

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



**XVIII^{ème}
CONFÉRENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE**

23 – 27 avril

**2012
M O N A C O**

**COMPTE RENDU
DES SÉANCES**

VOLUME 1

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Monaco, 23-27 avril 2012

COMPTE RENDU DES SÉANCES

VOLUME 1

**Publié par le
Bureau Hydrographique International
4b Quai Antoine 1^{er}
B.P. 445 – 98011 MONACO Cedex
Principauté de Monaco
Fax: (377) 93 10 81 40
Mél: info@iho.int
Site Web: www.iho.int**

**ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
LISTE DES ETATS MEMBRES (2012)**

AFRIQUE DU SUD	MAURICE
ALGERIE	MEXIQUE
ALLEMAGNE	MONACO
ARABIE SAOUDITE	MOZAMBIQUE
ARGENTINE	MYANMAR
AUSTRALIE	NIGERIA
BAHREÏN	NORVEGE
BANGLADESH	NOUVELLE-ZELANDE
BELGIQUE	OMAN
BRESIL	PAKISTAN
CAMEROUN	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
CANADA	PAYS-BAS
CHILI	PEROU
CHINE	PHILIPPINES
CHYPRE **	POLOGNE
COLOMBIE	PORTUGAL
CROATIE	QATAR
CUBA	REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**
DANEMARK	REPUBLIQUE DE COREE
EGYPTE	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
EMIRATS ARABES UNIS	CONGO
EQUATEUR	REPUBLIQUE DOMINICAINE
ESPAGNE	REPUBLIQUE POPULAIRE
ESTONIE	DEMOCRATIQUE DE COREE
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	ROUMANIE
FEDERATION DE RUSSIE	ROYAUME-UNI DE GRANDE
FIDJI	BRETAGNE
FINLANDE	ET D'IRLANDE DU NORD
FRANCE	SERBIE
GRECE	SINGAPOUR
GUATEMALA**	SLOVENIE
INDE	SRI LANKA
INDONESIE	SUEDE
IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	SURINAME
IRLANDE	THAÏLANDE
ISLANDE	TONGA**
ITALIE	TRINITE-ET-TOBAGO**
JAMAÏQUE	TUNISIE
JAPON	TURQUIE
KOWEÏT	UKRAINE
LETTONIE	URUGUAY
MALAISIE	VENEZUELA (REPUBLIQUE
MAROC	BOLIVARIENNE DU)

* *Etats membres privés de leurs droits*

** *Non représentés à la XVIII^{ème} Conférence
Hydrographique Internationale*

En attente: Brunei Darussalam, Bulgarie, Haiti, Mauritanie, Montenegro, Sierra Leone, Vietnam.



XVIIIth INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC CONFERENCE
XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



VOLUME I

TABLE DES MATIÈRES – VOLUME I

	Page
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Description générale.....	15
Liste des participants.....	17
Ordre du jour.....	31
Programme.....	33
Bureau de la Conférence.....	37
Liste des exposants.....	39
DISCOURS D'OUVERTURE	
Par le Président du Comité de direction du BHI.....	44
Par le Président de la XVIII ^{ème} Conférence hydrographique internationale.....	48
Par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.....	51
Par le Secrétaire général de la mer – France.....	53
Par la Commissaire chargée des affaires maritimes et de la pêche – Commission européenne.....	57
Par le Président de l'Association cartographique internationale.....	59
PROPOSITIONS	
Propositions soumises à la Conférence.....	61
DÉCISIONS	
Décisions de la Conférence.....	91
COMPTES RENDUS	
Commission des finances.....	99
Séances plénières.....	113

DESCRIPTION GENERALE

DESCRIPTION GENERALE DE LA CONFERENCE

La XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI) s'est déroulée à l'Auditorium Rainier III de Monaco, du 23 au 27 avril 2012, avec la participation de 300 délégués venus de 73 Etats membres et de 27 observateurs de 13 Etats non membres de l'OHI et de 20 représentants d'organisations nationales et internationales. Une réunion de la Commission des finances a eu lieu immédiatement avant la Conférence, le 21 avril. Deux expositions, une des cartes des Etats membres de l'OHI et une du secteur privé, ont été organisées en parallèle, du 23 au 27 avril.

Au cours de la première séance plénière, dans la matinée du 23 avril, M. Jānis Krastiņš, directeur du service hydrographique et de l'administration de la sécurité maritime lettons, et le capitaine de vaisseau Patricio Carrasco, directeur du service hydrographique et océanographique chilien, ont été élus respectivement président et vice-président de la Conférence.

La Conférence a été ouverte le lundi 23 avril. Le président du Comité de direction, le vice-amiral Alexandros Maratos et le président de la Conférence ont accueilli les participants et ont prononcé les discours d'ouverture. Mme Maria Damanaki, commissaire européenne chargée des affaires maritimes et de la pêche, M. Michel Aymeric, secrétaire général de la mer (France), et le professeur Georg Gartner, président de l'association cartographique internationale (ACI), étaient présents et se sont adressés à la Conférence. SAS le Prince Albert II a officiellement ouvert la Conférence et les expositions. Il a remis la médaille Prince Albert Ier pour l'hydrographie, attribuée au meilleur article de la Revue hydrographique internationale, au capitaine de corvette Aluizio Macel de Oliveira et au capitaine de frégate Izabel King Jeck, tous deux de la direction de l'hydrographie et de la navigation (DHN), de la marine brésilienne (Brésil). Le Président du Comité de direction et Mme Maria Damanaki ont signé un protocole d'accord (MoU) entre l'OHI et la CE. Le Président du Comité de direction et le Professeur Georg Gartner ont ensuite signé un protocole d'accord entre l'OHI et l'ACI. Au cours de la cérémonie d'ouverture, la Jamaïque a officiellement présenté son drapeau à l'Organisation.

Sept propositions ont été présentées par les Etats membres et par le Comité de direction et ont été approuvées par la Conférence. La CHI a approuvé le programme de travail et le budget de l'Organisation pour la prochaine période quinquennale et a examiné différents rapports sur les travaux effectués par l'Organisation au cours de la période quinquennale écoulée. Les présidents de l'IRCC et du HSSC ainsi que les CHR ont présenté des rapports sur les activités des différents organes de l'Organisation.

Un élément important de l'ordre du jour de la XVIII^{ème} CHI a été l'élection du nouveau Comité de direction. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 27 avril : le capitaine de vaisseau Robert Ward (Australie) a été élu président, le contre-amiral (ret.) Mustafa Iptes (Turquie) et le vice-amiral Gilles Bessero (France) ont été élus directeurs pour la période 2012-2017.

A la fin de la Conférence, les Etats membres ont adopté une Résolution afin de remercier SAS le Prince Albert II et le Gouvernement de Monaco pour le soutien apporté à cet important événement. Des remerciements ont également été adressés à tous les délégués nationaux et internationaux pour leur contribution aux discussions ainsi qu'au personnel du BHI qui a travaillé avec grande efficacité pour faire de la Conférence un succès. Le prix de la meilleure exposition cartographique a été remis à la République de Corée.

La Conférence a décidé d'organiser une conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) à l'automne 2014. L'un des principaux sujets à examiner par la Conférence sera le rapport du groupe de travail sur le Règlement du personnel (SRWG) qui proposera des amendements au Règlement du personnel.

CONF.18/G/04/Rev6

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGUES DES ETATS MEMBRES

ALGERIA / ALGERIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Colonel Mohamed MOULOUDJ, Director of the Naval Forces Hydrographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Colonel Abdelkader MENASRI, Deputy Director, Naval Forces Hydrographic Service

Lt. Colonel Omar KHEDDAOUI, Head of Surveys

Mrs Hafida BOUSLAMA, Deputy Consul of Algeria in Nice/*Consul adjoint d'Algérie à Nice*

ARGENTINA / ARGENTINE

Ms Mariana ALVAREZ Rodriguez, Secretary of the Embassy of Argentina

AUSTRALIA / AUSTRALIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore Rod NAIRN, RAN, Hydrographer of Australia

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Mike PRINCE

BAHRAIN / BAHREÏN

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Rashid Abdulla AL SUWAIDI, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Ole GRAVGAARD

BANGLADESH / BANGLADESH

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Habib MUHAMMAD FARID, Chairman,
National Hydrographic Committee

BELGIUM / BELGIQUE

Head of Delegation/Chef de délégation

Ir Guido DUMON

BRAZIL / BRESIL

Head of Delegation/Chef de délégation

Vice Admiral Marcos MIRANDA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

1st Secretary Marcus H. PARANAGUA

Captain Edson MAGNO

Captain Carlos ALBUQUERQUE

Captain Wesley CAVALHEIRO

Cdr Aluizio M.O. OLIVEIRA Jr

Lt. Cdr Izabel K. JECK

CANADA / CANADA

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Savithri NARAYANAN, Dominion Hydrographer and Director General, CHS

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Sean HINDS, Senior Advisor, Hydrography

Mr. Abdelaziz SAHEB-ETTABA, Legal Counsel

Mr. Michel GOGUEN, Regional Director, (CHS-Atlantic) Hydrography

Lt. Cdr. Michael EELHART, Maritime Partnerships, Royal Canadian Navy

CHILE / CHILI

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Patricio CARRASCO, Director, SHOA (VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

LCdr. Felipe BARRIOS

CHINA / CHINE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Aiping CHEN, Executive Director-General, Maritime Safety Administration

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Binsheng XU, Deputy Director, Dept of AtoN and Hydrography, MSA

Ms Congcong LIANG, Deputy Director, Shanghai Maritime Safety Administration

Mr. Wei ZHANG, Attaché, Ministry of Foreign Affairs

Senior Captain Rui WANG, Navigation Guarantee Dept., Chinese Navy HQ

Commander Hongda MA, Navigation Guarantee Dept., Chinese Navy HQ

Commander Jinhua GU, Navigation Guarantee Dept., Chinese Navy HQ

Mr. Kwok-chu NG, Hydrographer, Hydrographic Office, Marine Dept., Hong Kong

Mr. Chun-ming CHAU, Deputy Hydrographer, Hydrographic Office, Marine Dept.,

Hong Kong

Mr. Vun Ieong TONG, Head, Navigation Surveillance Division,

Maritime Administration, Macao

COLOMBIA / COLOMBIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Ernesto DURÁN GONZÁLEZ, Maritime Director General

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Juan Carlos ACOSTA CHADY, Director, CIOH

CROATIA / CROATIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Zvonko GRŽETIĆ, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. Željko BRADARIĆ, Assistant Director

CUBA / CUBA

Head of Delegation/Chef de délégation

Colonel Candido Alfredo REGALADO GOMEZ, Head of National Hydrographic Office

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Jorge MARTIN Ruiz, Deputy of National Hydrographic Office

DENMARK / DANEMARK

Head of Delegations/Chef de délégation

Mr. Stampe VILLADSEN, Head of Hydrographic Office

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Lars HANSEN, Head of Hydrographic Service

Mr. Jens Peter HARTMANN, Senior Advisor

ECUADOR / EQUATEUR

Head of Delegations/Chef de délégation

Mr. Carlos JÁTIVA Naranjo, Ambassador of Ecuador in France

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain EM Rafael CABELLO Peñafiel, Director, Oceanographic Institute

Lt. TNC Jorge ALAVERA Alvarado, Head of Hydrographic Dept.

EGYPT / EGYPTE

Head of Delegations/Chef de délégation

Captain Dr. Mohamed Ismail MOHASSEB

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Dr. Ashraf EL ASSAL

Cdr. Tamer NADA

Cdr. Yacout ABDELMONEIM

ESTONIA / ESTONIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Taivo KIVIMÄE, Deputy Director General of EMA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. Vaido KRAAV

Dr. Jaan LUTT

Mr. Tõnis SIILANARUSK

FIJI / FIDJI

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Gerard D. ROKOUA

FINLAND / FINLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Jukka VARONEN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Rainer MUSTANIEMI

Mr. Jarmo MÄKINEN

Mr. Juha KORHONEN

FRANCE / FRANCE

Head of Delegation/Chef de délégation

IGA Bruno FRACHON, Director General/*Directeur general*, SHOM

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

IGA (hors classe) Gilles BESSERO

ICETA Yves GUILLAM, Deputy Director/*Directeur-adjoint*

IETA Céline ROUX, Head of External Relations Division/*Chef de la division des relations extérieures*

IGA (Ret.) Jean LAPORTE, *Chargé de mission*

IPETA Ronan LE ROY, Assistant Nautical Information/*Adjoint informations nautiques*

Capitaine de vaisseau ® Jean-Christophe LONG, *Chargé de mission*

M. Philippe BOURZEIX, Technical Office, External Relations/*Bureau technique, relations extérieures*

Ingénieur sur contrat Patrice LAPORTE, Director of Development/*Directeur du développement*

EV2 Hélène LECORNU, Communications/*Chargé de communication*

ICA Laurent LOUVART, Assistant, Technical Directorate of Research-Innovation/*Adjoint Direction technique de la recherche-innovation*

GERMANY / ALLEMAGNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Mathias JONAS

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Thomas DEHLING

Dr. Hans-Werner SCHENKE

GREECE / GRECE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore Alexandros THEODOSIOU

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Ioannis PAPAIOANNOU

ICELAND / ISLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Georg LARUSSON, Director General

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Hilmar HELGASON

INDIA / INDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore K.M. NAIR

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain (IN) T.P. MAHATO

Brigadier P. ARORA

Vice Admiral B.R. RAO (Retd)

Miss M. SWAMI

INDONESIA / INDONESIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore Toto PERMANTO, Chief Hydrogrpher

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain SAMIYONO, Head of Hydro-Oceanographic Chart Division

IRELAND / IRLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Michael PURCELL

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN / REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Head of Delegation/Chef de délégation

H.E. Mr. S.A. SADR, Vice-Minister, Roads & Urban Development, Managing Director, Ports and Maritime Organization (PMO)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. S. Ali ESTIRI, Deputy Managing Director of Marine Affairs, PMO.

ITALY / ITALIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Andrea LIACI, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Rosario LA PIRA

Cdr. Paolo LUSIANI

Cdr. Massimiliano NANNINI

JAMAICA / JAMAÏQUE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mrs. Elizabeth STAIR

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Calvin THOMPSON

JAPAN / JAPON

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Shigeru KATO, Chief Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. Hideo NISHIDA

Mr. Kenji HIRAMATSU

Dr. Arata SENGOKU

Mr. Akihiko SUNAMI

Dr. Masayuki FUJITA

Mr. Shigeru NAKABAYASHI

Mr. Hidetaka YAMAMOTO

Mr. Yasuhiko KARIGOME

**KOREA, DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF/ COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE
DEMOCRATIQUE DE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Ung Chol KIM, Vice-Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Yong Taek PAK

Dr. Tae Ryol KIM

Mr. Ki Chol RO

KOREA, REPUBLIC OF / COREE, REPUBLIQUE DE

Head of Delegation/Chef de délégation

Ms Ji-ah PAIK

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Joo-bin IM

Ambassador Jae-cheol CHOI

Ms Seong-mee YOON

Mr. Won HWANG

Commodore Yang-sun CHOI

Mr. Wan-soo AN

Mr. Joon-ho JIN

Dr. Moon-bo SHIM

Mr. Jong-yeon PARK

Mr. Jae yon LEE

Mr. Yong BAEK

Ambassador Dong-hee CHANG

Dr. No-hyung PARK

Dr. Sung-jae CHOO

Dr. Yeon-taek RYU

KUWAIT / KOWEÏT

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Abdulmohsen H. ALMAZIDI, Undersecretary, Ministry of Communications

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Adel H. ALDASHTI, Assistant Undersecretary for Transport Sector

Mr. Abdulla N. ALWAZZAN, Hydrographic Survey Supervisor

Mr. Hani M. ALSALEH, Chief of Cartography Section

LATVIA / LETTONIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Ansis ZELTINS

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Jānis KRASTIŅŠ, CONFERENCE PRESIDENT

Mr. Mikus RANKA

MALAYSIA / MALAISIE

Head of Delegation/Chef de délégation

First Adm. Zaaim HASAN

MAURITIUS / MAURICE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Abdool Nooranee OOZEER, Permanent Secretary, Ministry of Housing and Lands

MEXICO / MEXIQUE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Francisco PONCE FERNANDEZ DE CASTRO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Manuel Ricardo LÓPEZ CRUZ

Mr. Mauricio ESCANERO FIGUEROA, Deputy Ministerial Permanent Delegate for Mexico to UNESCO

MONACO / MONACO

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Jean-Louis BISSUEL, Director of Maritime Affairs

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Pierre BOUCHET, Maritime Pilot

Mr. Tidiani COUMA, Secretary of External Relations

Mrs. Muriel NATALI-LAURE, Controller General of Accounts

MOROCCO / MAROC

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Mohamed KHALIPHY, Head of Hydrographic, Oceanographic and Cartographic Division (DHOC)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Moncef LAZRAK, Head of Cartographic Section

MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Augusto BATA, Director, INAHINA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Humberto MUTEVUIE

Mr. Herminio CHAVANGO

MYANMAR / MYANMAR

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Min Thein Tint

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr Naing Oo

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Peter KORTENOEVEN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Erwin WORMGOOR

Captain F.P.J. (Floor) DE HAAN

NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZELANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Adam GREENLAND, National Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Jan PIERCE, General Manager

Cdr. David CROSSMAN, RNZN

NIGERIA / NIGERIA

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore A.M. MAIHA, Hydrographer of the Nigerian Navy

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain N.J. BALA, Nigerian Navy Hydrographic Office

Captain G.E. KWETISHE, Nigerian Navy Hydrographic Office

Surv O.A.W. EZOMO, AGM Hydrography and Dredging, Nigerian Ports Authority

Surv O.O. OMOTOSO, Hydrographer, Nigerian Ports Authority

NORWAY / NORVEGE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commander (Ret.) Evert FLIER , Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Kjell OLSEN, Director, PRIMAR

Mr. Noralf SLOTSVIK, International Coordinator

OMAN / OMAN

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Rashid AL KIYUMI, Director General, General Maritime Affairs,
Ministry of Transport & Communications

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Mansoor Khalfan AL WAHIBI, Head of Department

Cdr. Duncan TILLEY

Cdr. Thani ALMAHROUKI

LCdr. Khalid AL JABRI

PAKISTAN / PAKISTAN

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Fiaz HUSSAIN, PN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Muhammad BASHIR, PN

PAPUA NEW GUINEA / PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Jasbir RANDHAWA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. John BALAVU, Minister, PNG High Commission, London

PERU / PEROU

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Javier GAVIOLA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Eduardo LAZO

PHILIPPINES / PHILIPPINES

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore Romeo I. HO, Director, Hydrographic Dept.

POLAND / POLOGNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain (N) Henryk NITNER, Chief, Hydrographic Office of the Polish Navy

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain (N) Andrzej KOWALSKI, Deputy Chief

PORTUGAL / PORTUGAL

Head of Delegation/Chef de délégation

Vice-Admiral Agostinho RAMOS DA SILVA, General Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Carlos VENTURA SOARES

Commander Fernando FREITAS ARTILHEIRO

Commander Leonel PEREIRA MANTEIGAS

QATAR / QATAR

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Ahmad AL MOHANNADI, Director of Land & Survey Department

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Vldan JANKOVIC, Head of Hydrographic Section

Mr. Abdulla AL KHANJI, Director of Doha Port

ROMANIA / ROUMANIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Adrian FILIP

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Alexander SHEMETOV, Chief of the Dept. of Navigation & Oceanography (DNO)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Sergey LAVRECHENKO, Deputy Chief, DNO

Captain Leonid SHALNOV, Chief of the Oceanography Division, DNO

Captain Vadim SOBOLEV, Chief of the International Division, DNO

Capain 2 rank Iliia MOSKALEV, Senior Expert, DNO

Mr. Sergey TRAVIN, Chief of Hydrographic equipment repair factory

Mr. Vjacheslav SHEVTSOV, Deputy Chief of Hydrographic equipment repair factory

Mrs. Liudmila MALKINA, Senior Expert, DNO

Mrs. Tatiana POLONIKOVA, Senior Expert, DNO

Mr. Dmitriy SUBBOTIN, Senior Council, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Andrey ZENKOV, Senior Expert, Navigational and Hydrographic Research Institute, DNO

Mr. Dmitriy TRAVIN, Senior Expert, DNO

Captain Mikhail VOROSHILOV, Chief of Hydrographic Office of the Black Sea

Mr. Sergey GUBERNATOROV, Senior Staff Officer, Maritime Academy

SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE

Head of Delegation/Chef de délégation

H.E. Mr. Murrayyea Hasan AL-SHAHRANI, President, General Commission for Survey (GCS)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Mohammed Hamed AL HARBI, DG (Hydrographic Dept.) GCS, Alternate Head
Mr. Mossen MUBARAK, DG (Finance)
Dr. Eid Moosa AL MOTAIRI, DG (Production & Land Survey), GCS
Mr. Saud Hamoud AL OTAIBI, Manager (OPS & Training), Hydrographic Dept., GCS
Mr. Saad Abdullah ALSHAMRANI, Manager (Marine Cartography), GCS
Mr. Abdul Latif Saeed AL SHAHRANI, GCS
Captain Turki Eid AL OTAIBI, Director, General Directorate of Military Survey (GDMS)
Captain Abdullah AL QHTANI, JD, GDMS
Rear Admiral (Retd) K.R. SRINIVASAN, AVSM, Advisor (Hydrography), GCS
Mr. Abdullah ALAHMARI

SERBIA / SERBIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mrs. Žaneta OSTOJIC-BARJAKTAREVIC

SINGAPORE / SINGAPOUR

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Parry OEI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Jamie CHEN

SLOVENIA / SLOVENIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Igor KARNICNIK

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Aljoša ŽERJAL

SOUTH AFRICA (REPUBLIC OF) / AFRIQUE DU SUD (REPUBLIQUE D')

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Abri KAMPFER

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ms Ruth E. FARRE

Mr. L.E. MACHOGO

SPAIN / ESPAGNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Guillermo MOREU MUNÁIZ

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Federico BERMEJO BARO

Lt. Cdr. Guillermo COLL FLORIT

SRI LANKA / SRI LANKA

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Nihal PERERA, Deputy Hydrographer

SURINAME / SURINAME

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Michel AMAFO, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Freddy DELCHOT, Manager, Nautical Affairs

SWEDEN / SUEDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Patrik WIBERG, Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mrs. Annika KINDEBERG

Mr. Hans ENGBERG

THAILAND / THAÏLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Vice Admiral Nirut HONGPRASITH, Director General

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Sirichai NOEYTHONG

Captain Nattavut PRATEEPAPHALIN

Captain Thanakorn NAJARN

Lt. Cdr. Sanon RUGNHU

TUNISIA / TUNISIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Rachid ESSOUSSI, Head of Hydrographic and Oceanographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Sami EL M'HAMDI

Mr. Ridha AZAIEZ, Consul General

TURKEY / TURQUIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral (Ret.) Mustafa IPTES

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Kâzım ÖĞÜT

Captain Atillâ KAYA

Lt. İ.Hikmet ULUSAL

Lt. Ümit GÖRÜR

Lt. Eşref GÜNSAY

Mr. Çağatay ERCİYES

Mr. A.Peyami ÇIKLAKALYONCU

Mr. İlhami AYGUN

Mr. Serhan GUNGOR

UKRAINE / UKRAINE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Sergii SYMONENKO, Head, State Hydrographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Oleg MARCHENKO

UNITED ARAB EMIRATES / EMIRATS ARABES UNIS

Head of Delegation/Chef de délégation

Colonel Dr. Adel ALSHAMSI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Colonel Khalid DASMAL

Mr. Yousef AL MARZOOQI

Mr. Rashed ALSHEHHI

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Ian MONCRIEFF, Chief Executive

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Rear Admiral Nick LAMBERT, National Hydrographer

Captain Jamie McMICHAEL-PHILLIPS

Miss Claire BUNYAN

Mr. Nigel SUTTON

Mr. Bruce HARDING

Mr. Keith PACKER

Mr. Bob HOOTON

Mr. Keith TATMAN

Mr. Jeff BRYANT

Captain Vaughan NAIL

Advisors/Conseillers

Dr. Paul CANHAM

Mr. Tim SEWELL

Mr. Tim LEWIS

Mr. Bob WILSON

Mr. Chris THORNE

Miss Kerrie HOWARD

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain John LOWELL, NOAA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Gerd GLANG, NOAA

Ms Katie RIES

Mr. Jonathan JUSTI

Rear Admiral Chris ANDREASEN, NOAA retired

Captain Ray CHARTIER

Mr. Peter DOHERTY

Mr. Steven KEATING

Mr. Keith ALEXANDER

Mr. Steven DEBRECHT

Rear Admiral Jonathan WHITE, USN

Captain Greg ULSES, USN

Captain Paul OOSTERLING, USN

Mr. Tom CUFF

Mr. Stanley HARVEY

Mr. Robert YOUNG

Mr. James BRAUD

Mr. Ted FARIS

Commander Paul HARASTY, US Embassy

Technical Advisors/Conseillers techniques

Lt. Jessica KOSCINSKI

LCdr. Patrick HAVEL, USN

Ms Lucy HICK

Mr. Erich FREY

Mr. Robert GREER

Mr. Kevin CARR

Ms Kaley TURFITT

Mr. Steve HARRISON

Mr. Jerry GATHOF

Mr. Michael P. JEFFRIES

URUGUAY / URUGUAY

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain (CG) Gustavo MUSSO Solari, Head, Servicio de Oceanografía, Hidrografía y Meteorología de la Armada (SOHMA)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lic. Alejandra DE BELLIS

Cdr. José DOMINGUEZ Vilorio, Director, Hydrographic Dept., SOHMA

VENEZUELA / VENEZUELA

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral MARTINEZ LIRA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Francisco CONTRERAS OSORIO

Lt. Cdr. Carlos CASTELLANOS

DELEGATION DES OBSERVATEURS

**OBSERVERS FROM 1 SUSPENDED IHO MEMBER STATE /
OBERVATEUR D' 1 ETAT MEMBRE SUSPENDU**

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO/RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Mr. Marc BAZONGA-BAZA

4 PENDING MEMBER STATES / 4 ETATS MEMBRES EN ATTENTE

BRUNEI DARUSSALAM / BRUNEI DARUSSALAM
Mr. Kassim ALIBAKAR
Mr. Mahadi TAHIR

HAITI / HAITI
Mr. Frérel NORMIL, Director General, SEMANAH
Mr. François Serge MITTON, Service Maritime et Navigation d'Haïti

MONTENEGRO / MONTENEGRO
Mr. Luka MITROVIC, Director, Hydrometeorological Institute
Captain Dušan SLAVNIĆ

VIETNAM / VIET NAM
Colonel NGUYEN Van Tiem, Major Général adjoint de la Marine, Ministère de la Défense
M. DUONG Chi Dung, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Vietnam auprès de Monaco
Capitaine BUI Tho Thanh, Service des Relations Extérieures de la Marine, Ministère de la Défense
Mr. DINH Toan Thang, Ministre conseiller
Mr. Trung Kien DONG

OBSERVERS FROM 10 NON-MEMBER STATES / OBSERVATEURS DE 10 ETATS NON MEMBRES

ANGOLA / ANGOLA
Mr. Salustiano FERREIRA
Mr. Helder Rufino DA CONCEICÃO

ANTIGUA & BARBUDA / ANTIGUA-ET-BARBUDA
Mr. Hugh MACK, Dept. of Marine Service & Merchant Shipping

CONGO, Republic of the/ CONGO, République du
Mr. Gaston MOMBO, Attaché Transport Maritime
Mr. Jean Hervé Patrice IBOMBA, Agent Comptable

GEORGIA / GEORGIE
Mr. Revaz BABILUA
Mr. Giorgi KARTVELISHVILI
Ms Manana KIRTADZE

GUINEA / GUINEE
Ing. Souleymane BAH, Head of Hydrographic Service

ISRAEL
Mrs Limor GUR-ARIEH, Head of Hydrographic

KENYA
Ms Dorothy N. ANGOTE-MUYA, CBS, Permanent Secretary, Ministry of Lands
Mr. Bowers Nderma OWINO OKELO, Deputy Director of Surveys, Survey of Kenya

DESCRIPTION GENERALE

LEBANON / LIBAN

Ing. Lt. Colonel Richard MALEK, Head of Remote Sensing & Cartography Dept.,
Lebanese Army
Commandant (marine) Mazem BASBOUS

MALTA / MALTE

Mr. Joseph BIANCO

TANZANIA/TANZANIE

Mr. Ignatious K. NHNYETE, Tanzania Ports Authority

<p style="text-align: center;">OBSERVERS FROM 13 INTERNATIONAL ORGANIZATIONS <i>OBSERVATEURS DE 13 ORGANISMES INTERNATIONAUX</i></p>

CHART & NAUTICAL INSTRUMENT TRADE ASSOCIATION (CNITA)

Mr. Julian REICHERT
Mr. Simon JACKSON/Mr. Martin TAYLOR

COMITÉ INTERNATIONAL RADIO MARITIME (CIRM)

Mr. Michael RAMBAUT
Mr. Tor SVANES

FIG – Commission 4

Mr. Gordon JOHNSTON

GEBCO

Ms Hyo Hyun SUNG

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF MARINE AIDS TO NAVIGATION AND LIGHTHOUSE AUTHORITIES (IALA)/ ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME (AISM)

Mr. Gary PROSSER, Secretary General

INTERNATIONAL CARTOGRAPHIC ASSOCIATION (ICA) / ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE (ACI)

Prof. Dr. Georg GARTNER, President

INTERNATIONAL CENTRE FOR ENC's / (IC-ENC)

Mr. James HARPER, General Manager
Mr. Nick LIGACS

INTERNATIONAL FEDERATION OF HYDROGRAPHIC SOCIETIES (IFHS)

Mr. John PINDER, Port Hydrographer, Port of London Authority

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO) / ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

Mr. Gurpreet SINGHOTA, Deputy Director/Head, Operational Safety Section,
Maritime Safety Division

PAN AMERICAN INSTITUTE OF GEOGRAPHY AND HISTORY (PAIGH) / INSTITUT PANAMERICAIN DE GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE (IPGH)

Mr. Paul R. COOPER

PRIMAR

Mr. Robert SANDVIK
Mrs. Eva HEGLAND

RTCA

Mr. Michael BERGMANN

DESCRIPTION GENERALE

**WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION (WMO) / ORGANISATION METEOROLOGIQUE
MONDIALE (OMM)**

Mr. Edgard CABRERA

<p>OBSERVERS FROM 2 NATIONAL ORGANIZATIONS <i>OBSERVATEURS DE 2 ORGANISMES NATIONAUX</i></p>

JAPAN HYDROGRAPHIC ASSOCIATION

Mr. Masashi SUE

Mr. Tomotaka ITO

UNIVERSITY OF PLYMOUTH)/UNIVERSITE DE PLYMOUTH

Mrs. Barbara BOND

<p>PAST IHB PRESIDENTS/DIRECTORS <i>ANCIENS PRESIDENTS/DIRECTEURS DU BHI</i></p>

Rear Admiral Giuseppe ANGRISANO

Captain James E. AYRES

Admiral Neil GUY

Mr. Adam J. KERR

CONF.18/G/01/rev2

ORDRES DU JOUR

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Date : 21 avril 2012

Lieu : Auditorium Rainier III, Monaco

POINT	DESCRIPTION	DOCUMENT
A	Examen du Rapport financier de l'OHI 2007-2011	CONF.18/F/01
B	Examen du Budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2013-2017	CONF.18/F/02/Rev1
C	Examen du budget de l'OHI pour 2013	CONF.18/F/03
D	Désignation du Commissaire aux comptes externe	(Info. doc. Lettre du Commissaire aux comptes actuel faisant part de son intention de se maintenir)

ORDRE DU JOUR DE LA XVIIIème CONFERENCE

Dates : 23 - 27 avril 2012

Lieu : Auditorium Rainier III, Monaco

POINT	DESCRIPTION	DOCUMENT
1	DEROULEMENT DE LA CONFERENCE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation de bienvenue prononcée par le Président du Comité de direction. • Confirmation de l'élection du Président et élection du Vice-président de la Conférence. • Election du Président et du Vice-président de la Commission des finances. • Etablissement de la Commission d'éligibilité • Désignation des rapporteurs • Désignation des scrutateurs • Adoption de l'ordre du jour et du Programme • Approbation de la table des tonnages 	CONF.18/G/01/Rev2 CONF.18/G/03
2	CEREMONIE D'OUVERTURE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Discours d'ouverture du Président du Comité de direction. • Discours d'ouverture du Président de la Conférence • Discours de M. Michel AYMERIC, Secrétaire Général de la Mer (France) • Discours de Mme Maria DAMANAKI, Commissaire européenne chargée de la pêche et des affaires maritimes, Commission européenne • Discours d'ouverture par SAS le Prince Albert II de Monaco • Remise de la médaille « Albert 1^{er} » (CC. Aluizio Macel de Oliveira et CF. Izabel King Jeck, tous deux à la Direction de l'hydrographie et de la navigation (DHN), Marine brésilienne, Brésil.) • Présentation des drapeaux des nouveaux Etats membres (Jamaïque) • Signature du Protocole d'accord OHI/CE, Commissaire Mme Damanaki/Président du BHI. • Signature du Protocole d'accord OHI/ACI – Prof. Georg Gartner, Président de l'ACI et discours du président de l'ACI. • Ouverture des expositions par le Prince Albert II de Monaco • Photographie de groupe 	CONF.18/MISC/01 CONF.18/MISC/02 CONF.18MISC/04 CONF.18MISC/05 CONF.18MISC/03 CONF.18.MIS/06

DESCRIPTION GENERALE

POINT	DESCRIPTION	DOCUMENT
3	EXAMEN DES PROPOSITIONS	Réf. CONF.18/G/02/Rev1
	<p>a) Présentées par les EM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition 1 Révision de la résolution sur la réponse de l'OHI en cas de catastrophe (Japon) • Proposition 2 Besoin de ressources techniques accrues au BHI (RU) • Proposition 3 Résolution sur l'importance de résoudre les questions d'affichage ECDIS (RU) • Proposition 4 Amendement de l'Article 40 du Règlement général de l'OHI aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration du candidat précisant sa position (USA) • Proposition 5 Amendement de l'Article 20 du Règlement général de l'OHI (qui a été amendé à la Conférence de 2007 et entrera en vigueur une fois que le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI sera approuvé) aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration sur les positions du candidat (USA) • Proposition 7 Amendement de l'Annexe au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (pas encore en vigueur) (Danemark) 	<p>WP3</p> <p>WP2</p> <p>WP2</p> <p>WP1</p> <p>WP1</p> <p>WP1</p>
	<p>b) Présentée par le BHI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition 6 Etat global des levés hydrographiques 	<p>WP3</p>
4	EXAMEN DES RAPPORTS	
	<p>Examen des rapports sur le Programme de travail 2007-2011</p> <p>a) Programme de travail 1 Affaires générales</p> <p>b) Programme de travail 2 Services et normes hydrographiques</p> <p>c) Programme de travail 3 Coordination et soutien inter-régional</p>	<p>CONF.18/WP.1</p> <p>CONF.18/WP.1/Add.1</p> <p>CONF.18/WP.1/Add.2</p> <p>CONF.18/WP.1/Add.3</p> <p>CONF.18/WP.2</p> <p>CONF.18/WP.3</p> <p>CONF.18/WP.3/Add.1</p>
5	PROGRAMME DE TRAVAIL 2013-2017	
	<p>Approbation du Programme de travail proposé pour la période 2013-2017</p>	<p>CONF.18/REP/01</p>
6	RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES	
	<p>a) Présentation du Rapport de la Commission des finances</p> <p>b) Approbation du Rapport financier de l'OHI 2007-2011</p> <p>c) Approbation du Budget quinquennal de l'OHI 2013-2017</p> <p>d) Désignation du Commissaire aux comptes externe</p>	<p>CONF.18/F/REP</p> <p>CONF.18/F/01</p> <p>CONF.18/F/02/Rev1</p>
7	RAPPORT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE	<p>CONF.18/E/REP</p>
8	ELECTION DES DIRECTEURS	<p>(Réf. Pub. M-1 de l'OHI)</p>
9	QUESTIONS NON TERMINEES	
10	CEREMONIE DE CLOTURE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Date de la prochaine Conférence • Places attribuées aux délégués lors de la prochaine Conférence • Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> a) Remise du prix pour l'exposition cartographique b) Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le pays hôte c) Déclaration des Directeurs sortants et des nouveaux Directeurs • Clôture par le Président de la Conférence. 	

DESCRIPTION GENERALE

PROGRAMME

Tous les événements se dérouleront à l'Auditorium Rainier III, sauf indication contraire.

Samedi 21 avril	Toute la journée	Enregistrement des délégués (Auditorium - rez-de-chaussée)	Auditorium
	09:00 - 12:30	Réunion de la Commission des finances	Auditorium
	14:00 - 17:30	Réunion de la Commission des finances (suite) Production des rapports	Auditorium
Dimanche 22 avril	Toute la journée	Enregistrement des délégués (suite)	Auditorium
	18:00 - 19:00	Réunion des Chefs de délégation des Etats membres de l'OHI	BHI
		Discours de bienvenue du Président du Comité de direction du BHI	BHI
		Désignation du Vice-président de la Conférence	BHI
		Désignation du président et du vice-président de la Commission des finances	BHI
		Désignation de la Commission d'éligibilité	BHI
		Désignation des scrutateurs	BHI
		Désignation des rapporteurs	BHI
		Information sur le programme de la Conférence	BHI
		Remise du nouvel écusson du SHC au BHI	BHI
	20:00 - 22:00 Réception à bord du bâtiment hydrographique russe « Donuzlav » (Chefs des délégations des EM et leurs conjoints uniquement)	A bord du « Donuzlav »	
Lundi 23 avril	Toute la journée	Enregistrement des délégués (suite)	Auditorium
	08:45 - 09:45	Organisation de la Conférence	Auditorium
		Allocution de bienvenue prononcée par le Président du Comité de direction	Auditorium
		Confirmation de l'élection du Président et élection du Vice-président de la Conférence	Auditorium
		Election du Président et du Vice-président de la Commission des finances	Auditorium
		Etablissement de la Commission d'éligibilité	Auditorium
		Désignation des scrutateurs	Auditorium
		Désignation des rapporteurs	Auditorium
		Adoption de l'ordre du jour	Auditorium
		Approbation de la table des tonnages	Auditorium
	10:00 - 11:00	Cérémonie d'ouverture	Auditorium
		Discours d'ouverture du Président du Comité de direction	Auditorium
		Discours d'ouverture du Président de la Conférence	Auditorium
		Discours de M. Michel AYMERIC, Secrétaire Général de la Mer (France)	Auditorium
		Discours de Mme Maria DAMANAKI, Commissaire européenne chargée de la pêche et des affaires maritimes, Commission européenne	Auditorium
		Discours d'ouverture de SAS le Prince Albert II de Monaco	Auditorium
		Remise de la Médaille « Albert 1 ^{er} »	Auditorium
		Présentation des drapeaux des nouveaux Etats membres (Jamaïque)	Auditorium
		Signature du Protocole d'accord OHI/CE	Auditorium
		Signature du Protocole d'accord OHI/ACI	Auditorium
		Discours du Président de l'Association cartographique internationale	Auditorium
	11:00 - 11:45	Ouverture et visite de l'exposition commerciale et de l'exposition cartographique de l'OHI	Auditorium
12:00 - 12:30	Photographie de groupe	Casino	
12:30 - 14:00	Pause-déjeuner	Libre	
14:00 - 15:30	Examen des rapports du Programme de travail 1	Auditorium	
15:30 - 16:00	Pause-café	Auditorium	
16:00 - 17:30	Examen des rapports du Programme de travail 1 (suite.)	Auditorium	
17:30	Fin du Jour 1	Auditorium	
17:45 - 18:15	Présentation sur le développement d'une base de données de l'OHI sur les métadonnées au BHI	Auditorium	
18:30 - 20:30	Réception des exposants (tous les participants à la Conférence et leurs conjoints)	Auditorium	

DESCRIPTION GENERALE

mardi 24 avril	09:00 - 10:30	Examen des rapports du Programme de travail 1 (suite)	Auditorium
	10:30 - 11:00	Pause-café	Auditorium
	11:00 - 12:30	Examen des propositions présentées par les Etats membres en rapport avec le Programme de travail 1	Auditorium
		Proposition 4 : Amendement de l'Article 40 du Règlement général de l'OHI aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration du candidat précisant sa position (USA)	Auditorium
		Proposition 5 : Amendement de l'Article 20 du Règlement général de l'OHI (qui a été amendé à la Conférence de 2007 et entrera en vigueur lorsque le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI sera approuvé) aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration sur les positions du candidat (USA)	Auditorium
		Proposition 7 Amendement de l'Annexe au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (pas encore en vigueur) (Danemark)	Auditorium
	12:30 - 14:00	Pause-déjeuner Réception offerte par la France (nombre limité – <u>sur invitation uniquement</u>)	A bord du « Lafayette »
	14:00 - 15:30	Examen des rapports du Programme de travail 2	Auditorium
	15:30 - 16:00	Pause-café	Auditorium
	16:00 - 17:30	Examen des rapports du Programme de travail 2 (suite)	Auditorium
	17:30	Fin du Jour 2	
	18:30 - 20:30	Réception du RU (nombre de places limité – <u>sur invitation uniquement</u>)	Terrasse du BHI

Mercredi 25 avril	09:00 - 10:30	Examen des rapports du Programme de travail 2 (suite)	Auditorium
	10:30 - 11:00	Pause-café	Auditorium
	11:00 - 12:30	Examen des propositions présentées par les Etats membres en rapport avec le Programme de travail 2	Auditorium
		Proposition 2 : Besoin de ressources techniques accrues au BHI (RU)	Auditorium
		Proposition 3 : Résolution sur l'importance de résoudre les questions d'affichage ECDIS (RU)	Auditorium
	12:30 - 14:00	Pause-déjeuner / Réception offerte par la Chine – <u>sur invitation uniquement</u>	A bord du « Qian San Qiang »
	14:00 - 15:30	Examen des rapports du Programme de travail 3	Auditorium
	15:30 - 16:00	Pause-café	Auditorium
	16:00 - 17:30	Examen des rapports du Programme de travail 3 (suite)	Auditorium
	17:30	Fin du Jour 3	
	18:00 - 19:30	Réception du Gouvernement monégasque (Tous les participants à la Conférence et leurs conjoints)	Hôtel de Paris
	20:00 – 22:00	Réception des USA à bord de l'USNS « Heezen » (nombre limité – <u>sur invitation uniquement</u>)	A bord du « Heezen »

DESCRIPTION GENERALE

Jeudi 26 avril	09:00 - 10:30	Examen des rapports du Programme de travail 3 (suite)	Auditorium
	10:30 - 11:00	<i>Pause-café</i>	Auditorium
	11:00 - 12:30	Examen des propositions présentées par les EM et par le BHI en rapport avec le Programme de travail 3	Auditorium
		Présentation sur les activités hydrographiques à la suite du tsunami de 2011 au Japon. (Japon) Proposition 1: Révision de la résolution sur la réponse de l'OHI en cas de catastrophe (Japon) Proposition 6: Etat global des levés hydrographiques (BHI)	Auditorium
	12:30 - 14:00	<i>Pause-déjeuner</i>	
	14:00 - 14:30	Approbation du Programme de travail de l'OHI proposé pour la période 2013-2017	Auditorium
	14:30 - 15:30	Rapport de la Commission des finances	Auditorium
		Présentation du Rapport de la Commission des finances	Auditorium
		Approbation du rapport financier de l'OHI pour la période 2007-2011	Auditorium
	15:30 - 16:00	<i>Pause-café</i>	Auditorium
	16:00 - 17:30	Rapport de la Commission des finances (suite)	Auditorium
		Approbation du budget quinquennal de l'OHI pour la période 2013-2017	Auditorium
		Désignation du Commissaire aux comptes externe	Auditorium
	18:30 - 20:30	Réception des candidats à l'élection (nombre limité – <u>sur invitation uniquement</u>)	Yacht Club de Monaco

Vendredi 27 avril	09:00 - 09:30	Rapport de la Commission d'éligibilité	Auditorium
	09:30 - 12:00	Election des directeurs	Auditorium
	12:00	Clôture de l'Exposition commerciale et de l'Exposition cartographique	Auditorium
	12:00 - 13:00	Cérémonie de Clôture	Auditorium
		Date de la prochaine Conférence	Auditorium
		Places attribuées aux délégués à la prochaine Conférence	Auditorium
		Questions diverses	Auditorium
		Remise du prix pour l'exposition cartographique de l'OHI	Auditorium
		Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le pays hôte	Auditorium
		Déclaration des Directeurs sortants et des nouveaux Directeurs	Auditorium
		Clôture par le Président de la Conférence	Auditorium
	13:00	Fin du Jour 5	
	18:30 - 20:30	Réception offerte par le Président de la Conférence et par le Comité de direction du BHI (tous les participants et leurs conjoints)	Yacht Club de Monaco

BUREAU

DE LA XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

M. Janis KRASTINS (Lettonie)

VICE-PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)

RAPPORTEURS

A LA XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
23-27 avril 2012

SESSION DE LA COMMISSION DES FINANCES		RAPPORTEUR
Session 1 de la C.F. 21 avril	Matin	M. David WYATT (BHI)

SEANCES PLENIERES		RAPPORTEURS
Séances 1 & 2 23 avril	Matin	Capt. de Corvette Sanon RUGHNU (Thaïlande)
	Après-midi	M. Jonathan JUSTI (Etats-Unis d'Amérique)
Séances 3 & 4 24 avril	Matin	M. Steven DEBRECHT (Etats-Unis d'Amérique)
	Après-midi	Capt. de frégate NANNINI (Italie)
Séances 5 & 6 25 avril	Matin	M. Mike PRINCE (Australie)
	Après-midi	M. Bruce HARDING (Royaume-Uni)
Séances 7 & 8 26 avril	Matin	M. Nigel SUTTON (Royaume-Uni)
	Après-midi	Capt. de frégate Fernando FREITAS ARTILHEIRO (Portugal)
Séance 9 27avril	Matin & Après-midi	M. GOGUEN (Canada)

**LISTE DES EXPOSANTS DE LA
XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE**

Numéro du stand / Nom de la Compagnie

Stand number	Company Name
12	Applanix Corporation
16 & 17	Atlas Hydrographic GmbH
4	ATLIS
26	Axys Technologies Inc
14	CARIS BV
29	ECA Robotics and Triton Imaging Inc
15	EIVA
6	ESRI
19	Fugro
9	Gardline Hydro
3	HYPACK
24	IC-ENC
11	IIC Technologies Inc
28	Innomar
10	IXBLUE SAS
21	Jeppesen
22	KESTI
2	Knudsen Engineering
7 & 8	Kongsberg Maritime
13	L-3 Communications ELAC Nautik
5	MMT/NetSurvey
27	NAVTOR
20	Pelydryn Ltd
25	PRIMAR
30	Reson
18	Teledyne Odom Hydrographic and ACTHYD
23	Teledyne TSS Ltd
1	UKHO

DISCOURS D'OUVERTURE

DISCOURS D'OUVERTURE

1. Par le Président du Comité de direction du BHI
2. Par le Président de la Conférence hydrographique internationale
3. Par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco
4. Par le Secrétaire général de la mer (France)
5. Par la Commissaire chargée des affaires maritimes et de la pêche - Commission Européenne
6. Par le Président de l'Association cartographique internationale

CONF.18/MISC/01

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT
DU COMITE DE DIRECTION DU BHI
Vice-amiral Alexandros MARATOS

Monseigneur,
Excellences,
Distingués Délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,

L'Assemblée aujourd'hui réunie à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la XVIIIème (*dix-huitième*) Conférence hydrographique internationale, est extrêmement flattée et reconnaissante, Monseigneur, de l'honneur que Vous lui faites en acceptant d'ouvrir officiellement sa Conférence. Vos Prédécesseurs ont bien voulu honorer l'Organisation de leur présence lors de chaque Conférence tenue depuis la création du Bureau hydrographique international en Principauté de Monaco en 1921, à l'aimable invitation de Votre illustre trisaïeul, le Prince Albert 1^{er}, éminent navigateur, explorateur et océanographe de son temps. Au nom de l'Organisation hydrographique internationale, je souhaite Vous exprimer ma profonde gratitude, à Vous-même Monseigneur ainsi qu'au Gouvernement monégasque, tant pour l'intérêt personnel que Vous n'avez cessé de témoigner à l'Organisation que pour le soutien constant que Vous lui apportez ou pour Vos actions en faveur des questions environnementales auxquelles le monde est aujourd'hui confronté, et parmi lesquelles l'hydrographie joue un rôle important pour la sécurité maritime et la protection du milieu marin. Vous êtes reconnu comme l'un des leaders en matière d'initiatives globales pour la protection de l'environnement, tout particulièrement dans les régions polaires.

C'est au nom du Comité de direction, que je souhaite la bienvenue aux délégués de nos Etats membres et en particulier à ceux qui sont ici présents pour la première fois, aux observateurs de nombreuses et importantes organisations internationales avec lesquelles nous entretenons une coopération fructueuse réciproque, aux organisations internationales non gouvernementales, aux membres des précédents Comité de direction de l'Organisation et aux représentants des entreprises qui ont beaucoup investi pour exposer leurs produits et services les plus récents dans les domaines de l'hydrographie, de l'océanographie, de la navigation et de la cartographie marine. Nous sommes particulièrement honorés d'accueillir Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de gouvernement pour l'équipement, l'environnement et l'urbanisme, représentant M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, les ministres, les Secrétaires généraux, les ambassadeurs et les consuls ainsi que les autres personnalités qui assistent aujourd'hui avec nous à cette cérémonie d'ouverture. Nous sommes heureux d'accueillir en particulier Mme Maria DAMANAKI, Commissaire européenne chargée de la pêche et des affaires maritimes qui s'adressera à la Conférence avant la signature d'un protocole d'accord entre la CE et l'OHI destiné à renforcer la coopération sur différentes questions maritimes. Nous saluons tout particulièrement le Secrétaire général de la mer français, M. Michel AYMERIC, qui interviendra également devant la Conférence, et enfin le président de l'Association cartographique internationale, le Prof. George GARTNER, avec lequel sera également signé un protocole d'accord, cette fois entre l'OHI et l'ACI, ce qui permettra de renforcer la coopération entre les deux organisations.

Mesdames et Messieurs,

Cette Conférence a pour objectif d'examiner les réalisations de l'Organisation au cours des cinq dernières années, de statuer sur certaines questions spécifiques et de fixer les orientations de l'Organisation pour les cinq prochaines années. La Conférence envisagera la manière de répondre aux besoins et aux demandes hydrographiques aux niveaux national, régional et global, ainsi que de faire face aux défis maritimes à relever pour contribuer à la sécurité en mer, la protection de l'environnement marin, le développement économique et la sécurité. Elle examinera la manière dont notre programme de travail et budget quinquennaux devront être structurés pour répondre de la meilleure manière possible aux attentes hydrographiques globales de l'Organisation et à la manière dont la coopération avec les autres Organisations et les diverses parties prenantes du monde maritime peuvent être encore améliorées pour mieux servir les navigateurs, l'environnement et la communauté en général. La Conférence est le moment de dresser le bilan du chemin parcouru et de ce qu'il reste à faire.

La période 2007-2012 a été chargée, stimulante et productive. Les comités et d'autres organes de l'Organisation avec la participation, le soutien et la coopération d'autres Organisations et parties prenantes ont travaillé dur pour obtenir à des résultats fructueux dans plusieurs domaines. Le prochain quinquennat de 2012 à 2017 devrait être tout aussi stimulant et, espérons-le, tout aussi productif et gratifiant.

Mesdames et Messieurs,
Mes biens chers collègues,

Il est d'usage dans le discours d'ouverture du Président du Comité de direction de présenter les principales activités et réalisations de l'Organisation. Je ne vais pas vous en donner le rapport détaillé étant donné que celles-ci ont été présentées aux Etats membres chaque année dans les Rapports général et financier et qu'ils feront l'objet de discussions plus approfondies au cours de cette semaine. J'essaierai toutefois de mettre en relief certains des événements les plus significatifs pour l'Organisation qui ont eu lieu depuis la XVIIème Conférence hydrographique internationale, il y a cinq ans.

- La situation de la production globale d'ENC. L'Organisation, via ses Etats membres, s'est vu confier la tâche d'assurer une couverture globale en ENC, à partir des demandes et des besoins de l'OMI, à l'appui de l'utilisation et de la mise en œuvre des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS). Cette tâche et réalisation majeure s'est avérée loin d'être simple, compte tenu des implications financières pour les SH, de l'implémentation de nouvelles technologies et du soutien et du renforcement des capacités nécessaires pour certains des SH. Beaucoup reste à faire. Cependant des ENC sont à présent disponibles pour la plupart des navires dans la plupart des régions du monde. Il subsiste encore des lacunes, notamment pour les régions qui n'ont pas de priorité élevée pour la navigation. Ces lacunes doivent être comblées dès que possible. Et comme pour tout nouveau produit reposant sur une technologie avancée, certains défauts ont été identifiés à la fois dans les ENC et dans certains équipements ECDIS. Ces divers défauts ont été reconnus et l'OHI, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes, travaille pour y remédier.
- S-100, la nouvelle norme de l'OHI. L'Organisation a élaboré et adopté une nouvelle norme pour la saisie et le transfert des informations géospatiales hydrographiques. La S-100, la norme géospatiale hydrographique de l'OHI pour les données et informations maritimes permettra à l'avenir une nouvelle génération d'ENC ainsi que d'autres produits et services hydrographiques. Elle assurera également la promotion de la plus large utilisation d'informations hydrographiques dans d'autres applications non hydrographiques. Elle remédiera aux limitations de la norme S-57 existante qui a été adoptée au début des années 90 et qui ne satisfera pas facilement les besoins technologiques émergents des prochaines

décennies. La S-100 est considérée par l'OMI comme une norme de base pour l'accès aux données et les services dans le cadre du concept de la « e-navigation ».

- Levés hydrographiques. L'avancement de la technologie, le développement de nouvelles techniques et de nouveaux équipements dans le domaine des levés hydrographiques et les demandes de données et de produits nouveaux et plus précis, notamment dans les eaux peu profondes et resserrées et dans les zones d'accostage, ont conduit à la révision en 2008 de la norme S-44 de l'OHI pour l'exécution des levés hydrographiques.
- Plan stratégique. Un nouveau plan stratégique de l'Organisation a été adopté en 2009, pendant la 4^{ème} Conférence hydrographique extraordinaire, à partir d'orientations stratégiques actualisées, afin de mieux accomplir notre mission et nos objectifs. Un programme de travail révisé établi à partir de la structure technique actuelle de l'Organisation a également été accepté, avec un système d'indicateurs de performance et une approche de gestion des risques pour le contrôle de la mise en œuvre du plan stratégique et du programme de travail. La mise en place de toutes ces procédures permettra d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation ainsi que son efficacité et son efficacité.
- Océan Arctique. Etant donné que le haut-Arctique est de plus en plus libre de glace, il existe maintenant de réelles perspectives d'accroissement du transport maritime dans l'océan Arctique ainsi que de l'exploitation du pétrole et du gaz et du développement industriel avec l'ouverture possible du passage du Nord-Est et de la route maritime du Nord. Par conséquent, il existe à présent un besoin urgent en levés hydrographiques et en cartes marines dans la zone. L'OHI a déjà réagi à ces défis hydrographiques dans l'Arctique par deux initiatives. D'abord, sous la coordination de l'hydrographe fédéral du Canada, la Commission hydrographique régionale de l'Arctique a été créée en 2010, avec la participation des Etats riverains de l'océan Arctique, Canada, Danemark, Norvège, Fédération de Russie et Etats-Unis d'Amérique. Ceci permettra d'accélérer les activités hydrographiques et cartographiques dans cet océan. En second lieu, en étroite coopération avec l'OMI et l'OMM, cinq nouvelles zones NAVAREA ont été établies pour couvrir l'océan Arctique. Celles-ci seront coordonnées par la Fédération de Russie, la Norvège et le Canada, et sont devenues opérationnelles le 1^{er} juin 2011.
- Renforcement des capacités. Une mention spéciale doit être faite du programme de renforcement des capacités de l'Organisation, eu égard principalement à la formation et au soutien hydrographique apportés aux pays en développement. Des ateliers techniques, des séminaires et des cours de brève durée ont été tenus pour répondre aux besoins régionaux dans différents domaines. Sept cent soixante-et-une (761) personnes ont bénéficié des formations et de la participation à ces événements. Au cours de la même période, cinquante-sept (57) visites techniques et consultatives ont été conduites aux fins d'évaluer les capacités hydrographiques des différents Etats et de leur fournir conseils et soutien. Un million d'euros ont été dépensés au cours des cinq dernières années pour les activités de renforcement des capacités. Il est certain que le programme de renforcement des capacités pour la prochaine période quinquennale, en coopération avec d'autres organisations, comme l'OMI, la COI et l'AIMS, sera tout aussi soutenu. Je tiens à remercier tout particulièrement le Japon et la République de Corée pour le généreux appui financier qu'ils fournissent à l'Organisation pour ses programmes de renforcement des capacités.

Au cours de cette semaine, la Conférence examinera les propositions présentées par les Etats membres, les comités, les commissions hydrographiques ainsi que les autres organes de l'OHI et le Bureau concernant les questions organisationnelles, techniques, administratives et financières. A partir d'une proposition du Japon, découlant des observations et des exigences en matière maritime qui ont été constatées après le tsunami qui a frappé le Japon en mars 2011, la Conférence examinera également les améliorations à apporter à sa résolution sur la réponse aux catastrophes maritimes qui a été élaborée après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien.

DISCOURS D'OUVERTURE

La Conférence examinera les progrès relatifs à l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI et ce qui peut être fait pour aider les Etats qui n'ont pas encore fait part de leur approbation. Sept ans après l'approbation initiale des amendements lors de la 3^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire en avril 2005, trente-cinq (35) Etats membres les ont ratifiées, tandis que treize (13) approbations sont encore attendues pour atteindre la majorité nécessaire.

Faire partie d'un Comité composé de trois membres, pendant cinq ans, au cours desquels de nombreuses décisions ont dû être prises, exige une compréhension mutuelle et la capacité d'apprécier les points de vue des autres membres. Je dois remercier mes collègues, le capitaine de vaisseau GORZIGLIA et le capitaine de vaisseau WARD, pour leur excellent esprit de coopération que j'ai pu apprécier. Nous n'avons jamais eu recours à une forme quelconque de vote pour parvenir à une décision. J'aimerais également, au nom du Comité de direction, exprimer notre chaleureuse gratitude pour l'engagement et le dévouement du personnel du Bureau. Leur travail intense et efficace a grandement contribué au succès de l'Organisation. J'aimerais remercier l'ensemble de nos Etats membres pour leur intérêt, leur participation et leur contribution permanents aux activités de l'Organisation ainsi que pour leur soutien en faveur des efforts et des initiatives du Comité de direction. J'aimerais également remercier les représentants des organisations internationales et du secteur privé pour leur participation, leur soutien et leur contribution aux activités techniques de l'Organisation.

Monseigneur, au nom de l'OHI, je voudrais exprimer notre gratitude à l'égard de Votre gouvernement pour l'assistance et le soutien qu'il a constamment prodigués à l'Organisation et au Bureau. Nous apprécions grandement les locaux qui ont aimablement été mis à la disposition de l'Organisation ainsi que les efforts consacrés au programme de rénovation qui a été entamé il y a cinq ans en coopération avec le Département des Travaux publics, sans aucun coût pour l'Organisation, et qui a pour but d'améliorer les installations afin de faciliter et de rendre plus efficace nos travaux. J'aimerais aussi remercier le Département des relations extérieures pour l'efficacité avec laquelle il traite les procédures diplomatiques relatives à l'adhésion des nouveaux Etats membres et à la ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI. Daignez accepter, Monseigneur, nos vifs remerciements pour l'intérêt que vous portez personnellement à l'Hydrographie, aux besoins et aux attentes du Bureau ainsi que pour la donation annuelle fournie à l'Organisation pour poursuivre le programme de la GEBCO qui a été initié par Votre trisaïeul il y a plus de 100 ans.

Mesdames et Messieurs,
Mes biens chers collègues,

Il est important de noter que cette Conférence se déroule exactement 100 ans après le naufrage du Titanic intervenu le 15 avril 1912, la catastrophe maritime la plus mémorable de tous les temps. L'OHI s'est consacrée au soutien de la sécurité maritime et Votre discours Monseigneur, à l'occasion de la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale de 2007 s'y rapporte. Je Vous cite « Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour évoquer l'objet même de la science hydrographique. Celle-ci demeure fidèle à sa vocation première qui est de contribuer à préserver la vie humaine en mer et, plus généralement, à sécuriser la navigation ».

Monsieur le Président de la Conférence, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, une semaine chargée nous attend. Avec les efforts et la contribution de tous je suis sûr que nous allons prendre les décisions appropriées et nécessaires et approuver les actions permettant à l'Organisation de répondre de manière efficace et efficiente aux demandes et aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Je vous remercie.

CONF.18/MISC/02

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE

M. Jānis KRASTIŅŠ
(Lettonie)

Monseigneur,
Excellences
Distingués délégués, observateurs et invités
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de m'adresser à vous au cours de la Cérémonie d'ouverture de la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale. Votre présence, Monseigneur, dont nous Vous sommes très reconnaissants et très honorés, perpétue une belle et importante tradition qui fait maintenant partie intégrante de la Cérémonie d'ouverture des Conférences et qui a été initiée de longue date par Vos illustres ancêtres.

Au nom de l'ensemble des Etats membres, des distingués délégués, des observateurs et des invités à cette conférence, je souhaite Vous exprimer mes remerciements les plus respectueux pour Votre présence parmi nous en cette matinée ainsi que pour l'appui continu et généreux de la Famille princière depuis la création de l'Organisation. La bienveillance et les encouragements que Votre Famille princière a prodigués à l'Organisation hydrographique internationale et à son Bureau ont renforcé, pour le secteur privé, la conviction que la Principauté de Monaco est le centre du monde hydrographique.

Je suis également extrêmement fier d'avoir été élu président de la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale. Cette nomination et cette élection sont un honneur inestimable pour la République de Lettonie, et pour moi personnellement. Je suis fier d'être le premier Letton à présider la Conférence hydrographique internationale et cela démontre que la Lettonie, depuis qu'elle a regagné son indépendance en 1991, et notre service hydrographique sont sur la bonne voie et que nos accomplissements et les progrès réalisés sont remarquables et appréciés.

Je me réjouis grandement des marques de soutien et de confiance que j'ai reçues de la part de nombreux Etats membres après ma nomination à cette fonction prestigieuse. Je les accueille comme la marque de reconnaissance de mes efforts et de ma contribution en vue de promouvoir et de développer l'industrie hydrographique.

Cette Conférence vient conclure une nouvelle période quinquennale et un autre cycle s'achève pour l'Organisation. Nous sommes réunis ici pour établir le bilan de ce qui a été fait et en tirer les conclusions. Au cours de cette Conférence, pour la première fois, nous prendrons connaissance de rapports sur la nouvelle structure de l'Organisation ainsi que sur l'ensemble des organes pertinents de l'OHI. Je suis absolument certain que les nombreux rapports entraîneront de vifs débats et retiendront l'attention de tous.

Les propositions, qui ont été soumises à l'avance, auront autant d'importance que les rapports, car, de mon point de vue, certaines d'entre elles pourraient refléter les activités et programmes de travail futurs.

Les rapports et les propositions de cette Conférence devraient avoir des répercussions sur le prochain cycle de travail quinquennal de l'Organisation, étant donné que le programme de travail pour la période 2013 – 2017 doit être approuvé, ce qui accentue encore la valeur de notre travail au cours de cette semaine.

La fin de la période quinquennale pour l'OHI et la communauté hydrographique ne signifie pas seulement l'examen des rapports et l'approbation des nouveaux programmes de travail mais également une autre partie intégrante de la Conférence qui retient toute l'attention des distingués délégués. Il s'agit de l'élection du nouveau Comité de direction.

DISCOURS D'OUVERTURE

Comme vous le savez, au vu des documents de la Conférence, nous sommes en présence d'une liste de neuf candidats remarquables – professionnels aux carrières exemplaires, avec une longue expérience et de grandes compétences. Il est impossible au vu des comptes rendus et des curriculum vitae des candidats de prévoir l'issue de l'élection. J'ai néanmoins la conviction que le nouveau Comité de direction jouera un rôle important dans le futur de l'OHI et du secteur privé dans son ensemble.

Je suis sûr qu'il existe de nombreux domaines dans lesquels nous devrions travailler mais parmi ceux-ci je serais heureux que l'OHI tire bénéfice des réseaux sociaux pour renforcer la prise de conscience de l'hydrographie et en même temps se rapprocher davantage du secteur privé. On peut citer plusieurs exemples tels que la présence du siège de l'OMI sur TWITTER et différents forums sur d'autres réseaux sociaux.

La planification spatiale est un autre domaine où – me semble-t-il - l'OHI pourrait faire montre d'agressivité, dans un sens positif. De par mon expérience, je suis conscient d'une attente et d'intérêts accrus en matière de planification spatiale maritime. Il existe plusieurs projets et activités dans ce domaine, mais aucune directive ni aucune norme commune n'ont vu le jour, ce qui laisse à l'OHI une excellente opportunité supplémentaire de renforcer le rôle de l'hydrographie, et d'utiliser les compétences et les données qui sont déjà disponibles.

Pour conclure mon discours d'ouverture, je vous invite à garder à l'esprit que nous sommes ici une équipe, composée de partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Je crois que les meilleurs résultats peuvent être obtenus dans le cadre d'une excellente coopération, de discussions fructueuses et de compromis sereins. Je suis convaincu qu'une attitude positive, une ambiance coopérative et une conduite amicale aideront à trouver des accords sur l'ensemble des questions.

Merci.

CONF.18/MISC/03

**DISCOURS D'OUVERTURE
de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco**

Madame le Commissaire européen,
Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir en Principauté pour cette XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale qui s'inscrit dans la continuité du « Club des Hydrographes » créé par mon trisaïeul il y a plus de 80 ans. Je mesure le chemin parcouru depuis lors.

Vous connaissez l'attention toute particulière que je porte, ainsi que mon Gouvernement, aux travaux de votre Organisation.

En effet, l'hydrographie sous-tend toutes les activités liées à la mer. Elle est une condition sine qua non pour la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin.

Ce n'est donc pas un hasard si, sur présentation de mon pays, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a reconnu l'importance des travaux de l'OHI et lui a octroyé il y a plus de 10 ans le statut d'observateur.

Au-delà de l'appui crucial qu'elle apporte à la navigation maritime, l'hydrographie joue également un rôle primordial en matière d'exploitation durable des ressources halieutiques, de protection et de gestion de l'environnement marin et des zones côtières.

Les récents évènements survenus dans le golfe du Mexique et en mer du Nord, après les sinistres subis par deux plateformes pétrolières, nous confrontent à nouveau à de nombreux défis. Il nous appartient de les relever afin que les ressources et les possibilités d'utilisation des océans soient gérées et exploitées de façon durablement viable.

Le transport maritime comporte des risques importants pour la préservation du milieu marin, en raison des possibles accidents et des menaces de rejets d'hydrocarbures en mer.

Aussi, l'investissement dans des services hydrographiques performants est essentiel à l'amélioration de la sécurité en mer et à la protection de l'environnement marin.

Ceci suppose des transports maritimes plus efficaces et plus sûrs.

C'est pourquoi l'Assemblée Générale de l'ONU a appelé les Etats non membres de l'OHI à rejoindre cette Organisation qui apporte notamment une assistance technique et une aide à la formation des personnels pour le développement ou l'amélioration des services hydrographiques.

Dans cet appel, l'Assemblée Générale des Nations Unies n'a pas manqué d'engager vivement tous les États à collaborer avec votre Organisation pour étendre le champ des données hydrographiques à l'échelle mondiale, améliorer le renforcement des capacités et l'assistance technique et promouvoir la sécurité de la navigation. Cela est rendu possible grâce notamment à la production et à l'utilisation de cartes électroniques de navigation exactes, particulièrement dans les zones de navigation internationale, dans les ports et dans les aires marines vulnérables ou protégées.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la même manière, l'Organisation Maritime Internationale a encouragé les Etats côtiers à adhérer à l'OHI dans le but d'améliorer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin.

C'est dire toute l'importance que revêtent les travaux de votre Organisation et tout ce que les métiers maritimes vous doivent.

Mesdames et Messieurs, l'année 2012 est marquée par un double anniversaire d'importance.

Seront en effet célébrés cette année :

Le 30ème anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de Montego Bay (1982). Et, cette année, mon pays s'est naturellement porté candidat pour assurer la Présidence de la 22ème réunion des Etats Parties à cette Convention qui aura lieu à New York, du 4 au 11 juin prochain.

L'année 2012 est également marquée par le 20^{ème} anniversaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, considérée comme l'un des instruments juridiques les plus importants du 20ème siècle, adoptée à la suite du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

Comme vous le savez, son champ d'application est vaste et couvre l'ensemble de l'espace marin et de ses utilisations, y compris la navigation et le survol, l'exploration et l'exploitation des ressources, la conservation des ressources biologiques, la protection et la préservation du milieu marin et la recherche scientifique marine.

Ce 20ème anniversaire sera l'occasion de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en juin prochain à laquelle je prendrai part et pour laquelle j'ai souhaité un engagement fort de mon pays.

Nul n'ignore que l'état des océans continue à se détériorer et que les zones les plus touchées sont les zones côtières.

La Méditerranée, au bord de laquelle nous nous trouvons, est très vulnérable, fragilisée en particulier par le changement climatique.

Plus qu'un Etat côtier, Monaco est, par tradition historique et culturelle, un Etat tourné vers la mer.

C'est donc tout naturellement que j'ai placé la protection des mers et des océans au cœur de la politique étrangère de la Principauté et mon Gouvernement œuvre au quotidien dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle la Principauté est mobilisée avec ses partenaires pour que des engagements ambitieux et concrets soient pris en faveur des océans lors de la prochaine Conférence de Rio.

C'est une occasion unique pour leur donner la place qu'ils méritent au sein des Nations Unies.

J'ai donc souhaité apporter mon soutien en faveur d'une plus grande coordination des activités liées à une gestion durable des océans et de leurs ressources.

Grace à un atelier d'experts de haut niveau sur le thème de la « gestion durable des océans dans le cadre d'une économie verte et de l'éradication de la pauvreté » tenu à Monaco en novembre dernier, un message, intitulé « Message de Monaco », a été élaboré. Il poursuit deux objectifs : promouvoir les bonnes pratiques et proposer des recommandations politiques concrètes à la Conférence de Rio.

DISCOURS D'OUVERTURE

Ce message fait l'objet, depuis sa présentation officielle au Bureau du Processus Préparatoire de la Conférence, d'une large diffusion et je me réjouis aujourd'hui que le projet de déclaration de Rio+20 intitulé « l'avenir que nous voulons », publié le 10 janvier dernier, réserve une place importante à la préservation des mers et océans, neuf paragraphes y étant consacrés.

Il est primordial de poursuivre, ensemble, le travail accompli afin que les mers et les océans occupent cette place d'importance dans les prises de décisions en faveur de la préservation de l'environnement.

Car les océans représentent à mes yeux l'une des clés du développement futur, à condition que nous en prenions soin.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour inscrire vos travaux dans cette dynamique.

Je vous remercie.

CONF.18/MISC/04

**DISCOURS D'OUVERTURE
DU SECRETAIRE GENERAL DE LA MER
M. Michel AYMERIC
(France)**

Monseigneur,
Excellences,
Distingués délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous dire à quel point je suis sensible à l'honneur que vous me faites d'ouvrir la conférence après vous Monsieur le Président, et ce devant une assemblée aussi prestigieuse.

Si c'est la première fois que je me rends à l'Organisation hydrographique internationale, l'investissement de la Principauté de Monaco en matière de soutien à la recherche océanographique est largement connu et reconnu en France. Il résonne en particulier à Paris, avec la présence de l'Institut Océanographique de la rue Saint Jacques.

En soutenant l'Organisation hydrographique internationale depuis 1921, la Principauté de Monaco contribue avec force au rayonnement d'une science indispensable aux activités humaines dans la dimension maritime. Et cette conférence hydrographique internationale, événement majeur de l'OHI, est bien le point d'orgue de la coopération et des échanges d'expériences qui lient l'ensemble des Etats participants.

Si je suis présent aujourd'hui, en tant que représentant du gouvernement français directement rattaché au Premier ministre, c'est aussi pour rappeler combien notre connaissance de l'hydrographie est un élément clé de toute politique maritime. J'y reviendrai dans quelques instants.

A ce titre, je voudrais aussi rapidement rappeler à quel point la France est toute dévouée à la mer, dans le contexte – me semble-t-il – d'une prise de conscience mondiale croissante des enjeux maritimes, de ce qu'il est convenu d'appeler la maritimisation du monde.

Avec 11 millions de kilomètres carrés d'espaces sous souveraineté ou juridiction, le domaine maritime français est le deuxième au monde. Si j'exclus l'Arctique, la France a les pieds – si j'ose dire – baignés par tous les océans. Cette situation, qui est finalement l'héritage d'une tradition historique d'exploration maritime, nous place aujourd'hui devant une double exigence. Celle de contribuer activement à la préservation des richesses maritimes de cette planète, et celle de travailler à notre destin maritime dont nous devons être convaincus qu'il est largement celui d'une grande partie de l'humanité au XXIème siècle.

La mer est le lieu où se manifestent en permanence des phénomènes et des problématiques complexes qui inter-réagissent. Vous savez tous ici que la gestion de ce milieu n'est pas un défi facile à relever. La préservation de la biodiversité, l'exploitation des mers, le transport maritime et le développement de ses autoroutes de la mer, la sécurité des biens et des personnes, sont des questions éminemment transverses. Tout l'enjeu est bien d'avoir une approche cohérente et responsable. C'est d'ailleurs là que le rôle des Etats, en matière de régulation notamment et au travers des organisations dont ils sont membres, bien sûr, est essentiel.

L'adoption par la France en 2009 d'une politique maritime nationale est bien l'expression de cette volonté forte de cohérence. Aujourd'hui, la gestion intégrée des espaces maritimes nationaux est la colonne vertébrale de cette politique maritime nationale et, donc, une priorité de l'Etat.

Au-delà des « délimitations maritimes » entre Etats, créations humaines, artificielles, d'ordre intellectuel qui occupent – ou préoccupent - tous les nations littorales et pour lesquelles l'hydrographie est évidemment une science incontournable, la mer, dont les masses d'eau sont brassées en permanence, est un espace sans frontières. Les problématiques maritimes qui nous occupent nous sont communes. Nos destins déjà mondialisés s'inscrivent dans un monde désormais de plus en plus « maritimisé ».

Dans ce contexte, la sécurité de la navigation reste une de nos priorités. Elle doit être assurée dans les passages maritimes les plus fréquentés. En France, les lieux de forte densité de navigation tels que le rail d'Ouessant, le détroit du Pas de Calais – d'autres aussi, plus proches d'ici, comme les Bouches de Bonifacio - sont l'objet de toute notre vigilance. Densité et croissante du trafic maritime, passages géographiques resserrés, tendance au gigantisme des navires : voilà des caractéristiques qui ne connaissent pas de frontières et qui justifient plus que jamais, le recours à la science de l'hydrographie.

Monseigneur, Excellences, Distingués délégués et observateurs, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, l'hydrographie est à l'honneur. Parler de l'usage de la mer, de ses enjeux, c'est aussi et bien-sûr parler d'hydrographie. En intégrant la notion de transversalité à la définition renouvelée de l'hydrographie dans son plan stratégique de 2009, l'OHI a su justement en désigner les nombreux champs d'applications aujourd'hui.

Ainsi, si vos travaux ont longtemps et naturellement été orientés vers la sécurité de la navigation, ils apparaissent nécessaires à d'autres activités telles que la pêche, la planification spatiale maritime, la protection de l'environnement, la prévention et la gestion des risques naturels et humains, la défense des Etats, la sûreté des mers.

L'Organisation hydrographique internationale a su, depuis près de 90 ans, fédérer les efforts autour d'un objectif que la France soutient pleinement : la création d'un environnement international au sein « *duquel les Etats, par le biais de leur services hydrographiques nationaux, fournissent des données, des produits et des services hydrographiques appropriés, en temps utile, et assurent leur plus large utilisation possible* ».

Avec 80 Etats membres, il s'agit d'une tâche colossale.

Forte de toute son expérience issue d'une longévité dont peu d'organisations peuvent se prévaloir, l'Organisation hydrographique internationale mérite bien la reconnaissance que lui confère la communauté des experts scientifiques. Je tiens ici à féliciter et à remercier tous ceux qui sont les artisans de cette réussite et en particulier le comité de direction actuel, et l'amiral Maratos, pour son action au service de la communauté internationale.

Depuis juillet 2002, le nouveau chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer met l'accent sur les services hydrographiques à fournir par les Etats côtiers parties à la Convention et offre la possibilité de naviguer avec des cartes électroniques officielles. La création du Sous-comité sur le renforcement des capacités par l'OHI en appui de ce chapitre n'a d'ailleurs fait que réaffirmer le rôle primordial et plus que jamais pérenne de l'OHI dans ce domaine.

L'Organisation hydrographique internationale n'a finalement de sens que si elle est un lieu d'échanges, de retour d'expérience et de partage d'expertise. Elle n'a de sens que si elle contribue à faire assumer « leur » propre responsabilité hydrographique au plus grand nombre d'Etats, pour leur bénéfice propre et pour le bénéfice de tous.

L'expertise de la France dans le domaine hydrographique est le fruit d'un intérêt historique très ancien pour cette science, ancré dans les plus hautes sphères de l'Etat. Avec la création du « Dépôt des cartes et plans de la Marine », beaucoup d'entre vous savent que la France a créé, en 1720, le premier service hydrographique officiel au monde. Le SHOM, que vous connaissez bien, puisqu'il représente la France au sein de cette conférence, en est le digne héritier. Depuis près de trois siècles, ce service a connu de nombreuses évolutions, la dernière datant de 2007, lui conférant le statut d'établissement public administratif.

Le SHOM conduit pour la France des missions essentielles de recherches, de travaux d'études et de levés. Son rôle de recueil et de diffusion de l'information nautique au niveau national, est organisé et délimité par instructions du Premier ministre. Ainsi, le SHOM centralise, critique, traite et diffuse l'information nécessaire pour assurer la sécurité de la navigation. Il poursuit d'ailleurs avec succès ce rôle dans le cadre du « service mondial d'avertissements de navigation » de l'OHI, où il s'est vu confier la responsabilité de coordination de la zone NAVAREA II. De plus, et à l'instar d'autres services hydrographiques étrangers, il participe activement au développement de la base mondiale de cartes électroniques de navigation, dont j'ai compris que c'était un enjeu primordial pour l'OHI au regard des nouvelles obligations d'emport des systèmes ECDIS.

L'engagement du SHOM au service de l'hydrographie internationale, c'est bien évidemment la marque de l'engagement de la France au service de l'objectif de mers plus sûres, de mers exploitées avec mesure et intelligence, de mers préservées.

C'est cet engagement que je veux ici réitérer et confirmer en souhaitant à cette 18^{ème} conférence des échanges fournis et fructueux.

Je vous remercie.

CONF.18/MISC/05

**DISCOURS
DE LA COMMISSAIRE CHARGÉE
DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE
COMMISSION EUROPÉENNE
Mme Maria DAMANAKI**

Monseigneur, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général de la mer,

La communauté maritime mondiale est reconnaissante à bien des égards envers la Principauté de Monaco qui, depuis longtemps déjà, joue un rôle prépondérant dans le domaine des affaires maritimes. Monseigneur, ceci non seulement en raison de vos considérables et très précieux efforts, salués par tous, en faveur de la protection de l'environnement marin mais également du fait de l'héritage de votre trisaïeul, le Prince Albert 1er.

En invitant l'Organisation hydrographique internationale à s'établir, à Monaco, il y a 90 ans, le Prince Albert 1er a rendu service à l'humanité. Nous avons à présent nommé et établi des limites pour toutes les mers, tous les océans et toutes les baies du monde. Nous avons convenu de normes pour les cartes marines. Qui sait combien d'accidents ont été évités, combien de vies ont été sauvées et de côtes protégées grâce aux travaux de cette organisation.

Nous sommes tous conscients de l'essor de l'économie maritime qui a encore un fort potentiel de développement, et du fait que le fond marin n'est pas uniquement synonyme de risque pour la navigation mais qu'il constitue en réalité une nouvelle frontière. Les fonds marins sont parcourus de câbles et de pipelines. Ils recouvrent des réserves de gaz et de pétrole. Ils servent de fondations aux plates-formes de l'énergie éolienne qui se multiplient le long de nos côtes. Ils abritent des écosystèmes tels les coraux d'eaux froides dont nous n'avons mesuré l'importance que récemment. Ils rafraîchissent les cheminées hydrothermales dans lesquelles se multiplient des organismes qui peuvent supporter une chaleur ou une pression extrêmes, qui croissent sans la lumière du soleil et dont le potentiel de biocatalyseur commence seulement à être compris.

Tous ces éléments réunis constituent une opportunité de faire de ce siècle celui de la mer. Les océans peuvent contribuer à l'énergie propre qui nous est nécessaire si nous devons éviter une catastrophe climatique. Ils peuvent fournir les protéines dont nous avons besoin pour une alimentation saine. Ils peuvent apporter la stimulation nécessaire pour faire progresser notre économie, ainsi que des emplois motivants et intéressants qui répondent aux attentes de nos jeunes.

Dans une certaine mesure, ceci est déjà le cas. Pratiquement 10% des plates-formes éoliennes en Europe sont construites offshore. L'Association européenne de l'énergie éolienne estime que d'ici 2020 ce chiffre avoisinera les 30% et les 60% d'ici 2030. L'Association européenne d'énergies océaniques pense que 314 000 emplois directs découleront d'autres types d'énergie offshore – les vagues et les marées- d'ici 2050.

Mais nous devons faire en sorte de faciliter les investissements des entreprises dans la mer. Il nous faut baisser les coûts, réduire les risques et encourager les innovations. Et, bien évidemment, nous devons nous assurer que ce développement de l'économie bleue soit durable. Les ressources sont importantes mais pas infinies. La mer est une ressource qui doit être à la disposition des futures générations, et pas uniquement de la nôtre.

Et c'est à ce stade que les connaissances maritimes entrent en jeu. Les investisseurs potentiels doivent savoir si le fond de l'océan est composé de sable ou de roche, ou de quoi se compose l'écosystème afin d'évaluer tout impact potentiel. Ils doivent par exemple connaître la probabilité ou la gravité des tempêtes ou des tsunamis et leurs effets potentiels nuisibles.

DISCOURS D'OUVERTURE

Mais, comme vous le savez, il peut s'avérer très difficile de savoir qui détient ces données. Beaucoup de temps et d'efforts peuvent être nécessaires pour négocier leur accès et créer une image cohérente d'une zone spécifique, à partir d'observations utilisant des références, des unités et des formats différents, peut s'avérer un véritable cauchemar. Nous avons estimé que le déblocage de ce patrimoine de données permettrait d'accroître la compétitivité des activités offshore européennes de trois cents millions d'euros chaque année.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé l'initiative de cartographie des fonds marins. Nous avons à présent établi et mis à la disposition de tous ceux qui en ont besoin (entreprises privées, autorités publiques et chercheurs) une carte à faible résolution des profondeurs d'eau couvrant la plupart des eaux européennes. Ceci a été réalisé à l'aide des contributions de vingt fournisseurs de données différents qui ont eux-mêmes traité les levés de cent treize organismes de levés différents.

Forts de cette expérience, nous souhaitons aller beaucoup plus loin. Avant fin 2014, nous devrions avoir couvert toutes les eaux européennes avec le double de cette résolution. Cette carte numérique montrera la profondeur d'eau, le type de sédiments, les déplacements des minéraux, les zones d'activité humaine et le type d'habitat. Elle sera accompagnée des observations de température, de salinité, de pollution chimique et de vie marine.

Le nouveau programme européen de recherche Horizon 2020 peut également y contribuer. Nous avons pour objectif de baisser les coûts de la surveillance et de la cartographie, en encourageant le développement de nouveaux capteurs avec des observations automatiques de navires ou de plates-formes, et de nouvelles technologies qui peuvent accélérer l'interprétation d'images vidéo de la vie marine.

Une étude indépendante effectuée pour le compte du gouvernement irlandais a montré que les retombées économiques de la cartographie des fonds marins rapportaient des bénéfices quatre ou cinq fois plus élevés que le coût de la cartographie.

Une étude plus récente des Etats-Unis a estimé que chaque dollar investi dans le programme de cartographie côtière national rapportait 35 dollars à l'économie.

C'est pourquoi nous signons un protocole d'accord avec votre Organisation. Pour aller vers un processus plus opérationnel où les observations sont assemblées et les cartes tenues à jour sur une base continue et durable. Pour développer une structure dans laquelle les priorités sont établies à partir des besoins exprimés par l'industrie, les scientifiques et les autorités publiques.

Vous détenez les compétences techniques et je sais que vous souhaitez utiliser cette expertise pour un champ plus large que celui de la navigation.

Mesdames et Messieurs, je me réjouis de travailler avec vous.

Je vous remercie.

CONF.18/MISC/06

**DISCOURS D'OUVERTURE
DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE
Professeur Dr. Georg GARTNER**

Monseigneur,
Excellences,
Distingués délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous en tant que Président de l'Association cartographique internationale (ACI). L'ACI est l'organe qui fait autorité au niveau mondial en matière de cartographie et de sciences relatives à l'information géographique (IG). L'ACI travaille en concertation avec les organes gouvernementaux nationaux et internationaux et avec d'autres sociétés scientifiques internationales, y compris l'OHI, en vue de contribuer à la compréhension et à la résolution des problèmes mondiaux grâce à la cartographie et aux sciences relatives à l'information géographique.

Les cartes et les informations géographiques revêtent une importance particulière car elles ont la faculté de réunir et d'intégrer des ensembles de données selon les positions géographiques qui leur sont propres, et de présenter les informations d'une façon compréhensible et facilement utilisable. L'importance des cartes et de la manipulation des données géographiques a été reconnue de longue date, particulièrement dans le domaine hydrographique, où la production et la normalisation des cartes marines est fondamentale pour la sûreté de la navigation.

Les sujets qui vont être traités par la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale sont d'une grande importance pour l'ACI. C'est avec le plus grand intérêt et plaisir que je prends connaissance du programme, du contexte et des participants à cette conférence. Je suis sûr que ce sera un événement passionnant jalonné de présentations et d'échanges instructifs, et riches en idées nouvelles.

Je suis particulièrement heureux du fait que l'OHI et l'ACI signent un protocole d'accord important au cours de la conférence. Ce protocole d'accord doit servir de cadre pour maintenir les liens entre nos deux organisations en entretenant et développant les opportunités d'échanges scientifiques, techniques et professionnels mais aussi universitaires et pédagogiques entre leurs membres via un programme permanent de coopération qui conduise à un partage mutuel des connaissances et des compétences au bénéfice des deux organisations. En particulier, une attention toute particulière sera accordée à la facilitation de contacts réguliers entre nos deux organisations de façon à assurer une liaison permanente pour traiter des questions d'intérêt commun, telles que les activités des commissions et des groupes de travail, les séminaires et les ateliers d'intérêt mutuel. Je souhaite tout particulièrement souligner le vif intérêt de l'ACI à saisir toute occasion d'organiser en collaboration des séminaires spécialisés ou des ateliers, ce qui a été mis en œuvre avec succès avec d'autres associations sœurs. En outre, les deux organisations confirment leur engagement dans l'action du comité international FIG-OHI-ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine.

J'aimerais adresser mes salutations toutes particulières à l'ensemble des participants à cette conférence. J'aimerais également inviter tous ceux qui sont intéressés à rejoindre la communauté internationale de la cartographie et des sciences relatives à l'information géographique au sein de l'Association cartographique internationale, par exemple en prenant contact avec l'une de nos commissions (www.icaci.org) ou en participant à une de nos conférences ou à un de nos événements à venir.

Merci

PROPOSITIONS

LISTE DES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE

PROPOSITION N°	NOM DE LA PROPOSITION	PRESENTEE PAR	PROG. DE TRAVAIL
1	Révision de la résolution sur la réponse de l'OHI en cas de catastrophe	JAPON	3
2	Besoin de ressources techniques accrues au BHI	RU	2
3	Résolution sur l'importance de résoudre les questions d'affichage ECDIS	RU	2
4	Amendement de l'article 40 du Règlement général de l'OHI aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration du candidat précisant sa position	ETATS-UNIS	1
5	Amendement de l'article 20 du Règlement général de l'OHI (qui a été amendé à la Conférence de 2007 et entrera en vigueur lorsque le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI sera approuvé) aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration sur la position du candidat	ETATS-UNIS	1
6	Etat global des levés hydrographiques	BHI	3
7	Amendement de l'annexe au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (pas encore en vigueur)	DANEMARK	1
8	Proposition de voie à suivre pour la révision de la publication S-23 de l'OHI sur les limites des océans et mers	ETATS-UNIS	
9	Proposition sur la révision de la S-23	JAPON	

CONF.18/G/02/Rev1

PRO 1 REVISION DE LA RESOLUTION SUR LA REPONSE DE L'OHI EN CAS DE CATASTROPHE

Présentée par: Japon

Référence: Résolution de l'OHI « Réponse de l'OHI en cas de catastrophe » (1/2005 telle qu'amendée, anciennement K4.5).

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le texte suivant d'une résolution amendée 1/2005 "Réponse de l'OHI en cas de catastrophe ».

Il est proposé un changement au paragraphe 1 « Introduction » et à l'alinéa a) Par les Etats membres du paragraphe 2. « Procédures et directives». Le texte modifié est souligné:

1. Introduction

Le tremblement de terre/tsunami de 2004 dans l'océan Indien et le tremblement de terre/tsunami de 2011 au Japon, ont non seulement affecté la sécurité de la navigation en détruisant les installations portuaires et en dispersant les digues de protection, mais ont également gravement porté atteinte aux communautés locales en emportant des centaines de milliers de vies et en détruisant la plupart des équipements dans la région. En raison du danger, un nombre impressionnant de réfugiés ont été déplacés et ont très vite souffert du manque d'approvisionnement en nourriture, eau et chauffage. Les services hydrographiques doivent immédiatement faire face à ces violentes catastrophes et contribuer au redressement des communautés locales touchées en assurant la sécurité de la navigation. Les services hydrographiques jouent donc un rôle indispensable dans le redressement de l'économie locale.

L'Organisation hydrographique internationale, ses Etat membres et les Commissions hydrographiques régionales doivent mettre en place des procédures et des directives afin de pouvoir fournir une réponse immédiate et appropriée dans l'hypothèse de toute future catastrophe qui affecterait les zones côtières dans le monde.

Ces procédures et directives devraient permettre de :

- procéder à une évaluation immédiate des dommages et de leurs effets sur la sécurité de la navigation maritime nationale et internationale et sur les activités économiques de la région touchée par la catastrophe;
- d'informer immédiatement les navigateurs et les autres parties intéressées des dommages causés et des risques, notamment en ce qui concerne les dangers pour la navigation;
- d'assurer la circulation dans les voies de transport maritime; et
- de tenir à jour les cartes et les autres renseignements hydrographiques de la zone endommagée.

Elles devraient également identifier les actions requises et le soutien nécessaire pour réparer les dommages. Les actions seront coordonnées par le BHI, en coopération avec la (les) Commission (s) hydrographique (s) régionale (s), le (s) Etat (s) membre (s) et les autres organisations internationales idoines, selon qu'il convient.

Il convient de souligner qu'il est très important que les Etats côtiers collectent des données côtières et bathymétriques adéquates dans leurs zones de responsabilité et les mettent à disposition des bases de données appropriées afin que celles-ci puissent être utilisées pour l'établissement et l'amélioration de systèmes d'alertes précoces contre les tsunamis, pour la protection des zones côtières et les études de simulation adéquates. Toute coopération régionale en matière de collecte de données bathymétriques en eaux peu profondes et profondes sera coordonnée par le BHI, en coopération avec d'autres Etats de la région et avec les organisations internationales, selon qu'il convient.

L'intention est de décrire les procédures et de fournir des conseils à suivre aux niveaux national, régional et international au sein de la structure de l'OHI ; il ne s'agit pas de créer ou d'exploiter des systèmes et des services d'alertes en cas de catastrophe.

2. Procédures et directives

a) Par les Etats membres:

Chaque Etat membre devra avoir des plans d'urgence en cas de prévision de catastrophe. Lorsqu'une catastrophe se produit dans les zones côtières sous sa juridiction, chaque Etat devra diffuser des renseignements sur la sécurité maritime et effectuer des levés préliminaires en vue de sécuriser les voies de transport en fonction de l'étendue des dommages. Pour faire face à la reconstruction des ports, chaque Etat devra entreprendre des levés hydrographiques et tenir à jour les cartes marines. Ces actions seront coordonnées avec l'(es) Etat(s) voisin(s), la (les) Commission(s) hydrographique(s) régionale(s), etc., si besoin est.

Il est très important que chaque Etat fournisse un point de contact aux fins de communication; il devrait s'agir du directeur du service hydrographique ou de l'agence de la sécurité maritime ou de toute autre personne adéquate qui connaisse les procédures maritimes.

Il est recommandé que les plans d'urgence contiennent les éléments clés suivants :

i) Diffuser des avertissements et des conseils aux navires sur les informations d'urgence y compris les tsunamis, immédiatement et avec à-propos, par le biais des canaux existants (NAVTEX, SafetyNET). Maintenir en outre la diffusion des avertissements et des conseils sur l'information identifiée par le biais des évaluations indiquées ci-après. Coopérer avec le coordonnateur NAVAREA et les autres coordonnateurs nationaux de manière à ce que cette information puisse être mise à la disposition des navigateurs aussitôt que possible et au-delà de la zone de juridiction nationale.

ii) Evaluer l'étendue des dommages aux zones côtières, notamment dans les ports, les havres, les détroits, les approches, les zones faisant l'objet de restriction, etc.

iii) Evaluer, en coopération avec d'autres agences nationales, comme par exemple les autorités de signalisation maritime, les autorités portuaires, l'étendue des dommages aux aides à la navigation.

iv) Evaluer les effets spécifiques sur la navigation, établir la priorité des actions, et attribuer les ressources. Afin de déterminer l'existence d'obstacles et de changements du fond marin qui pourraient gêner la navigation, entreprendre des levés préliminaires, dès que possible, en commençant par les zones les plus sensibles du point de vue de la navigation et assurer la continuation du soutien et de l'approvisionnement par les voies maritimes et les ports, en marquant les nouveaux dangers lorsque cela est nécessaire. Tenir pleinement compte de l'effet des obstacles dérivants qui peuvent gêner les levés préliminaires.

v) Informé le président de la Commission hydrographique régionale et le BHI de la situation, en fournissant des détails sur les dommages, les actions prises et en indiquant quel soutien est nécessaire, le cas échéant.

vi) Prendre les mesures suivantes pour évaluer et définir les nouveaux besoins hydrographiques/cartographiques :

(i) Effectuer des levés hydrographiques immédiatement en cas de changement de profondeur dans les ports et les approches du fait de changement géomorphologique, d'obstacles et d'accumulation de sédiments. Les levés doivent être effectués progressivement, en fonction des progrès de la reconstruction des équipements portuaires.

(ii) Examiner l'étendue des dommages sur le repère géodésique et vérifier s'il a bougé ou non. Déterminer à nouveau le niveau de référence, si besoin est.

(iii) Fournir des informations nautiques aussitôt que possible. Les informations relatives à la correction des cartes ou les nouvelles éditions de cartes seront fournies au fur et à mesure selon qu'il convient. Marquer les zones nouvellement hydrographiées parmi les informations relatives aux corrections des cartes ou sur les nouvelles éditions des cartes afin de refléter la qualité des données relatives à la sécurité de la navigation au cas où l'on suppose un changement significatif de profondeur.

(vii) Fournir des rapports de suivi au Président de la Commission régionale et au BHI.

NOTE EXPLICATIVE:

Un tremblement de terre et un tsunami dévastateurs ont frappé le nord du Japon en mars 2011. Immédiatement après le tremblement de terre, le département hydrographique et océanographique japonais a déployé des activités hydrographiques intensives. Cette proposition vise à partager notre expérience et à amender la résolution de l'OHI 1/2005 « Réponses de l'OHI en cas de catastrophe », qui permet aux organes appropriés tels que les Etats membres et les CHR de faire face à la catastrophe plus rapidement et avec plus d'efficacité.

L'amendement proposé est fondé sur les éléments suivants:

1. Expliquer que les services hydrographiques jouent un rôle indispensable dans le redressement de l'économie locale en assurant la sécurité de la navigation, au paragraphe 1 « Introduction », et
2. Ajouter des exemples et des éléments clés aux plans d'urgence à chacun des points de l'alinéa a) Par les Etats membres du paragraphe 2 « Procédures et directives » qui aideront les Etats membres à développer des plans d'urgence.

COMMENTAIRES

AUSTRALIE

L'Australie approuve la proposition qui apporte des conseils utiles aux services hydrographiques des Etats membres. Toutefois, on peut noter que la mise en œuvre de plans d'urgence variera pour chaque Etat membre, en fonction des dispositions internes entre les autorités hydrographiques, de sécurité maritime, d'assistance en matière de catastrophe, etc.

BRESIL

Le Brésil, qui comprend que l'expérience japonaise apporte des connaissances substantielles, soutient cette proposition.

CHILI

Le Chili soutient entièrement cette proposition et souhaite ajouter les commentaires suivants :

* Améliorer les procédures par la création d'un centre d'intervention rapide ou d'une équipe de direction pour mettre en place dès que possible des actions qui pourraient aider à faire face aux urgences. A cet égard, la création d'un poste de coordonnateur général devrait être mentionnée dans cette proposition comme étant la charge la plus importante à couvrir et ce poste devrait être pourvu par le président de l'IRCC.

. * Etant donné l'urgence qui se fait jour normalement après une grande catastrophe naturelle, il est recommandé que l'équipe ou le centre proposé soit mis en place par le BHI dès que la catastrophe est connue sans qu'aucune autre demande ne soit nécessaire.

EQUATEUR

L'Equateur approuve la proposition.

FINLANDE

La Finlande est favorable à cette proposition.

FRANCE

Sous réserve de corrections typographiques à apporter à la version française de cette proposition qui seront proposées séparément, la France approuve les modifications proposées par le Japon. La France remercie le Japon de partager son expérience, malheureusement étayée par la catastrophe qui l'a frappé en 2011, qui démontre tout l'intérêt de la résolution de l'OHI. Pour que l'ensemble des retours d'expérience soit pris en compte pour actualiser cette résolution, la France propose que les commissions hydrographiques régionales, à la lumière de l'expérience de leurs membres, des membres associés et observateurs, proposent les adaptations à apporter à la résolution 1/2005 et que l'IRCC en fasse la synthèse. La France propose que cette démarche soit élargie aux dispositifs de prévention et d'alerte, pour lesquels les contributions des services hydrographiques peuvent se révéler essentielles et pour lesquels une coopération à l'échelle régionale est indispensable (par exemple pour les dispositifs temps réel d'échanges et de transmission de données marégraphiques, correctement échantillonnées, susceptibles de fournir des signaux précurseurs de tsunamis ou de surcotes provoquées par des ondes de tempêtes).

PAYS-BAS

L'importance de réponses appropriées en cas de catastrophe est incontestée et les Pays-Bas sont favorables à cette révision étant donné qu'elle repose sur l'évaluation de la grave catastrophe pratiquement inimaginable de 2011. La proposition décrit clairement les directives et procédures aux trois niveaux national, régional et international dans le cadre de la structure de l'OHI.

Toutefois, il pourrait y avoir une mauvaise perception du rôle du BHI sur la question. La lecture du cinquième paragraphe de l'introduction "...les actions seront coordonnées par le BHI..." ne reflète pas le rôle essentiel de coordination du BHI dans la mobilisation du soutien hydrographique régional et international à la demande des Etats côtiers nécessitant ce soutien. Les Pays-Bas proposent de

PROPOSITIONS

supprimer cette phrase puisque le reste du texte décrit clairement la fonction de coordination, essentiellement exercée par le BHI, dans la mobilisation de cette aide externe coordonnée.

En outre, les termes "Etats côtiers" et "Etats membres" sont tous deux employés dans la proposition ; bien qu'une résolution de l'OHI soit destinée aux Etats membres, certaines directives et procédures devraient reconnaître l'existence de capacités hydrographiques appropriées des Etats non membres de l'OHI, particulièrement dans le cas de réponses aux catastrophes. Les Pays-Bas préfèrent utiliser principalement "Etats côtiers" au lieu de "Etats membres".

En conclusion, les Etats membres proposent un effort coordonné de l'OHI et des Commissions hydrographiques régionales pour aborder cette résolution révisée à partir des "meilleures pratiques" des autres organisations internationales et régionales. Par exemple, cette résolution révisée devrait être proposée à l'OMI en tant que référence normative supplémentaire pour le programme facultatif d'audit des Etats membres de l'OMI (VIMSAS). Ceci contribue à fournir une réponse coordonnée appropriée à tous les niveaux et à donner une opportunité supplémentaire de présenter l'OHI comme étant une des organisations internationales pertinentes avec pour éventuel effet secondaire d'accroître les Etats membres de l'OHI (à présent environ 80 sur les 159 Etats membres de l'OMI).

RU

Le RU approuve la proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats Unis apprécient et louent les efforts du Japon pour mettre en avant la nécessité d'un intérêt accru des services hydrographiques à la préparation générale et à la réponse aux événements extrêmes qui touchent les communautés locales, les économies et le transport maritime.

PRO 2 BESOIN DE RESSOURCES TECHNIQUES ACCRUES AU BHI

Présentée par: Royaume-Uni

Soutenue par : Australie, Canada, Allemagne, Norvège, Singapour, Etats-Unis d'Amérique.

Référence: Prenant en compte les commentaires issus de la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale de 2007, à savoir que « nous nous trouvons au cœur de rapides changements technologiques et commerciaux ; changements dans la façon de recueillir les données, de les évaluer et de les conserver, de les diffuser et de les visualiser. Alors que nous savons que les cartes de navigation et les publications papier feront partie de notre univers pendant de nombreuses années encore, le « centre de gravité » du transport maritime se déplace à grande vitesse vers la navigation numérique ».

PROPOSITION :

La Conférence charge le Bureau hydrographique international, en consultation avec le HSSC, d'élaborer des propositions visant à s'assurer qu'il y a une capacité technique appropriée au sein du Bureau en vue d'appuyer l'Organisation dans une période de changements importants découlant du passage vers la navigation numérique et, là où cela est possible, dans le cadre du budget existant, à les encourager à y donner suite.

NOTE EXPLICATIVE :

1. Les travaux de l'OHI sont devenus de plus en plus techniques ; le passage vers la navigation numérique et le développement du concept de la « e-navigation » de l'OMI posent des questions techniques diverses et complexes. Pour cette raison, une demande croissante de compétences techniques de l'OHI se fait jour pour appuyer les Etats membres et une très large communauté maritime y compris les fabricants d'équipements :

a) Le passage des cartes papier aux cartes numériques pour la navigation est un défi à la fois pour les services hydrographiques et pour les utilisateurs de cartes. L'utilisation accrue des ENC et la confiance que l'on place en elles mettent en évidence un certain nombre de questions techniques qui doivent retenir l'attention. Afin de donner, à l'ère numérique, le même niveau de directives, de conseils et d'appui aux parties prenantes à l'ECDIS qu'il a donné traditionnellement aux Etats membres, aux Commissions et aux Comités traitant des questions relatives aux cartes papier, le Bureau doit construire et renforcer le même niveau de compétences en matière de cartographie numérique et acquérir une bonne connaissance de l'utilisation des ENC dans le cadre de l'ECDIS.

b) Le Bureau assure le rôle d'administrateur de la S-63 (Dispositif de protection des données de l'OHI). Le dispositif et sa gestion méthodique sont essentiels à la diffusion de la plupart des ENC dans le monde et l'on considère que le Bureau doit avoir les capacités nécessaires pour gérer activement le dispositif.

c) En ce qui concerne le développement du concept de la « e-navigation », l'OMI soutient maintenant régulièrement la S-100 en tant que base de référence en vue de l'accès aux données et aux services nécessaires pour se conformer aux prescriptions de la Convention SOLAS. Au fur et à mesure que ces travaux progressent, l'OHI jouera un rôle essentiel dans le projet de la « e-navigation » ; ceci amènera l'OHI à s'engager à toucher une plus vaste communauté maritime. La lettre circulaire 44/2011 de l'OHI souligne l'importance de ce rôle. Il est probable que des ressources supplémentaires en personnel seront nécessaires pour remplir ce rôle et fournir assistance et conseils. En outre, la gestion de la base de registres et des registres de la S-100 va devenir une tâche de plus en plus importante pour l'OHI et il est prévu que dans le futur le Bureau assume ce rôle.

2. Les tâches listées ci-dessus ont vu le jour ou se sont développées de façon conséquente au cours des cinq dernières années. Les ressources en personnel technique au sein du Bureau n'ont pas augmenté de manière à refléter ces besoins accrus et en évolution constante. Afin de réunir un noyau performant de compétences et de fournir le niveau approprié de soutien, il est souhaitable d'avoir au sein du Bureau du personnel technique disponible en permanence. Ceci signifie que le personnel sous contrat de courte durée ou détaché d'un Etat membre serait moins souhaitable que des dispositions à plus long terme.

COMMENTAIRES

AUSTRALIE

L'Australie approuve la proposition.

BHI

Comme indiqué dans la LC 53/2010 en date du 20 août 2010, dans le cadre des remplacements des postes vacants et des départs en retraite, le Comité de direction a suivi une politique qui vise à améliorer les qualifications techniques et administratives du personnel du BHI pour faire face aux demandes en pleine évolution de l'Organisation. Cette évolution porte sur l'exécution menée à bien avec succès de la tâche d'Administrateur de la S-63 Dispositif de protection des données au cours des huit dernières années, ainsi que la tâche de représentation de l'Organisation à l'OMI, à l'AIMS et au sein d'autres forums. Le BHI continue de soutenir diverses parties prenantes sur des questions techniques telles que la navigation numérique, les nouvelles normes et l'application de nouvelles technologies à de nombreuses situations maritimes, en étroite coopération avec les groupes de travail appropriés de l'OHI. Aucune plainte ni commentaire négatif sur les accomplissements du BHI n'ont été rapportés au Comité de direction. Il n'a également pas connaissance de quelque préoccupation que ce soit de la part des GT de l'OHI ou du HSSC en ce qui concerne la nécessité d'accroître les ressources techniques au BHI. Du point de vue du DC, les niveaux actuels et prévus de personnel au BHI sont suffisants pour répondre aux besoins existants voulus par les Etats membres.

Au fur et à mesure que de nouvelles obligations et de nouveaux besoins demandant de nouvelles capacités ou expertises au BHI se feront jour, le Comité de direction est prêt, en coopération avec les comités appropriés à identifier les ressources nécessaire pour répondre à tous les nouveaux besoins.

Le Comité de direction souhaite, toutefois, signaler que l'augmentation du personnel au BHI aurait des implications budgétaires, qui entraîneraient soit une réduction des dépenses sur d'autres items du programme de l'OHI soit un accroissement général du budget pour faire face aux salaires supplémentaires et aux dépenses associées.

BRESIL

Le Brésil, qui comprend la nécessité et l'urgence de cette question, appuie la proposition. Il ne peut toutefois approuver l'accroissement du budget de l'OHI. En conséquence, les solutions temporaires, comme les services volontaires et les détachements en provenance des Etats membres, sont les solutions possibles.

EQUATEUR

L'Equateur approuve la proposition.

FINLANDE

La Finlande est favorable à cette proposition.

FRANCE

La France considère que la proposition du Royaume-Uni ne remet pas en cause les incontestables compétences techniques existant au sein du BHI.

La France partage la vision des enjeux présentée par le Royaume-Uni. L'analyse des risques du programme de travail à 5 ans, notamment dans son 2ème volet, devra, conformément aux dispositions du plan stratégique, prendre en compte ceux liés à la disponibilité de ressources techniques nécessaires. La « e-navigation », l'entrée de l'hydrographie dans l'ère du tout numérique, et l'ouverture à l'ensemble des usagers des données détenues par les services hydrographiques, requièrent en effet une mobilisation croissante de compétences techniques, alors que de fortes contraintes budgétaires pèsent sur les services hydrographiques. La France propose que les Etats membres accordent toute leur attention à cette question dans l'établissement du programme 2013-2017, et envisagent les moyens permettant de limiter les risques d'inadéquation entre objectifs et ressources, y compris en renforçant la mutualisation des ressources des Etats membres.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas appuient les observations qui reflètent une évolution intensive et dynamique en matière de connaissance des normes et des services techniques au sein de l'OHI. Les Pays-Bas ressentent positivement la manière dont le personnel du BHI a jusqu'à présent fait face à cette évolution. Après avoir pris connaissance des commentaires du BHI (LCC 10/bis1) sur cette proposition, les Pays-Bas en arrivent à la conclusion que l'évaluation de l'appui approprié au BHI pour les questions techniques et de coopération eu égard aux nouveaux développements doit plutôt faire l'objet d'une question de routine dans le cadre du mandat des principaux comités de l'OHI (HSSC et IRRC).

Dans le cas de la gestion de la base de registre et des registres de la S-100 avec d'éventuels besoins en ressources additionnelles au BHI, les Pays-Bas proposent d'examiner également un financement supplémentaire de la part des autres parties prenantes afin de compenser ce supplément de dépenses. Il n'est pas souhaitable que les 80 Etats membres de l'OHI supportent ensemble la charge d'environ 160 Etats côtiers qui ont un intérêt dans la gestion de la S-100 par le BHI

RU

Nous approuvons la proposition, qui a été soumise par le RU.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis conviennent que des ressources techniques accrues seront très précieuses au Bureau hydrographique international. Ils estiment que les besoins de financement devraient être traités dans le cadre des budgets existants de l'Organisation hydrographique internationale.

PRO 3 UNE RESOLUTION SUR L'IMPORTANCE DE RESOUDRE LES QUESTIONS D'AFFICHAGE ECDIS

Présentée par: Royaume-Uni

Soutenue par: Australie*, Canada*, France, Japon*, Norvège*, Etats-Unis d'Amérique
(*EM de l'OMI qui co-parrainent le document de l'OMI MSC89/24/3)

Référence: Le rôle de l'OHI dans le développement de l'ECDIS, son soutien actif à l'OMI dans l'adoption des prescriptions d'emport pour l'ECDIS qui entrent en vigueur à partir de 2012 et les anomalies de fonctionnement de certains ECDIS comme rapporté dans le document MSC89/24/3.

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'adopter la résolution suivante :

L'OHI

- Reconnaissant le rôle de l'OHI dans le développement de l'ECDIS et son soutien actif à l'OMI dans l'adoption des prescriptions d'emport pour l'ECDIS qui entrent en vigueur à partir de 2012 ;
- Reconnaissant, en outre, les questions concernant les anomalies de fonctionnement sur certains ECDIS, lesquelles se sont fait jour au fur et à mesure de l'expérience acquise en matière de fonctionnement ainsi que les actions déjà prises par l'OHI et le Bureau pour aider à faciliter leur résolution ;
- L'OHI est encouragée à continuer à jouer un rôle déterminant au sein des parties prenantes à l'ECDIS pour faire en sorte que les questions identifiées en ce qui concerne les anomalies de fonctionnement de l'ECDIS soient réunies, analysées, communiquées et résolues aussi rapidement que possible pour garantir la sécurité de la navigation et pour faciliter le passage satisfaisant de la carte papier à la carte numérique.

NOTE EXPLICATIVE:

1. L' OHI s'est investie de façon importante dans le développement des ENC et des ECDIS au cours des 25 dernières années ; elle est un acteur majeur du développement des normes de fonctionnement ECDIS, a joué un rôle déterminant dans les normes ENC associées et a soutenu l'adoption par l'OMI des prescriptions d'emport.

2. Avec l'accroissement de l'expérience opérationnelle en matière d'ECDIS, certaines faiblesses sont clairement apparues eu égard aux normes ECDIS et aux implémentations des fabricants d'équipement, faiblesses qui ont eu un impact sur la sécurité de la navigation. Les anomalies de fonctionnement des systèmes ECDIS avec les ENC ont fait l'objet de trois avertissements NAVAREA au cours de l'année 2010 et la question a été soulevée par la suite aux réunions du comité de la sécurité maritime (MSC) et du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV) de l'OMI. Il est généralement convenu à l'OMI qu'une action et une coordination supplémentaires sont requises.

3. Le Comité de direction a organisé une réunion des parties prenantes au Bureau début 2011 pour discuter des questions identifiées et une autre réunion est prévue fin 2011 pour examiner la rétroaction en provenance des navigateurs. Bien que l'OHI ne soit pas à l'origine de la plupart de ces questions, elle est en bonne place pour jouer un rôle déterminant au sein des parties prenantes en vue de faciliter la résolution de ces questions dans le cadre de l'OMI. Le Bureau a une bonne visibilité auprès de deux des plus importantes parties prenantes – les producteurs d'ENC et, en tant qu'administrateur du dispositif de la S-63, l'ensemble des fabricants qui produisent des systèmes électroniques utilisés par les navigateurs pour le commerce international. Bien qu'il existe d'autres organisations comme l'association des fabricants d'équipements, le Comité international radio-maritime (CIRM) et l'International Chamber of Shipping (ICS) qui seraient en mesure de mener ces travaux, l'OHI est la mieux placée du fait de l'éventail de ses compétences et de son envergure internationale

PROPOSITIONS

4. En plus de faciliter la résolution de ces questions dans l'intérêt du navigateur, assumer un rôle prépondérant promeut également les travaux de l'OHI et protège les investissements dans les ENC et l'ECDIS déjà réalisés par les Etats membres.

5. Voir également la proposition du RU concernant l'accroissement des ressources techniques au BHI – PRO 2.

COMMENTAIRES

AUSTRALIE

L'Australie approuve la proposition.

L'OHI, en tant qu'organisation responsable des spécifications en matière de compilation et de présentation des ENC est bien placée pour jouer un rôle prépondérant en ce qui concerne l'évaluation et le traitement des questions relatives à la cohérence, lesquelles, dans la plupart des cas découlent de questions d'interprétation entre ces spécification et les normes de performance de l'ECDIS.

BRESIL

Le Brésil, qui pense que le système de navigation numérique doit être en constante amélioration et que l'organisation la plus apte à mener ce processus est l'OHI, appuie cette proposition.

EQUATEUR

L'Equateur approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande est favorable à cette proposition.

FRANCE

La France approuve la résolution proposée, qui doit trouver une traduction dans le programme 2013-2017. Elle note avec satisfaction que l'HSSC prépare des éléments d'entrée pour la réunion MSC90 de l'OMI qui se tiendra en 2012. Elle relève enfin que cette résolution va bien au-delà des seules questions *d'affichage* sur ECDIS, et suggère d'adopter un titre plus conforme à la problématique soulevée, par exemple :

« Résolution sur l'importance à accorder aux questions relatives au fonctionnement du système ECDIS-ENC-marin ».

JAPON

Le Japon appuie la proposition.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas appuient cette proposition.

RU

Nous approuvons la proposition, étant donné qu'elle a été soumise par le RU.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent la proposition et continueront à apporter leur contribution et à travailler avec les autres Etats membres, les fabricants d'ECDIS et les parties prenantes en vue d'identifier l'ensemble des problèmes rencontrés et, indépendamment de cela, apporter leur contribution technique en vue d'aider à résoudre les questions de présentation de l'ECDIS.

PRO 4 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 40 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI EN VUE DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION DU CANDIDAT PRECISANT SA POSITION

Présentée par: Etats-Unis d'Amérique

Soutenue par : Canada, Royaume-Uni

Référence: Règlement général de l'OHI, article 40
Règlement général de l'OHI, article 23 (c)

PROPOSITION

Il est proposé que l'article 40 du Règlement général de l'OHI "Renseignements complémentaires » soit modifié pour inclure une demande de renseignements sur la position de chaque candidat. Ces renseignements qui pourront être inclus dans le point « 13. Position du candidat » demandent que les candidats au Comité de direction fournissent des déclarations spécifiques sur leurs objectifs et leurs méthodes en vue de faire progresser les priorités de l'Organisation au cours de leur mandat.

En résumé, il est proposé de lire l'article 40 comme suit :

ARTICLE 40

Toute proposition de candidature est accompagnée d'une note indiquant les titres de l'intéressé au poste considéré. Pour faciliter la comparaison des qualifications des différents candidats leurs états de service sont uniformément présentés sur le modèle suivant :

Généralités

1. Nom.
2. Nationalité.
3. Date de naissance.
4. Titres et décorations.

Etudes et promotions

5. Etudes (durée, y compris les qualifications spécialisées ou particulières).
6. Langues (écrit et oral).
7. Promotions.

Services

8. Services dans l'hydrographie
 - (a) Service à la mer (durée et postes).
 - (b) Services à terre (durée et postes).
9. Services autres qu'hydrographiques
 - (a) Services à la mer (durée et postes).
 - (b) Services à terre (durée et postes).

Activités scientifiques

10. Publications.
11. Travaux de recherche et récompenses obtenues.
12. Sociétés savantes (dont il est ou a été membre).

Renseignements complémentaires**13. La position du candidat pourrait, sans s'y limiter, inclure :**

- (a) Les priorités, les orientations et les points de vue proposés par le candidat quant à l'importance de l'hydrographie et de la cartographie.
- (b) Le point de vue du candidat sur le rôle du président, des directeurs et du Bureau.
- (c) Les objectifs et les méthodes du candidat en vue de faire progresser au mieux les priorités de l'Organisation telles qu'établies par les Etats membres.
- (d) Le point de vue du candidat sur les sujets les plus importants que l'OHI devra affronter au cours de son éventuel mandat et les actions que le candidat serait amené à prendre pour faire en sorte d'atteindre les objectifs de l'Organisation.

NOTES EXPLICATIVES:

1. Il est très important que l'Organisation choisisse un Comité de direction qui ait une vision et une composition appropriée afin de répondre aux futurs besoins de l'OHI. Les Etats membres doivent donc connaître les positions des candidats à l'élection du Comité de direction. Les besoins actuels sont concentrés sur l'expérience pertinente antérieure ; toutefois, celle-ci ne fournit pas suffisamment d'éléments pour comprendre les objectifs et les méthodes que les candidats retiendront pour soutenir l'OHI dans le futur.

2. Comme il est indiqué dans une partie de l'alinéa (c) de l'article 23, "...Le Comité de direction, en prenant en compte le travail des comités et groupes de travail, devrait présenter à toutes les conférences ordinaires, une proposition de budget/programme contenant le programme de travail à accomplir au cours de la période suivante et les implications financières qui s'y rattachent..." Comme il est demandé aux directeurs d'anticiper l'avenir, il serait bon que les Etats membres soient informés des perspectives et de la vision des candidats avant leur élection à ces postes prestigieux..

3. Si la XVIII^{ème} CHI approuve cette proposition, son application ne pourra entrer en vigueur qu'après la XVIII^{ème} CHI.

COMMENTAIRES**AUSTRALIE**

L'Australie soutient dans son principe la proposition et note que tandis que les Etats membres fournissent la direction générale de l'OHI par le développement du programme de travail *via* leur contribution aux groupes de travail et aux comités, chacun des directeurs joue un rôle significatif en guidant le développement et la réalisation du plan de travail.

Une préoccupation demeure en ce que la condition requise d'inclure une déclaration sur la « Position du candidat » dans la demande écrite de candidature pourrait injustement bénéficier aux derniers candidats. Toutefois, cela pourrait être corrigé en faisant en sorte que toutes les déclarations de « Position du candidat » soient mises à disposition (publiées) en même temps, c'est-à-dire après la date de clôture des dépôts de candidatures. Afin de faciliter la diffusion de ces informations aux Etats membres, il est suggéré que la date de clôture du dépôt des candidatures soit portée à trois mois avant l'ouverture de la Conférence.

A cet égard, il est suggéré que les articles 38 et 41 du Règlement général de l'OHI soient amendés comme suit:

ARTICLE 38

Chaque gouvernement membre pourra présenter un candidat devant être de la nationalité du pays qui le propose. **Les candidatures doivent parvenir au Bureau au plus tard 90 jours avant le premier jour de la Conférence.**

AUSTRALIE (Suite)**ARTICLE 41**

- a) Les noms des candidats avec leurs états de services (**exception faite des renseignements inclus dans l'item 13 « Position du candidat »**) sont publiés aussitôt qu'ils sont reçus par le Comité de direction.
- b) **Les renseignements inclus dans l'item "13. Position du candidat" concernant chaque candidat sont publiés par le Comité de direction peu après la date de clôture du dépôt des candidatures.**
- c) Le Bureau collationne les listes de noms proposés et les remet à chaque délégation, accompagnées des états de services, à l'ouverture de la Conférence.

En outre, l'Australie recommande que chaque candidat ait l'opportunité de faire un exposé verbal devant la Conférence au premier jour de son ouverture. Ceci permettra aux candidats de démontrer leur capacité à s'exprimer en public dans une des langues officielles, comme il leur sera demandé de le faire, s'ils sont élus, lorsqu'ils représenteront l'OHI. Un maximum de 5 minutes par candidat délégué pourrait leur être alloué pour ce faire.

BRESIL

Le Brésil, qui est d'avis que l'engagement d'un éventuel directeur vis-à-vis du cours actuel de l'Organisation est essentiel pour la continuité des politiques adoptées, appuie cette proposition.

EQUATEUR

L'Equateur approuve la proposition.

FINLANDE

La Finlande appuie cette proposition.

FRANCE

La France approuve le projet proposé dans ses principes et suggère, si cela est juridiquement acceptable au titre de la présente conférence, d'examiner la possibilité d'insérer une séance orale de 15 minutes par candidat, sans questions, au cours de laquelle chacun d'eux pourra préciser officiellement sa position avant l'élection programmée en fin de conférence.

Sur la forme, la France estime toutefois que certains renseignements complémentaires listés au § 13, relèvent de l'Assemblée générale/Conférence de l'OHI et qu'il n'appartient pas au candidat de les remettre en question. En conséquence, la France suggère d'adopter une formulation plus conforme aux rôles et responsabilités confiés aux membres du comité de direction, par exemple :

« 13. La position du candidat pourrait, sans s'y limiter, inclure sa vision sur l'importance de l'hydrographie et de la cartographie, sur le rôle de l'OHI, et sur les objectifs et méthodes envisagés pour faire progresser au mieux les priorités de l'Organisation telles qu'établies par les Etats membres. »

JAPON

PROPOSITIONS

Le Japon appuie la proposition. La déclaration de la vision et des propositions de chaque candidat permet aux Etats membres d'envisager ses efforts futurs et d'examiner ses qualifications eu égard au poste.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas appuient cette proposition.

PEROU

La Direction de l'hydrographie et de la navigation de la Marine péruvienne d'approuve pas dans cette proposition l'alinéa d) du paragraphe 13 ci-dessous :

« 13. *La position du candidat pourrait inclure :*

(d) Le point de vue du candidat sur les sujets les plus importants que l'OHI devra affronter au cours de son éventuel mandat et les actions que le candidat serait amené à prendre pour faire en sorte d'atteindre les objectifs de l'Organisation. »

RU

Le RU approuve la proposition.

ETAT- UNIS D'AMERIQUE

Les Etats Unis soutiennent leur proposition et réitèrent leur conviction que cette proposition contribuera à construire une vision, une direction et un sens des priorités communs dans l'avenir.

PRO 5 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 20 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI (QUI A ETE MODIFIE A LA CONFERENCE DE 2007 ET ENTRERA EN VIGUEUR UNE FOIS QUE LE PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI SERA APPROUVE) EN VUE DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION DU CANDIDAT PRECISANT SA POSITION

Présentée par: Etats-Unis d'Amérique

Référence: Article 20 du Règlement général de l'OHI

Note: **En attente de l'approbation de la première proposition des Etats-Unis d'Amérique (PRO 4) sur la position des candidats**

PROPOSITION

Il est proposé que l'article 20 du Règlement général de l'OHI (nouveau Règlement général) soit modifié pour inclure une demande de renseignements sur la position de chaque candidat. Ces renseignements qui pourront être inclus, en tant que puce supplémentaire, demandent que les candidats au poste de directeur et/ou au poste de secrétaire général fournissent des déclarations spécifiques sur leurs objectifs et leurs méthodes en vue de faire progresser les priorités de l'Organisation au cours de leur mandat.

En résumé, il est proposé de lire l'article 20 comme suit:

ARTICLE 20

- (a) Chaque candidature doit préciser si elle concerne le poste de secrétaire général ou de directeur ou bien les deux postes, et doit inclure un document détaillant les qualifications du candidat. Les informations spécifiques suivantes doivent être fournies :
- Etat membre qui présente le candidat;
 - Nom;
 - Nationalité;
 - Date de naissance;
 - Titres et décorations;
 - Etudes (durée, y compris les qualifications spécialisées ou particulières);
 - Langues (niveau oral et écrit);
 - Tout service et toute expérience en rapport avec la candidature donnant une indication de la mesure dans laquelle le candidat est qualifié pour occuper le poste de secrétaire général ou de directeur;
 - **Position des candidats, qui pourrait, sans s'y limiter, inclure :**
 - a) **Les priorités, les orientations et les points de vue proposés par le candidat quant à l'importance de l'hydrographie et de la cartographie.**
 - b) **Le point de vue du candidat sur le rôle du secrétaire général, des directeurs et du Secrétariat.**
 - c) **Les objectifs et les méthodes du candidat en vue de faire progresser au mieux les priorités de l'Organisation telles qu'établies par les Etats membres.**
 - d) **Le point de vue du candidat sur les sujets les plus importants que l'OHI devra affronter au cours de son éventuel mandat et les actions que le candidat serait amené à prendre pour faire en sorte d'atteindre les objectifs de l'Organisation.**
 - Tout renseignement additionnel pertinent.
- (b) Chaque candidature est signée par le candidat et par un représentant de l'Etat membre qui la présente.

NOTE EXPLICATIVE:

1. Il est très important que l'Organisation choisisse un secrétaire général et des directeurs qui aient une vision et une composition appropriée afin de répondre aux futurs besoins de l'OHI. Les Etats membres doivent donc connaître les positions des candidats à l'élection au poste de secrétaire général et de directeurs. Les besoins actuels sont concentrés sur l'expérience pertinente antérieure ; toutefois, celle-ci ne fournit pas suffisamment d'éléments pour comprendre les objectifs et les méthodes que les candidats retiendront pour soutenir l'OHI dans le futur.

COMMENTS

AUSTRALIE

L'Australie approuve la proposition en principe en signalant que tandis que les Etats membres fournissent la direction générale de l'OHI par le développement du programme de travail via leur contribution aux groupes de travail et aux comités, chacun des directeurs joue un rôle significatif en guidant le développement et l'exécution du Plan de travail.

Une préoccupation demeure en ce que la condition requise d'inclure une déclaration sur la « Position du candidat » dans la demande écrite de candidature pourrait injustement bénéficier aux derniers candidats. Toutefois, cela pourrait être corrigé en faisant en sorte que toutes les déclarations de « Position du candidat » soient mises à disposition (publiées) en même temps, c'est-à-dire après la date de clôture des dépôts de candidatures. Afin de faciliter la diffusion de ces informations aux Etats membres, il est suggéré que la date de clôture du dépôt des candidatures soit portée à trois mois avant l'ouverture de la Conférence.

A cet égard, il est suggéré que les articles 19 et 21 (du nouveau Règlement général) soient amendés comme suit:

ARTICLE 19

Chaque Etat membre peut présenter un seul candidat, pour chacun des postes de Secrétaire général et de Directeurs, devant être de la nationalité de l'Etat membre qui le propose. **Les candidatures doivent parvenir au Secrétaire général au moins 90 jours avant le jour d'ouverture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée.**

ARTICLE 21

- a) Les candidatures, accompagnées de la note détaillant les qualifications du candidat, (**exception faite des renseignements inclus à l'item « Position du candidat » résumés à l'article 20(a)**), sont communiqués à l'ensemble des Etats membres par le Secrétaire général aussitôt qu'elles sont reçues.
- b) **Les renseignements inclus à l'item « Position du candidat » concernant chaque candidat doivent être publiés par le Secrétaire général peu après la date de clôture du dépôt des candidatures.**
- c) Le Secrétaire-général regroupe les candidatures et les soumet à l'Assemblée.

BRESIL

Le Brésil, qui est d'avis que l'engagement d'un éventuel directeur vis-à-vis du cours actuel de l'Organisation est essentiel pour la continuité des politiques adoptées, appuie cette proposition.

EQUATEUR

L'Equateur approuve la proposition.

FINLANDE

La Finlande appuie cette proposition.

FRANCE

La France approuvé l'amendement proposé sous réserve de la réserve exprimée sur la proposition PRO 4.

JAPON

Le Japon appuie la proposition. La déclaration de la vision et des propositions de chaque candidat permet aux Etats membres d'envisager ses efforts futurs et d'examiner ses qualifications eu égard au poste.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas appuient cette proposition.

RU

Le RU approuve la proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis d'Amérique approuvent cette proposition et réitèrent leur conviction qu'elle contribuera à construire une vision, une direction et un sens des priorités communs dans l'avenir.

PRO 6 ETAT GLOBAL DES LEVES HYDROGRAPHIQUES

Présentée par : BHI

PROPOSITION

Notant :

- (a) l'importance de disposer de données et d'informations hydrographiques exactes pour la sûreté en mer, pour la protection de l'environnement marin et pour diverses autres activités maritimes;
- (b) l'obligation qu'ont les Etats, conformément à la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS, de collecter des données hydrographiques;
- (c) le fait que la quantité et la couverture de données hydrographiques de bonne qualité, à travers le monde, sont en général non satisfaisantes;
- (d) la nécessité d'améliorer le rythme d'acquisition de données et d'informations nouvelles, plus détaillées et plus exactes;
- (e) le soutien que différents Etats en voie de développement nécessitent pour être à même d'exécuter l'importante tâche des levés hydrographiques; et
- (f) la compréhension du fait que les levés hydrographiques doivent être une préoccupation majeure et la responsabilité de l'OHI ainsi que de l'ensemble des Etats côtiers;
- (g) La XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale charge l'IRCC et le HSSC, en coopération avec le Comité de direction, de faire progresser toutes les actions qui seront requises afin d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité des données hydrographiques dans le monde, de contrôler et de rectifier les insuffisances et les défauts éventuels, de coopérer avec d'autres organisations et parties prenantes internationales, selon que nécessaire et de tenir les Etats membres informés des progrès accomplis dans ce domaine.

NOTE EXPLICATIVE

1. Obtenir une couverture globale et une disponibilité de données et d'informations hydrographiques de haute qualité à l'appui de la sûreté de la navigation en mer et pour d'autres usages non liés à la navigation est un objectif stratégique de l'Organisation.

2. Tandis que l'Organisation poursuit ses efforts pour assurer une couverture globale en ENC, il existe un besoin sous-jacent et, peut-être plus urgent, d'améliorer la couverture globale et l'exactitude des données hydrographiques source. Les données déjà recueillies à partir des levés hydrographiques menés à bien dans le passé s'avèrent souvent inadéquates à la lumière des nouvelles techniques, normes et procédures et des nouvelles prescriptions. Les ENC, en particulier, devraient être basées sur de nouvelles données hydrographiques exactes afin de mieux servir leur but et tout particulièrement de mieux soutenir les navigateurs à la mer.

3. La récente concentration de l'OMI et des navigateurs en général sur l'ECDIS et sur la couverture des ENC a attiré particulièrement l'attention sur l'état d'un grand nombre de cartes dans le monde, et sur le fait qu'elles sont établies, dans de nombreux cas, à partir d'informations hydrographiques anciennes ou inadéquates et qu'il demeure encore de nombreuses zones où il n'existe aucune donnée disponible.

4. Un examen de l'annuaire de l'OHI pour 1979, 1995 et 2011 montre que le nombre de bâtiments hydrographiques dirigés par les Etats membres a diminué de 34% en ce qui concerne les bâtiments offshore et de 35% en ce qui concerne les bâtiments côtiers. Il semble peu probable que

PROPOSITIONS

cette réduction ait été en totalité compensée par l'utilisation d'une technologie plus efficace, tel que le LIDAR ou les sondeurs multifaisceaux ou *via* des décisions gouvernementales en faveur de contrats commerciaux pour les levés hydrographiques. L'examen de la publication de l'OHI C-55 – *Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde* montre que la progression des zones maritimes hydrographiées dans la plupart des Etats est lente ou inexistante.

5. Les 159 gouvernements contractants à la Convention SOLAS ont accepté, conformément à la règle 9 du chapitre V de ladite Convention, la responsabilité du recueil des données hydrographiques et, en particulier, de s'assurer que les levés hydrographiques soient menés à bien, autant que faire se peut, selon les exigences d'une navigation sûre. Cependant, relativement peu d'Etats côtiers ont mis en place des dispositions satisfaisantes pour faire en sorte que des levés soient réalisés. Ceci est notamment le cas pour des Etats qui ne sont pas membres de l'OHI.

6. Etant donné son rôle reconnu en tant qu'autorité mondiale en matière d'hydrographie, il ressort que l'OHI, en étroite coopération avec d'autres organisations et parties prenantes internationales et, en particulier, l'OMI, devrait coordonner les actions visant à améliorer la couverture globale, l'exactitude et la disponibilité des données hydrographiques et déterminer les moyens d'aider les Etats en développement à remplir leurs obligations en matière de levés hydrographiques.

7. Etant donné l'ensemble des circonstances décrites ci-dessus, l'IRCC et le HSSC en coopération avec le Comité de direction, ont un rôle essentiel à jouer en assurant que leurs programmes de travail respectifs permettent d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité des données hydrographiques, afin de contrôler et de rectifier les insuffisances et les défauts éventuels et de coopérer avec d'autres organisations et parties prenantes internationales, le cas échéant.

COMMENTAIRES

BRESIL

Le Brésil est d'avis que la situation et la disponibilité mondiale en matière d'hydrographie et de cartographie marine sont essentielles pour atteindre les objectifs stratégiques de l'OHI. Ainsi donc, la gestion de ces données est essentielle pour l'Organisation. C'est l'objectif de la publication C-55 actuelle. Malheureusement, les procédures établies n'ont pas été efficaces en vue de fournir les données et les informations requises. Le Brésil approuve donc les mesures supplémentaires qui visent à fournir à l'Organisation les données nécessaires sur l'hydrographie et la cartographie marine mondiale.

FINLANDE

La Finlande appuie sans réserve cette proposition et fait part de l'information additionnelle suivante :

La Finlande indique que la Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB) a reconnu l'importance d'hydrographier les principales routes et zones de navigation depuis plus de 10 ans. La CHMB a développé un dispositif harmonisé de nouveaux levés pour la mer Baltique. La Commission environnementale de la mer Baltique (HELCOM) a convenu au niveau ministériel de développer un dispositif de nouveaux levés pour l'entière zone de la mer Baltique. Ceci inclut les calendriers et les régimes de financement pour les nouveaux levés de l'ensemble des zones de navigation. La stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique a un projet phare en vue d'accélérer les nouveaux levés des principales routes et zones. Un projet européen RTE-T est en cours en vue d'accélérer ces nouveaux levés.

FRANCE

A l'exception des corrections typographiques à apporter à la version française de cette proposition qui seront proposées séparément, la France ne peut qu'approuver les principes évoqués dans la proposition n°6 qui rejoignent une des préoccupations de l'IRCC (cf. action IRCC02/05/a/) dont un des volets (état des lieux de la connaissance) a été évoqué lors de la 9^{ème} réunion du CBSC (cf. action CBSC9/1). Sur le fond, la France estime que la proposition serait d'une portée supérieure si des orientations plus précises étaient données au HSSC et à l'IRCC (donc aux CHR). Cette thématique fait en effet déjà partie des sujets systématiquement abordés dans les commissions (rapports annuels des Etats membres et associés, état des levés, C-55, GEBCO, etc.). Avant son adoption, la France souhaite donc que des précisions soient apportées sur les modalités de mise en œuvre de cette proposition. Elle suggère par exemple et à ce stade, d'examiner la possibilité d'établir un plan de travail, sous l'égide d l'IRCC, qui pourrait porter :

- Sur la définition commune d'une métrique de la connaissance, adaptée à l'ensemble des objectifs de l'OHI (en accordant une priorité à la sécurité de la navigation internationale)¹ ;
- Sur la définition des moyens nécessaires aux Etats membres pour évaluer la connaissance dans leurs eaux sous juridiction ;
- Sur la définition des moyens nécessaires aux Etats non-membres pour évaluer la connaissance dans leurs eaux ;
- Et enfin sur la définition collective des voies et moyens pour combler les lacunes prioritaires.

JAPON

Le Japon approuve la proposition avec les remarques suivantes :

La mise en œuvre de cette proposition nécessitait de discuter d'actions plus concrètes. Reconnaisant le rôle important de l'IRCC dans la réalisation de la proposition, il sera demandé à l'IRCC en coopération avec les CHR :

- 1) De superviser étroitement l'état des levés hydrographiques dans le monde et, 2) d'établir un système de compte rendu au BHI, ainsi que 3) de promouvoir les levés hydrographiques dans le pays en développement en améliorant et en facilitant le renforcement des capacités.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis d'Amérique soutiennent l'appréciation du BHI et sa proposition de faire appel aux Etats membres pour qu'ils mettent tout en œuvre afin de fournir des renseignements et des services en vue d'améliorer la sécurité de la navigation dans le monde.

¹ Benchmarking lancé au sein de la CHMN

**PRO 7 AMENDEMENT DE L'ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL DE
L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (PAS
ENCORE EN VIGUEUR)**

Présentée par : Danemark

Soutenue par : Canada, Norvège, Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique

Référence: Lettre circulaire 63/2010 « Création de la Commission hydrographique régionale de l'Arctique »
Règlement général de l'Organisation hydrographique international (pas encore en vigueur)

PROPOSITION

La Conférence accepte que l'annexe au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) pas encore en vigueur, soit amendée afin de refléter le fait que la Commission hydrographique régionale (CHRA) est une Commission hydrographique régionale reconnue par l'Assemblée.

NOTE EXPLICATIVE

La CHRA a été créée le 6 octobre 2010 avec la signature officielle des statuts de la Commission. L'OHI est le dépositaire des statuts officiels de la Commission. Les membres de la CHRA sont le Canada, le Danemark, la Norvège, la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique.

La CHRA vient compléter la couverture mondiale réalisée en matière de Commissions hydrographiques régionales. La Commission soutiendra largement la coordination du soutien hydrographique, cartographique et de navigation dans une région du monde très sensible et très importante sous l'angle environnemental.

En tant que Commission hydrographique régionale reconnue, la CHRA devrait être reflétée dans l'annexe au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale, pas encore en vigueur, afin d'être reconnue par l'Assemblée et, en tant que telle, pouvoir prétendre obtenir un siège au Conseil de l'OHI.

Une copie de la proposition d'annexe amendée est jointe à la présente proposition.

ANNEXE

CHR auxquelles il est fait référence dans l'article 8(b).

1. Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA);
2. Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB);
3. Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO);
4. Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO);
5. Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN);
6. Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC);
7. Commission hydrographique nordique (CHN);
8. Commission hydrographique de l'Océan Indien septentrional (CHOIS);
9. Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN);
10. Commission hydrographique de la zone maritime de l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ROPME) (CHZMR);
11. Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA);
12. Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE);
13. Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO);
14. Commission hydrographique Etats-Unis d'Amérique/Canada (CHUSC); et
15. Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO).

PRO 8 PROPOSITION DE VOIE A SUIVRE POUR LA REVISION DE LA PUBLICATION S-23 DE L'OHI SUR LES LIMITES DES OCEANS ET DES MERS

RETIREE

Présentée par : Etats-Unis d'Amérique

Référence : REGLEMENT GENERAL DE L'OHI, article 1
 REGLEMENT GENERAL DE L'OHI, article 2
 PS 23 DE L'OHI LIMITES DES OCEANS ET DES MERS, 3^{ème} Edition, 1953
 XI^{ème} Conférence hydrographique internationale, 1977, Décision N° 17
 XVII^{ème} Conférence HI, 2007, Volume 1, Compte rendu des séances, p. 189-191, 198, & 202-206
 Lettre circulaire 86/2007
 Lettre circulaire 78/2008
 Lettre circulaire 03/2009
 Lettre circulaire 38/2012

- Reconnaissant que l'article 2 du Règlement général de l'OHI stipule que « les activités de l'Organisation ont un caractère scientifique et technique et ne peuvent s'étendre à des questions touchant à la politique internationale »,
- Reconnaissant que l'Organisation s'efforce de réviser la version officielle existante de la Publication spéciale S-23 de l'OHI : Limites des océans et des mers, 3^{ème} Edition de 1953,
- Notant que la révision a pour la première fois été demandée par la Conférence hydrographique internationale de 1977, il y a 35 ans, sans résultat qui permette à ce jour d'effectuer une révision de la S-23,
- Enfin, reconnaissant que l'article 1 du Règlement général de l'OHI stipule que « l'Organisation a un caractère consultatif. Elle n'a aucune autorité sur les services hydrographiques des parties à la Convention ». En effet, les pratiques des services hydrographiques peuvent différer des orientations données dans les publications et normes de l'OHI.

PROPOSITION

Il est proposé que l'OHI publie des mises à jour de la S-23, avec un cycle de révision chapitre par chapitre plutôt qu'une mise à jour exhaustive de la publication dans son ensemble

Afin de mener à bien cette tâche, il est proposé de :

- (1) Publier des révisions chapitre par chapitre à l'aide de l'édition officielle de 1953 en tant que document-cadre à réviser;**
- (2) Utiliser les chapitres du projet d'édition de 2002 comme structure de base pour une révision chapitre par chapitre ; et**
- (3) Les parties de l'édition de 1953 qui n'ont pas été actualisées dans le cadre d'une mise à jour chapitre par chapitre doivent être conservées jusqu'à ce que les Etats membres de l'OHI directement concernés trouvent un accord sur les changements.**

NOTE EXPLICATIVE:

Depuis la Conférence h.i. de 1977, les Etats membres ont régulièrement inclus la révision de l'édition de 1953 de la S-23 au titre des items de travail dans le programme de travail de l'OHI. Les Etats-Unis d'Amérique considèrent que la S-23 est une publication importante qui fournit des orientations aux Etats membres en ce qui concerne la publication des cartes et des publications connexes et qui sert de référence aux navigateurs ainsi qu'aux nombreux autres utilisateurs concernés par les produits SIG maritimes qui ont besoin de connaître les limites des océans et des mers dans le monde. Les Etats-Unis d'Amérique souhaitent que la publication S-23 progresse plutôt que de rester dans une impasse quant à sa révision, ce qui est maintenant le cas depuis plus de 35 ans, et qui a conduit à une publication dépassée, situation préjudiciable pour l'Organisation.

Les efforts les plus récents pour faire avancer la 4^{ème} édition de la S-23 ont commencé suite aux discussions sur le programme de travail 2002-2007 avec les lettres circulaires de suivi qui ont établi un autre groupe de travail sur la S-23 (2009-2012). Bien que ce groupe de travail sur la S-23 ait été, plus que toutes les tentatives précédentes, tout près de trouver un accord sur une nouvelle édition, à ce jour le groupe de travail n'est pas arrivé à un consensus sur la 4^{ème} édition. Les Etats Unis d'Amérique sont d'avis que plusieurs chapitres de la S-23 ne sont pas sujets à controverse et sont empêchés de publication à cause de différends qui demeurent dans l'ensemble du document. Les Etats-Unis d'Amérique considèrent qu'il serait bénéfique que l'OHI adopte un processus de parution progressive des chapitres révisés comme cela avait été le cas pour la publication de la S-11 au moment où les programmes de cartes INT étaient développés. La différence ici est que la publication de l'OHI n'est pas une nouvelle publication développée chapitre par chapitre mais la révision d'une publication existante et que les limites des océans et des mers déjà approuvées doivent rester en vigueur jusqu'à leur révision.

PRO 9

PROPOSITION SUR LA REVISION DE LA S-23

Présentée par : Japon

PRESENTEE MAIS NON DISCUTEE

Il est proposé qu'un groupe de travail, ou un groupe restreint formé d'une « coalition des volontaires » soit créé en vue de travailler sur le processus de révision proprement dit de la S-23 à partir des alinéas ((a) et (b)) suivants, et soit chargé de rendre compte de ses résultats à la prochaine CHI extraordinaire.

- (a) Ce processus devrait permettre la révision rapide et souple d'une ou plusieurs parties de la S-23, selon que nécessaire.
- (b) Ce processus devrait permettre de conserver l'intégrité de la S-23.

NOTE EXPLICATIVE

Le Japon est d'avis qu'un processus qui réponde aux deux points mentionnés ci-dessus pourrait présenter les avantages suivants :

- L'OHI sera en mesure de surmonter la situation actuelle dans laquelle l'ensemble du processus de révision de la S-23 est pris en otage par les difficultés concernant l'appellation de la mer du Japon, depuis 1997.
- La S-23 aura une structure solide et flexible qui permettra à l'OHI, dans le futur, de régler en souplesse toute situation dans laquelle on fera appel à l'Organisation pour tout éventuel conflit relatif aux dénominations des mers dans le monde, sans compromettre l'intégrité de la publication.

DECISIONS

DECISIONS DE LA XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE	
Décision N°	Description
1	Indicateurs de performance La Conférence demande que le Comité de direction travaille avec les deux comités (HSSC et IRCC) pour examiner les indicateurs stratégiques de performance exposés dans l'annexe au document CONF.18/WP1/Add.2 avant sa soumission aux Etats membres pour approbation et invite le HSSC et l'IRCC à examiner les indicateurs opérationnels de performance qui les concernent et à rendre compte à la 5 ^{ème} CHIE.
2	Groupe de travail sur le Règlement du personnel La Conférence approuve que le groupe de travail sur le Règlement du personnel poursuive ses travaux et soumette un compte rendu final à la 5 ^{ème} CHIE. Afin d'accroître sa composition, la Conférence charge le Comité de direction de demander aux Etats membres, par lettre circulaire, des candidats pour participer au groupe de travail. Cette lettre circulaire devra être distribuée aussitôt que possible.
3	(PRO 7) La Conférence approuve l'amendement de l'annexe au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (pas encore en vigueur) pour y inclure la Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHA).
4	HSSC La Conférence prend bonne note du Rapport du HSSC et de ses groupes de travail et approuve de le maintenir, conformément au mandat amendé tel qu'indiqué dans son rapport. (CONF.18/WP.2)
5	Secteur privé La Conférence reconnaît la contribution accrue et non négligeable du secteur privé au développement des diverses normes et procédures adoptées par l'OHI.
6	(PRO 2) La Conférence demande au Comité de direction, en consultation avec le HSSC, d'élaborer des propositions visant à s'assurer qu'il y ait une capacité technique appropriée au sein du Bureau en vue d'appuyer l'Organisation dans une période de changements importants découlant du passage vers la navigation numérique et, là où cela est possible, dans le cadre du budget existant, à les encourager à y donner suite et à rendre compte à la 5 ^{ème} CHIE. La Conférence suggère d'identifier les priorités ainsi que les ressources techniques qui seraient requises, y compris la participation d'autres parties prenantes, dans la gestion de la base de registres de la S-100 et la possibilité de certains niveaux de soutien financier.
7	(PRO 3) La Conférence approuve la résolution suivante : Résolution sur l'importance de résoudre les questions relatives au fonctionnement du système ECDIS-ENC <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissant le rôle de l'OHI dans le développement de l'ECDIS et son soutien actif à l'OMI dans l'adoption des prescriptions d'emport pour l'ECDIS qui entrent en vigueur à partir de 2012 ; • Reconnaissant, en outre, les questions concernant les anomalies de fonctionnement sur certains ECDIS qui se sont fait jour au fur et à mesure de l'expérience opérationnelle ainsi que les actions déjà prises par l'OHI, les Etats membres et le Bureau pour aider à faciliter leur résolution ; • L'OHI est encouragée à continuer à jouer un rôle déterminant au sein des parties prenantes à l'ECDIS pour faire en sorte que les questions identifiées relatives aux anomalies de fonctionnement de l'ECDIS soient collationnées, analysées, communiquées et résolues aussi rapidement que possible pour garantir la sécurité de la navigation et pour faciliter la transition harmonieuse de la carte papier à la carte numérique.
8	IRCC La Conférence prend note du rapport de l'IRCC et de ses organes subsidiaires et approuve son maintien, conformément à son mandat actuel.
9	(PRO IRCC-2) La Conférence demande au Comité de direction, avec l'appui du HSSC et de l'IRCC d'envisager d'organiser le prochain forum des parties prenantes à l'OHI, aussitôt que possible après la Conférence et au plus tard en 2013, en mettant l'accent sur les questions relatives à l'ECDIS.

10	<p>Publication de l'OHI S-23 La Conférence approuve de ne prendre aucune mesure supplémentaire sur la révision de la S-23.</p>
11	<p>Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités La Conférence charge le CBSC d'examiner la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités à la lumière des objectifs de l'OHI, d'en examiner les implications financières, et de rendre compte à la 5^{ème} CHIE.</p>
12	<p>Réaffirmation de l'engagement de l'OHI à assurer une couverture complète en ENC (PRO WENDWG-1) La Conférence hydrographique internationale approuve que les Etats membres de l'Organisation hydrographique internationale doivent s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • continuer, via des efforts internationaux en collaboration et des innovations technologiques, à satisfaire les demandes en suspens établies pour une couverture appropriée en ENC telle que décrite dans NAV54 de l'OMI ; • travailler avec les Etats membres de l'OMI pour promouvoir la nécessité d'améliorer les levés hydrographiques et les services de cartographie marine comme requis dans la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS et apporter un soutien par le biais des programmes de renforcement des capacités respectifs de l'OHI et de l'OMI ; • encourager la coopération bilatérale et multilatérale au sein des CHR et entre elles afin d'améliorer la cohérence et l'harmonisation des cellules (y compris la suppression de tous les chevauchements de données) et des services d'ENC ; • établir une méthodologie systématique, via l'IRCC et le GT du WEND et conjointement avec les CHR et les RENC, pour suivre l'évolution des exigences relatives à la couverture des ENC, établir des priorités en matière de production et pour soutenir la fourniture de services d'ENC intégrés ; • informer les navigateurs, par le biais de circulaires sur la sécurité de la navigation de l'OMI par exemple et d'autres mécanismes d'avertissements de navigation nationaux et internationaux, des zones des eaux nationales dans lesquelles l'utilisation de systèmes de navigation électronique n'est pas possible en raison de la qualité limitée ou de l'absence de données hydrographiques sources reflétées dans les cartes marines.
13	<p>Implémentation des principes du WEND (PRO WENDWG-2) La Conférence approuve les mises à jour mineures au texte principal de la Résolution 1/1997 telle qu'amendée – <i>Principes du WEND</i>, selon le texte en annexe A du rapport du GT du WEND à la XVIII^{ème} CHI et de renvoyer les annexes B et C du même rapport au GT du WEND pour plus ample examen.</p>
14	<p>(PRO 1) La Conférence approuve la modification de la Résolution 1/2005 telle qu'amendée – Réponse de l'OHI en cas de catastrophe, Section 1 - <i>Introduction</i> et Section 2 a) - <i>Procédures et directives par les Etats membres</i> suivant le texte de la PRO1. Le BHI est chargé de diffuser un texte révisé amélioré aux Etats membres par lettre circulaire aux fins de commentaires avant sa publication dans la M-3.</p>
15	<p>(PRO 4 révisée) La Conférence approuve l'amendement de l'article 40 du Règlement général de l'OHI en ajoutant sous « <u>Renseignements complémentaires</u> » le texte suivant :</p> <p>13. La position du candidat pourrait, sans s'y limiter, inclure sa vision sur l'importance de l'hydrographie et de la cartographie, sur le rôle de l'OHI, et sur les objectifs et méthodes envisagés pour faire progresser au mieux les priorités de l'Organisation telles qu'établies par les Etats membres.</p>

DECISIONS

16	<p>(PRO 5 telle que révisée conjointement avec la PRO 4) La Conférence convient d'amender l'article 20 du nouveau Règlement général de l'OHI (pas encore en vigueur) en remplaçant le texte existant de la neuvième puce, pour lire :</p> <p>13. La position du candidat pourrait, sans s'y limiter, inclure sa vision sur l'importance de l'hydrographie et de la cartographie, sur le rôle de l'OHI, et sur les objectifs et méthodes envisagés pour faire progresser au mieux les priorités de l'Organisation telles qu'établies par les Etats membres.</p>
17	<p>(PRO 6) La Conférence, notant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'importance de disposer de données et d'informations hydrographiques exactes pour la sûreté en mer, pour la protection de l'environnement marin et pour diverses autres activités maritimes; b) l'obligation qu'ont les Etats, conformément à la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS, de collecter des données hydrographiques ; c) le fait que la quantité et la couverture de données hydrographiques satisfaisantes, à travers le monde, demandent à être améliorées dans plusieurs parties du monde ; d) la nécessité d'améliorer le rythme d'acquisition de données et d'informations nouvelles, plus détaillées et plus exactes; e) le soutien que différents Etats en développement nécessitent pour être à même d'exécuter l'importante tâche des levés hydrographiques; et f) la compréhension du fait que les levés hydrographiques doivent être une préoccupation majeure et la responsabilité de l'OHI ainsi que de l'ensemble des Etats côtiers; g) La XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale charge l'IRCC et le HSSC, en coopération avec le Comité de direction, de faire progresser toutes les actions qui seront requises afin d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité des données hydrographiques dans le monde, de surveiller et de rectifier les insuffisances et les défauts éventuels, de coopérer avec d'autres organisations et parties prenantes internationales, selon que nécessaire, et de tenir les Etats membres informés des progrès accomplis dans ce domaine. Les Etats membres sont vivement encouragés à résoudre ces insuffisances relatives à la sécurité maritime dans le monde, à la fois dans le cadre de l'OMI et par les voies nationales.
18	<p>Programme de travail de l'OHI 2013-2017 La Conférence approuve le programme de travail de l'OHI 2013-2017 proposé, tel que présenté dans le document CONF.18/REP/01 et ses annexes.</p>
19	<p>Rapport de la Commission des finances (CONF.18/F/REP) La Conférence approuve le rapport de la Commission des finances tel que proposé dans le document CONF.18/F/REP.</p>
20	<p>Rapport financier de l'OHI pour 2007-2011 La Conférence approuve le rapport des finances de l'OHI pour 2007-2011 comme proposé dans le document CONF.18/F/01</p>
21	<p>Budget quinquennal de l'OHI 2013-2017 La Conférence approuve le budget quinquennal de l'OHI 2013-2017 tel que proposé dans le document CONF.18/F/02/Rev1 amendé comme convenu (en réduisant l'allocation pour le fonds des conférences de 200 000 Euros à 100 000 Euros, et en augmentant l'allocation pour le fonds de renforcement des capacités de 20 000 Euros par an).</p>
22	<p>Approbation du tableau des tonnages La Conférence approuve en principe le tableau des tonnages CONF.18/G/03/Rev1) et charge le BHI de mettre tout en œuvre pour obtenir les chiffres manquant avant le 3 juillet 2012, et puis de soumettre un tableau final aux Etats membres pour approbation.</p>
23	<p>Nomination du Commissaire aux comptes externe La Conférence approuve le renouvellement du Cabinet Morel en tant que Commissaire aux comptes externe, étant entendu qu'une mise en concurrence sera envisagée pour la période quinquennale suivante.</p>
24	<p>Rapport de la Commission d'éligibilité La Conférence approuve l'adoption du rapport de la Commission d'éligibilité en tant que document CONF.18/E/REP.</p>

DECISIONS

25	<p>Election du nouveau Comité de direction Suite aux procédures de vote, la Conférence confirme la composition du nouveau Comité de direction qui prendra ses fonctions le 1er septembre 2012, comme suit : Président : Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie) Directeur 1: Contre-amiral (ret.) Mustafa IPTES (Turquie) Directeur 2: Ingénieur général de l'armement Gilles BESSERO (France)</p>
26	<p>Date de la prochaine Conférence La Conférence convient de réunir la 5^{ème} CHIE à l'automne (hémisphère nord) 2014, et d'examiner les sujets identifiés au cours de la XVIII^{ème} Conférence H.I. ; les dates devront être déterminées par le BHI et confirmées.</p>
27	<p>Ordre des places attribuées à la prochaine Conférence La Conférence convient que l'ordre des places attribuées à la prochaine conférence commencera par la lettre « O ».</p>
28	<p>Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le Gouvernement de Monaco « La Conférence :</p> <p><i>Reconnaissant</i> la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui offrent l'hospitalité à l'Organisation hydrographique internationale,</p> <p><i>Appréciant</i> la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui ont mis à disposition des locaux pour l'Organisation, et notamment les magnifiques nouveaux bureaux achevés en septembre 1996,</p> <p><i>Appréciant, en outre,</i> la mise à disposition de l'Auditorium RAINIER III à Monaco pour la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale et ses expositions associées,</p> <p><i>Appréciant, en outre,</i> la mise à disposition des équipements du Port de Monaco pour les cinq bâtiments y faisant escale à l'occasion de la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale,</p> <p><i>Exprime</i> sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur bonté et leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et</p> <p><i>Demande</i> à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude de la Conférence exprimés ci-dessus. »</p>

COMPTES RENDUS

FINANCES

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président : Vice-amiral Alexandros MARATOS (Président du BHI)

Rapporteur : M. David WYATT (BHI)

TABLE DES MATIERES

Item	Page
1^{ère} REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
Discours d'ouverture du Président	105
Approbation de l'ordre du jour	106
Examen du rapport financier de l'OHI 2007-2011	106
Examen du projet de budget quinquennal de l'OHI pour la période 2013-2017	107
Examen du budget de l'OHI proposé pour 2013	108
Nomination du Commissaire aux comptes externe	108
Proposition des Etats-Unis sur « l'utilisation des fonds excédentaires pour le développement et les essais de la S-101 de l'OHI »	110
Tableau des tonnages pour les contributions de l'OHI, nombres de parts et voix pour la prochaine période quinquennale, 2013-2017	111
Président et Vice-Président de la commission des finances pour la période 2012-2017	111
Rapport de la Commission des finances à la Conférence	112
Questions diverses	112

CONF.18F/F/SR.1

**1^{ère} REUNION DE
LA COMMISSION DES FINANCES**

**21 avril 2012
9h30 – 12h25**

PRESIDENT : Vice-amiral Alexandros MARATOS (président du BHI)

Rapporteur : M. David WYATT (BHI)

SOMMAIRE

1. Discours d'ouverture du président
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Examen du rapport financier de l'OHI 2007-2011
4. Examen du projet de budget quinquennal de l'OHI pour la période 2013-2017
5. Examen du budget de l'OHI pour 2013
6. Nomination du Commissaire aux comptes externe
7. Proposition des Etats-Unis sur « L'utilisation des fonds excédentaires pour le développement et les essais de la S-101 de l'OHI3
8. Tableau des tonnages pour les contributions de l'OHI, nombre de parts et voix pour la prochaine période quinquennale, 2013-2017
9. Président et Vice-Président de la Commission des finances pour la période 2012-2017
10. Rapport de la Commission des finances à la Conférence
11. Questions diverses

1. Discours d'ouverture du Président

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Il annonce que, comme indiqué dans la lettre circulaire 34/2012, le président de la Commission des finances, M. COTTALORDA (Monaco) a démissionné en mars 2012. En outre, le vice-président, M. LAISNE-WOLL (France), ne peut prendre part à la réunion. Il a été demandé aux Etats membres de proposer des candidats pour assumer les fonctions de président mais aucune proposition n'a été présentée. Il est donc suggéré que, en tant que président du Comité de direction, il préside la réunion au titre de président par intérim, ce qui est approuvé.

La règle 39 des Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales stipule qu'en ce qui concerne les comités et autres organes subsidiaires, un quorum est atteint lorsqu'une majorité d'Etats membres, membres de ces organes, sont présents. Malheureusement, comme très peu d'Etats membres sont représentés à cette réunion de la Commission des finances, le quorum n'est pas atteint et aucune décision ne peut être prise. Il suggère que les items proposés à l'ordre du jour soient néanmoins examinés et que le rapport qui sera présenté à la Conférence, le jeudi 26 avril 2012, prenne en compte tous les commentaires émis, et soit simplement considéré comme un rapport financier plutôt que comme le rapport de la Commission des finances.

M. KRASTINS (Lettonie) dit qu'il semble qu'il y ait peu d'intérêt à poursuivre la réunion avec un si petit nombre d'Etats membres représentés et il demande s'il est possible de remettre la réunion au cours de la première partie de la Conférence. Il suggère que la question soit discutée à la réunion des chefs de délégation, le dimanche 22 avril 2012.

Le **PRESIDENT PAR INTERIM** dit qu'il y aura peu de temps disponible pendant la semaine de la Conférence, et qu'il n'y a aucune garantie qu'un quorum puisse être atteint si la réunion est reportée plus tard dans la journée ou au dimanche 22 avril.

Le contre-amiral (ret.) IPTES (Turquie) est en faveur de la procédure suggérée par le président par intérim.

M. FARIS (Etats-Unis) dit qu'il est important que la Commission des finances exerce ses responsabilités, et il est donc en faveur de la procédure suggérée. Il demande s'il serait possible d'organiser une brève réunion de la Commission des finances dans la première partie de la Conférence, de manière à ce que les Etats membres, membres de la Commission, puissent approuver les commentaires à soumettre à la Conférence

Le **PRESIDENT PAR INTERIM** dit qu'il serait préférable de poursuivre la réunion comme il l'a mentionné précédemment, et de porter la situation, ainsi que tous les commentaires émis, à l'attention des chefs de délégation au cours de la réunion du dimanche 22 avril. Les chefs de délégation pourraient ainsi décider comment procéder pour le mieux. S'il n'y a pas d'objection, il poursuivra la réunion en cours sur cette base, et la présidera lui-même.

Tous les participants présents acceptent de procéder ainsi que le suggère le président par intérim.

2. Approbation de l'ordre du jour

En réponse au capitaine de vaisseau BERMEJO (Espagne), le président par intérim, en sa qualité de président du Comité de direction, confirme que la Conférence discutera du budget pour 2013 dans le contexte du budget pour la période 2013-2017. La réunion engagera une discussion préliminaire du budget pour 2013, et ses commentaires seront soumis à la Conférence lors de l'examen de cet item.

L'ordre du jour est approuvé.

3. Examen du rapport financier de l'OHI 2007-2011 (CONF.18/F/01)

Le **PRESIDENT PAR INTERIM**, en sa qualité de président du Comité de direction, présente le rapport, qui montre que, dans l'ensemble, l'Organisation est dans une position financière satisfaisante. Il indique qu'un rapport sur l'année précédente a été préparé en avril pour approbation par les Etats membres, et qu'un rapport mensuel permettant un suivi interne aisé de l'état des finances a été mis en place par le Comité de direction. Tout au long de la période quinquennale et, en dépit de la récente crise financière internationale, le total des revenus a dépassé le total des dépenses chaque année. Le Bureau a réussi à contrôler les coûts, à maintenir les fonds de l'Organisation, à accroître la réserve de trésorerie opérationnelle et à accroître le fonds de retraite interne. En outre, il n'y a eu aucune augmentation de la valeur de la part. Le président indique que les revenus 2007-2011 sont établis à partir des chiffres du tonnage fournis par les Etats membres et il note que les changements devront être fournis par les Etats membres avant juillet pour modification l'année suivante. Le paiement des contributions a en principe été bon tout au long de la période, avec 50% des Etats membres payant 60% de leurs contributions à la fin du mois d'avril de chaque année (87% en 2010) et les contributions reçues avoisinant les 91,35% (95% en 2011) du montant évalué. Toutefois, les revenus tirés des publications et des intérêts sur les comptes bancaires ont baissé, suite respectivement à la décision de mettre à disposition les publications en téléchargement gratuit sur le site web de l'OHI, et à la chute générale des taux d'intérêt. Il met en évidence l'augmentation des dépenses médicales en 2010 et 2011 mais 70% de celles-ci ont été recouvrées via la police d'assurance du BHI. Il souligne également que les voyages n'ont représenté que 85% du montant budgété. Il détaille également la répartition des fonds qui vise à appuyer les différentes activités.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO (Espagne) félicite le Bureau pour sa gestion prudente et efficace au cours de la période quinquennale 2007-2011.

Le contre-amiral IPTES (Turquie) dit que l'excellente gestion financière doit être tout particulièrement mise en avant, compte tenu de la situation financière globale et des difficultés rencontrées par de nombreuses autres organisations internationales au cours de la période examinée.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) se joint aux précédents orateurs et note avec satisfaction la situation financière favorable de l'Organisation. Il demande instamment aux Etats membres de payer leurs contributions promptement et sollicite de plus amples informations sur l'augmentation des dépenses diverses de personnel au cours de la période quinquennale.

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de président du Comité de direction, explique que l'augmentation qui apparaît est due aux dépenses des services de consultant pour le recrutement de personnel. Il rappelle aux participants à la réunion que les Etats membres auront l'opportunité de discuter du rapport en détail au cours de la Conférence à venir.

4. Budget Quinquennal proposé pour 2013-2017 (CONF.18/F/02/Rev1)

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de président du Comité de direction, présente le budget quinquennal proposé pour 2013-2017, et attire l'attention sur les informations présentées dans le document CONF.18/F/02/Rev1 concernant les différentes composantes budgétaires, à savoir : les revenus, composés des contributions des Etats membres et des intérêts sur les comptes bancaires ; les dépenses, subdivisées en dépenses de personnel, dépenses de gestion courante et dépenses d'équipement ; et les dotations aux fonds. Les chiffres précis se trouvent dans l'annexe A du document. Il note que les nombres de parts ont augmenté de quatre, mais que le total n'inclut pas les Etats membres suspendus ou en attente de la qualité de membres, lesquels seront susceptibles de devenir membres à part entière au cours de la période et il indique également qu'une augmentation de 1% a été budgétée pour 2016 et 2017 mais que, d'après l'expérience récente, elle peut ne pas être mise en application.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO (Espagne) dit que, tandis que sa délégation approuve sur le principe le budget proposé pour la prochaine période quinquennale, elle réservera son approbation jusqu'à ce qu'une version définitive ait été finalisée à la lumière des prochaines discussions du programme de travail de l'OHI pour 2013-2017.

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de président du Comité de direction, rappelle que chaque année, conformément au processus budgétaire prévu dans le cadre de l'article 8 du Règlement financier de l'OHI, les prévisions budgétaires pour l'année suivante sont soumises à la Commission des finances pour examen. Tout changement recommandé par la Commission résultant de cet exercice a été soumis ensuite aux Etats membres pour approbation. En d'autres termes, des mesures ont été prises pour l'examen et l'approbation de tous les ajustements recommandés par la Commission des finances au budget annuel qui représente une partie du budget quinquennal déjà approuvé.

Le Dr SHIM (République de Corée) note que l'allocation proposée de 125 000 euros au fonds de renforcement des capacités représente une baisse de quelque 85% par rapport à la dernière période budgétaire quinquennale, au cours de laquelle l'allocation s'élevait à 840 000 euros du fait qu'elle incluait d'importantes contributions financières en provenance de certains Etats. Tandis que sa délégation s'attendait à un taux de contribution similaire dans les cinq prochaines années, le total de la contribution au Fonds de renforcement des capacités est décidé annuellement par l'Assemblée nationale de son pays. De ce fait, il n'est pas approprié de refléter cette contribution potentielle dans la dotation au budget quinquennal.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que, à la fin de 2011, presque 399 000 euros étaient disponibles dans le fonds de renforcement des capacités. Le total des contributions additionnelles au Fonds n'est pas encore connu. Il est toujours possible d'allouer des financements additionnels à la fin de chaque année, avant que le budget de l'année suivante ne soit présenté aux Etats membres pour approbation finale.

Le Dr SHIM (République de Corée) dit que, à la lumière de la baisse proposée de 30 000 euros annuellement à la dotation au fonds de renforcement des capacités, il pourrait être difficile d'obtenir l'approbation de l'Assemblée nationale pour un soutien extraordinaire à l'OHI. Le renforcement des capacités justifie une attention particulière compte tenu des efforts considérables qui sont consacrés aux activités de gestion du renforcement des capacités.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que, lors de l'élaboration du budget proposé pour le renforcement des capacités, les succès obtenus au cours des cinq dernières années ont été pris en compte. Sur cette base, le financement actuellement disponible semble être suffisant. Toutefois, si le sous-comité sur le renforcement des capacités en décide autrement, la question fera l'objet d'un nouvel examen.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) accueille favorablement le budget proposé et exprime sa satisfaction pour les efforts exercés en vue d'assurer que la valeur de la part reste constante. Etant donné les extraordinaires contraintes financières des récentes années, son gouvernement est réticent à toute proposition d'augmentation des budgets des organisations internationales. Sur la base des précédents préalables de l'OHI en vue d'éviter les augmentations inutiles, il a toutefois décidé de ne pas s'opposer au budget proposé, même si la valeur de la part est appelée à évoluer les deux dernières années de la période quinquennale. En ce qui concerne les modifications apportées aux budgets annuels, il se demande si elles peuvent entraîner des augmentations des totaux approuvés pour une année spécifique ou si elles impliquent simplement des ajustements dans la limite des totaux approuvés ?

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de président du Comité de direction, confirme que le Comité de direction ne proposera jamais un budget supérieur à celui approuvé par la CHI.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) dit que le budget est donc suffisamment raisonnable pour être approuvé par sa délégation.

Le contre-amiral (ret.) IPTES (Turquie) exprime sa gratitude aux Etats membres qui ont fait des donations additionnelles aux activités de renforcement des capacités, lesquelles sont particulièrement importantes pour les pays en développement, spécialement les fonds fournis par le Japon et la République de Corée.

5. Examen du budget proposé pour 2013 (CONF.18/F/03)

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de président du Comité de direction, qui présente le budget de l'OHI proposé pour 2013, attire l'attention sur les chiffres contenus dans les tableaux présentés dans le document CONF.18/F/03, et qui portent sur : les revenus estimés à 2 985 080 euros ; le détail des dépenses eu égard aux frais de personnel, aux frais de gestion courante, aux dépenses d'investissements et aux dotations aux fonds dédiés, estimées respectivement à 76%, 19%, 2% et 3% du budget. Avec seulement un petit excédent, le budget est pratiquement équilibré. Comme mentionné auparavant, les Etats membres recevront à la fin de l'année pour examen et approbation une version qui reflètera tous les changements et ajouts, ou toute augmentation ou diminution de la valeur de la part à partir des chiffres du tonnage fournis et approuvés par les Etats membres. Aucune augmentation supplémentaire n'est toutefois prévue.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) fait part de son soutien au budget de l'OHI proposé pour 2013 étant entendu que, dans l'éventualité de tout changement ultérieur, il ferait l'objet de la procédure décrite par le Président du Comité de direction.

6. Nomination du commissaire aux comptes externe

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de Président du Comité de direction, rappelle qu'en 2007, conformément à l'article 20 du Règlement financier de l'OHI, le Cabinet Frank Morel avait été nommé commissaire aux comptes externe par la Commission des finances pour un mandat de cinq

ans, sous réserve d'une confirmation annuelle. Ce mandat est maintenant arrivé à son terme et, comme indiqué dans une lettre reçue du Cabinet Morel, la décision de le réengager pour un nouveau mandat de cinq ans aurait deux implications financières : les honoraires d'audit pour l'année fiscale 2013 se monterait à 6 800 euros, représentant une augmentation de 2 300 euros, et tous les travaux supplémentaires requis seraient facturés au taux horaire de 110 euros, représentant une augmentation de 20 euros. Cette hausse des honoraires était prévisible, du fait des augmentations générales de coûts au cours de la période en question. Le Comité de direction a été extrêmement satisfait des performances très professionnelles du Cabinet Morel durant les cinq dernières années ; ils ont travaillé en étroite coopération avec le Comité et ont émis des commentaires précieux aux fins d'améliorer la stabilité financière de l'Organisation. Le président du Comité de direction recommande que la proposition du commissaire aux comptes en place soit acceptée avec les augmentations mises en évidence.

Le capitaine de vaisseau CARRASCO (Chili) demande si d'autres candidatures ont été proposées pour ces fonctions.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** répond que le Cabinet Morel est le seul candidat proposé ; conformément à la pratique antérieure, le Comité de direction évalue les performances du commissaire aux comptes externe chaque année et, jusque-là, étant donné qu'il est satisfait de son travail et qu'il n'y a pas d'implications financières découlant de la poursuite du contrat de cinq ans, il ne ressent pas le besoin de rechercher d'autres options. Un des avantages qu'il y a à nommer le même commissaire aux comptes externe pour un mandat de cinq ans supplémentaire est que le processus de vérification peut progresser sans délai du fait de la connaissance et de la pratique qu'a le commissaire aux comptes de la situation financière de l'OHI.

M. ZELTINS (Lettonie) dit qu'il serait peut-être souhaitable de lancer un appel d'offres relatif au contrôle des coûts et de nommer un commissaire aux comptes différent qui pourrait apporter un autre point de vue sur la situation à l'avenir. Toute augmentation importante des honoraires d'audit pourrait être évitée par un appel d'offres sollicitant des propositions pour le mandat de cinq ans.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** reconnaît qu'un appel d'offres peut être un moyen valable de trouver un autre candidat. Selon lui, toutefois, une période de cinq ans représente la période minimum dont un commissaire aux comptes a besoin pour acquérir une bonne compréhension des mécanismes financiers de l'Organisation et, si une personne désignée a rempli ses fonctions de manière efficace durant cette période, il semble qu'il n'y ait pas de raison de rechercher un autre candidat. En outre, il peut être mis fin au contrat d'un commissaire aux comptes qui ne remplirait pas ses obligations de manière satisfaisante à la fin de chaque année fiscale. Les honoraires proposés par l'actuel commissaire aux comptes externe pour la période quinquennale à venir sont bas comparés à ceux perçus par les grandes sociétés. Il pourrait également être demandé au Cabinet Morel d'envisager le gel de leurs honoraires soumissionnés pour la période quinquennale à venir.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il ne voit pas d'objection au renouvellement du contrat du commissaire aux comptes externe. Toutefois, il partage le point de vue exprimé par les précédents intervenants sur ce point, particulièrement du fait qu'il est courant dans les organisations des Nations Unies de limiter les mandats des commissaires aux comptes externes. Il serait donc prudent d'explorer des options alternatives après le deuxième mandat d'un commissaire aux comptes.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** souligne à nouveau le fait que des performances insatisfaisantes pourraient amener la Commission des finances à mettre un terme au contrat.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO (Espagne) exprime son soutien au renouvellement du contrat du commissaire aux comptes externe actuel du fait de ses performances satisfaisantes à ce jour.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** dit que les commentaires émis lors des discussions ont été pris en compte au titre de future référence eu égard à la nomination d'un commissaire aux comptes externe.

7. Proposition des Etats-Unis sur l'utilisation des fonds excédentaires pour le développement et les essais de la S-101 de l'OHI

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) dit que les fonds de réserve opérationnelle de l'OHI sont maintenant potentiellement disponibles à d'autres fins du fait de l'excédent accumulé. Sa délégation souhaite donc proposer qu'une partie de ces fonds, en particulier quelque 150 000 euros, soient utilisés pour avancer la tâche de développement et d'essais de la S-101 de l'OHI, nouvelle spécification de produits cartographiques électroniques pour la navigation. Jusqu'ici, les travaux éminemment techniques qu'implique cette tâche – un item important du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) – ont été menés à titre bénévole par les Etats membres et les intervenants à titre d'experts. Cependant, ils ont atteint maintenant un stade où des contrats d'assistance sont nécessaires pour progresser plus avant dans le processus de développement étant donné que deux éléments clés dépassent le cadre du bénévolat des Etats membres. Le premier est lié au développement d'un catalogue de présentation qui fournira un dossier lisible par la machine pour les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information ; conformément au régime actuel des normes, une période de trois à cinq ans est nécessaire pour l'approbation et la mise en œuvre d'une modification à la norme pour l'amélioration de la présentation des cartes, tandis que de telles modifications pourraient être mises en œuvre d'une manière beaucoup plus rapide dans le cadre du nouveau concept de la S-101 d'utilisation des catalogues lisibles par la machine. Le second est lié à la fourniture d'un banc d'essai pour la S-101. Sa délégation accueille favorablement l'opportunité de discuter de la proposition avec les Etats membres.

PRO 1 : Utilisation des fonds excédentaires pour le développement et les essais de la S-101 de l'OHI (proposée par les Etats-Unis d'Amérique)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, en réponse à une question du capitaine de vaisseau Bermejo (Espagne), dit qu'il est prévu que les membres de la réunion des finances débattent de la proposition des Etats-Unis d'Amérique, et non qu'ils prennent une décision, et que la réunion décidera ensuite comment procéder en ce qui concerne sa soumission à la Conférence. Les membres devront limiter leurs commentaires à l'item actuel de l'ordre du jour et se garder d'entrer dans le sujet du Tableau des tonnages, parts et voix.

Le capitaine de vaisseau WARD (secrétaire, Comité des services et des normes hydrographiques), répondant à l'invitation du PRESIDENT PAR INTERIM, signale qu'une somme d'environ 40 000 euros avait été mise à disposition dans le budget annuel de l'OHI ces dernières années pour les travaux de développement des normes à effectuer sous contrat. Une partie de cette allocation a été utilisée pour l'achèvement de la S-100, toutefois, le président du groupe de travail responsable de la S-101 n'a pas encore soumis de propositions sur la S-101, considérant jusqu'ici que c'était prématuré et ceci doit être discuté à la prochaine réunion du groupe dans trois semaines. En conséquence, le HSSC n'a pas encore reçu de proposition pour externaliser des éléments de ce développement, et aucune déclaration n'a été produite pour indiquer quels seraient ces éléments, quels seraient les résultats escomptés ou de quelle manière les travaux seraient supervisés et évalués.

En examinant la meilleure façon de procéder, une attention particulière devra être portée à la possibilité que des niveaux d'externalisation atteignant 150 000 euros pourraient inciter les participants du secteur privé au groupe de travail à reconsidérer leur assistance bénévole, laquelle est cruciale. Il pourrait s'avérer nécessaire de soumettre le contrat de la S-101 à un appel d'offres, auquel cas des mécanismes appropriés devraient être mis en place pour évaluer les propositions. En tout état de cause, il est important de suivre les protocoles établis des comités et du système d'approbation de l'OHI. La proposition des Etats-Unis d'Amérique doit d'abord être discutée par la prochaine réunion du groupe de travail TSMAD et, ensuite approuvée par le HSSC à sa réunion en septembre 2012. Si des financements supplémentaires sont requis, en plus de la dotation de 70 000 euros, en augmentation, réservée pour les services de consultants et les autres contrats dans le projet de budget proposé pour 2013, une demande pourrait être soumise aux Etats membres pour un transfert à partir de la réserve opérationnelle ou d'autres chapitres du budget, conformément à l'article 10 du Règlement

financier. S'ils sont approuvés, les travaux portant sur la S-101 pourraient être réalisés sous contrat en 2013.

M. ZELTINS (Lettonie) dit que la proposition des Etats-Unis d'Amérique est intéressante. Les demandes en ressources supplémentaires, doivent, toutefois, venir du groupe de travail concerné plutôt que *via* la Commission des finances.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) répond que sa délégation n'attend pas que la Commission des finances prenne une décision sur la proposition au cours de cette réunion; et qu'elle ne vise à contourner les procédures établies. L'objectif qui sous-tend la présentation de cette proposition est simplement d'ouvrir une discussion qu'il s'agira de poursuivre ailleurs.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO (Espagne) approuve la procédure exposée par le secrétaire du HSSC. La proposition doit être traitée par le TSMAD ou soumise à la présente conférence en tant que nouvelle proposition.

Le PRESIDENT PAR INTERIM dit qu'il a pris note des commentaires des précédents intervenants et de la procédure exposée par le secrétaire du HSSC. Il demande au représentant des Etats-Unis d'Amérique si sa délégation préfère que sa proposition soit incluse dans le rapport de la réunion des finances ou attendre les conclusions de son examen par la prochaine réunion du TSMAD.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique), rappelant qu'il n'attend pas qu'une décision soit prise au cours de la présente réunion, répond qu'il a besoin de discuter de la question avec d'autres membres de sa délégation et qu'il laisse la réunion des finances décider si elle l'inclut dans le rapport.

Le PRESIDENT PAR INTERIM dit que la proposition ne sera pas incluse dans le rapport. Le représentant des Etats-Unis pourra la présenter lorsque le rapport sera abordé par la Conférence, le 26 avril.

8. Tableau des tonnages pour les contributions de l'OHI, nombre de parts et voix pour la prochaine période quinquennale 2013-2017 (CONF.18/G/03/Rev1)

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de Président du Comité de direction, qui attire l'attention sur le tableau des tonnages, parts et voix attribués aux Etats membres pour la prochaine période quinquennale, lit à voix haute les articles pertinents du Règlement financier, à savoir les articles 5 et 6. Vingt-trois Etats membres doivent encore fournir leurs chiffres, et des rappels leur ont été adressés. Certains ont répondu à cet effet qu'ils présenteront leurs chiffres à la XVIII^{ème} Conférence. Le Bureau a donc, conformément à la Résolution technique R2.1, consulté le Lloyd's Register et les almanachs de marine pertinents. Toutefois, tenter d'établir des chiffres nationaux en ce qui concerne les bâtiments de guerre et les bâtiments d'Etat, s'est révélé difficile du fait que les données citées dans Jane's Fighting Ships ne sont pas toujours complètes ni actualisées. Le Comité de direction recommande donc que la XVIII^{ème} Conférence charge le Bureau de continuer à rechercher les informations appropriées concernant les Etats membres qui n'ont pas encore répondu, et d'en rendre compte avant la fin juillet 2012. Le tableau finalisé entrera donc en vigueur en janvier 2013.

Le contre-amiral (ret.) IPTES (Turquie) approuve la proposition.

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en l'absence de toute objection, dit qu'il croit comprendre que la réunion souhaite approuver la proposition.

Il en est ainsi décidé.

9. Président et Vice-Président de la commission des finances pour la période 2012-2017

Le PRESIDENT PAR INTERIM, en sa qualité de président du Comité de direction, fait référence à l'article approprié du Règlement général, et attire l'attention sur une lettre que la Commission des finances a reçue du gouvernement de Monaco dans laquelle celui-ci indique qu'il souhaite continuer à

pourvoir le poste de président de la Commission. Eu égard au poste de vice-président, deux candidats ont été désignés, l'un par la France et l'autre par le Royaume-Uni. La France, ayant occupé le poste durant les cinq dernières années, a convenu de soutenir la candidature du Royaume-Uni. La Conférence sera invitée à examiner les nominations avant la Cérémonie d'ouverture, dans la matinée du lundi.

10. Rapport de la Commission des finances à la Conférence

Le **PRESIDENT PAR INTERIM**, en sa qualité de président du Comité de direction, dit à la réunion qu'il souhaite informer le lendemain les chefs de délégation que le quorum n'a pas été atteint et qu'il leur laisse le soin de décider si la Commission doit être convoquée à nouveau et si la session actuelle doit être incluse dans le rapport financier. Le Bureau préparera le rapport, pour soumission à la Conférence la semaine suivante.

11. Questions diverses

Il n'y a pas d'autre question.

Le capitaine de vaisseau **GORZIGLIA** (directeur, BHI) lit à haute voix la liste des délégations présente à la réunion, à savoir le Chili, le Japon, la Corée (République démocratique populaire de Corée), la Corée (République de), la Lettonie, l'Arabie saoudite, l'Espagne, la Tunisie, la Turquie et les Etats-Unis d'Amérique.

Le **PRESIDENT PAR INTERIM** clôt la séance à 12:25.

SEANCES PLENIERES

SEANCES PLENIERES	PAGES
<p>Première séance plénière</p> <p>Confirmation de l'élection du Président et élection du Vice-président de la Conférence</p> <p>Election du Président et du Vice-président de la Commission des finances</p> <p>Etablissement de la Commission d'éligibilité</p> <p>Nomination des scrutateurs</p> <p>Nomination des rapporteurs</p> <p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Approbation du tableau des tonnages</p> <p>Déroulement de la Conférence</p> <p>Cérémonie d'ouverture</p>	117
<p>Seconde séance plénière</p> <p>Déclaration de la République islamique d'Iran</p> <p>Remise de cadeaux</p> <p>Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour)</p> <p>Programme de travail N° 1 - Affaires générales</p>	122
<p>Troisième séance plénière</p> <p>Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)</p> <p>Programme de travail N° 1. Affaires générales (suite)</p> <p>Examen des propositions</p> <p>PRO 4 : Amendement de l'article 40 du Règlement général de l'OHI pour demander l'inclusion d'une déclaration de la position du candidat (Etats-Unis d'Amérique) (Point 3 de l'ordre du jour)</p>	135
<p>Quatrième séance plénière</p> <p>Examen des propositions</p> <p>PRO 5 : Amendement de l'article 20 du règlement général de l'OHI (qui a été amendé à la Conférence de 2007 et entrera en vigueur une fois que le protocole visant à modifier la convention relative à l'OHI sera approuvé) aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration sur les positions du candidat (CONF.18/G/02/Rev1) ;</p> <p>PRO 7 : Amendement de l'annexe au règlement général de l'organisation hydrographique internationale (pas encore en vigueur) (CONF.18/G/02/Rev1).</p> <p>Examen des rapports (Point 4) (suite)</p> <p>Programme N° 2 Normes et services hydrographiques</p> <p>Examen des propositions</p> <p>PRO 8 : Proposition de voie à suivre pour la révision de la publication de l'OHI S-23 « LIMITES DES OCEANS ET DES MERS »</p>	144

<p>Cinquième séance plénière</p> <p>Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)</p> <p>Programme de travail N° 1 Affaires générales (suite)</p> <p>Rapport du groupe de travail sur la S-23 (suite)</p> <p>Examen des propositions :</p> <p> PRO 2 : Besoin de ressources techniques accrues au BHI (Royaume-Uni)</p> <p> PRO 3 : Résolution sur l'importance de résoudre les questions d'affichage ECDIS (Royaume-Uni)</p> <p>Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)</p> <p>Programme de travail N° 3 Coordination et soutien inter-régional</p>	155
<p>Sixième séance plénière</p> <p>Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)</p> <p>PRO 9 – Proposition sur la révision de la S-23</p> <p>Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)</p> <p>Programme de travail N°3 Coordination et soutien inter-régional (suite)</p>	164
<p>Septième séance Plénière</p> <p>Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)</p> <p>Programme de travail No. 1 Affaires générales (suite)</p> <p>Programme de travail N° 3 Coordination et soutien inter-régional</p>	173
<p>Huitième séance plénière</p> <p>Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)</p> <p>PRO 1 - Révision de la résolution sur la réponse de l'OHI en cas de catastrophe</p> <p>PRO 6 - Etat global des levés hydrographiques</p> <p>PRO 4 - Amendement de l'article 40 du Règlement général de l'OHI aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration du candidat précisant sa position</p> <p>PRO 5 - Amendement de l'article 20 du Règlement général de l'OHI (qui a été amendé à la Conférence de 2007 et entrera en vigueur une fois que le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI sera approuvé) aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration du candidat précisant sa position.</p> <p>PRO 6 - Etat global des levés hydrographiques (suite)</p> <p>Approbation du programme de travail de l'OHI proposé pour 2013-2017</p> <p>Rapport de la Commission des finances (Point 6 de l'ordre du jour)</p> <p>Présentation du rapport de la Commission des finances</p> <p>Approbation du rapport financier 2007-2011 de l'OHI</p>	182
<p>Neuvième séance Plénière</p> <p>Rapport de la Commission des finances (suite) (Point 6 de l'ordre du jour)</p> <p> c) Approbation du budget quinquennal de l'OHI 2013-2017</p> <p>Approbation du tableau des tonnages</p> <p> d) Nomination du commissaire aux comptes externe</p> <p>Rapport de la Commission d'éligibilité (Point 7 de l'ordre du jour)</p> <p>Election des directeurs (Point 8 de l'ordre du jour)</p> <p>Cérémonie de clôture (Point 10 de l'ordre du jour)</p> <p>Date de la prochaine Conférence</p> <p>Places attribuées aux délégués à la prochaine Conférence</p> <p>Remise du prix de l'exposition cartographique de l'OHI</p> <p>Résolution exprimant la gratitude de la Conférence au pays hôte</p> <p>Déclarations des directeurs sortants et des nouveaux directeurs</p>	194

CONF.18/P/SR.1

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SEANCE PLENIERE**

**23 avril 2012
8h50–11h15**

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)
Vice-président: Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)
Rapporteur : Capitaine de corvette Sanon RUGHNU (Thaïlande)

SOMMAIRE

- Confirmation de l'élection du Président et élection du Vice-président de la Conférence
- Election du Président et du Vice-président de la Commission des finances
- Etablissement de la Commission d'éligibilité
- Nomination des scrutateurs
- Nomination des rapporteurs
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du tableau des tonnages
- Déroulement de la Conférence
- Cérémonie d'ouverture

CONFIRMATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION annonce que M. Jānis KRASTINS (Lettonie) a été élu Président de la Conférence, conformément à la règle 17 des Règles de procédure.

L'élection de M. Krastiņš (Lettonie) en tant que président est confirmée par acclamation.

M. Ian MONCRIEFF (Royaume-Uni), secondé par le Commodore Rod NAIRN (Australie), le capitaine de vaisseau Federico BERMEJO BARO (Espagne), le Dr Savithri NARAYANAN (Canada) et le contre-amiral (R) Mustafa İPTES (Turquie), propose la candidature du capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili) en tant que vice-président de la Conférence.

Le capitaine de vaisseau Carrasco (Chili) est élu vice-président par acclamation.

M. Krastiņš prend la parole.

Le PRESIDENT exprime sa gratitude pour l'honneur qui a été fait au capitaine de vaisseau Carrasco et à lui-même, respectivement élus, vice-président et président de la Conférence. Il mettra tout en œuvre pour faire en sorte que les séances de la Conférence soient menées à bien d'une manière efficace et conviviale.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION propose la candidature de Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco) et de M. Andrew MILLARD (Royaume-Uni) en tant que président et vice-président, respectivement, de la Commission des finances.

Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco) et M. Andrew MILLARD (Royaume-Uni) sont élus respectivement, en tant que président et vice-président de la Commission des finances par acclamation.

ETABLISSEMENT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE

Le PRESIDENT annonce que l'Allemagne, le Pérou, le Portugal, la République de Corée et les Etats-Unis d'Amérique conviennent de fournir chacun un représentant à la Commission d'éligibilité. Le représentant de l'Allemagne assumera les fonctions de président et le représentant du Pérou celles de vice-président.

Il en est ainsi décidé.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Un groupe de scrutateurs, comprenant un représentant de chacun des pays suivants : Estonie, Italie, Mexique, Nigéria et Qatar, est créé pour vérifier les votes relatifs à l'élection du nouveau Comité de direction.

NOMINATION DES RAPPORTEURS

Le capitaine de corvette Sanon RUGNHU (Thaïlande), M. Jonathan JUSTI (Etats-Unis d'Amérique), M. Steven DEBRECHT (Etats-Unis d'Amérique), le capitaine de frégate NANNINI (Italie), M. Mike PRINCE (Australie), M. Bruce HARDING (Royaume-Uni), M. Nigel SUTTON (Royaume-Uni), le capitaine de frégate Fernando FREITAS ARTILHEIRO (Portugal) et M. Michel GOGUEN (Canada) sont nommés rapporteurs pour les séances plénières.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CONF.18/G/01 Rev2)

L'ordre du jour est adopté.

APPROBATION DU TABLEAU DES TONNAGES, PARTS ET VOIX (CONF.18/G/03 Rev1)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION signale que, conformément à l'article 6 du Règlement financier de l'OHI, le Bureau a demandé aux gouvernements de fournir le chiffre de leur tonnage national établi d'après la formule stipulée à l'article 5 du Règlement financier. A ce jour, 23 gouvernements n'ont pas répondu à la demande, certains ont demandé un délai supplémentaire et d'autres ont fait savoir qu'ils seraient en mesure de fournir le chiffre de leur tonnage au cours de la présente Conférence. Les chiffres de tonnage obtenus à partir du Lloyds Register, conformément à la Résolution technique R2.1.1 (b), sont indiqués dans une colonne du tableau des tonnages, avec le nombre des parts et voix (CONF.18/G/03). Cependant, comme indiqué au paragraphe 1 (d) de la Résolution, le tonnage d'un Etat membre qui n'a pas communiqué le chiffre demandé doit être calculé à partir des chiffres obtenus du Lloyds et d'autres informations obtenues à partir d'un Almanach naval. La difficulté inhérente à cette méthode est que le tonnage des bâtiments doit être calculé au cas par cas. En outre, les Almanachs navals ne sont pas toujours précis ou actualisés.

Ayant abordé la question lors de sa réunion deux jours auparavant, la Commission des finances a indiqué qu'une solution pourrait être de demander à la Conférence d'approuver un tableau préliminaire des tonnages, parts et voix. Des efforts seront ensuite déployés pour obtenir les chiffres nécessaires pour finaliser le tableau en vue de sa soumission, avant le 3 juillet 2012, aux Etats membres pour approbation. Il propose donc qu'aucune action ne soit prise quant au tableau jusqu'à ce que la question soit examinée plus avant dans le contexte des discussions à venir du rapport de la Commission des finances.

Le Président dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** dit que le Bureau a reçu de nombreuses demandes émanant de représentants des médias qui souhaitent assister aux délibérations de la Conférence. C'est à la Conférence de décider, toutefois, conformément à la règle 10 de ses Règles de procédure, si elle souhaite tenir des séances publiques.

M. l'Ambassadeur Kenji **HIRAMATSU** (Japon) dit que, dans l'intérêt d'un échange de vues ouvert, il est préférable que les séances de la Conférence se tiennent à huis clos, à l'exception de la Cérémonie d'ouverture.

M. **MONCRIEFF** (Royaume-Uni), soutenu par M. l'Ambassadeur Jae-Cheol **CHOI** (République de Corée), le capitaine de vaisseau Alexander **SHEMETOV** (Fédération de Russie), le capitaine de vaisseau **BERMEJO BARO** (Espagne) et le Dr **OEI** (Singapour), dit qu'il partage ce point de vue. Le compte rendu par les médias de la cérémonie d'ouverture est important pour accroître la prise de conscience des questions relatives à l'hydrographie, mais les rapporteurs nommés par la Conférence sont chargés de faire en sorte que les comptes rendus soient enregistrés fidèlement. Les médias, de leur côté, ne font l'objet d'aucun contrôle. Il faut donc faire preuve de prudence avant de décider d'autoriser leur présence aux réunions.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** dit en réponse aux demandes de M. Jae-Cheol **CHOI** (République de Corée) et du capitaine de vaisseau Alexander **SHEMETOV** (Fédération de Russie), respectivement, que les médias étaient présents uniquement aux cérémonies d'ouverture des Conférences précédentes et qu'ils étaient autorisés à participer à l'exposition qui se tenait parallèlement à la Conférence.

Le capitaine de vaisseau **KORTENOEVEN** (Pays-Bas), soutenu par M. **BISSUEL** (Monaco), dit que la fermeture des réunions au public peut donner l'impression négative que la Conférence a quelque chose à cacher. Un compromis pourrait consister à publier un communiqué de presse après chaque séance plénière

Le Commodore **NAIRN** (Australie) dit qu'il est favorable à la fermeture des séances aux médias du fait que les discussions franches et approfondies indispensables pour faire avancer les travaux de l'OHI pourraient bien être gênées par la présence des caméras de télévision dans la salle de conférence.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** dit que, à la lumière des opinions exprimées, il croit comprendre que la Conférence souhaite ne pas ouvrir ses séances aux médias.

Il en est ainsi décidé

CEREMONIE D'OUVERTURE

Son Altesse Sérénissime le Prince **ALBERT II** de Monaco est escorté dans la salle de conférence et prend place à la tribune.

Le **PRESIDENT DU COMITE DIRECTION** prononce un discours de bienvenue, lequel est reproduit dans le présent compte rendu des séances de la Conférence

Le **PRESIDENT DE LA CONFERENCE** prononce un discours d'ouverture, lequel est reproduit dans le présent compte rendu des séances de la Conférence.

SEANCES "PLENIERES

M. Michel AYMERIC, Secrétaire général de la mer, France, prononce un discours, lequel est reproduit dans le présent compte rendu des séances de la Conférence.

Mme Maria DAMANAKI, Commissaire à la pêche et aux affaires maritimes de la Commission européenne, prononce un discours, lequel est reproduit dans le présent compte rendu des séances de la Conférence.

Son Altesse Sérénissime, le Prince ALBERT II de Monaco prononce l'allocution d'ouverture de la dix-huitième Conférence hydrographique internationale, laquelle est reproduite également dans le présent compte rendu des séances de la Conférence.

REMISE DE LA MEDAILLE DU PRINCE ALBERT 1ER

Son Altesse Sérénissime, le Prince ALBERT II de Monaco remet la médaille Prince ALBERT Ier au capitaine de frégate Aluzio M.O. OLIVEIRA Jr et au capitaine de corvette Izabel K. JECK, de la Direction d'hydrographie et de navigation de la Marine brésilienne, pour leur article publié dans la Revue hydrographique internationale.

CEREMONIE DE PRESENTATION DES DRAPEAUX

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION invite le représentant de la Jamaïque à présenter le drapeau de son pays, comme il est de tradition. Il remet au représentant l'écusson de l'OHI.

Mme Elizabeth STAIR (Jamaïque) dit que la Jamaïque, en sa qualité de petit Etat insulaire, dépend grandement des activités maritimes et qu'elle est tout-à-fait consciente de l'importance de la sécurité de la navigation et de la protection de l'environnement pour son développement économique, ainsi que du rôle critique de l'hydrographie dans ce domaine. Consciente du rôle vital que joue l'OHI dans la coordination du développement de l'hydrographie et des normes relatives aux produits hydrographiques, la Jamaïque a été incitée en 2000 à adhérer à la Convention relative à l'OHI et à devenir le soixante-neuvième Etat membre de l'Organisation. Depuis lors, malgré ses capacités limitées et des contraintes budgétaires, la Jamaïque s'est efforcée de se conformer aux normes et aux idéaux de l'OHI, et a joué un rôle dans les travaux de la Commission hydrographique de la Mésoamérique et de la mer des Caraïbes. La Commission apporte un soutien louable au renforcement des capacités hydrographiques dans la région des Caraïbes. La Jamaïque réaffirme son attachement à l'OHI et souhaite que la Conférence soit fructueuse.

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'OHI ET LA COMMISSION EUROPEENNE

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION et Madame Maria DAMANAKI, Commissaire pour les affaires maritimes et la pêche de la Commission européenne, signent un protocole d'accord entre l'OHI et la Commission européenne.

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'OHI ET L'ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION et le professeur Georg GARTNER, Président de l'Association cartographique internationale, signent un protocole d'accord entre l'OHI et l'Association cartographique internationale.

Le professeur Georg GARTNER, Président de l'Association cartographique internationale, prononce un discours, lequel est reproduit dans le présent compte rendu des séances de la Conférence.

REMISE DES CADEAUX

M. Mohammed Hamed AL HARBI (Arabie saoudite), président de la Commission générale des levés, remet à Son Altesse Sérénissime, le Prince ALBERT II de Monaco et au PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, pour l'OHI, des photographies encadrées d'une épave et d'un mont sous-marin relevés dans la mer Rouge en 2010.

REMISE DES PRIX POUR L'EXPOSITION CARTOGRAPHIQUE DES ETATS MEMBRES

Il est annoncé que les expositions des Etats membres seront examinées par un jury, au cours de la semaine et que le prix sera décerné lors de la séance plénière finale, le 27 avril 2012.

Son Altesse Sérénissime est escortée hors de la Salle de conférence.

CONF.18/P/SR.2

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMpte RENDU DE LA SECONDE SEANCE PLENIERE**

**23 avril 2012
14h10-17h30**

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)
Vice-président : Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)
Rapporteur : M. Jonathan JUSTI (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

- Déclaration de la République islamique d'Iran
- Remise d'un cadeau
- Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour)
- Programme de travail N° 1 - Affaires générales

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

M. ESTIRI (République islamique d'Iran) prononce la déclaration suivante :

« M. le Président, Distingués Représentants des Etats membres de l'OHI, et des Membres associés, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir qu'à l'occasion de la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale qui se déroule dans la magnifique Principauté de Monaco, j'adresse mes remerciements au Comité de direction du BHI pour me donner la possibilité de m'adresser à vous. En tant qu'Etat membre de l'OHI, je tiens à vous présenter une description succincte des activités et des performances de la République islamique d'Iran dans le domaine de l'hydrographie et de la production des cartes marines sous forme papier et ENC.

La République islamique d'Iran qui est située au sud-ouest de l'Asie, dans la région du Moyen-Orient, a une surface de 1 648 195 km² et une population d'environ 76 millions d'habitants. La surface du pays correspond à quelques 4 000 km de côte le long du golfe Persique, du golfe d'Oman et de la mer Caspienne, ce qui est significatif parmi les différentes nations maritimes dans le monde.

Les sept ports principaux d'Imam Khomeini, Bushehr, Shahid Rajaei et Chabahar dans le sud, et Bandar Anzali, Noshahr et Amirabad dans le nord du pays offrent les conditions favorables pour gérer plus de 85% du volume total du trafic portuaire de marchandises. Ces sept points sont des points d'entrée pour les marchandises qui transitent vers/depuis les zones intérieures du pays, de telle façon que la capacité totale des ports pour l'année 2011 a atteint le record de 165 millions de tonnes (transport de produits pétroliers et non pétroliers)

Un autre avantage des ports iraniens est leur accès aisé aux transports par rail et par route, ce qui facilite le transfert des marchandises entre l'Iran et les Etats voisins, et confirme ainsi le rôle déterminant de la République islamique d'Iran au sein du commerce mondial tel qu'il découle de sa position stratégique.

M. le Président, Distingués Représentants des Etats membres de l'OHI, et des Membres associés, Mesdames et Messieurs,

La République islamique d'Iran est membre de l'OHI depuis 1961. Dans notre pays, l'Organisation maritime et portuaire (PMO) est chargée, en tant qu'administration maritime, de l'ensemble des activités hydrographiques et des questions connexes. Nous utilisons également deux autres organisations actives, bien établies et dotées en personnel, lesquelles agissent en coopération avec la PMO pour former le centre hydrographique de la R.I. d'Iran. Au cours des dernières années, ce centre hydrographique a réalisé un certain nombre d'accomplissements significatifs dans le développement et la promotion des questions hydrographiques et la production de cartes marines.

Permettez-moi de signaler certaines des activités que la R.I. d'Iran a menées à bien au cours des cinq dernières années :

- Coordination de la zone INT de la nouvelle région « I », étant donné que notre pays est un pivot dans cette zone et que la longueur totale de notre ligne de côte représente de plus de 4 000 km dans le golfe Persique, et la mer Caspienne d'Iran. (Les Etats membres dans cette région sont le Royaume de Bahreïn, la R.I. d'Iran, l'Etat du Koweït, le Sultanat d'Oman, le Pakistan, l'Etat du Qatar, le Royaume d'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique étant observateurs);
- Coordination des ENC de la nouvelle région « I », pour laquelle nous avons été désignés par l'OHI et approuvés par les autres Etats membres de la CHZMR ;
- Création d'un Comité hydrographique national, avec à sa tête la PMO, pour agir en tant que haute administration hydrographique nationale en Iran ;
- Réalisation de tous les levés hydrographiques des eaux continentales, des eaux intérieures et des eaux territoriales de la R.I. d'Iran;
- Préparation et impression des cartes nationales papier à différentes échelles;
- Préparation, avec l'aide du Centre cartographique national, de quelques 60 cellules ENC qui, via un accord de licence bilatéral pour les ENC et un accord sur le fonctionnement du Centre régional de coordination des cartes électroniques de navigation (RENC) avec un Etat européen renommé, en tant qu'organe d'accréditation, et la R.I. d'Iran qui sera conclu très prochainement, seront bientôt publiées ;
- Catalogues, séries de cartes, minutes de sondes en couleurs, cartes de prédiction des marées pour l'ensemble des ports principaux et secondaires ports des zones septentrionale, centrale et orientale du golfe Persique.
- La République islamique d'Iran prévoit de célébrer pour la première fois la Journée mondiale de l'hydrographie dans la semaine du 21 juin, et je saisis cette occasion pour inviter officiellement le président et/ou les directeurs de l'OHI à célébrer cet évènement avec nous.

M. le Président, Distingués Représentants des Etats membres de l'OHI, et des Membres associés, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer le mécontentement de mon gouvernement eu égard au refus injustifié du Ministère des affaires étrangères de la France d'émettre des visas d'entrée pour la délégation iranienne. Comme vous le savez, nous avons prévu de participer à l'Exposition cartographique de l'OHI, pendant la XVIII^{ème} CHI, et donc de présenter aux distingués représentants des Etats membres et des membres associés de l'OHI les améliorations apportées à la production de nos cartes papier nationales à différentes échelles, aux cartes internationales (cartes INT) et aux cartes électroniques de navigation (ENC) et autres publications connexes telles que les minutes de sondes en couleurs et les prédictions de marées.

Nous espérons que l'OHI, en tant qu'organisation internationale dont le siège se trouve à Monaco, traiterai cette question de façon plus sérieuse en prenant contact avec le Ministère des affaires étrangères de France et en leur demandant de faciliter la venue de la délégation iranienne à cette importante Conférence qui se déroule tous les cinq ans. Nous nous réservons donc le droit, en tant qu'Etat membre actif de l'OHI et de la CHZMR, de donner la suite qui convient, par la voie diplomatique officielle, à la question du rejet injustifié de la participation de la délégation de la R.I. d'Iran à la Conférence.

Nous vous remercions de votre aimable attention. »

REMISE DE CADEAU

Le capitaine de vaisseau Alexander SHEMETOV (Fédération de Russie) exprime sa reconnaissance pour le rôle joué par l'OHI. Il remet à l'Organisation un samovar russe, qui symbolise le rassemblement d'un nombre croissant d'Etats membres pour traiter de la sécurité de la navigation et de la recherche maritime.

EXAMEN DES RAPPORTS (Point 4 de l'ordre du jour)

PROGRAMME DE TRAVAIL 1 AFFAIRES GENERALES (CONF.18/WP.1)

Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions appropriées

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION présente le programme de travail 1 sur les Affaires générales, l'un des trois nouveaux programmes adoptés par les Etats membres pendant la 4^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire, conformément à la nouvelle structure organisationnelle implémentée en janvier 2009. Les programmes de travail 2 et 3, sur les services et les normes hydrographiques et la coordination et le soutien inter-régional, traitent respectivement des travaux du Comité sur les services et les normes hydrographiques (HSSC) et du Comité de coordination inter-régional (IRCC). Le programme de travail 1 comporte six éléments : 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions appropriées ; 1.2 Gestion de l'information ; 1.3 Relations publiques ; 1.4 Nouvelle structure de l'OHI, programme de travail et budget, plan stratégique et performances ; 1.5 Gestion du BHI et 1.6 Conférences hydrographiques internationales ou Assemblées futures.

Le Comité de direction a toujours tenu les Etats membres pleinement informés de la coopération avec les organisations internationales et de la participation aux réunions appropriées. A la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale il a été décidé que l'Organisation commémorerait la Journée mondiale de l'hydrographie. En 2004, le statut d'observateur lui a été accordé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis lors, l'OHI participe activement aux travaux de nombreux organes des Nations Unies y compris au Processus consultatif informel ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS). Sous les auspices de l'UNICPOLOS, l'OHI a participé à de nombreuses activités à thèmes, comme lors de sa onzième réunion sur le « renforcement des capacités dans les affaires océaniques et le droit de la mer, incluant les sciences marines » lors de laquelle l'OHI a présenté un rapport sur ses activités en matière de

renforcement des capacités dans les pays en développement. Le Bureau a participé aux travaux du Comité des Nations Unies sur la gestion de l'information géographique mondiale (CGGIM), établi pour prendre en compte le rôle de la gestion de l'information géographique mondiale dans les diverses questions globales auxquelles sont confrontés les Etats membres des Nations Unies, notamment la gestion des catastrophes, le changement climatique et la vulnérabilité à ce changement. Il est prévu que le Comité donne des directives claires sur les besoins et les priorités en matière d'infrastructures de données géospatiales globales, et encourage les gouvernements à apporter un soutien et à renforcer les capacités. L'OHI a été représentée à la réunion inaugurale du Comité à Séoul, en septembre 2011. L'OHI a également coopéré activement avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) pour rendre compte au groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (UNGEGN), en se concentrant en particulier sur les travaux du sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin.

Par le biais du BHI, l'OHI a participé en tant qu'observateur, aux réunions des organes dirigeants de l'OMI et de ses comités et sous-comités, y compris à l'Assemblée, au comité de la sécurité maritime, au sous-comité de la sécurité de la navigation, au comité de la coopération technique et au sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage. La progression la plus importante dans le domaine des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) et des cartes électroniques de navigation (ENC) a été l'adoption en 2009 de la résolution MSC.282(86), qui a amendé la règle 19 du chapitre V de la Convention SOLAS. Cette décision s'est appuyée sur le fait qu'une couverture appropriée en cartes électroniques de navigation devait être atteinte en 2010. Le comité de la sécurité maritime et le sous-comité de la sécurité de la navigation ont récemment discuté des anomalies de fonctionnement des ECDIS. En 2011 et en 2012, l'Organisation a accueilli deux réunions visant à réunir les experts concernés et les parties intéressées pour identifier et rectifier tout problème. Un jeu de données de vérification a été largement distribué, demandant que les rapports sur l'utilisation des données de vérification soient envoyés au BHI. Les résultats seront communiqués au comité de la sécurité maritime lors de sa quatre-vingt dixième session.

L'OHI, par le biais du BHI, a participé pleinement aux réunions du sous-comité de la sécurité de la navigation et du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage. Il a également pris part aux travaux du groupe de travail par correspondance créé par le sous-comité de la sécurité de la navigation. En 2009, le BHI a accueilli une réunion organisée par la Norvège, pour discuter de la « e-navigation », notamment en ce qui concerne les modèles de données. En mai 2012, le Comité de la sécurité maritime examinera la recommandation du sous-comité de la sécurité de la navigation visant à utiliser la norme du modèle de données hydrographiques universel de la S-100 de l'OHI comme point de départ de la création d'une structure pour l'accès aux données et aux services. Pour s'assurer que les demandes en modélisation des données de la « e-navigation » sont correctement coordonnées, le sous-comité de la sécurité de la navigation a recommandé la création d'un groupe d'harmonisation conjoint OMI-OHI sur la modélisation des données.

L'OHI a coopéré étroitement avec le service mondial d'avertissements de navigation (SMAN) et l'OMM pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime. Le président du service mondial d'avertissements de navigation (SMAN) a établi un groupe de travail par correspondance, aboutissant à la création de cinq zones NAVAREA et METAREA dans l'Arctique qui deviendront opérationnelles en juin 2012.

Le programme de coopération technique de l'OMI a apporté un financement pour différents cours de l'OHI sur le renforcement des capacités dans l'intérêt des Etats membres de l'OMI, notamment pour la mise en œuvre de leurs obligations dans le cadre de la règle 9 de la Convention SOLAS.

L'OHI a étroitement coopéré avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime. L'OMM a assisté à toutes les réunions du sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation et de son groupe de travail chargé de la révision du document, ainsi qu'aux réunions de leur équipe d'experts sur les services de sécurité maritime (ETMSS).

L'OHI a continué de coopérer avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et de participer à ses réunions. Elle est étroitement associée aux programmes de cartographie tel celui de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) et des séries de cartes bathymétriques régionales. Néanmoins, en raison de restrictions financières, le programme de cartographie a ralenti. La Commission océanographique intergouvernementale et le BHI, avec le parrainage du gouvernement italien, ont assuré une coopération étroite dans le projet COAST-MAP-IO pour soutenir et former les pays de l'océan Indien à l'utilisation des données bathymétriques pour la modélisation et l'atténuation des tsunamis. L'OHI a également coopéré avec la Commission océanographique intergouvernementale dans le domaine des variations du niveau de la mer.

L'OHI vient de signer un protocole d'accord avec l'Association cartographique internationale (ACI) officialisant la coopération entre les deux organisations. Lors de la 24^{ème} conférence cartographique internationale, tenue à Santiago, en novembre 2009, l'OHI a été représentée par le directeur du service hydrographique du Chili qui a fait une présentation sur la nouvelle norme cadre S-100 pour les données hydrographiques géospatiales. Il a également représenté l'Organisation à sa 25^{ème} Conférence cartographique internationale, tenue à Paris en 2011. Au cours de cette réunion, l'Association cartographique internationale a décidé de clôturer sa Commission sur la cartographie marine afin d'éviter la duplication des travaux de l'OHI. L'Association cartographique internationale est l'une des trois organisations mères du comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine, les deux autres étant l'OHI et la Fédération internationale des géomètres (FIG).

L'OHI a participé aux activités de développement des normes du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui est chargé de produire les normes relatives à l'information géographique numérique. L'OHI a utilisé la série 19100 des normes et des spécifications techniques de l'ISO du domaine de la géographie comme documents de référence principaux pour la norme S-100 de l'OHI et pour la base de registres de l'OHI. L'OHI a récemment signé un protocole d'accord avec l'ISO qui officialise leur coopération.

L'OHI a poursuivi sa coopération avec la Fédération internationale des géomètres (FIG) et a participé à ses réunions, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en Afrique et ailleurs et aux réunions de la Commission 4 sur l'hydrographie.

Par l'intermédiaire de la Commission hydrographique sur l'Antarctique, l'OHI a développé une association étroite avec un certain nombre d'organes pertinents. Elle a participé aux réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique, au COMNAP (Conseil des directeurs des programmes antarctiques nationaux) et à l'IAATO (Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique). Le but principal était de couvrir les besoins hydrographiques et cartographiques de la région dans le but d'y améliorer la sécurité et la protection de l'environnement.

L'OHI a participé à différentes activités organisées par l'AIMS (Association internationale de signalisation maritime). Elle a également participé aux réunions du Comité directeur du Guide mondial sur les STM de l'AIMS et de l'équipe d'experts sur les services maritimes et les aides virtuelles à la navigation.

Le PRESIDENT dit que la signature du protocole d'accord avec l'Association cartographique internationale est un exemple concret de la manière dont l'OHI coopère avec de nombreuses organisations internationales.

M. SINGHOTA (Observateur, Organisation maritime internationale) met l'accent sur la forte coopération entre son organisation et l'OHI pour résoudre les anomalies des ECDIS et les questions de transfert de données. Il espère que la coopération se poursuivra, particulièrement dans le domaine du renforcement des capacités.

L'IGA FRACHON (France) se félicite du développement des relations entre l'OHI et l'OMI. Il demande que les documents soumis par l'OHI au Comité de la sécurité maritime de l'OMI soient diffusés aux Etats membres pour leur information.

Le PRESIDENT dit qu'en l'absence de toute objection une telle proposition pourrait être acceptée.

M. CABRERA (Observateur, Organisation météorologique mondiale) dit que l'OMM a collaboré étroitement avec l'OMI et l'OHI afin de s'assurer que les meilleurs services météorologiques soient fournis à l'appui de la Convention SOLAS. Ces services dépendent de la réception en temps opportun des observations météorologiques de l'océan mondial. Les services météorologiques et océanographiques sont essentiels pour la protection de la vie et des biens en mer et le long des côtes. Il espère que les trois organisations poursuivront leur coopération dans le futur.

Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'autres commentaires, la Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport sur l'élément 1.1.

Il en est ainsi décidé.

Elément 1.2

Gestion de l'information

Le capitaine de vaisseau WARD (Directeur, BHI) présente les rapports sur l'infrastructure informatique, les développements de bases de données et les autres travaux relatifs à l'informatique. Au cours des cinq dernières années, des améliorations importantes ont porté sur l'infrastructure informatique, parmi lesquelles l'augmentation de la mise à disposition, à titre gracieux, des publications de l'OHI sous forme numérique, l'amélioration de l'accès sans fil à internet et de la bande passante pour les visiteurs et des installations plus modernes pour les conférences, y compris la capacité de projection sur deux écrans dans la salle de conférence et l'installation d'un ordinateur et d'un écran dans chaque salle de réunion. Cependant, en raison de la limitation de bande passante à Monaco, il n'a pas été possible de disposer d'une installation fiable de vidéo ou de téléconférence par internet. Le système de gestion documentaire actuel a besoin d'être remplacé et il est prévu de commencer à y travailler au cours de l'année 2012.

Abordant les questions de personnel, il explique que, suite au décès prématuré de M. Semlali en 2010, un nouveau membre du personnel a été tout spécialement recruté pour répondre aux besoins accrus du BHI en matière d'informatique. Un nouveau poste d'éditeur du site web et des publications a été créé en 2010 pour être le point de contact principal en ce qui concerne les mises à jour du site web. Deux améliorations importantes ont vu le jour sur le site web de l'OHI ; elles portent sur un nouveau système de gestion de contenu et sur la conversion des pages en format bilingue au lieu d'entretenir deux pages séparées.

Des fonctionnaires mis à disposition par le Japon et la République de Corée ont apporté une contribution significative au cours de la période examinée. Les fonctionnaires mis à disposition par la République de Corée ont joué un rôle déterminant en ce qui concerne le développement du site web de l'OHI et son transfert ultérieur au nouveau système de gestion de contenu. Le premier fonctionnaire mis à disposition par le Japon a développé le dictionnaire de l'OHI en ligne et sa base de données d'appui, et il a commencé à étudier une solution basée sur un SIG pour saisir les métadonnées à l'appui des travaux de la Commission hydrographique sur l'Antarctique. La base de données doit permettre la tenue à jour et la disponibilité en ligne d'un certain nombre de publications de l'OHI, telles que la B-8 - Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin, la C-55 - Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde, et la P-5 - Annuaire de l'OHI. Toutes les informations contenues dans ces publications et d'autres pourraient être tenues à jour dans une base de données centrale à laquelle on accède *via* un portail web contrôlé, ce qui facilite

l'entretien et l'actualisation des données. La première étape de la mise en œuvre de la base de métadonnées de l'OHI est prévue vers la fin de 2012.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne), qui accueille avec satisfaction le fait que les publications de l'OHI soient disponibles à titre gracieux, demande si le BHI envisage de surveiller l'accès aux publications afin d'évaluer dans quelle mesure elles sont utilisées par les parties autres que les Etats membres.

Le capitaine de vaisseau WARD (Directeur, BHI) explique que le nouveau système de gestion de contenu enregistre le nombre de connexions reçues sur chaque page, mais ne peut pas identifier d'où vient la connexion. Le Secrétariat cherchera à développer une méthode pour identifier qui utilise les informations et si ces informations leur sont utiles.

Le commodore NAIRN (Australie) dit qu'il est essentiel d'améliorer en priorité les installations de téléconférence et de vidéoconférence. Les réunions en face à face sont utiles mais les téléconférences permettent à des parties situées dans différentes régions du monde d'avoir des discussions.

Le capitaine de vaisseau WARD (Directeur, BHI) dit que le problème principal en ce qui concerne les installations de conférence par internet est que l'accès à ces services est imprévisible du fait de la bande passante limitée à Monaco.

M. ZELTINS (Lettonie) salue la démarche du Secrétariat pour développer son outil informatique.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) qui présente le rapport sur les publications de l'OHI dit que, suite à un échange productif avec les Etats membres, la lettre circulaire 39/2009 qui contient le texte proposé pour les résolutions administratives sur la numérotation, la classification et la politique tarifaire des publications de l'OHI a été publiée. Presque toutes les publications sont maintenant disponibles à titre gracieux. Cinq catégories ont été définies en vue de faciliter le catalogage des publications : B – Publications bathymétriques, C – Publications sur le renforcement des capacités, M – Publications diverses, P – Publications périodiques et S – Normes et spécifications. En ce qui concerne la publication de la Revue hydrographique internationale (RHI), il explique qu'entre 2000 et 2008, elle a été éditée et imprimée par une société privée mais que, depuis 2009, le BHI a repris contrôle du processus avec l'aide d'un éditeur externe et d'un comité de rédaction. Eu égard à la traduction des publications de l'OHI, différentes sources ont fait part de leur intérêt et il est important d'établir des règles à propos du processus de traduction. La Résolution R4.2 a été rédigée à cet effet. Il attire l'attention sur la liste des nouvelles publications contenues dans le document CONF.18/WP.1, et exprime ses remerciements pour les contributions des Etats membres, tant pour les publications que pour les traductions.

La Conférence prend bonne note du rapport.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE REVISION DE LA PUBLICATION S-23 DE L'OHI – « LIMITES DES OCEANS ET DES MERS »

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, parlant en sa qualité de président du groupe de travail de la S-23, présente le rapport et fait l'historique de la révision de la publication S-23 de l'OHI. Depuis la décision de la XI^{ème} Conférence hydrographique internationale en 1977, les travaux restent inachevés du fait de la nature hautement sensible et controversée des questions politiques en jeu. Ni les activités du groupe de travail créé par les Etats membres en 2009, ni les récentes discussions bilatérales, n'ont réussi à déterminer une marche à suivre et la question est devenue préjudiciable à la réputation et la crédibilité de l'OHI. Les Etats membres doivent examiner s'ils souhaitent encore poursuivre le développement d'une mise à jour de l'édition de la publication S-23 et si, dans ce cas, celle-ci pourrait aboutir. S'ils ne souhaitent pas poursuivre, ils doivent décider si l'édition actuelle de

la S-23, bien qu'obsolète puisque 'elle n'a pas été révisée depuis près de 60 ans, continuera d'être une publication de référence de l'OHI, en vigueur mais inutile, ou si la publication doit être supprimée.

Le PRESIDENT sollicite les commentaires sur le rapport dans son ensemble et, en particulier, sur les questions relatives au futur de la publication S-23

Le capitaine de vaisseau KORTENOEVEN (Pays-Bas) fait la déclaration suivante : « Les Pays-Bas souhaitent indiquer à nouveau que, comme précédemment, ils n'ont pas d'opinion sur la dénomination de la zone maritime située entre l'archipel japonais et la péninsule coréenne ».

Le Dr Shigeru KATO (Japon) prononce la déclaration suivante:

« Permettez-moi de commencer en remerciant l'Amiral MARATOS et le Comité de direction du BHI pour leur rapport exhaustif sur le statut de la publication S-23. J'aimerais également faire part de la gratitude du gouvernement japonais envers tous ceux qui ont travaillé intensément à la révision de la publication, y compris le groupe de direction du groupe de travail sur la S-23.

Monsieur le Président,

Le gouvernement japonais souhaite mettre tout en œuvre pour que la révision, longtemps attendue, de la publication S-23 avance. Je souhaite à cet égard souligner les trois points suivants :

Premièrement, l'OHI ne devrait pas être empêchée plus longtemps de réviser sa publication du fait de l'objection d'un membre à un terme établi qui y est utilisé. Si une proposition de changer un autre nom existant, tel que l'océan Indien, avait été mis en avant par un membre mais n'avait pas fait l'objet d'un consensus, les autres membres auraient décidé de s'abstenir de prendre toute mesure, c'est-à-dire de conserver sans changement le nom conventionnel existant. Le gouvernement japonais ne voit aucune raison à ce qu'une contestation d'un nom conventionnel quel qu'il soit, y compris la mer du Japon, soit traité différemment de ce cas hypothétique.

La sagesse et la littérature traditionnelles, y compris les publications officielles de la République de Corée, indiquent que le nom mer du Japon n'est pas différents de noms tels que « mer des Salomon » ou « océan Indien » Il a été établi au cours des siècles par les puissances maritimes internationales et s'est imposé au début du 19^{ème} siècle, c'est-à-dire lorsque le Japon subissait une politique de fermeture totale et était isolé du reste du monde. Au cours de cette période, l'usage international du nom « mer de l'Est » a été quasiment inexistant. Une poignée d'interprétations archéologiques présentées par la République de Corée sont à peine recevables. En tant que membre de l'OHI depuis 1957, la République de Corée a accepté le nom mer du Japon, en usage au sein de l'Organisation depuis 40 ans, jusqu'en 1997, et a continué à utiliser ce même nom dans ses documents officiels. Toutes les cartes marines produites par les gouvernements du monde couvrant la mer du Japon, y compris les Etats-Unis d'Amérique, le RU, la Russie, la Chine, la France et l'Allemagne, utilisent le nom mer du Japon. Les cartes de la République de Corée portent également ce nom jusqu'aux versions de 1993. Ce nom est donc clairement le seul reconnu internationalement pour la zone maritime en question.

Monsieur le Président,

En second lieu, j'aimerais rappeler aux membres que la publication S-23 porte sur la normalisation de multiples noms. Il est nécessaire que l'OHI poursuive sa mission de promotion de la sécurité de la navigation internationale « en assurant la plus grande uniformité possible des cartes marines ». L'OHI reconnaît que, dans certaines circonstances exceptionnelles, il peut être difficile de choisir un nom standard parmi de multiples noms employés internationalement, comme dans le cas de « La Manche » et de « English Channel », et habituellement pour « baie, détroit, chenal et archipel ». Au contraire, l'OHI n'aurait jamais pu accorder un blanc-seing à un nom utilisé nationalement par un Etat riverain d'une grande mer, telle que la mer du Japon, pour être traduit et ensuite utilisé parallèlement à un nom déjà normalisé en anglais et en français. Ceci pourrait conduire à une prolifération illimitée

d'utilisations simultanées de noms étant donné l'existence de conflits potentiels portant sur les dénominations des mers de par le monde.

La boîte de Pandore pourrait être ouverte, et la poursuite de la mission de l'OHI pourrait devenir extrêmement difficile.

Monsieur le Président,

En troisième lieu, le gouvernement du Japon veut faire preuve d'esprit pratique. Aussi longtemps que nous sommes assurés que les noms existants ne seront pas modifiés sans consensus, nous sommes prêts à travailler en coopération avec les autres parties sur les modalités et formats possibles pour réviser la S-23 avec la souplesse et la rapidité requises. Dans ce contexte, le gouvernement du Japon souhaite également poursuivre ses échanges avec la République de Corée.

Le gouvernement du Japon estime qu'avec du bon sens, l'OHI peut surmonter le défi actuel et aller de l'avant.

Merci. »

L'IGA FRACHON (France) dit qu'en l'absence d'une approche technique convenue au préalable, il ne peut exprimer une opinion sur un conflit spécifique portant sur la dénomination d'une zone. Compte tenu de la nécessité que la publication soit utilisée à des fins cartographiques ou hydrographiques, il espère que les parties intéressées pourront résoudre leur différends de façon à ce qu'on puisse aboutir à un consensus sur la nouvelle édition de la publication S-23. Etant donné l'importance des nombreux autres engagements de l'OHI, il recommande que les ressources allouées à la question de la mise à jour de la publication soient limitées jusqu'à ce que le conflit soit résolu ou qu'une méthode générale ait été approuvée.

L'ambassadeur PAIK (République de Corée) fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président,

Comme l'indique justement le rapport que nous examinons, les Etats membres ont fait de réels efforts en vue de publier le plus rapidement possible la 4ème édition, attendue depuis longtemps, de la S-23. Grâce aux progrès réalisés, nous sommes seulement à quelques points près de finaliser notre tâche.

Pour ce qui concerne la question de la dénomination de la mer située entre la péninsule de Corée et l'archipel japonais, le fait le plus notable s'avère être que cette zone maritime a été appelée « mer de l'Est » depuis plus de 2000 ans et qu'elle est à présent appelée ainsi par le peuple coréen et des citoyens du monde entier. Tous les efforts que nous avons réalisés sur cette question à ce jour sont – je pense – fondés sur la reconnaissance de cette indéniable réalité et sur la nécessité de refléter correctement le nom « mer de l'Est » dans la nouvelle édition de la S-23.

Bien que le groupe de travail sur la S-23 n'ait pu trouver une solution de consensus, les discussions que nous avons eues ont été fructueuses. La République de Corée continuera de travailler avec les pays directement concernés pour résoudre cette question dès que possible. En attendant, dans ces circonstances, la meilleure façon de procéder est l'utilisation concomitante de « mer de l'Est » et « mer du Japon » pour les raisons suivantes.

Premièrement, l'utilisation concomitante de « mer de l'Est » et de « mer du Japon » est conforme à la résolution technique A 4.2 de l'OHI (maintenant renumérotée 1/1972). La résolution de l'OHI stipule que si deux pays ou plus partagent un élément géographique donné pour lequel ils ne peuvent convenir d'une dénomination commune, chacun des noms devra être utilisé pour faire référence à cet élément géographique. Cette règle générale en matière de cartographie internationale est confirmée par la

Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques dans sa résolution III/20 of 1977.

Deuxièmement, l'utilisation concomitante des noms est conforme avec la pratique établie de longue date de l'OHI. Il existe de nombreux précédents dans les éditions antérieures de la S-23. D'ailleurs, le projet final de la 4^{ème} édition de 2002 contient trois exemples de ce type : English Channel (*La Manche*), Dover Strait (*Pas de Calais*) et Bay of Biscay (*golfe de Gascogne*).

Troisièmement, l'utilisation simultanée de « mer de l'Est » et de « mer du Japon » est conforme à la pratique internationale. Un nombre accru d'atlas, de livres et d'articles font référence à la zone maritime en question en tant que « mer de l'Est » seule ou associée à « mer du Japon ». Par exemple, les cartographes les plus connus dans le monde et les organes de presse tels que le National Geographic, Rand McNally et The Times utilisent le double nom de « mer de l'Est » et « mer du Japon » dans leurs publications.

Quatrièmement, le nom « mer de l'Est » doit être reflété dans la nouvelle édition de la S-23 aux fins d'assurer la sécurité de la navigation. Un grand nombre de bâtiments naviguant dans la zone maritime située entre la péninsule de Corée et l'archipel du Japon identifient cette zone maritime sous le nom de « mer de l'Est ». Le nom « mer du Japon » leur est tout-à-fait étranger. Il est extrêmement important de donner aux navigateurs des informations complètes et de manière exacte sur la zone maritime concernée.

Enfin, l'utilisation concomitante de « mer de l'Est » et de « mer du Japon » est la solution la plus raisonnable en l'absence d'accord sur un nom unique au sein des pays directement concernés. Il n'exclut pas un nom aux dépens d'un autre. Dans tous les cas, c'est la meilleure solution pour la publication rapide d'une nouvelle édition de la S-23.

M. le Président,

Ceci étant dit, j'aimerais maintenant mettre l'accent sur deux points importants concernant nos futurs travaux

Tout d'abord, les points de vue des Etats riverains doivent être pleinement pris en compte, particulièrement en ce qui concerne la question de la dénomination. La majorité des Etats membres, dans leur réponses relatives au rapport final du groupe de travail de la S-2, soutiennent un tel principe. Les noms géographiques sont une part importante de l'identité culturelle et historique d'une nation et dans la plupart des cas ils sont trop importants pour être laissés à la discrétion de tierces parties.

En second lieu, notre objectif est de publier une nouvelle édition de la S-23, pas une révision partielle de la 3^{ème} édition. La troisième édition obsolète n'est plus un guide efficace. Après des décennies de travail, nous avons fait des progrès notables en vue d'une 4^{ème} édition. Un projet exhaustif de 4^{ème} édition a déjà été présenté en 2002. Des questions supplémentaires ont été résolues suite à des discussions intensives au sein du groupe de travail sur la S-23. Au lieu de regarder en arrière, il est temps de concentrer nos efforts sur les travaux qui nous attendent, c'est-à-dire la publication rapide de la 4^{ème} édition de la S-23.

M. le Président,

Avoir une édition S-23 tout à fait actualisée est une façon d'assurer la pertinence de l'OHI en tant qu'organisation faisant autorité au niveau international dans le domaine de l'hydrographie au 21^{ème} siècle. En pleine connaissance du besoin pressant d'une publication rapide d'une nouvelle édition de la S-23, la République de Corée poursuivra tous ses efforts pour résoudre les questions pendantes et reste ouverte à toute suggestion constructive en la matière.

M. le Président,

J'aimerais aborder plusieurs points concernant la déclaration de la délégation japonaise.

Le Japon indique que la « mer du Japon » est l'unique nom reconnu au niveau international pour la zone maritime concernée. Toutefois, « mer de l'Est » est un nom solidement consacré à la fois au niveau national et international. Le nom « mer de l'Est » est utilisé depuis plus de 2000 ans et la zone maritime n'est connue des 75 millions de personnes qui vivent sur la péninsule coréenne que par le seul nom « mer de l'Est ». Comme je l'expliquais plus tôt, le nom « mer de l'Est » est largement utilisé au niveau international par les cartographes de renom, la presse et le secteur privé dans le monde entier.

L'autre point que j'aimerais relever est que la République de Corée a porté la question de la dénomination de la zone maritime au niveau international depuis des décennies. Peu après que la République de Corée soit devenue membre des Nations Unies en 1991, elle a porté la question devant la Sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques de 1992. Même avant cela, nous avons continuellement contesté la dénomination de « mer du Japon » pour la zone maritime en question. Par exemple, au cours des négociations sur l'accord de pêche entre la République de Corée et le Japon en 1965, les deux parties, incapables d'aboutir à un accord, ont décidé d'utiliser leurs noms respectifs pour faire référence à la zone maritime située entre les deux pays. La République de Corée n'a accepté le nom de « mer du Japon » à aucun moment de son histoire.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je souhaite souligner une erreur dans le rapport final du groupe de travail sur la S-23. Le paragraphe 5.1 du rapport final mentionne « qu'il y a un consensus des membres du GT sur la S-23 quant à l'inclusion d'un « Avis importante » dans la préface de la S-23 comme indiqué dans l'annexe A du rapport ».

La République de Corée, cependant, via sa lettre du 6 février 2012 au président du groupe de travail, exprime clairement son objection à l'inclusion de cet « Avis importante » tel que rédigé dans l'annexe A du rapport. Notre objection ne concerne pas le « chapeau » ou « préambule » qui stipule l'objectif technique de la publication, mais la 2^{ème} phrase du paragraphe 1, qui se lit comme suit : « Lorsque les Etats utilisent des noms ou des limites différents de celles indiquées sur des pages spécifiques, une réserve en note de bas de page a été insérée qui indique le (s) nom (s) des pays qui font part de leur (s) réserve (s) et si celle(s)_ci concerne(nt) les noms, les limites ou les deux ». Nous faisons part de notre objection à cette partie du fait qu'elle exprime la méthodologie de la « voie à suivre » proposée par le président du groupe de travail sur la S-23, selon laquelle le nom « mer du Japon » serait utilisé seul sur la page principale et le nom « mer de l'Est » apparaîtrait dans l'annexe en tant que réserve.

Je suggère donc que la 3^{ème} puce du paragraphe 5.1 soit corrigée en conséquence. Le Président Maratos vient de nous faire savoir qu'il n'y a pas de consensus sur cet « Avis important » au sein du groupe de travail sur la S-23. Merci.

M. KIM (République démocratique populaire de Corée) fait la déclaration suivante :

La proposition japonaise est agressive, la RDPC, en tant que digne Etat membre, a essayé de son mieux de résoudre équitablement les conflits relatifs à la dénomination de la zone de la mer de l'Est de la péninsule coréenne. Nous avons en particulier soumis nos positions de principe plusieurs fois, conformément à la résolution de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, la résolution technique de l'OHI et les pratiques internationales, historiques et géographiques, comme lors des Conférences passées de l'OHI, des réunions du groupe de travail sur la

S-23, et des séminaires internationaux. Mais malheureusement il n'y a pas eu de progrès sur cette question jusqu'à présent. J'aimerais une fois encore clarifier notre position de principe pour résoudre ce problème.

Premièrement, le nom de la zone maritime située à l'est de la péninsule de Corée doit être inscrit indépendamment selon son nom technique et originel (mer de l'Est) qui possède une légitimité historique de 2000 ans (2200 ans pour être précis). Deuxièmement, le nom de « mer du Japon » n'a pas de validité historique, géographique, technique ni juridique et il n'y a jamais eu d'accord entre les Etats directement concernés et il a été utilisé par force depuis 1929. C'est pourquoi l'inscription « mer du Japon » doit être supprimée et remplacée. La position de la RDPC ne changera pas.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) exprime le point de vue de son pays, à savoir que la publication S-23 est une référence importante pour les Etats membres en ce qui concerne la publication des cartes et de la documentation y relative, pour les navigateurs pour savoir dans quelles zones maritimes ils se trouvent et pour les utilisateurs de systèmes d'informations géographiques maritimes. Elle définit les limites techniques des zones concernées et, en l'absence d'une nouvelle édition, il pourrait y avoir une politisation croissante de nos travaux via l'adoption nationale de limites basées sur des considérations politiques plutôt que de masses d'eaux uniques définies par la forme des côtes où un caractère océanographique unique tel que la limite de la zone de convergence antarctique de l'océan Austral. Les Etats-Unis ne veulent pas qu'il n'y ait « pas » de S-23. Ils sont donc favorables à la poursuite des travaux sur la révision de la S-23. Cependant, ces travaux sont en cours depuis 35 ans et pas une seule page n'a été encore mise à jour. Selon le point de vue de son pays, ceci est préjudiciable à l'OHI, qu'il tient en haute estime. Les Etats-Unis estiment qu'il est important de trouver une manière acceptable d'aller de l'avant. Compte tenu de l'échec de la révision de la publication dans son ensemble, il suggère donc d'adopter une approche générale, chapitre par chapitre, qui pourrait conduire à la révision d'un nombre significatif de chapitres. Une proposition dans ce sens sera soumise au Secrétariat pour diffusion aux Etats membres, et la Conférence pourrait décider si elle l'approuve après le délai de réflexion d'usage de 24 heures.

M. NG (Chine) fait observer que les Etats membres sont clairement engagés à terminer une nouvelle édition de la publication S-23, et ont consacré beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à cette tâche. Il reconnaît l'importance de parvenir à un consensus sur son contenu et le désir des Etats membres de voir la publication mise à jour. Toutefois, tout accord obtenu entre les Etats côtiers sur la dénomination d'une zone particulière doit être respecté. En 2005, la Chine et le Viet Nam ont conjointement enregistré auprès des Nations Unies deux jeux de cartes reflétant l'accord mutuel sur la délimitation de leurs eaux territoriales, ZEE et plateau continental et où apparaissent les noms golfe de Beibu / golfe Bắc Bô. Cet accord n'a pas été accepté comme preuve de la nécessité d'amender les informations contenues dans la S-23. En outre, la Chine a enregistré auprès des Nations Unies son propre système de dénomination des masses terrestres et des îles, mais cela a également été rejeté par les membres du groupe de travail. Après près de quatre décennies d'efforts, aucun progrès n'a été réalisé. Sa délégation n'aura pas d'objection à ce que le groupe continue ses travaux de révision de la S-23, mais elle ne s'opposera pas à une décision d'abandonner la publication.

Le colonel ALSHAMSI (Emirats arabes unis) suggère de laisser aux pays concernés plus de temps pour aboutir à un accord.

Le capitaine de frégate BASHIR (Pakistan) approuve la suggestion du précédent intervenant. Le groupe de travail sur la S-23 existe depuis seulement quelques années et s'est réuni seulement en deux occasions, la plupart des travaux ayant été menés par correspondance et par communications électroniques. Ceci n'est pas suffisant pour résoudre une question internationale d'une telle importance et qui remonte à loin. Le groupe devrait donc continuer ses travaux sur la publication S-23, et les pays concernés devraient avoir plus de temps et d'aide pour présenter leurs cas respectifs et régler leurs différends.

SEANCES "PLENIERES

Le contre-amiral GAVIOLA (Pérou) suggère que les questions présentées par le Président du Comité de direction concernant le traitement de la Publication S-23 soient soumises au vote.

Le contre-amiral GUY (ancien Directeur, BHI), s'exprimant sur invitation du PRESIDENT, soutient la proposition du représentant des Etats-Unis. Son point de vue personnel est que toute décision politique sur la question de la dénomination dépend des Etats concernés. Considérant que la publication S-23 rejaillit sur l'image publique et la capacité technique de l'Organisation, il est important à un certain point de discuter si elle doit être abandonnée purement et simplement et remplacée par une autre publication avec un cahier des charges permettant de traiter les questions litigieuses.

Le capitaine de vaisseau CABELLO (Equateur) attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre d'aspects abordés par le groupe de travail, organe multilatéral, ont été traités sur une base bilatérale. Les pays concernés devraient résoudre leurs différences par consensus et ensuite un autre groupe de travail devrait être formé.

Le PRESIDENT résume les différents points de vue exprimés au cours de la discussion. En l'absence d'objection, il croit comprendre que la Conférence souhaite examiner la proposition que doivent soumettre les Etats-Unis, dans le cadre de la période réglementaire de 24 heures.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT clôt la réunion à 17:30.

CONF.18/P/SR.3

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMPTE RENDU DE LA TROISIEME SÉANCE PLENIERE**

**24 avril 2012
9h10-12h30**

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)

Vice-président: Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)

Rapporteur : M. Steven DEBRECHT (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

- **Examen des rapports** (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
Programme de travail N° 1. Affaires générales (suite)
- **Examen des propositions**
Proposition 4: Amendement de l'article 40 du Règlement général de l'OHI pour demander l'inclusion d'une déclaration de la position du candidat (Etats-Unis d'Amérique) (Point 3 de l'ordre du jour)

EXAMEN DES RAPPORTS (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
Programme de travail N° 1. Affaires générales (CONF.18/WP.1 et Add.1-3) (suite)

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** présente l'élément 1.3 du rapport, lequel couvre les relations publiques. Il rend hommage au gouvernement hôte, le gouvernement de Monaco, avec lequel l'OHI continue d'entretenir d'excellentes relations, pour son active et généreuse participation aux travaux de l'Organisation et à la maintenance du Bureau.

Présentant l'élément 1.4 (Nouvelle structure, programme de travail et budget, plan stratégique et suivi des performances de l'OHI), il demande aux Etats membres dont les demandes d'adhésion à l'OHI ont été approuvées de déposer leurs instruments d'adhésion dès que possible. Le BHI a pris des mesures pour relancer les relations avec les deux Etats membres suspendus. Comme indiqué dans le rapport, les demandes d'adhésion de plusieurs Etats membres restent en attente d'approbation. Dans le cadre des procédures en cours, gérées par le Département des Relations extérieures de Monaco, les demandes doivent être approuvées par les membres à la majorité des deux tiers. Ce processus peut prendre plusieurs années. Il demande instamment aux Etats membres d'accélérer leurs procédures internes de façon à ce que le processus puisse être plus rapide. Il ne s'appliquera plus lorsque le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI entrera en vigueur, étant donné que, conformément à la Convention amendée, tout Etat membre des Nations Unies pourra automatiquement devenir membre de l'Organisation. Malheureusement, toutefois, le Protocole, qui a été approuvé en 2005, n'est pas encore en vigueur, n'ayant été ratifié que par 35 Etats membres de l'OHI sur les 48 requis. Il demande instamment aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de

ratifier le Protocole dès que possible, de manière à ce qu'il puisse entrer en vigueur avant 2017, date à laquelle il est prévu de tenir la prochaine conférence.

A cet égard, le BHI continue d'encourager les gouvernements, directement et via les commissions régionales. A cause du délai de l'entrée en vigueur du Protocole, il n'a pas encore été possible d'établir le Conseil ni de programmer l'Assemblée tous les trois ans plutôt que des conférences tous les cinq ans. Toutefois, depuis le début de 2009, les trois comités, le comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), le comité de coordination inter-régional (IRCC) et la commission des finances, sont en fonction et travaillent bien et le programme de travail a été ajusté en conséquence.

Attirant l'attention sur le rapport du BHI concernant la mise en œuvre du plan stratégique (CONF. 18/WP.1/Add.2), il exprime sa reconnaissance pour l'appui de la Norvège qui a fourni deux experts afin d'aider le BHI et les comités de l'OHI à étudier le processus relatif au Plan stratégique de l'OHI (PSO). Il a été recommandé qu'aucun changement ne soit porté aux processus relatifs au PSO et à la gestion des risques jusqu'à ce que l'on ait acquis une plus grande expérience en la matière. Il décrit les procédures proposées pour l'application des indicateurs de performance, à l'aide d'un tableau de bord normalisé. Il a été suggéré que les indicateurs de performance et les indicateurs de performance au niveau opérationnel soient examinés afin de déterminer comment il est possible d'en réduire le nombre et de les améliorer.

Le capitaine de frégate (ret.) FLIER (Norvège) présente ses excuses pour l'interruption dans l'aide fournie par la Norvège au BHI en ce qui concerne l'étude du processus PSO, suite à la promotion du premier expert et au délai nécessaire pour trouver un remplaçant qualifié. L'expérience acquise au sein d'autres organisations internationales a montré qu'il était difficile de concevoir des systèmes de contrôle des performances efficaces pour ajouter de la valeur aux informations recueillies pour la direction et les parties prenantes. Il était peut-être préférable de commencer avec un système simple et pratique et de le tester avant d'étendre le processus de contrôle. Du fait du nombre d'indicateurs de performance actuellement en usage, un suivi approfondi est nécessaire pour assurer le recueil des données requises et leur analyse, et il peut se révéler difficile de déterminer la fiabilité des données. Pour mesurer la satisfaction des clients, un nombre limité d'indicateurs de performance stratégique robustes serait préférable. La proposition d'examiner les indicateurs de performance est donc pertinente et aiderait l'Organisation à faire face à un environnement en rapide évolution.

Le PRESIDENT, parlant au nom des membres de l'OHI, remercie la Norvège pour son appui.

M. HOOTON (Royaume-Uni) partage la frustration du Président du Comité de direction quant au retard de l'entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, et se joint à lui pour demander instamment aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier ledit Protocole dès que possible. Il demande si certains des 35 Etats membres qui l'ont jusque-là ratifiée avaient adhéré à l'Organisation depuis 2007.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION répond qu'aucun des 35 Etats membres concernés n'a adhéré à l'OHI depuis 2007. Selon avis juridique, la majorité des deux tiers requise pour qu'un instrument de l'OHI entre en vigueur doit être calculée sur la base de la composition de l'Organisation au moment de son approbation. Dans le cas du Protocole, cette majorité était de 48 Etats membres. La ratification par les Etats membres qui ont adhéré à l'OHI depuis 2007 ne doit pas être prise en compte dans le total.

Le Colonel NGUYEN (Observateur, Viet Nam) dit que le Viet Nam est encore en attente de l'approbation de sa demande d'adhésion à l'OHI. Il convient toutefois qu'il est urgent d'accélérer le processus d'approbation. Il exprime sa reconnaissance aux Etats membres qui ont notifié leur approbation et appelle les autres Etats à faire de même. Le Viet Nam possède une ligne de côte de quelque 7200 km, et plus de 40 années d'expérience en matière d'hydrographie et de coopération bilatérale dans le domaine. Il se réjouit donc de devenir membre de l'Organisation et de participer à ses travaux.

Le Dr OEI (Singapour) dit que les difficultés de communication par les voies diplomatiques contribuent aux retards dans l'approbation des demandes d'adhésion. Les ambassades ne savent pas toujours où adresser les informations pertinentes. Il demande si le BHI pourrait indiquer au gouvernement de Monaco les points focaux nationaux pertinents.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION convient que cela pourrait être utile. Cependant, les Etats membres ne fournissent pas toujours les informations actualisées au BHI et il leur demande instamment de le faire.

Le PRESIDENT dit qu'il a lui-même connu ce type de difficultés de communication. Il est également important que les autorités nationales concernées travaillent efficacement avec leurs ministères des affaires étrangères.

M. ALIBAKAR (Brunei Darussalam) est aussi d'avis que les difficultés de communication par les voies diplomatiques contribuent aux retards. Il demande s'il est possible que les Etats membres examinent les demandes d'adhésion durant la Conférence.

Le PRESIDENT explique que cela n'est pas possible car la Convention relative à l'OHI exige que le processus soit traité par voie diplomatique. Ce ne sera plus le cas lorsque le Protocole d'amendements entrera en vigueur.

L'IGA FRACHON (France) appuie la suggestion du représentant de Singapour. La ratification du Protocole et l'admission de nouveaux Etats membres sont parmi les objectifs stratégiques de l'OHI et le BHI ainsi que les commissions régionales doivent faire tout ce qui est possible pour accélérer la question.

Le PRESIDENT demande au BHI de mettre à jour sa liste de points focaux et de la soumettre au gouvernement de Monaco.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'il incombe au département des relations extérieures de Monaco de décider des procédures diplomatiques. Toutefois, il serait utile de tenir informés les points focaux pertinents.

M. COUMA (Monaco) fait savoir que le département des relations extérieures de Monaco préfère travailler via les voies diplomatiques habituelles, car des problèmes ont été rencontrés en communiquant directement avec les services hydrographiques nationaux.

M MONCRIEFF (Royaume-Uni) dit que des indicateurs ou des mesures de performance sont nécessaires afin que l'OHI puisse examiner les résultats du plan quinquennal et déterminer s'ils ont répondu aux attentes et ont été rentables. Les indicateurs sont également utiles pour préparer un commentaire d'ordre général sur le processus. Le texte du rapport sur le Plan stratégique soutient favorablement la comparaison avec son équivalent de l'OMI, en ce qui concerne la définition des objectifs et des risques. Des travaux supplémentaires sont toutefois nécessaires pour affiner les indicateurs et mesures de performance. Le Comité de direction doit s'approprier le Plan pour mesurer l'efficacité des capacités d'avis techniques et de la direction de l'Organisation. Son pays serait heureux de passer en revue les indicateurs de performance avec d'autres Etats membres intéressés afin d'en réduire le nombre et les affiner avant que le nouveau Comité de direction n'entre en fonction. C'est à la Conférence de décider comment procéder au mieux.

Le PRESIDENT demande s'il propose d'établir un groupe de travail pour examiner la question.

M. MONCRIEFF dit que quelle que soit la manière dont le travail sera mené à bien, le Royaume-Uni souhaiterait y participer et il espère que d'autres Etats membres le souhaiteront aussi. Il suggère que la Commission des finances soit également partie prenante.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) appuie la suggestion du représentant de Singapour. Les points de contact devraient être désignés pour coordonner le processus d'adhésion étant donné que le système actuel par les voies diplomatiques n'est pas fiable.

Le capitaine de frégate (ret.) FLIER (Norvège) approuve la suggestion du représentant du Royaume-Uni à propos des indicateurs de performance.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION signale que les indicateurs de performance stratégiques relèvent de la responsabilité du Bureau, tandis que les indicateurs de performance opérationnels s'appliquent principalement aux deux comités. C'est aux membres de ces comités de décider s'ils ont besoin de révision. Etant donné que l'OMI possède 13 indicateurs de performance et l'OHI 48, il indique que le Comité de direction travaillera avec les deux comités pour passer en revue les indicateurs de performance stratégiques présentés dans l'annexe au document CONF.18/WP1/Add.2 avant qu'elle soit envoyée aux Etats membres pour approbation. Il remercie le gouvernement de Norvège pour son assistance et fait part de sa volonté de travailler à l'avenir avec le Royaume-Uni.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, dit que son comité s'est saisi de la question 18 mois auparavant, et a décidé que l'ensemble d'indicateurs de performance actuellement en usage était trop complexe. Des propositions pour une approche simplifiée ont été soumises avec le rapport du HSSC 2. Il se demande comment la question va progresser. Il espère que la Conférence décide d'établir un groupe de travail pour examiner les propositions.

L'IGA BESSERO (France), en sa qualité de président du comité de coordination inter-régional, rappelle que les indicateurs de performance qui sous-tendent le tableau annexé au document CONF.18/WP1/Add.2 ont été approuvés au cours de la 4^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire. Conformément à la proposition 1 de l'IRCC, le comité est favorable à l'utilisation des indicateurs de performance pour contrôler la performance stratégique. En ce qui concerne les indicateurs de performance au niveau opérationnel, la liste dressée par le groupe de travail sur le plan stratégique aujourd'hui dissous était un inventaire des indicateurs possibles. Les deux comités pourront choisir parmi eux ceux qu'ils préfèrent utiliser pour établir et examiner leur plan de travail quinquennal respectif.

M. CHAVANGO (Mozambique) dit qu'il vient d'être informé que son gouvernement examinait le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI. Il devrait être bientôt en mesure de donner de nouvelles informations. En ce qui concerne les demandes d'adhésion à l'Organisation, il ne voit pas d'objection à désigner des points focaux comme cela a été suggéré par le représentant de Singapour, étant entendu que les demandes d'adhésion originales continueront d'être adressées au Gouvernement de Monaco. Si les informations pertinentes sont également publiées sur le site web de l'OHI, elles pourront être téléchargées par les points focaux.

Le PRESIDENT dit que la Conférence afin d'accélérer le processus d'adhésion était tout à fait favorable au fait que l'on s'assure les services des points focaux au lieu de ne compter que sur les voies diplomatiques. Eu égard au Plan stratégique, il suggère d'inviter le Comité des services et de normes hydrographiques et le Comité de coordination inter-régional à examiner les indicateurs de performance pertinents. Les Etats membres sont invités à s'associer à la Norvège et au Royaume-Uni pour le processus de revue.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, présentant le rapport sur l'élément 1.5, Gestion du BHI, dit que les membres du personnel qui ont pris leur retraite ou qui ont démissionné ont été remplacés selon qu'il convient. Il n'y a eu aucun changement dans le nombre de personnel en fonction. Il remercie les gouvernements du Japon et de la République de Corée pour la mise à disposition de personnel au BHI sans coût supplémentaire pour l'Organisation. La XVII^{ème} Conférence

hydrographique internationale a créé un groupe de travail sur le Règlement du personnel chargé de préparer une révision du document M-7 pour examen par les Etats membres.

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) rappelle que sous la présidence d'un représentant de l'Allemagne, le groupe de travail a examiné un certain nombre de propositions. Ayant abouti à une impasse, le président a donné sa démission. Un représentant du Royaume-Uni a depuis assumé les fonctions de président, et le processus reprendra bientôt. Les Etats membres sont invités à participer au nouveau groupe de travail.

L'ambassadeur PAIK (République de Corée) dit que son gouvernement continuera à fournir son expertise à l'OHI.

Le Commodore NAIRN (Australie) demande que le représentant du Royaume-Uni fasse en sorte que l'Australie soit incluse dans le groupe de travail reconstitué sur le Règlement du personnel. Elle a apparemment été exclue ces six derniers mois. L'Australie continuera à jouer son rôle par correspondance.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) rappelle que les attributions du groupe de travail ne visent pas à modifier les conditions de service du personnel de l'OHI, mais à amender le texte du document M-7 de façon à refléter clairement la nouvelle structure organisationnelle et à faire en sorte que le personnel de catégorie A soit correctement aligné avec les postes correspondants des Nations Unies. L'échec du groupe de travail a été en partie dû à sa composition restreinte. Il aurait été plus approprié d'y inclure des représentants des organisations internationales et des personnes ayant une connaissance du droit local et international

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il est disposé à continuer d'œuvrer au sein du groupe de travail qui doit être élargi.

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) remercie les représentants de l'Australie et des Etats-Unis pour leurs remarques. Il ajoute que les commentaires de l'Espagne soulèvent des points tout-à-fait pertinents qui seront pris en considération par le SRWG et que le groupe de travail reconstitué recherchera l'avis des organisations internationales.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que les amendements au Règlement du personnel sont suffisamment importants pour justifier un examen par le groupe de travail, voire la convocation d'une Conférence extraordinaire. Dès le début, le groupe de travail a été affaibli par le fait de n'avoir que trois membres. Si la Conférence décide que sa composition doit être accrue, le Bureau enverra une lettre circulaire aux Etats membres sollicitant des candidatures. L'élargissement du mandat du groupe de travail devrait également être considéré.

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) souligne la nécessité d'étendre la composition du groupe de travail. La lettre circulaire du Bureau devrait être expédiée le plus rapidement possible.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) dit qu'il ne voit pas d'objection à reconduire le groupe de travail, à condition que ses membres connaissent suffisamment les rouages des organisations internationales et les droits et devoirs des fonctionnaires internationaux. Son propre pays ne sera pas en mesure d'y participer car son service hydrographique n'est pas qualifié dans ce domaine.

Le capitaine de vaisseau CARRASCO (Chili), le Dr JONAS (Allemagne) et le capitaine de vaisseau SHEMETOV (Fédération de Russie) se déclarent disposés à fournir des représentants pour participer en tant que membres au groupe de travail.

Le PRESIDENT indique qu'il croit comprendre que la Conférence approuve la proposition sur la poursuite des travaux du groupe de travail sur le Règlement du personnel.

Il en est ainsi décidé.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) fait un résumé du rapport sur l'élément 1.6, Conférences hydrographiques internationales (4^{ème} CHIE et XVIII^{ème} CHI). Il invite les délégations à faire des suggestions sur les façons d'améliorer l'organisation des futures conférences.

La Conférence prend bonne note du rapport.

EXAMEN DES PROPOSITIONS

PRO 4 – AMENDEMENT DE L'ARTICLE 40 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI EN VUE DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION DU CANDIDAT PRECISANT SA POSITION (CONF.18/G/02/Rev1)

Le capitaine de vaisseau LOWELL (Etats-Unis), présente la proposition et indique qu'il est important que l'Organisation choisisse un Comité de direction qui ait une vision et une composition appropriée afin de répondre aux futurs besoins de l'OHI. Les Etats membres doivent donc connaître les positions des candidats à l'élection du Comité de direction. Les besoins actuels qui sont concentrés sur l'expérience antérieure ne donnent pas un aperçu des objectifs des candidats et de leurs idées en vue de soutenir l'OHI dans le futur.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) demande des clarifications en ce qui concerne les procédures de vote et approuve le commentaire de la France présenté dans le Livre Rouge.

L'ambassadeur PAIK (République de Corée) approuve à la fois la PRO 4 et le commentaire de la France. Elle suggère qu'il soit également demandé aux candidats de fournir des photographies d'identité.

Le contre-amiral GAVIOLA (Pérou) soutient également le commentaire de la France. Eu égard à la PRO 4, il fait remarquer que les objectifs et les accomplissements des candidats doivent correspondre à ceux du Bureau.

Le commodore NAIRN (Australie) soutient la PRO 4. Par souci d'équité, il propose que les déclarations des candidats soient publiées simultanément. Il approuve le commentaire de la France.

S.E. AL-SHAHRANI (Arabie saoudite) et M. AMAFO (Suriname) approuvent la PRO 4.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) soutient la PRO 4 et le commentaire de la France.

M. ZELTINS (Lettonie) et le commodore MAIHA (Nigéria) expriment leur soutien à la proposition faite par la délégation des Etats-Unis.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) note que, conformément aux Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales relatives à la conduite des débats, la procédure appropriée serait de procéder à des votes distincts : sur la proposition des Etats-Unis, conjointement avec l'amendement au paragraphe 13 proposé par la France, dans la mesure où les deux amendements concernent l'article 40 du Règlement général de l'OHI ; sur la proposition de l'Australie relative aux amendements aux articles 38 et 41 ; et sur le commentaire de la France concernant les déclarations de position orales des candidats au Comité de direction.

Le colonel REGALADO GOMEZ (Cuba) soutient l'amendement proposé par les Etats-Unis. Il pourrait être reformulé afin de refléter les amendements additionnels proposés par la France et l'Australie. Il soutient également la proposition de la France concernant les présentations orales des candidats au Comité de direction. Ceci permettrait à la Conférence d'évaluer les aptitudes des candidats à s'exprimer en public.

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni), appuyé par le Dr JONAS (Allemagne) et le capitaine de frégate ALMAKHROUKI (Oman), en convient. Si la proposition des Etats-Unis était reformulée conformément aux orientations suggérées, il ne serait pas nécessaire de voter séparément sur les trois points mentionnés.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) cite l'article 46 des Règles de procédure. Si les points concernés sont examinés ensemble, cela compliquera inutilement les choses.

Le Dr JONAS (Allemagne), appuyé par le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) et le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni), suggère que, étant donné qu'un accord a été exprimé en principe sur chacun de ces points, les trois délégations concernées puissent produire une version consolidée des amendements proposés pour approbation par la Conférence.

Le commodore NAIRN (Australie) approuve cette suggestion. Toutefois, la formulation devrait refléter la proposition de la France sur les déclarations orales des candidats, laquelle n'a pas été soumise sous forme d'amendement.

Le capitaine de vaisseau LOWELL (Etats Unis) dit que, sous réserve d'un avis en matière de procédure, il ne voit aucune objection en ce qui concerne la procédure suggérée.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que, conformément aux Règles de procédure portant sur la conduite des débats, et particulièrement à la règle 46, l'amendement proposé par la France doit être examiné en premier lieu. S'il est approuvé, il pourrait ensuite être inséré dans l'amendement proposé par les Etats-Unis. La combinaison des deux amendements serait ensuite examinée comme une seule proposition.

M. SAHEB-ETTABA (Canada), appuyé par le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne), dit que toute proposition relative au Règlement général de l'OHI doit être approuvée par une majorité des deux tiers des membres représentés à la Conférence.

Le PRESIDENT dit qu'un accord général sur un amendement est obtenu par l'approbation des deux tiers des membres présents. Pour cette raison, il invite la Conférence à exprimer son soutien à la proposition de la France sur la formulation additionnelle du paragraphe 13 de l'article 40 du Règlement général.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que la proposition des Etats-Unis, telle que modifiée récemment par l'ajout d'une nouvelle formulation, doit être mise au vote.

L'IGA FRACHON (France) dit que la deuxième partie de la proposition de la France n'est pas un amendement au Règlement général, mais plutôt une suggestion pour gagner du temps durant la Conférence afin d'entendre les déclarations orales des candidats au Comité de direction.

Le PRESIDENT confirme que cette suggestion sera examinée séparément. Pour les mêmes raisons que précédemment, il invite la Conférence à exprimer son soutien à la proposition, telle que reformulée, pour amender l'article 40.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT dit que la Conférence doit maintenant aborder les amendements techniques proposés par l'Australie aux articles 38 et 41 du Règlement général.

Le commodore NAIRN (Australie) dit que la Conférence doit garder à l'esprit l'impact de l'amendement à l'article 40 lorsqu'elle examine les propositions de sa délégation, lesquelles visent à créer des règles de concurrence équitables parmi les candidats désignés pour servir au Comité de direction. En l'état actuel des choses, les candidats désignés tardivement bénéficient d'un avantage, dû à la publication progressive des déclarations de position des candidats qui ont été précédemment désignés. Si toutes les déclarations étaient publiées simultanément, cette situation pourrait être évitée. Sa délégation a également suggéré une nouvelle date limite pour la soumission des candidatures, dans le but d'accorder suffisamment de temps à l'examen de l'ensemble des déclarations de position des candidats bien avant toute conférence.

Le capitaine de frégate TILLEY (Oman), appuyé par M. ZELTINS (Lettonie) et l'IGA FRACHON (France), soutiennent la proposition de l'Australie. Le système actuel de publication encourage la rétention des déclarations de position jusqu'à l'approche de la date limite.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION attire l'attention sur l'alinéa b) de l'article 9, du Règlement général de l'OHI, suivant lequel la soumission de toute nouvelle proposition à une date ultérieure à celle stipulée dans l'alinéa a) précédent doit être approuvée par la Conférence. Dans ces circonstances exceptionnelles, la procédure suivie par la Conférence dans le passé a été de décider lors de la séance inaugurale si elle accepte ou non d'examiner toute nouvelle proposition qui lui a été présentée par lettre circulaire. Concernant les propositions des Etats-Unis et de l'Australie, la Conférence doit décider si elles doivent être traitées comme des nouvelles propositions.

Le PRESIDENT suggère de mettre en place un petit groupe de rédaction pour réviser les propositions et les soumettre à la Conférence pour approbation. Ceci pourrait également être fait avec la proposition 5 concernant l'amendement à l'article 20 du Règlement général.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) dit que, selon lui, la Conférence a déjà adopté la proposition des Etats-Unis telle qu'amendée, avec le nouveau libellé proposé par la France.

Le capitaine de frégate TILLEY (Oman) fait savoir que c'est également son avis. En outre, aucune objection n'a été soulevée aux amendements proposés par l'Australie aux articles 38 et 41. Ce serait une tâche fastidieuse d'examiner et d'évaluer de nouvelles propositions sur des sujets pour lesquels il existe déjà un consensus. L'amendement de l'Australie devrait être sujet aux mêmes procédures d'approbation que la proposition des Etats-Unis, ce qui dispenserait de la nécessité d'un groupe de rédaction.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) indique qu'il doit y avoir un groupe de rédaction pour examiner à nouveau les amendements de l'Australie, qui constituent une nouvelle proposition. Des dispositions doivent également être prévues, si possible, pour la présentation des déclarations des candidats au Comité de direction.

Le commodore NAIRN (Australie) précise que les amendements proposés par sa délégation ont été élaborés en sachant qu'ils ne seraient pris en considération que si la proposition des Etats-Unis était adoptée. Le groupe de rédaction pourrait aussi examiner l'amendement contenu dans la proposition 5 qui traite de questions similaires.

Le capitaine de vaisseau LOWELL (Etats-Unis) convient que sa délégation serait disposée à diriger un groupe de rédaction chargé de résoudre toutes les questions pendantes relatives au libellé.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) souligne que la proposition de l'Australie affecte et touche à la proposition des Etats-Unis qui a déjà été votée.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) répond que la proposition des Etats-Unis (amendée par la France) porte sur l'article 40 et celles de l'Australie sur les articles 38 et 41, il n'y a donc pas de contradiction car il s'agit de deux propositions différentes.

Le PRESIDENT invite la Conférence à approuver sa précédente suggestion de mettre en place un groupe de rédaction pour réexaminer les propositions de l'Australie et produire une formulation pour la présentation à la Conférence des déclarations orales des candidats au Comité de direction.

Il en est ainsi convenu.

Le PRESIDENT, ayant appelé ceux qui souhaitent participer au groupe de rédaction à se faire connaître, annonce que le groupe sera présidé par la délégation des Etats-Unis et inclura des délégués du Canada, de la France et de la République de Corée.

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) renouvelle sa suggestion antérieure qu'il soit accordé aux candidats au Comité de direction une tribune de cinq minutes pour faire leur présentation orale

devant la présente Conférence. Ceci permettrait au système proposé d'être mis à l'essai et aiderait également les délégués lors du choix de leurs intentions de vote.

Le **PRESIDENT** dit que les candidats eux-mêmes devront accepter cette suggestion, car ils n'ont pas été avertis à l'avance.

Le contre-amiral **LAMBERT** (Royaume-Uni) dit que les candidats seront libres de choisir s'ils répondent à l'invitation de faire une présentation orale.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) dit qu'il serait injuste de demander aux candidats de répondre à cette invitation dans un si bref délai, d'autant que certains amendements au Règlement général adoptés à la présente Conférence n'entreront pas immédiatement en vigueur. Des présentations orales pourront être demandées seulement si l'ensemble des candidats, sans exception, sont favorable à cette idée.

Le capitaine de vaisseau **BERMEJO BARO** (Espagne) est d'accord. La proposition de la France est toutefois sensée, car à la lumière des Conférences précédentes qui désignaient les des candidats en tant que présidents des sessions des comités, la Conférence avait la possibilité d'évaluer la performance des candidats au Comité de direction en public.

Le vice-amiral **MIRANDA** (Brésil), soutenu par **M. BATA** (Mozambique), s'oppose à ce que les candidats soient invités à faire des présentations orales durant la Conférence. Tel qu'adopté, l'ordre du jour de la Conférence ne prévoit aucune disposition de cet ordre.

Le contre-amiral **LAMBERT** (Royaume-Uni) fait savoir qu'au vu des commentaires des autres délégués il retire sa suggestion de présentation orale d'une durée de cinq minutes à la présente conférence.

Le **PRESIDENT** suggère que des consultations informelles aient lieu sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

CONF.18/P/SR.4

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMPTE RENDU DE LA QUATRIEME SEANCE PLENIERE**

24 avril 2012

14h00-17h30

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)
Vice-président: Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)
Rapporteur : Capitaine de frégate Massimiliano NANNINI (Italie)

SOMMAIRE

– **Examen des propositions**

Proposition 5: AMENDEMENT DE L'ARTICLE 20 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI (QUI A ETE AMENDE A LA CONFERENCE DE 2007 ET ENTRERA EN VIGUEUR UNE FOIS QUE LE PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI SERA APPROUVE) AUX FINS DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION SUR LES POSITIONS DU CANDIDAT(CONF.18/G/02/Rev1);

Proposition 7: AMENDEMENT DE L'ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (PAS ENCORE EN VIGUEUR) (CONF.18/G/02/Rev1)

– **Examen des rapports (Point 4) (suite)**
Programme N° 2 Normes et services hydrographiques

– **Examen des propositions**

Proposition 8: PROPOSITION DE VOIE A SUIVRE POUR LA REVISION DE LA PUBLICATION S-23 DE L'OHI SUR LES « LIMITES DES OCEANS ET DES MERS »

EXAMEN DES PROPOSITIONS

(Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

PRO 5 - AMENDEMENT DE L'ARTICLE 20 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI (QUI A ETE MODIFIE A LA CONFERENCE DE 2007 ET ENTRERA EN VIGUEUR UNE FOIS QUE LE PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI SERA APPROUVE) EN VUE DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION DU CANADA PRECISANT SA POSITION (CONF.18/G/02/Rev1)

Le PRESIDENT demande si la Conférence accepte d'affecter la proposition 5 au groupe de travail déjà créé pour discuter de la proposition 4, étant donné que ces propositions traitent de la même question.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT invite la délégation des Etats-Unis d'Amérique à coordonner les travaux relatifs à la proposition 5.

Il note la proposition de la délégation du Royaume-Uni d'allouer du temps durant la Conférence pour les déclarations des candidats à l'élection du Comité de direction. Toutefois, cette proposition ne semble pas bénéficier d'un large soutien. Comme l'ordre du jour de la Conférence a été approuvé sans changement et sans allocation de temps supplémentaire, il suggère de ne pas donner suite à la proposition.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) dit que sa proposition reflète simplement l'importance que son pays attache au rôle du Comité de direction pour mettre en œuvre la stratégie de l'OHI. Suivant l'avis du Président, il est disposé à retirer sa proposition.

PRO 7 - AMENDEMENT DE L'ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (PAS ENCORE EN VIGUEUR) (CONF.18/G/02/Rev1)

M. VILLADSEN (Danemark) présente la proposition 7, laquelle porte sur l'amendement de l'annexe au Règlement général de l'OHI pour prendre en compte la création de la Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA) en octobre 2010.

L'IGA FRACHON (France) attire l'attention sur un amendement rédactionnel demandé sur la version française du texte.

Le PRESIDENT dit que la correction appropriée sera effectuée.

Le capitaine ULSES (Etats-Unis d'Amérique) fait part de son appui à la proposition.

La proposition 7, telle qu'amendée, est adoptée.

EXAMEN DES RAPPORTS (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
PROGRAMME DE TRAVAIL 2 SERVICES ET NORMES HYDROGRAPHIQUES
(CONF.18/WP.2)

Le capitaine de vaisseau WARD (Directeur, BHI), en sa qualité de secrétaire du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), donne un bref aperçu du programme de travail 2, lequel est essentiellement technique. Le HSSC supervise, conseille et contrôle l'exécution de la plus grande partie du programme 2 et la participation est ouverte à l'ensemble des Etats membres. Les organisations internationales non-gouvernementales accréditées peuvent également participer en tant qu'observateurs.

Le HSSC est actuellement responsable de 21 normes et directives de l'OHI, représentant une proportion significative du total, et il a établi un certain nombre de groupes de travail, chacun fonctionnant dans le cadre d'un mandat normalisé et d'un programme de travail approuvé annuellement par le comité. En outre, le comité consultatif mixte sur le droit de la mer (ABLOS), qui comprend des représentants de l'OHI et de l'Association internationale de géodésie, rend compte annuellement au HSSC.

Le comité joue un rôle particulièrement important en maintenant des contacts au niveau technique avec les parties prenantes. Il permet aux organisations qui ont qualité d'observateurs de participer à ses réunions et aux intervenants à titre d'experts de prendre part aux travaux de ses organes subordonnés. Les ateliers et forums des parties prenantes permettent d'échanger des informations et des points de vue sur les travaux techniques entrepris par l'OHI.

Le comité a été guidé par les chapitres appropriés du programme de travail quinquennal de l'OHI et a fourni des contributions au programme proposé pour les cinq prochaines années. Avec l'assistance du BHI, le comité tient à jour son propre programme de travail plus détaillé, qui est révisé annuellement. Tous les membres du Comité de direction et les adjoints aux directeurs sont concernés par les travaux du HSSC.

Rapport du Comité sur les services et les normes hydrographiques (HSSC)

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport. Le HSSC a trois objectifs principaux : assurer la gouvernance, supervision et direction du programme technique de l'OHI au nom de l'ensemble des Etats membres de l'OHI; promouvoir et coordonner le développement des normes, spécifications et directives destinées aux produits et services officiels; et préparer et piloter son propre programme de travail et rendre compte à la Conférence. La tenue à jour des normes en vigueur et le développement de nouvelles normes sont les deux éléments principaux du programme de travail technique. Depuis la création du Comité, l'introduction de la norme S-100, en 2009, a été un des événements les plus significatifs. Des défis sont apparus du fait des difficultés de fonctionnement rencontrées sur certains systèmes ECDIS, particulièrement en ce qui concerne la compatibilité entre les systèmes anciens et les nouvelles versions des normes pertinentes de l'OHI. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'élimination des ambiguïtés dans l'interprétation des normes de l'OHI. La réponse aux changements législatifs a été une activité permanente importante du Comité.

Les futurs défis pour les travaux du Comité et de ses groupes de travail incluront la disponibilité des ressources et la transition vers la norme S-101. De nouvelles méthodes en vue de fournir des produits d'appui à la navigation doivent également voir le jour. En général, il y a beaucoup à faire pour soutenir les navigateurs dans leurs tâches. Au fur et à mesure que les systèmes de « e-navigation » se développent, une coordination plus étroite sera requise, tant entre les groupes de travail du HSSC qu'entre le HSSC et ses groupes de travail, que, d'autre part, avec le secteur privé, partenaire clé de leurs travaux. Les modalités de contrôle de la chaîne d'approvisionnement des ENC et des ECDIS doivent également être examinées, pour faire en sorte que les navigateurs reçoivent les informations prévues.

En ce qui concerne le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG), et au vu de l'importance accrue de l'infrastructure de données spatiales maritimes et de son impact sur les travaux des Etats membres, le groupe de travail demandera une assistance accrue et un meilleur pilotage, particulièrement dans le domaine technique.

D'une manière générale, de réels progrès ont été réalisés en dépit d'une charge de travail exigeante. L'OHI, via les travaux du HSSC et de ses groupes de travail, doit faire en sorte que les solutions techniques fournies aux Etats membres reposent sur des fondations solides, particulièrement en ce qui concerne la transition vers la norme S-101.

Le PRESIDENT invite les Etats membres à faire des commentaires d'ordre général sur les travaux du HSSC.

Le capitaine de vaisseau LOWELL (Etats-Unis d'Amérique) exprime ses préoccupations vis-à-vis du manque de direction dans les travaux du MSDIWG, particulièrement maintenant que plusieurs Commissions hydrographiques régionales commencent à assumer des fonctions semblables. Il encourage le HSSC et le MSDIWG à agir avec plus de vigueur à cet égard, en tenant compte des activités pertinentes des Commissions régionales et du BHI.

Le Dr OEI (Singapour) demande si, étant donné les préoccupations croissantes relatives à la protection de l'environnement marin, le HSSC a envisagé de confier le développement des symboles et des normes pour les couches d'informations sur l'environnement marin à un groupe de travail. La Conférence pourrait envisager de mettre cette question en priorité à l'ordre du jour du comité.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, accueille cette suggestion favorablement. Cette question est importante et elle relève directement des compétences de l'OHI. Elle serait abordée au mieux dans un contexte technique et demanderait idéalement une approche multi-agence. Ceci pourrait être soulevé lors de la quatrième réunion du HSSC.

Le PRESIDENT invite la Conférence à examiner les rapports individuels des groupes de travail contenus dans le document CONF.18/WP.2.

Rapport du comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS)

M. SHIPMAN (BHI), en sa qualité de secrétaire du comité ABLOS, présente le rapport. Un certain nombre de cours de formation et des activités de renforcement des capacités ont été menés au cours des cinq dernières années et d'autres sont encore prévues. Les conférences qui se sont tenues en 2008 et 2009 ont connu un grand succès et toutes les demandes d'inscriptions n'ont pas pu être acceptées. La prochaine conférence se tiendra en octobre 2012, sur le thème « *La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans un monde en mutation* » et un lieu plus spacieux a été réservé pour permettre une participation élargie. Le projet de cinquième édition de la publication de l'OHI C-51 est presque achevé.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG)

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport. Le CSPCWG, un des plus importants groupes de travail du HSSC, ayant la plus large participation d'Etats membres, a travaillé de façon soutenue et avec succès à ses objectifs : fournir un noyau de compétence dans son domaine, promouvoir la production des cartes internationales, encourager l'adhésion aux spécifications et développer les publications dont il est responsable. Outre l'incorporation de toutes les propositions importantes en matière de changements aux spécifications et de nouveaux symboles des cartes dans la publication S-4 et INT1, l'ajout d'une nouvelle section sur la tenue à jour des cartes à la publication S-4 et la publication de nouvelles éditions de la partie A de la S-11 et de la S-49, les meilleures pratiques ont été retenues et diffusées pour venir en appui aux Etats membres et aux coordinateurs cartographiques régionaux et pour soutenir le renforcement des capacités. Les défis auxquels est confronté le groupe de travail concernent l'application de principes communs aux cartes papier et aux ENC, chaque fois que cela est possible; la mise à disposition de guides-utilisateurs des symboles pour les cartes papier et les ENC ; l'avenir de la INT1 ; l'impact des changements en matière de technologie d'impression pour les cartes papier ; et l'examen de la nécessité de contrôler l'application des normes techniques de l'OHI, à la source et également tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Au cours des cinq prochaines années, les tâches principales du groupe de travail seront de compléter le renouvellement et la mise à jour de la publication S-4, de développer des directives pour la préparation et la tenue à jour de schémas de couverture ENC à petite et moyenne échelles, d'analyser le questionnaire utilisateurs du groupe de travail sur la qualité des données (DQWG) sur les indicateurs et les symboles de qualité des cartes, de développer de nouvelles spécifications cartographiques au fur et à mesure que les besoins se font jour et de tenir à jour la INT 1.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur la visualisation de l'information numérique

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport. Le groupe de travail a obtenu de nombreux résultats au cours de la période sur laquelle porte le rapport, particulièrement la publication de la version 3.4 de la bibliothèque de présentation de la S-52 et la 6^{ème} édition de la S-52 elle-même. Toutefois, de nombreux défis demeurent, y compris la réalisation du modèle de présentation de la S-100, la réalisation des parties textuelles de la S-100 et de la S-101 portant sur la présentation et l'alimentation du registre de présentation. Le programme de

travail 2013-2017 inclura la tenue à jour de la S-52, la publication d'une nouvelle bibliothèque de présentation (version 3.5), le développement et la tenue à jour des composantes relatives à la présentation de la S-100 et de la S-101, et la fourniture d'une assistance technique en matière de présentation pour les spécifications de produits types S-10x.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur le dispositif de protection des données

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport. Le groupe de travail a été très actif au cours de la période sur laquelle porte le rapport, en publiant une nouvelle version 1.1 de la S-63, en intégrant des normes et des données d'essai dans l'homologation des ECDIS, en développant sous la direction d'un atelier une approche vers une nouvelle version de la norme et en établissant des contacts avec d'autres groupes de travail de l'OHI. Toutefois, il y a eu quelques difficultés avec l'adoption de la version 1.1 de la norme, parce que les ECDIS plus anciens n'étaient pas capables d'utiliser les données de la nouvelle norme. Il était important de prendre ceci en compte lors du développement des futures versions. De plus, il est essentiel que les futures versions de la norme soient suffisamment souples pour s'adapter aux produits S-100 et S-10x et des mesures doivent être prises pour trouver le juste équilibre entre les besoins relatifs à la protection des données des Etats membres et du secteur privé et les nouvelles technologies. Pour la période 2013-2017, le groupe de travail se concentrera sur la production d'une nouvelle édition de la norme, qui dépendra à la fois des progrès réalisés quant à l'adoption de normes S-10x et des contributions apportées par les Etats membres et les RENC aux nouveaux modèles de distribution.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur la qualité des données

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport. La qualité des données est sans doute un des plus importants facteurs à prendre en compte par l'OHI. Bien que le groupe de travail ait à l'origine été créé pour traiter d'une question particulière, un certain nombre d'Etats membres ont suggéré lors des réunions du HSSC que le cadre du groupe de travail devrait être élargi pour prendre en compte différentes questions portant sur la qualité des données. Les réponses au questionnaire sur la qualité des données diffusé aux navigateurs soulèvent de nombreux points intéressants. Globalement, il semble y avoir une compréhension raisonnable des indicateurs de qualité utilisés sur les cartes papier, mais une compréhension limitée des mêmes indicateurs lorsqu'ils sont utilisés sur les cartes électroniques. Il n'est pas clair si cela provient de problèmes avec les indicateurs ou avec la formation reçue par les navigateurs. Il est important que les navigateurs sachent qu'une proportion significative de renseignements contenus dans les cartes électroniques provient de données anciennes. Pour la période à venir, le groupe de travail prévoit de se concentrer sur le développement d'une solution pour inclusion dans la S-100 à la fin 2013.

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) dit que le capitaine de vaisseau Nail a soulevé des points importants, particulièrement en ce qui concerne la compréhension par le navigateur des données qu'il utilise. Il demande s'il relève des compétences de l'OHI d'agir pour soutenir la compréhension par les navigateurs des questions relatives à la qualité des données.

Le PRESIDENT suggère que la question soit à nouveau soulevée à la prochaine réunion du HSSC pour laisser du temps pour une discussion technique approfondie ultérieure.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, reconnaît que le HSSC est le forum approprié pour une telle discussion et que la question devra être soulevée à la prochaine réunion de ce comité.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur la mise à jour des ENC

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport. La lettre circulaire 12/2012, qui a été publiée, invitait les Etats membres à approuver les nouvelles versions de la S-65 et de l'Appendice 1 à la S-52, conçues par le groupe de travail en réponse à un document présenté par la France à la 20^{ème} réunion du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information en 2009, et qui soulignait les incohérences de codage dans les avis aux navigateurs temporaires et préliminaires. A ce jour, 45 Etats membres ont approuvé la nouvelle version de l'Appendice 1 à la S-52 et 44 ont approuvé celle de la S-65.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur le dictionnaire hydrographique

M. SHIPMAN (BHI), en sa qualité de secrétaire du groupe de travail sur le dictionnaire hydrographique, présente le rapport et dit qu'au cours de la période 2007-2012, le groupe de travail a approuvé 263 définitions nouvelles et révisées. Il a également révisé la résolution 7/1929 et a préparé un ensemble de règles administratives auquel les termes doivent se conformer pour être inclus dans le dictionnaire. Au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport, le groupe de travail continuera à revoir les définitions à la demande des organes concernés, à examiner l'ensemble des termes contenus actuellement dans le dictionnaire pour déterminer s'ils respectent les nouvelles règles administratives et commencera à éliminer du dictionnaire les termes qui ne relèvent pas de l'hydrographie ni de la cartographie.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport et dit que la participation des Etats membres au groupe de travail a été limitée, en dépit du fait que de nombreux Etats membres avaient souligné que l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) était une question essentielle. Si des progrès doivent être réalisés dans ce domaine, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Bien que le sujet soit actuellement débattu dans le cadre du HSSC, il n'est pas clair s'il doit rester à l'ordre du jour de ce comité ou être traité comme une question de coordination par le comité de coordination inter-régional (IRCC). L'objectif principal pour la prochaine période du programme de travail est d'améliorer la qualité et l'utilité des directives relatives aux MSDI dans l'intérêt des Etats membres. Cependant, il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif sans une participation accrue des Etats membres, et particulièrement des Etats qui sont en mesure de fournir des experts en la matière pour faciliter les discussions.

Le capitaine de frégate (ret.) FLIER (Norvège) dit qu'il y a eu récemment un changement significatif dans le rôle du service hydrographique de son pays. Au lieu de simplement fournir de l'aide aux navigateurs, il fournit maintenant également des données bathymétriques à des fins autres que la navigation. Au sein de la communauté maritime, il semble acquis qu'une infrastructure adéquate des données soit déjà en place. Il est donc important d'attirer l'attention des parties prenantes pertinentes sur la nécessité d'aborder cette question. Il accueille favorablement l'opportunité de collaborer avec d'autres Etats membres et de partager leur expérience eu égard à l'accroissement des activités liées au MSDI.

Le capitaine de vaisseau WARD (Directeur, BHI) dit que certains Etats membres ont suggéré que le groupe de travail pourrait examiner les questions de politique portant sur la gestion, la configuration et l'exploitation par le BHI de la base de données des métadonnées géospatiales qui est actuellement en cours d'élaboration.. Du fait du statut d'observateur de l'OHI aux Nations Unies, le Comité de direction a activement participé aux réunions du Comité d'experts des NU sur la gestion globale de l'information géospatiale (UNCE-GGIM). A présent, ce comité se concentre uniquement sur les questions terrestres, mais le Comité de direction a fait pression avec succès pour que le domaine

maritime soit inclus dans le mandat du GGIM, de façon à ce qu'il puisse à l'avenir aborder des questions relatives aux MSDI. Il encourage les Etats membres à entreprendre un semblable lobbying via leurs propres délégations pour mieux faire connaître les MSDI maritimes auprès du GGIM.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) dit qu'il est important de sensibiliser les gouvernements aux MSDI. Bien que l'OHI se concentre sur l'utilisation de données pour la sécurité de la navigation, l'hydrographie elle-même comporte également des aspects économiques et environnementaux. Il pourrait être possible d'obtenir des financements des services gouvernementaux concernés afin d'améliorer le recueil et la disponibilité des données. Au Royaume-Uni, les MSDI sont utilisées pour les besoins de défense. Il encourage d'autres Etats membres à étudier les utilisations possibles des MSDI à des fins autres que la navigation.

Le PRESIDENT convient que les services hydrographiques nationaux devraient chercher à élargir les utilisations des données et des produits disponibles dans leur pays.

L'IGA FRACHON (France) dit que les MSDI sont un outil très puissant pour les Etats membres et pour l'OHI, et travailler dans ce domaine pourrait être utile aux autres groupes de travail et programmes de l'OHI.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique que l'OHI continuera à jouer un rôle important en ce qui concerne les MSDI dans le futur. Dans certaines autres organisations internationales, particulièrement la Fédération internationale des géomètres, l'infrastructure de données spatiales est une question centrale. Il a été convenu à la XVIIème Conférence H.I. que les MSDI seront un point régulier de l'ordre du jour, afin d'accroître leur visibilité et encourager les Etats membres et les Commissions hydrographiques régionales à développer leurs activités dans ce domaine, mais peu de progrès ont été faits. Il demande instamment aux Etats membres et au HSSC d'accorder plus d'attention aux MSDI.

Le Dr OEI (Singapour) indique qu'un message clé du discours d'ouverture du Président de l'Association internationale de cartographie était que les services hydrographiques devaient être conscients de l'importance des MSDI. Les retombées des travaux du MSDIWG ne sont peut-être pas encore apparents mais ils ouvrent la voie pour répondre aux besoins futurs. Bien qu'il y ait encore quelques incertitudes quant à ce que pourront précisément être ces besoins, avec l'accroissement de l'utilisation des technologies consommatrices de données telles que l'ECDIS et les sondeurs multifaisceaux, les Etats membres devront faire en sorte que leurs besoins puissent être satisfaits en développant et utilisant les bases de données appropriées. L'OHI est l'organisation internationale la mieux placée pour collecter et présenter les données.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, recommande aux Etats membres qui recherchent une vue d'ensemble des questions traitées par l'OHI de consulter le document HSSC3-INF6 sur les renseignements relatifs aux futurs défis des MSDI et aux initiatives en matière de MSDI dans la mer Baltique, rédigé par un groupe de travail établi par la Commission hydrographique régionale de la mer Baltique. Bien que le modèle présenté ne soit pas immédiatement transposable dans le monde entier, le document donne des indications précieuses sur les questions abordées et identifie un certain nombre de leçons à tirer.

Le PRESIDENT dit qu'il est certain que la Conférence encouragera les Etats membres à montrer un intérêt et à jouer un rôle actif dans les travaux du HSSC et du MSDIWG.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport du SNPWG. L'objectif principal du groupe de travail est de développer des directives pour la préparation, dans un format compatible avec l'ECDIS, des publications nautiques utilisées

quotidiennement par les navigateurs pour la planification de la route, l'approche des ports, le mouillage, etc. Un grand nombre de ces publications sont requises dans le cadre des prescriptions d'emport de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), 1974. C'est une énorme tâche, impliquant la création d'un modèle de données compatible avec la S-57 et la S-101, avec des démonstrations sur les techniques de cartographie des données, et le développement de directives à l'intention des services hydrographiques sur la manière de saisir et coder les informations et sur la manière dont elles doivent être présentées sur l'ECDIS et les autres systèmes électroniques de visualisation. Des contributions sur les publications nautiques ont été fournies au DQWG.

Le SNPWG a bénéficié d'une assistance importante du secteur privé. De ce côté, des experts sont venus pour aider à suivre les progrès, par exemple en développant un dictionnaire conceptuel des entités pour couvrir, entre autres, les instructions nautiques, les ouvrages de radiosignaux et les livres des feux. Ils ont également développé des prototypes de publications nautiques et une spécification de produit de type S-100 pour les aires marines protégées. Les défis incluent l'ampleur de la conversion et le fait qu'elle bénéficie d'une priorité plus faible que l'amélioration des produits de la S-57 et de l'ECDIS, et également la nécessité de passer de la norme d'échange de données S-57 à la spécification S-101 pour les cartes électroniques de navigation (ENC) qui est particulièrement importante dans le cadre du prochain passage à l'ECDIS obligatoire. Le défi principal repose toutefois sur les ressources limitées disponibles pour le programme de travail étendu pour 2013-2017, qui comprend la définition du processus de création des produits numériques relatifs aux publications nautiques, l'élargissement du modèle de données, le développement d'un « langage de règles », pour étendre la S-100 avec de meilleurs modèles des règlements gouvernementaux et des renseignements connexes et la production des spécifications de produit supplémentaires pour promouvoir la sécurité de la navigation. Une attention particulière sera portée à l'intégration juste à temps dans le modèle de publications nautiques de données externes volatiles, telles que l'état de la glace ou les niveaux d'eau, importées à partir d'un service web, la prise en charge par la S-101 des ensembles de données multilingues, et la facilitation de la mise à jour des données via la participation au développement du GML 4.0.

Le SNPWG assurera la liaison avec l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) pour faire en sorte que seules les nouvelles technologies les plus pertinentes soient utilisées. Il contribuera de même au développement d'un prototype de système de carte électronique capable de visualiser la gamme complète d'informations textuelles à utiliser sous forme graphique, pour laquelle un budget a été demandé au BHI.

L'objectif principal à présent est de se concentrer sur le travail essentiel de perfectionnement des ENC. Le soutien de l'OHI est crucial pour que les navigateurs aient effectivement accès aux informations dont ils ont besoin pour planifier leur navigation.

Le PRESIDENT dit qu'il est sûr que la Conférence reconnaît l'importance des travaux du SNPWG.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Le capitaine de vaisseau LOWELL (Etats-Unis d'Amérique) informe les participants intéressés que sa délégation présente sur le stand des Etats-Unis une application sur téléphone portable qui démontre l'utilité potentielle de l'intégration des données textuelles dans les cartes marines.

Rapport du groupe de travail sur la maintenance et le développement des applications de la norme de transfert (TSMAD)

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, présente le rapport du TSMAD, dont le rôle principal est de développer et de tenir à jour les normes et les spécifications à l'appui de la navigation électronique moderne. Son équipe très productive est responsable de l'élaboration de la S-99, S-100, S-101 et S-102, de la fourniture d'une aide quant à l'utilisation de la S-101 aux autres groupes de travail de l'OHI et aux organisations extérieures, telles que l'AISM, ainsi que du développement de la base de registre d'information géographique de la S-

100, qui sera transférée ultérieurement pour être gérée au BHI. Il tient également à jour les normes en vigueur pour les ENC, telles que la S-57, S-58, S-65 et S-64, et réalise l'importante tâche de faire en sorte que ces normes, et les autres normes tenues à jour par des organes extérieurs, soient étroitement liées entre elles. Depuis la Conférence précédente, des réalisations notables ont inclus la publication de la S-102, la première spécification de produit découlant de la S-100, qui avait récemment été approuvée par les Etats membres et les suppléments N° 1 et N° 2 de la S-57. Le développement de la S-101 progresse comme prévu.

Le défi principal auquel le TSMAD est confronté est que ses ressources limitées sont déjà mises à rude épreuve par le succès de la S-100 et que le nombre croissant d'organisations qui l'ont adoptée comme base pour leurs produits requièrent des conseils éclairés d'un nombre de spécialistes bien plus grand que celui dont l'OHI dispose actuellement. Le passage sans heurts des ENC basées sur la S-57 à la S-101 est un défi tout particulier et le TSMAD ne publiera pas de version finale avant qu'un programme d'essai exhaustif ait été complété et que toutes les questions potentielles aient été traitées. La S-101 est une étape importante pour l'OHI. Il est crucial de comprendre ce qui est en jeu. La France a récemment demandé une étude d'impact complète. Cette étude sera réalisée et les conclusions feront l'objet d'un rapport à la quatrième session du HSSC.

En ce qui concerne l'utilisateur final, la publication de la S-101 ne représentera pas une avancée aussi importante que la S-57, et il y aura une plus grande marge de manœuvre pour la tester, étant donné le niveau actuel d'expertise et les logiciels disponibles. Un visualisateur sera développé pour tester la nouvelle stratégie de chargement de données, les catalogues d'entités et de présentation lisibles par une machine, lesquels seront des avantages majeurs pour le transfert dans l'environnement S-100. Compte tenu de l'importance qu'il y a à instaurer la confiance, les données ne seront pas diffusées aux fabricants d'équipement d'origine (OEM) tant que l'OHI n'est pas convaincue qu'elles répondent aux besoins.

Du point de vue du producteur, les ENC de la S-101 ressembleront fortement à leurs équivalents S-57 et la transition sera facilitée par un convertisseur nouvellement développé et testé qui pourrait être utilisé en production ou par les prestataires de service. La plupart des changements à la spécification de la S-101, qui seront transparents pour les codeurs, rendront les données mieux adaptées à leur utilisation dans l'ECDIS et pourront être appliquées automatiquement par le convertisseur à une vitesse conviviale.

La diffusion pourrait être compliquée. Il y aura une période où les ENC S-57 et S-101 devront être diffusées simultanément et cela dépendra du temps qu'il faudra pour développer et installer un ECDIS basé sur la S-100 sur l'ensemble des navires. Les prescriptions de l'OMI imposant les versions les plus récentes des logiciels sur les navires devraient aider à résoudre le problème.

Le programme de travail pour la période 2013–2017 sera largement centré sur le renforcement des normes pour assurer un flux régulier d'information via la chaîne d'alimentation en données. Il inclura une révision complète de la S-58, pour assurer une validation des ENC plus cohérente et éliminant mieux les erreurs, et celle de la S-64 pour fournir une série de tests plus approfondis. Le TSMAD est inévitablement confronté à une surcharge significative au fur et à mesure qu'il développe les nouvelles normes et il accueillera favorablement l'aide de tous les experts que les Etats membres seront en mesure de fournir.

Le PRESIDENT dit que les travaux du TSMAD sont très importants, et qu'ils intéressent non seulement les organes du domaine maritime mais aussi au-delà.

M. SINGHOTA (observateur, Organisation maritime internationale) demande confirmation que l'OMI sera tenue informée des futurs développements des travaux mentionnés par le président du HSSC.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION confirme que l'OHI poursuivra sa coopération de longue date avec l'OMI, et organisera différents séminaires pour faire en sorte que cette dernière soit tenue parfaitement informée.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) demande si le président du HSSC peut donner une estimation du temps qu'il faudra pour compléter les essais de la S-101.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), parlant en tant que président du HSSC, dit que le HSSC a l'intention d'examiner la S-101 en détail l'année suivante. Il souligne que les travaux doivent être minutieux et convaincants, de façon à présenter aux Etats membres un argumentaire irréfutable pour son approbation.

Le PRESIDENT dit que la participation active des Etats membres aidera le TSMAD à atteindre ses objectifs à la date prévue.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du groupe de travail sur les marées et le niveau de la mer (TWLWG)

M. SHIPMAN (BHI), en sa qualité de secrétaire du TWLWG, présente le rapport du groupe de travail pour la période 2007–2011. Le principal objectif du TWLWG est de fournir des conseils et une coordination techniques sur les questions de marées, de niveau de la mer et de système de référence vertical, de discuter des meilleures pratiques et de promouvoir l'échange d'expérience et le travail en équipe. Après avoir souligné les réalisations principales présentées au paragraphe 4 du rapport (CONF.18/WP.2 – élément 2.12), il attire l'attention sur le défi principal du TWLWG dans les cinq prochaines années, à savoir, comment incorporer les marées dynamiques dans l'ECDIS. Cela impliquera d'étudier les manières d'introduire des données de marées en temps réel, déterminer les portées locales et de passer ensuite aux courants de marées. Ces questions seront examinées à la prochaine réunion du groupe de travail au Cap, et il en rendra compte au HSSC.

En réponse à une demande de M. AMAFO (Suriname) pour savoir si le TWLWG traitera des fleuves soumis à l'action de la marée, il dit que le TWLWG a été en contact avec le groupe de travail sur les ECDIS pour la navigation intérieure pour étudier comment il aborde les changements dans les ENC intérieures et qu'il mène à présent une étude complète des résolutions techniques pour faire en sorte qu'elles permettent de traiter le niveau de la mer dans des zones telles que la mer Baltique. Cependant, l'objet principal de ses travaux concerne les mers côtières à marée.

Le capitaine de vaisseau KORTENOEVEN (Pays-Bas) rend hommage aux experts du TWLWG, dont les travaux façonnent l'hydrographie du futur.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Le PRESIDENT exprime son appréciation au nom de la Conférence à l'ensemble des experts et des professionnels qui ont participé aux travaux des groupes de travail et du HSSC. Sans l'intervention directe des Etats membres et de leurs experts, aucun des résultats détaillés dans les rapports n'auraient été possibles.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, demande à la Conférence d'approuver les rapports des groupes de travail et d'ABLOS, ainsi que la continuation du HSSC, conformément au mandat amendé fourni dans son rapport. La Conférence doit également reconnaître le rôle crucial que joue le secteur privé en contribuant par son expertise à la tenue à jour de nombreuses normes techniques de l'OHI et au développement de la S-100 et de ses applications connexes. C'est un solide travail d'équipe toujours croissant. Tout en reconnaissant sa dépendance vis-à-vis de cette expertise, la Conférence doit également garder à l'esprit l'importance primordiale pour l'OHI de maintenir ses propres connaissances approfondies dans le domaine.

Le PRESIDENT demande à la Conférence s'il y a des objections à l'approbation des rapports et du mandat modifié du HSSC.

Le Dr NARAYANAN (Canada) demande si, en approuvant les rapports tels que présentés, la Conférence approuvera aussi les actions proposées et les attributions de budget associées.

Le capitaine de vaisseau WARD (BHI), en sa qualité de secrétaire du HSSC, signale que toutes les actions envisagées concernant le HSSC ou ses organes subordonnés ont été placées dans les chapitres correspondants du programme de travail de l'OHI pour être examinées plus tard. Les implications budgétaires seront examinées lorsque le rapport de la Commission des finances sera soumis à la Conférence.

L'IGA FRACHON (France) suggère que la Conférence soit invitée à prendre note du rapport du comité plutôt qu'à l' « approuver ».

Le capitaine BERMEJO BARO (Espagne) s'interroge sur l'expression « prendre note » qui n'implique aucune action de suivi. S'il s'agit tout simplement de « prendre note » du rapport, alors une approbation spécifique est nécessaire pour le mandat modifié.

Le PRESIDENT dit que la Conférence doit être invitée à prendre note du rapport et à approuver la continuation du HSSC conformément à son mandat modifié.

Il en est ainsi décidé.

La Conférence prend bonne note du rapport et approuve la continuation du HSSC conformément à son mandat modifié.

Le PRESIDENT invite la Conférence à reconnaître l'accroissement de l'importante contribution du secteur privé au développement des diverses normes et procédures.

Il en est ainsi décidé.

PRO 8 – PROPOSITION DE VOIE A SUIVRE POUR LA REVISION DE LA PUBLICATION S-23 DE L'OHI SUR LES « LIMITES DES OCEANS ET DES MERS »

Le capitaine LOWELL (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'après les discussions de la veille sur la question épineuse de la publication S-23, qui aux yeux de sa délégation et de beaucoup d'autres est importante mais obsolète, les Etats-Unis ont soumis une proposition offrant une voie à suivre possible. Il espérait qu'une approche chapitre par chapitre de la révision de la S-23 permettrait de faire des progrès sur les chapitres où un accord existe. Une telle approche suppose le soutien de l'ensemble des Etats membres concernés, qui toutefois ne semble pas acquis. Les Etats-Unis retirent donc leur proposition. Ils restent néanmoins engagés à trouver une solution qui permettrait la révision tant souhaitée de la S-23.

L'ambassadeur Kenji HIRAMATSU (Japon) note que, bien qu'il soit regrettable que la proposition des Etats-Unis d'Amérique, qui représentait une chance pour l'OHI de surmonter l'impasse actuelle, doive être retirée avant que la Conférence n'ait l'occasion d'en discuter, les éléments et les idées qu'elle contient, lesquels sont également partagés par d'autres membres de l'OHI, seront examinés plus avant durant cette Conférence.

CONF.18/P/SR.5

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMpte RENDU DE LA CINQUIEME SÉANCE PLENIERE**

**25 avril 2012
9h10-12h20**

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)

Vice-président: Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)

Rapporteur : M. Mike PRINCE (Australie)

SOMMAIRE

- Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
- Programme de travail 1 Affaires générales (suite)
 - Rapport du groupe de travail sur la S-23 (suite)
 - Examen des propositions
 - Proposition 2: Besoin de ressources techniques accrues au BHI (Royaume-Uni)
 - Proposition 3: Résolution sur l'importance de résoudre les questions d'affichage ECDIS (Royaume-Uni)
 - Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
- Programme de travail 3 Coordination et soutien inter-régional.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA S-23 (CONF.18/WP.1/Add.1) (suite)

PRO 8 – PROPOSITION DE VOIE A SUIVRE POUR LA REVISION DE LA PUBLICATION S-23 DE L'OHI « LIMITES DES OCEANS ET DES MERS »

Le **PRESIDENT** demande à la Conférence si elle souhaite poursuivre la discussion sur la 4^{ème} édition de la publication de la S-23 pour essayer d'arriver à un consensus.

L'ambassadeur HIRAMATSU (Japon) dit que ni son gouvernement ni celui de la République de Corée ne peuvent être en désaccord avec le point de vue de la délégation des Etats-Unis, que la publication S-23 pourrait être révisée d'une manière qui ne porte pas atteinte à l'intégrité du document. Il suggère d'établir un groupe de travail chargé de faire en sorte que le processus de révision pour une partie ou des parties du document soit mené à bien rapidement et en souplesse; qu'il couvre toutes les zones maritimes autour du globe; et que toutes les sections du document soient considérées comme des parties intégrantes du tout; indépendamment des différentes dates de révision. Le groupe de travail suggéré devra essayer de finir ses travaux à temps pour en rendre compte à la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire. Sa suggestion devrait permettre à l'OHI de surmonter l'impasse actuelle sur la dénomination de la mer du Japon, en plus de traiter d'éventuels futurs conflits sur les dénominations des mers. Il réitère l'importance pour l'OHI de conserver le nom de la mer du Japon. Il note que tout en maintenant sa position première, son gouvernement s'est dit

prêt à accepter la proposition du président du Comité de direction dans le cadre du groupe de travail sur la S-23 dans l'intérêt de l'OHI dans son ensemble.

Tandis qu'ensuite le président de la Conférence résume la proposition du Japon, Mme PAIK (République de Corée) demande que la proposition du représentant du Japon soit mise par écrit à disposition. Elle dit que la République de Corée a précédemment émis des commentaires sur l'idée de base d'une révision chapitre par chapitre, mais il n'est pas clair à quelles parties du document il est fait référence. Etant donné les travaux soutenus déjà menés à bien sur la nouvelle édition dans son pays, elle préférerait qu'elle soit publiée dans son intégralité.

M. AL KIYUMI (Oman) dit qu'avant de procéder à une révision chapitre par chapitre, un accord doit être obtenu sur le libellé du préambule et l'inclusion de l'« Avis important » qui a été suggéré.

Le PRESIDENT dit qu'à son avis, la proposition de la délégation du Japon n'inclut pas de discussion du préambule.

M. NG (Chine) demande si, concrètement, la poursuite des négociations sera utile. La portée technique de la publication S-23 pourrait avoir été surévaluée et sa sensibilité politique croissante sous-estimée ces dernières années. On peut se demander si l'OHI, en tant qu'organisation technique, doit continuer à être impliquée dans une question politique. Sa propre délégation s'est retenue de faire une quelconque proposition, de façon à ne pas perdre plus de temps ni de ressources. La question a été une pomme de discorde au sein de l'Organisation depuis 35 à 40 ans ; il est donc peu réaliste d'imaginer qu'elle pourrait être résolue dans un laps de temps relativement bref. Il est temps de tourner la page.

Le commodore NAIRN (Australie) dit qu'il ne voit aucune objection ni à l'établissement d'un groupe de travail, bien qu'il ne souhaite pas y participer, ni à la suggestion du représentant de la Chine. Son pays s'est efforcé de faire en sorte que les noms et les limites des océans et des mers soient disponibles sous une forme consolidée dans des documents officiels de l'OHI. Dans l'attente d'une nouvelle édition de la S-23, l'Australie a décidé de publier ses propres renseignements sur les mers et les océans situés autour de l'Australie. Cette version est disponible sur le site web du service hydrographique australien, et y demeurera jusqu'à ce qu'une alternative appropriée soit trouvée.

L'ambassadeur HIRAMATSU (Japon) demande que plus de temps soit accordé aux Etats membres pour réfléchir à la question avant que la Conférence ne prenne une décision. Il demande en outre un vote par appel nominal.

Le PRESIDENT approuve la demande de temps supplémentaire, et demande au représentant du Japon de préparer une proposition écrite pour examen par les Etats membres. La discussion sera ensuite suspendue et reprendra durant la séance de l'après-midi, où la proposition formelle sera examinée par les Etats membres.

M. NG (Chine) remarque que dans le paragraphe 10 du document CONF.18/WP.1/Add.1, il est établi que si les Etats membres souhaitent poursuivre le développement d'une version actualisée de la S-23 ils devront indiquer comment cela pourra être réalisé, en notant que des options ont déjà été présentées dans le rapport. S'ils ne souhaitent pas poursuivre, ils devront alors décider si l'actuelle - mais obsolète - 3^{ème} édition de la S-23 qui n'a pas été révisée depuis près de 60 ans, peut rester une publication de référence active mais sans effet de l'OHI ou si elle doit être supprimée. Les Etats membres ont reçu le document bien avant la Conférence, et ont donc eu amplement le temps de se forger une opinion sur la question.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) partage l'avis du précédent orateur sur le fait qu'une décision relative à la voie à suivre a en fait déjà été prise.

Le PRESIDENT répond que la proposition de la délégation du Japon sera diffusée à la Conférence, et la question sera examinée à nouveau au cours de la session de l'après-midi.

EXAMEN DES PROPOSITIONS

PRO 2 – BESOIN DE RESSOURCES TECHNIQUES ACCRUES AU BHI

M. PACKER (Royaume-Uni), présente la proposition 2 et déclare qu'elle n'est, en aucune manière, une critique des normes de compétence technique au sein du BHI. Elle reconnaît simplement l'impact potentiel de l'ère numérique, par exemple sur la gestion et la tenue à jour du registre de la S-100 ; le développement et la mise en œuvre de la « e-navigation » ; la coordination des parties prenantes à l'ECDIS ; et l'élaboration des infrastructures de données spatiales maritimes. L'accroissement des sollicitations sur la capacité technique du Bureau doit être pris en compte dans tout examen du futur programme de travail de l'OHI. La proposition 2 demande au BHI, en consultation avec le HSSC, de préparer des propositions permettant au Bureau d'avoir suffisamment de capacité technique à sa disposition pour soutenir l'Organisation au cours de la période de transition vers la navigation numérique, et, lorsqu'il est possible d'honorer les propositions dans le cadre du budget en vigueur, de leur donner suite.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) dit que le Comité de direction soutient pleinement la proposition 2, étant donné la dépendance accrue vis-à-vis de la technologie numérique du programme de travail de l'OHI. En général, les questions techniques détaillées sont traitées par les comités et les groupes de travail subordonnés de l'OHI. Auparavant, le BHI a facilité le travail technique dans le cadre de contacts avec les autres autorités telles que l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation maritime internationale, plutôt qu'en entreprenant les travaux en faisant appel à ses propres compétences internes. Toutefois, il a de plus en plus été fait appel au BHI pour fournir directement des contributions techniques afin d'évaluer la portée des développements rapides, tels que la mise en œuvre de l'ECDIS et la « e-navigation ». Le Comité de direction a en conséquence eu pour politique d'améliorer les qualifications techniques et l'expérience du personnel du BHI chaque fois que des vacances de postes ou des départs en retraite le permettaient.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) fait part de son soutien à la proposition. Les gouvernements du Japon et de la République de Corée ont volontairement fourni des compétences techniques à l'OHI au cours des six dernières années. La résolution technique actuelle T 4.2 et la lettre circulaire 57/2011 offrent d'ores et déjà les moyens d'aider le BHI à accomplir ses missions. En outre, le rapport 2005 du groupe de travail sur le Plan stratégique, dont la Conférence a pris note, contient des recommandations pour assurer la continuité des conditions de services du personnel technique et doit être un document de travail du groupe de travail sur le Règlement du personnel.

Le Dr OEI (Singapour) soutient la proposition. L'OHI doit avoir la capacité d'évaluer les nouvelles technologies indépendamment.

L'IGA FRACHON (France) approuve l'analyse qui vient d'être présentée à la Conférence sur les défis techniques auxquels l'Organisation devra faire face dans le futur et sur les ressources qui seront nécessaires pour qu'elle mène à bien son programme de travail. Le HSSC a déjà examiné de nombreuses propositions dans ce sens, et sera en mesure d'identifier parmi celles-ci quelles seront les priorités ainsi que les ressources techniques requises pour les mettre à exécution.

Le capitaine de vaisseau KORTENOEVEN (Pays-Bas) suggère d'impliquer d'autres parties prenantes dans la gestion du registre de la S-100 ainsi que la possibilité de certains niveaux de soutien financier.

M. Mohammed HAMED AL HARBI (Arabie saoudite) approuve la proposition du Royaume-Uni. Au vu de l'évolution rapide des technologies, il peut s'avérer souhaitable de revoir les qualifications techniques exigées du futur personnel de l'OHI et d'aider les membres du personnel en fonction à les acquérir.

Le Dr JONAS (Allemagne) approuve les commentaires du représentant de la France. Il suggère que les groupes de travail techniques du HSSC identifient les items de travail qui pourraient demander des compétences techniques additionnelles et en rendent compte au comité.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni), en sa qualité de président du HSSC, dit qu'à sa troisième réunion, le comité a manifesté son soutien à la proposition du Royaume-Uni. C'est maintenant à l'HSSC d'identifier les zones où l'Organisation aura besoin de renforcer ses efforts pour rester en phase avec les avancées technologiques. Il est préoccupé par les capacités techniques requises pour gérer le registre de la S-100. De la même façon, pas assez de temps ni de ressources n'ont été consacrées à assurer la qualité, la sécurité et l'intégrité des données. Les priorités doivent être identifiées tout comme les ressources requises pour les appliquer, de façon à ce que l'OHI puisse maintenir et développer ses capacités techniques. Ceci demande de la flexibilité, parce que certaines décisions importantes devront être prises dans les cinq prochaines années. Le HSSC est bien pourvu pour s'attaquer aux questions mentionnées par le représentant de la France.

M. PACKER (Royaume-Uni) accueille avec satisfaction les suggestions faites par les représentants de la France et des Pays-Bas.

Le PRESIDENT invite la Conférence à approuver la proposition 2, en prenant note des suggestions particulières faites par les délégations de la France et des Pays-Bas.

Il en est ainsi décidé.

Sur cette base, la proposition est approuvée.

PRO 3 – RESOLUTION SUR L'IMPORTANCE DE RESOUDRE LES QUESTIONS D'AFFICHAGE ECDIS (CONF.18/G/02 Rev1)

M. PACKER (Royaume-Uni), présente la proposition, et dit que l'ère numérique impose à chacun des défis. Suite à l'introduction des cartes électroniques de navigation (ENC), les services hydrographiques n'ont plus de contrôle total sur l'affichage de leurs cartes. La manière dont le navigateur regarde les cartes est maintenant déterminée in fine par le logiciel produit par les fabricants de systèmes de visualisation de cartes électroniques et d'information (ECDIS). L'OHI a néanmoins un intérêt direct à chercher à assurer, comme elle l'a toujours fait dans le cas des cartes papiers, que les affichages des cartes sont adéquats pour répondre aux exigences de la sécurité de la navigation. Au même titre que sa principale préoccupation relative à la sécurité, le SH du RU est conscient que la perception qu'a le navigateur des services hydrographiques et de leurs produits est influencée par leurs expériences nautiques associées à l'utilisation de l'ECDIS.

Il est demandé aux fabricants d'ECDIS de se conformer non seulement aux normes appropriées de l'OHI, mais également aux normes de performance des ECDIS définies par l'Organisation maritime internationale (OMI) et aux normes d'essai de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Pour examiner et résoudre les problèmes causés par des anomalies dans le fonctionnement opérationnel des ECDIS, il est essentiel de rassembler la communauté grandissante des parties prenantes à l'ECDIS, qui inclut maintenant des associations de fabricants d'équipement, des représentants des utilisateurs et des autorités de sécurité maritime. Le BHI a prouvé son leadership dans ce domaine en accueillant deux des trois ateliers des parties prenantes qui ont mis en évidence diverses anomalies de fonctionnement sur certains équipements ECDIS. Le jeu de données de contrôle des performances et de l'affichage des données de l'OHI a été bien reçu par l'ensemble des parties prenantes à l'ECDIS, tout comme l'analyse et la communication des résultats, qui ont aidé à améliorer la réputation de l'OHI.

Afin de retirer tous les avantages de la navigation numérique tout en conservant la haute estime du navigateur pour les cartes produites par les services hydrographiques, l'OHI doit continuer à jouer le premier rôle au sein de cette communauté et faire en sorte que les questions soient identifiées, analysées, communiquées et résolues aussi promptement que possible. Pour cette raison, il recommande la proposition à la Conférence.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur du BHI) fait savoir que le Comité de direction accueille favorablement la proposition qui confirme le rôle déterminant de l'OHI dans le succès de l'implémentation de l'ECDIS. Tout en discutant des mesures qui visent à minimiser les incohérences dans la production des ENC, l'OHI a récemment attiré l'attention sur des anomalies dans l'application de ses normes par les fabricants d'ECDIS. Elle continue également à traiter les problèmes de production des ENC, par exemple *via* les groupes de travail sur la base de données mondiale pour les ENC (WEND) et sur la maintenance et le développement des applications de la norme de transfert (TSMAD). Bien que l'OMI soit chargée d'établir les prescriptions en matière de performance et de fonctionnement de l'ECDIS, l'OHI reste l'autorité compétente dans le domaine de l'hydrographie et de la cartographie marine numérique. Les cartes sont automatiquement incriminées lorsque des problèmes se font jour. Heureusement, cependant, l'OHI a développé de très bonnes relations avec les fabricants d'ECDIS et les organisations internationales qui représentent les parties prenantes à l'ECDIS.

Il présente à la Conférence une mise à jour sur les activités récentes en matière d'ECDIS. En 2010, une soumission conjointe a été présentée au Comité de la sécurité maritime de l'OMI sur certaines anomalies. Lors d'un atelier ultérieur, organisé par le BHI pour discuter de ces anomalies, il a été établi que, dans certains cas, les normes pertinentes de l'OHI laissent place à des interprétations erronées de la part des fabricants d'ECDIS. En conséquence, le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) a fourni un certain nombre de clarifications et de révisions qui ont depuis été adoptées par l'OHI. Il a également été établi au cours de l'atelier que les ECDIS utilisés à la mer n'ont pas été mis à jour pour refléter l'harmonisation des normes de l'OHI avec les récentes exigences de l'OMI et, pour cette raison, certains objets cartographiques étaient affichés de façon incorrecte sur les ECDIS plus anciens.

En août 2011, dans le but de déterminer les modèles d'ECDIS concernés et d'avertir le navigateur d'éventuels problèmes, l'OHI a créé un test simple de validation pour l'utilisateur. Le BHI a élaboré des instructions détaillées pour accompagner les données du test, avec des conseils sur la manière de pallier tout défaut en attendant que les fabricants mettent à jour leur équipement ECDIS. Après avoir été finalisées lors d'un atelier des parties prenantes en septembre 2011, les données du test ont été distribuées en novembre 2011 à l'ensemble des navires qui utilisent les ENC. Élément déterminant, la plus grande partie des fabricants d'ECDIS ont activement participé, avec les représentants des parties prenantes, aux ateliers. Les navigateurs ont été invités à soumettre leurs résultats au BHI de manière à ce que le retour d'expérience puisse être communiqué aux fabricants et que des informations soient données à l'OMI en vue d'une action ultérieure si nécessaire. La soumission du BHI au comité de la sécurité maritime de l'OMI en mai 2012 est susceptible d'entraîner de plus amples discussions au sein du sous-comité de la sécurité de la navigation lorsqu'il se réunira en juillet 2012.

A ce jour, le BHI a reçu les réponses de plus de 600 navigateurs à la mer, couvrant 18 des 27 fabricants des ECDIS homologués les plus répandus actuellement en usage. Toutefois, le soutien des équipements n'est plus assuré par au moins trois des 27 fabricants, étant donné que ces derniers se sont retirés du marché. Certains fabricants ont fait état de problèmes pour garder le contact avec les navires équipés de leurs appareils, particulièrement lorsque les navires ont changé de propriétaire ou de gestionnaire.

D'après les résultats fournis, approximativement un tiers des systèmes des fabricants fonctionnent comme prévu. S'agissant des éléments sous-marins significatifs, un autre tiers affiche occasionnellement des symboles sous-marins autres que le symbole de danger isolé requis sous certaines conditions. Toutefois, il est peu probable que cela ait un impact significatif sur la sécurité de la navigation, étant donné que les affichages donnent généralement une interprétation des données ENC allant dans le sens de la sécurité, même si elle n'est pas entièrement correcte. Le dernier tiers affiche seulement les éléments sous-marins significatifs en mode « complet » ou « tous », et il est donc recommandé aux navigateurs d'utiliser ces modes en permanence jusqu'à ce qu'une mise à niveau du logiciel soit disponible.

Une forte proportion de navires a également rapporté que des objets importants pour la navigation ne déclenchaient pas les avertissements ou alarmes appropriés dans le mode « vérification de la route » de l'ECDIS. Quelques-unes des premières versions d'ECDIS vendues par un fabricant n'affichaient pas non plus certains types d'épaves et d'obstructions sous-marines quel que soit le mode utilisé. Dans ces cas, on a conseillé aux navigateurs de se référer à la fois aux cartes papier et à l'ECDIS jusqu'à ce qu'une mise à niveau du logiciel ECDIS du fabricant concerné soit disponible. En 2010, le fabricant a posté un avertissement concernant ce problème. Toutefois, aucun des navigateurs contactés par le BHI n'était informé de l'avertissement, ni des options de mise à niveau du système disponibles auprès de la société pour les modèles concernés (fabriqués entre 2003 et 2010). Cette société est en train de créer de toute urgence un pack de mise à niveau pour ses systèmes d'avant-2003, et renouvelle ses efforts pour contacter ses clients. On espère qu'un grand nombre de ces clients auront déjà été alertés *via* un avertissement NAVAREA qui a été publié selon les conseils adressés aux Etats membres par lettre circulaire du Comité de direction. Les derniers ECDIS de la société ne demandent pas de mise à niveau du logiciel.

Après avoir écouté son résumé, la semaine précédente, lors de la conférence annuelle du Comité international radio maritime (CIRM), les fabricants d'ECDIS appartenant au CIRM ont réaffirmé leur soutien aux actions entreprises jusqu'à présent par l'OHI, et leur détermination à aider à résoudre les problèmes en suspens liés à l'affichage et à l'exploitation des données ENC dans les ECDIS. Le rôle déterminant de l'OHI dans ce domaine a été largement reconnu et bien accueilli par les autres parties prenantes des ECDIS. Le Comité de direction soutient donc entièrement la proposition présentée actuellement à la Conférence.

Le capitaine de vaisseau LA PIRA (Italie) fait part de son entier soutien à la proposition. Il est essentiel de continuer à souligner l'importance d'une utilisation correcte des ECDIS, ainsi que de fournir la formation technique nécessaire, comme indiqué par la Conférence des parties à la Convention internationale sur les normes de formation, de délivrance des brevets et de veille pour les gens de mer, qui s'est tenue à Manille en 2010.

Le Dr KATO (Japon), appuyé par le capitaine de vaisseau GLANG (Etats-Unis d'Amérique), le Commodore NAIRN (Australie) et le Dr SHIM (République de Corée), soutiennent la proposition. L'OHI doit poursuivre ses efforts pour résoudre le problème, en consultation avec les parties prenantes des ECDIS et de l'OMI.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) approuve. Les mots « et le Bureau » dans le second paragraphe sont redondants et peuvent être supprimés.

L'IGA FRACHON (France), appuyé par M. WIBERG (Suède), soutient également la proposition. Il reconnaît qu'il est nécessaire de souligner l'importance du facteur humain dans l'utilisation des équipements de navigation électroniques. C'est pourquoi la France a suggéré de modifier le titre de la proposition, pour inclure les questions liées au fonctionnement de l'ECDIS, en plus des questions d'affichage.

M. Mohammed HAMED AL HARBI (Arabie saoudite) soutient également la proposition. Les comités techniques de l'OHI doivent établir des mesures appropriées en matière d'assurance et de contrôle de la qualité. L'OHI doit également, dans le cadre de son mandat, établir une agence d'homologation des ENC externalisée et viable. Etant donné que les données de la S-100 sont en vigueur depuis début 2010, les travaux des comités appropriés et la compatibilité des données S-100 et S-101 avec les ECDIS doivent être accélérés pour répondre aux prescriptions en matière de navigation électronique établies par l'OMI.

Le capitaine de frégate PRATEEPAPHALIN (Thaïlande) approuve également la proposition. Il attend avec impatience l'introduction d'une nouvelle norme pour les tests ENC et ECDIS en vue de résoudre le plus rapidement possible les anomalies.

L'IGA FRACHON (France) dit que, à la suite de consultations informelles avec les autres délégations, il souhaite à présent modifier l'intitulé suggéré par sa délégation en ce qui concerne le titre de la proposition pour lire : « Résolution sur l'importance à accorder aux questions relatives au fonctionnement du système marin ECDIS-ENC ».

M. PACKER (Royaume-Uni) dit que sa délégation est disposée à accepter cet intitulé ainsi que l'amendement suggéré par le représentant de l'Espagne au second paragraphe.

Le Dr JONAS (Allemagne) soutient l'amendement proposé par la France. Cependant le terme « système marin » lui semble quelque peu démodé. Il préférerait faire référence aux « questions liées aux problèmes d'affichage et d'exploitation des ECDIS ».

M. PACKER (Royaume-Uni) suggère simplement de supprimer "marin" dans le titre.

L'IGA FRACHON (France), appuyé par le Dr JONAS (Allemagne) et le capitaine de vaisseau SHEMETOV (Fédération de Russie), exprime son accord.

Le PRESIDENT invite la Conférence à faire part de son soutien à la proposition, telle qu'amendée.

PRO 3, telle qu'amendée, est adoptée.

Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

**PROGRAMME DE TRAVAIL 3 - COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL
(CONF.18/WP.3 et Add.1)**

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (directeur du BHI, et secrétaire du Comité de coordination inter-régional), donne une vue d'ensemble du programme de travail N° 3. La responsabilité de ce programme repose sur le comité de coordination inter-régional (IRCC). Le but et les principaux objectifs de l'IRCC sont exposés dans son rapport (CONF.18/WP.3), qui liste également les membres de l'IRCC. Ces derniers rendent compte chaque année à l'IRCC et sont autorisés à participer à ses réunions au titre d'observateurs. Entre autres, l'IRCC a établi le groupe de travail du WEND pour poursuivre les activités des anciens organes du WEND et il a fourni des contributions au projet de programme de travail de l'OHI 2013-2017. Le programme de travail 3 comprend 8 éléments et deux propositions à examiner.

L'IGA BESSERO (France), en sa qualité de président de l'IRCC, présente les sections du rapport de l'IRCC qui traitent des travaux entrepris par le comité eu égard aux éléments 3.1 et 3.2 du programme de travail 3.

Rappelant que le Comité s'est réuni trois fois depuis sa création en 2009, il remercie les Etats-Unis d'Amérique et le Brésil pour avoir accueilli les réunions en 2010 et 2011, respectivement. Il souligne les sujets principaux abordés par l'IRCC et les résultats à ce jour, qui sont exposés aux sections 4 et 5 du rapport (CONF.18/WP.3). Les efforts doivent se poursuivre pour accélérer la ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, ainsi que les procédures en vue de rétablir les relations avec les Etats membres suspendus, traiter les demandes d'adhésion à l'OHI des Etats membres et envisager la participation des Etats non-membres. Comme indiqué lors d'une précédente session plénière, l'examen du processus PSO a abouti à la recommandation de repousser toute révision et de se concentrer sur la gestion des performances et l'évaluation des risques, qui est exposée dans la PRO IRCC-1. Dans l'attente de l'établissement du Conseil, l'IRCC joue un rôle de coordination particulièrement important et continuera, pendant la prochaine période, à se concentrer sur le renforcement des capacités, la couverture ENC et les questions connexes. Les propositions relatives aux travaux futurs, qui sont exposées dans le programme 3 du programme de travail quinquennal de l'OHI pour la période 2013-2017 (CONF.18/REP/01), seront examinées ultérieurement au cours de la

Conférence. Elles seront discutées lors de la quatrième réunion du comité, qui sera accueillie par le Royaume-Uni à Singapour.

La PRO IRCC-2, conjointement présentée par le HSCC et l'IRCC, concerne un plan d'action visant à promouvoir l'élargissement des relations avec les parties prenantes de l'OHI. Il est suggéré que le BHI, avec l'appui du HSCC et de l'IRCC, envisage d'organiser le prochain forum du groupe d'intérêt des ECDIS aussitôt que possible après la Conférence et, au plus tard en 2013, en mettant l'accent sur les questions relatives à l'ECDIS.

La Conférence prend bonne note du rapport.

La PRO IRCC-2 est adoptée.

RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES

Commission hydrographique régionale de l'Arctique

M. VILLADSEN (Danemark) présente le rapport de la Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA), et attire l'attention sur la nature particulière de la zone couverte par la Commission. Les informations bathymétriques sont très limitées et les cartes existantes sont fréquemment inexactes et impropres à la navigation moderne. En outre, bien que les eaux dans la zone soient fréquemment couvertes de glace, on s'attend à ce que le changement climatique ouvre de nouvelles routes maritimes. La Commission a tenu deux réunions depuis sa création en 2009, la première au Canada en 2010 et la seconde au Danemark en 2011. La troisième réunion aura lieu en Norvège dans le courant de 2012. Un accord a été conclu sur la zone de responsabilité de la CHRA, et la Commission a établi trois groupes de travail. Il décrit le futur programme de travail proposé.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la mer Baltique

M. WIBERG (Suède) présente le rapport de la Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB). La Commission a établi un groupe de travail pour piloter le plan harmonisé des nouveaux levés, qui a été approuvé conformément à la Convention d'Helsinki via la Commission d'Helsinki (HELCOM). Son principal objectif est l'amélioration de l'environnement de la mer Baltique. De plus amples informations sur les moyens pertinents sont disponibles sur le site web de la Commission. Les groupes de travail ont également été créés aux fins d'établir la base de données bathymétriques de la mer Baltique. On peut citer au titre des activités prévues le projet MonaLisa (Motorways and Electronic Navigation by Intelligence), avec un financement de l'Union européenne.

La Commission a tenu cinq réunions depuis la précédente Conférence, et la prochaine réunion aura lieu plus tard en 2012.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Asie orientale

Le capitaine de corvette RUGNHU (Thaïlande) présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO). La 10^{ème} conférence de la Commission s'est déroulée en 2009 à Singapour, et la 11^{ème} se tiendra ultérieurement en 2012 en Thaïlande. L'harmonisation des ENC, le renforcement des capacités et la sécurité de la navigation sont les principaux domaines d'activité pour la région. Les activités entreprises au cours de la période examinée sont décrites à la section 3 du rapport. Elles comprennent les réunions de coordination et les réunions du groupe de travail pour les ENC, les visites techniques et les cours de courte durée visant à développer le renforcement des capacités, ainsi que l'examen des ENC de la mer de Chine méridionale, qui seront rééditées le 21 juin 2012. Un nouveau site web a été lancé en 2011.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Atlantique oriental

Le vice-amiral RAMOS DA SILVA (Portugal) présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique (CHAto). La Commission s'est réunie deux fois au cours de la période examinée, au Togo en 2008 et au Ghana en 2010. La prochaine réunion aura lieu au Portugal dans le courant de 2012. La Commission s'est surtout penchée sur les questions hydrographiques et cartographiques, et a fait le point sur les cartes INT et les ENC. Ses actions et conclusions principales sont décrites à la section 4 du rapport. La République démocratique du Congo, qui est représentée à la Conférence, semble souhaiter le rétablissement de sa qualité de membre de l'OHI. La Commission y est très favorable et serait tout à fait prête à offrir tout appui nécessaire.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire

Le commodore THEODOSIOU (Grèce) présente le rapport de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN). La Commission s'est réunie trois fois depuis la Conférence précédente, à Malte en 2007, en Ukraine en 2009 et en Grèce en 2011. Sa prochaine réunion se tiendra en Turquie en 2013. Il attire l'attention sur les conclusions des travaux de la Commission, listées à la section 5 du rapport.

La Conférence prend bonne note du rapport.

CONF.18/P/SR.6

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMPTE RENDU DE LA SIXIEME SEANCE PLENIERE**

**25 avril 2012
14h20-17h30**

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)
Vice-président : Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)
Rapporteur : M. Bruce HARDING (Royaume-Uni)

SOMMAIRE

- Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)
- PRO 9 – Suggestion sur la révision de la S-23
- Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
- Programme de travail N°3 Coordination et soutien inter-régional (suite)

EXAMEN DES PROPOSITIONS

(CONF.18/G/02/Rev1) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

PRO 9 – SUGGESTION SUR LA REVISION DE LA S-23 (CONF.18/G/02/Rev1/Pro 9)

L'ambassadeur HIRAMATSU (Japon) présente la proposition 9 de sa délégation, sur la révision de la S-23. Elle représente une tentative de son gouvernement pour faire progresser la révision de la S-23 de manière pratique et souple. Le principal objectif de cette proposition est de créer un petit groupe de travail, composé des pays concernés et d'autres Etats membres intéressés, afin de discuter de la révision de la S-23. Il accueillera toute suggestion visant à améliorer la proposition. Il souligne que le Japon est disposé à poursuivre les discussions avec les membres de l'OHI, y compris les parties concernées.

Le **PRESIDENT** explique la procédure pour les propositions soumises pendant la Conférence. La Conférence doit d'abord décider de l'opportunité d'examiner la proposition. Si elle décide d'examiner la proposition, elle peut ensuite discuter du moment auquel le faire.

M. KIM (République populaire démocratique de Corée) dit qu'il ne soutient pas la proposition. Il recommande, en vue de mener à terme la publication de la S-23 dans les meilleurs délais, de publier le quatrième projet, en laissant en blanc la page relative à la mer du Japon ou à la mer de l'Est. La troisième édition, qui est maintenant périmée, doit être abandonnée. Si l'on ne parvient pas à un accord, une autre possibilité consistera à supprimer la publication S-23 dans son intégralité.

Le capitaine de vaisseau CHEN (Chine) dit que la proposition soumise par la délégation du Japon est très semblable à celle soumise plus tôt dans la semaine par la délégation des Etats-Unis, laquelle a depuis lors, été retirée. Il approuve la décision de la délégation de la retirer. En outre, la nouvelle proposition n'est pas claire. Elle concerne le format de la révision de la publication, alors que le litige porte sur son contenu. L'absence d'élément nouveau dans cette proposition peut aboutir à une répétition des arguments déjà avancés et il ne peut donc pas être favorable à son examen.

Mme PAIK (République de Corée) approuve. La nouvelle proposition est également très semblable à une proposition examinée lors de la XVIIème Conférence hydrographique internationale de 2007. Elle n'approuve pas son examen par la Conférence.

Le colonel REGALADO GOMEZ (Cuba) est d'accord avec l'intervenant précédent. La question en cause est de nature politique et ne relève pas du champ de compétence de la Conférence et de l'OHI. Les pays concernés devraient en discuter et trouver un accord dans le cadre des Nations Unies. Son pays a décidé que, dans l'attente d'un accord sur cette question, la zone en question sera appelée « mer du Japon/mer de l'Est.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) conseille au Président de procéder à un vote afin de déterminer combien de délégations y sont favorables, opposées ou s'abstiennent.

Le PRESIDENT explique quelle est la procédure pour un vote simple. Un appel nominal sera effectué afin de compter le nombre d'Etats membres présents et votants. Il sera ensuite demandé à ceux qui sont favorables à l'examen de la proposition de lever leurs panonceaux, lesquels seront comptés. La même procédure sera répétée pour compter les EM qui sont contre et ceux qui s'abstiennent. Il ne s'agit pas d'un vote par appel nominal.

Mme PAIK (République de Corée) dit qu'en l'absence d'un soutien clair de la proposition de la délégation du Japon, on ne comprend pas bien pour quelle raison il faudrait procéder à un vote qui prenne du temps.

Le PRESIDENT explique que, conformément aux Règles de procédure, un vote est nécessaire lorsque demandé par un Etat membre. La délégation espagnole a suggéré de procéder à un vote.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO BARO (Espagne) fait remarquer qu'il a simplement suggéré un vote à mains levées, pas un vote par appel nominal. Un vote par appel nominal pourra être effectué en dernier recours si un vote simple ne permet pas de dégager une majorité.

Après comptage, le PRESIDENT annonce que 67 Etats membres qui ont le droit de vote sont présents, ce qui porte le nombre de voix requises pour la majorité simple à 34. Un vote est effectué à main levée et les résultats sont les suivants :

Pour : 1
Contre : 4
Abstention : 62

La proposition 9 « Proposition sur la révision de la S-23 » n'est pas examinée.

L'Ambassadeur HIRAMATSU (Japon) demande le report de toute discussion supplémentaire sur la question de la S-23 plus tard pendant la Conférence, afin de laisser du temps pour poursuivre les consultations.

Le PRESIDENT suggère que la question de la S-23 soit traitée à la session suivante.
Il en est ainsi convenu.

EXAMEN DES RAPPORTS (suite)

Programme de travail 3 : Soutien et coordination inter-régional (suite) (CONF.18/WP.3 et Add.1)

Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) prend la parole en tant que président de la Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC) et résume les principaux points du rapport contenus dans la section 6 du document CONF.18/WP.3. A la dernière réunion de la Commission, une discussion sur l'infrastructure de données spatiales (SDI) a abouti à la création du groupe de travail du programme d'infrastructure économique maritime. On a estimé que l'expression « infrastructure économique maritime » aiderait les donateurs et les parties intéressées à mieux comprendre les objectifs de la SDI. Au cours de la réunion, un événement spécial organisé pour l'industrie et les parties intéressées a remporté un vif succès. Un plan quinquennal de renforcement des capacités a été convenu et la Commission révisera ce plan chaque année.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique nordique

M. VILLADSEN (Danemark) résume les principaux points du rapport de la Commission hydrographique nordique (CHN) contenus dans la section 7 du document CONF.18/WP.3. Les réunions de la Commission ont été très utiles et ont permis de dégager un certain nombre de bonnes idées, notamment eu égard à la qualité des données et aux types d'informations qui devraient être disponibles.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) prend la parole en tant que président de la Commission hydrographique de l'Océan Indien septentrional (CHOIS), et souligne, dans sa présentation, les principaux points du rapport contenus dans la section 8 du document CONF.18/WP.3. A la dernière réunion organisée en mars 2012, un événement organisé pour l'industrie et les parties intéressées a remporté un vif succès et il est prévu qu'un événement similaire aura lieu à la prochaine réunion. Un plan quinquennal de renforcement des capacités est en cours de mise au point, en consultation avec les Etats membres. La Commission a accordé une importance particulière à l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI), et notamment à la formation, et souhaiterait voir les résultats des discussions tenues par le groupe de travail sur le programme de l'infrastructure économique maritime de la Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la mer du Nord

L'IGA FRACHON (France) présente les activités de la Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN), détaillées dans la section 9 du document CONF.18/WP.3. Concernant la coopération avec les organisations internationales, la CHMN a œuvré pour sensibiliser la Commission européenne au rôle de l'OHI dans des domaines d'intérêt commun. Il a été suggéré que le BHI envisage d'introduire un mécanisme plus efficient et plus simple pour coordonner les travaux des commissions hydrographiques régionales, des sous-comités de l'OHI et des Etats membres de l'OHI au sein de l'Organisation maritime internationale. Conformément au programme de travail 3, la CHMN et la CHRA ont fixé leur limite commune. Des travaux importants ont été entrepris pour réaliser de

nouveaux levés et pour promouvoir la cohérence entre les activités nationales de levés et de cartographie des Etats membres. La CHMN a également surveillé l'évolution de la politique européenne en matière de diffusion des données.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la zone maritime ROPME

Le capitaine de frégate ALMAHROUKI (Oman) résume, dans sa présentation, les principaux points du rapport sur les activités de la Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR) contenues dans la section 10 du document CONF.18/WP.3. Un poste de coordinateur régional pour le renforcement des capacités a été créé et un plan de renforcement des capacités a été établi pour 2013-2017. Différentes activités de renforcement des capacités ont été menées à bien.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique du Pacifique sud-est

Le capitaine de vaisseau CARRASCO (Chili) présente les activités de la Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE), dont il est rendu compte dans la section 11 du document CONF.18/WP.3. La région a bénéficié d'un certain nombre d'activités de formation et il adresse des remerciements au BHI et au sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC).

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du sud) présente les principaux points et les principales conclusions du rapport sur les activités de la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA), contenu dans la section 12 du document CONF.18/WP.3. Avec le généreux soutien du Royaume-Uni, un responsable dédié au renforcement des capacités a été mis à la disposition de la CHAIA.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest

Le capitaine de vaisseau MUSSO (Uruguay) présente les activités de la Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAAtSO), détaillées dans la section 13 du document CONF.18/WP.3. Il attire l'attention sur l'importance du renforcement des capacités pour la région.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest

Le commodore NAIRN (Australie) fait une présentation, au nom de M. PION (Papouasie-Nouvelle-Guinée), président de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO), soulignant les principaux points du rapport sur ses activités contenu dans la section 14 du document CONF.18/WP.3. Au cours des cinq années précédentes, les principales activités de la CHPSO ont porté sur le renforcement des capacités, étant donné que de nombreux Etats de la région manquent de capacités hydrographiques qui leur soient propres et la sensibilisation des milieux gouvernementaux aux responsabilités hydrographiques et aux bénéfices potentiels de l'hydrographie et de la promotion de la sécurité maritime. Un certain nombre de visites techniques et de cours de formation ont eu lieu et différentes personnes de plusieurs îles du Pacifique ont été accueillies en stage de formation. Lors de sa 11^{ème} réunion tenue en février 2012, la Commission a décidé d'ouvrir l'adhésion à la CHPSO à tout Etat membre du Secrétariat général de la communauté du Pacifique.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique Etats-Unis d'Amérique/Canada

Le Dr NARAYANAN (Canada) présente les activités de la Commission hydrographique Etats-Unis d'Amérique/Canada (CHUSC), décrites dans la section 15 du document CONF.18/WP.3. Ses efforts visant à remédier aux chevauchements d' ENC dans les zones transfrontalières revêtent une grande importance non seulement pour les navigateurs mais également, compte tenu de la baisse des ressources, sous l'angle de la gestion. En 2011, bien qu'ambitieux, un projet pilote a été mené avec succès dans le détroit de Juan de Fuca et a abouti à la production d'une série d'ENC. Une fois les principales questions de politique résolues, les questions techniques se sont avérées relativement faciles à traiter et l'on espère que les ENC des projets suivants paraîtront prochainement. Les principaux défis rencontrés et résolus concernent la langue, la représentation des frontières faisant l'objet d'un différend, le partage des données afin de produire les cartes les plus exactes possibles, la gestion de la propriété intellectuelle, la distribution des cartes ainsi que la communication et la coordination avec les parties prenantes. Les travaux se poursuivent en vue d'éliminer tous les chevauchements d'ENC transfrontaliers d'ici le printemps 2013.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique sur l'Antarctique

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (BHI) présente les travaux de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) dont il est fait état dans le document CONF.18/WP.3.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC)

M. DEHLING (Allemagne) présente, en tant que président du CBSC, le rapport qui décrit les objectifs, les activités et les accomplissements du CBSC dans le domaine du renforcement des capacités hydrographiques au cours de la précédente période quinquennale, notamment depuis l'adoption de la stratégie du renforcement des capacités (RC) en 2009. Le nombre et la variété de projets qui s'accroissent régulièrement et qui font l'objet de demande de soutien ont accru la pression sur les ressources du fonds RC. Les services hydrographiques et les commissions hydrographiques régionales (CHR) ont contribué à organiser les dépenses. Des coordinateurs du renforcement des capacités ont été mis en place auprès des CHR pour aider leurs présidents à assurer la continuité, en étroite coopération avec le CBSC, et ils ont également été encouragés à devenir membres du sous-comité. Etant donné que le CBSC ne peut pas atteindre ses objectifs seul, le BHI s'est efforcé

d'encourager les synergies avec d'autres organisations, comme l'OMI, la COI (UNESCO) et l'OMM, ce qui a abouti à des programmes de travail et des mécanismes de financement conjoints. Une formation a été assurée au profit de plus de 700 étudiants de 60 Etats membres et de 60 Etats non membres. Vingt Etats membres et six Etats non membres ont accueilli des cours. Dix-huit missions d'évaluation techniques ont été effectuées avec des visites dans 44 pays.

Les ressources disponibles du fonds RC ont augmenté régulièrement pendant les cinq années précédentes, et en dépit de l'accroissement du niveau des dépenses réelles, le solde global est resté constant grâce, en partie, aux contributions significatives et très appréciées de la Nippon Foundation (Japon) et de la République de Corée. Toutefois, il serait important d'avoir des réserves de base pour des projets non prévus. A la suite du tsunami en Haïti, l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) a contribué à reconstruire les capacités hydrographiques du pays. La proposition de réduire l'enveloppe budgétaire annuelle du fonds à 25 000 euros devrait être reconsidérée. Le programme de travail du CBSC pour la période 2013 – 2017 vise à améliorer l'efficacité à long terme des activités de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Il a également été prévu de rationaliser les fonctions de secrétariat en développant une base de données relative à un plan de gestion ; de réduire les temps d'attente entre la soumission et la mise en œuvre de projets, d'introduire des cours de formation plus modulaires et davantage normalisés, d'examiner le potentiel de l'e-apprentissage et de l'auto-apprentissage et de sensibiliser davantage au rôle et à l'importance de l'hydrographie.

Le commodore NAIRN (Australie) exprime sa reconnaissance au président du CBSC pour son rapport. Parlant en sa qualité de membre du sous-comité, il ajoute que le CBSC se consolide et que l'efficacité de ses opérations s'accroît. Il gère un nombre de demandes croissantes et les CHR sont plus efficaces dans la fourniture de projets de renforcement des capacités. L'OHI doit, bien évidemment, vivre dans les limites de ses moyens mais la précédente session de la Conférence a reconnu que le renforcement des capacités était une priorité en matière de financement et la réduction du financement constituerait un pas en arrière. Compte tenu de la nécessité de soulager la charge de travail des personnes qui organisent, gèrent et coordonnent les activités de CBSC, et pour relever les défis mis en avant dans le rapport du président, comme la mise en œuvre des résultats du « e-apprentissage » et des programmes de formation en ligne, il appuie vivement la recommandation du président selon laquelle, dans la limite des contraintes budgétaires, la dotation budgétaire au fonds CB devrait être augmentée.

Le Dr OEI (Singapour) souligne la nécessité de normaliser l'utilisation du fonds RC, en décidant, par exemple, si les frais de voyage devraient être limités à la classe économique, quel devrait être le montant des indemnités journalières et de traiter les incohérences apparues dans la logistique pour certains projets de renforcement des capacités. Une autre question importante consiste à savoir si le CBSC pourrait développer un processus accéléré de soutien au renforcement des capacités dans des situations d'urgence, comme après un tsunami. Entre-temps, le CBSC ne devrait pas imposer de restrictions sur le nombre de répétitions de cours. Par exemple, une proposition de la CHAO de mener une formation assurance qualité pour la troisième année consécutive n'a pas été approuvée. Etant donné que les cours peuvent généralement être efficaces avec seulement deux participants, le CBSC devrait examiner toute proposition étayée par un plan de renforcement des capacités à moyen et à long terme. Approuvant les commentaires du représentant australien, il demande des éclaircissements sur la logique qui sous-tend la réduction proposée dans l'allocation budgétaire au fonds RC.

M. IM (République de Corée) fait remarquer qu'au cours de la précédente période quinquennale son pays a augmenté sa contribution à l'OHI afin de soutenir les Etats membres dans leurs efforts visant à améliorer leurs capacités hydrographiques. Le Comité de gestion du programme au sein duquel la République de Corée est représentée, a été créé pour mettre en œuvre et pour améliorer le programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités et pour améliorer l'efficacité du fonds RC.

L'IGA FRACHON (France) exprime sa reconnaissance aux Etats membres et aux organisations qui apportent des contributions financières et en nature aux activités de renforcement des capacités. Ces

activités sont cruciales pour l'OHI et il demande la participation accrue des Etats non membres qui devraient être encouragés à participer à la Conférence.

Le capitaine de vaisseau CAVALHEIRO (Brésil) dit que sa délégation s'aligne sur la déclaration du représentant australien et invite la Conférence à réévaluer la dotation proposée pour le fonds CB lors de l'examen du budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2013 – 2017. Le chiffre devra être maintenu au même niveau que pour la précédente période.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) félicite le président du CBSC pour l'excellent travail qu'il a accompli avec des ressources limitées et dit que la dotation budgétaire proposée pour le fonds RC ne suffira pas à satisfaire la demande croissante de la part des CHR. Ce fonds est essentiel pour améliorer les capacités hydrographiques et les Etats membres les mieux équipés, en particulier, pourraient alléger considérablement la pression sur le fonds en offrant l'accès à leurs installations pour former le personnel en interne, avec l'aide des CHR.

Bien qu'un grand nombre de personnes soit à présent formé, il se préoccupe de savoir comment la formation est utilisée sur le lieu de travail. De nombreux stagiaires n'ont jamais mis en pratique leur formation et ont néanmoins continué à postuler pour d'autres cours. Un mécanisme est requis pour s'assurer que les personnes qui ont été formées, avec des coûts importants, trouvent un emploi dans le domaine et contribuent au renforcement des capacités dans leurs pays d'origine.

M. NG (Chine) exprime sa reconnaissance au Japon et à la République de Corée pour leurs généreuses contributions. Sa délégation s'étonne que l'OHI, bien que soulignant de façon répétée l'importance du renforcement des capacités, ait décidé de réduire la dotation budgétaire pour les cinq prochaines années. Bien que la République de Corée ait signé un protocole d'accord avec l'Organisation, ceci ne garantit pas que le financement continuera de s'accroître, parce que le budget quinquennal, une fois approuvé, sera fixé jusqu'en 2017. L'ensemble du programme de travail pourrait être mis en danger.

Les points soulevés par le représentant de Singapour font écho aux préoccupations de nombreux autres pays de la région. Ils ont même été discutés par un groupe de travail ad hoc créé pour examiner les besoins spécifiques de la CHAO en matière de renforcement des capacités.

Le capitaine de vaisseau PRATEEPAPHALIN (Thaïlande), s'exprimant au nom du président de la CHAO, attire l'attention sur l'importance du fonds RC dans sa région, et approuve les commentaires des représentants de Singapour et de Chine. Leurs questions appellent des réponses.

Le capitaine de vaisseau HUSSAIN (Pakistan) exprime sa reconnaissance au CBSC qui a financé les levés de la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional aux Seychelles. Il a contribué à former les hydrographes des pays participant et a sensibilisé à la nécessité d'une formation en gestion des urgences en cas de catastrophes. L'équipe hydrographique volante, sponsorisée par les Etats-Unis, a joué un rôle particulièrement important dans la fourniture d'équipements et de services.

Il suggère que le CBSC envisage d'utiliser les ressources et les infrastructures régionales pour les projets de renforcement des capacités, afin de contribuer à réduire le financement requis pour la formation et de sensibiliser davantage les pays et régions concernés.

M. AMAFO (Suriname) salue les efforts accrus dans le domaine des renforcements des capacités qui sont résumés dans le rapport du CBSC. Comment leur réussite a-t-elle été mesurée ? Est-ce d'après le nombre de personnes formées ou le nombre de personnes actives dans le secteur après formation ? Les Etats membres ont la responsabilité de s'assurer que les participants restent dans les services hydrographiques afin de contribuer aux objectifs de l'OHI.

M. PROSSER (observateur, Association internationale de signalisation maritime (AISM)) félicite l'OHI pour ses travaux dans le domaine du renforcement des capacités. Il salue l'important soutien du Secrétariat pour aider l'académie mondiale de l'AISM récemment créée qui a déjà mené une campagne de sensibilisation régionale à Bahreïn et qui en prépare d'autres pour les pays insulaires du

Pacifique, d'abord en Afrique du sud puis en Australie. L'OHI et l'AIMS partagent l'objectif commun de promouvoir la sécurité de la navigation sur le plan mondial et il espère que leur collaboration constructive se poursuivra à l'avenir.

Le capitaine de vaisseau WARD (Directeur du BHI), se réfère à la question de la coopération inter-organisationnelle, rappelant que le président de l'ACI, dans son discours d'ouverture, a proposé les services de l'ACI pour aider l'OHI dans ses programmes de renforcement des capacités et notamment en cartographie.

Le PRESIDENT note que plusieurs intervenants ont exprimé le point de vue selon lequel le budget alloué au fonds RC doit rester au niveau actuel. Il demande à la Conférence de réserver tout autre commentaire à ce sujet pour le débat sur le budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2013-2017. Il invite le président du CBSC et le directeur du BHI à répondre aux points soulevés.

M. DEHLING (Allemagne), prenant la parole en tant que président du CBSC, traite le point soulevé par le représentant de Singapour sur la non approbation des propositions de projet. Bien que le CBSC, lors de sa création en 2007, ait eu plus de financement disponible que de projets à soutenir, ceci n'est désormais plus le cas. Les projets doivent donc suivre une procédure de sélection afin de déterminer les besoins du pays demandeur en fonction de la capacité à développer, selon les différentes phases de la stratégie globale de renforcement des capacités : de la collecte et la diffusion élémentaires des données aux capacités de levés hydrographiques puis à la production de cartes papier, d'ENC et de publications, et même de MSDI. Il s'agit d'un processus transparent dont le détail se trouve sur le site web.

En réponse aux remarques du représentant de l'Arabie saoudite sur la durabilité des travaux et sur l'emploi après la formation, il dit que le CBSC n'a pas actuellement de procédure de suivi régulière. Il a néanmoins effectué des évaluations et trouve souvent que la situation est telle qu'il l'avait décrite.

En ce qui concerne la suggestion du représentant du Pakistan concernant l'utilisation des ressources locales, le CBSC s'est efforcé d'y parvenir mais il y a encore des marges d'amélioration. Ce n'était pas une bonne idée d'envoyer des personnes d'Europe à des cours dans le Pacifique sud-ouest alors que des formateurs qualifiés sont disponibles localement. Le CBSC est dépendant de la coopération active des CHR et de la participation des coordonnateurs de RC aux réunions sur le renforcement des capacités.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (directeur du BHI) souligne que la majeure partie du soutien relatif aux activités de l'OHI en matière de renforcement des capacités est assurée en coulisses, avec de nombreux services hydrographiques et experts qui y consacrent du temps, des efforts et des compétences sans présenter une seule facture ; les chiffres des comptes du Bureau correspondent uniquement aux dépenses facturées. De plus, aucune limite maximum ou minimum n'a été fixée pour le financement nécessaire pour faire face aux besoins de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Initialement, lorsque le fonds RC a été créé au début de la précédente période quinquennale, personne ne savait qu'un soutien était disponible et les quelques demandes reçues émanaient d'initiatives de la base de donnée du BHI. A mesure qu'ils ont pris conscience des possibilités, les CHR et les Etats membres ont ensuite pu réévaluer leurs priorités et le programme de travail proposé pour la période 2013-2017 énumère un certain nombre d'initiatives pour lesquelles un financement est demandé. Celui-ci reflète la situation réelle en terme de besoins des bénéficiaires du renforcement des capacités, par opposition à une estimation faite par le BHI. Quant aux ressources nécessaires pour répondre à ces besoins, le chiffre de 25 000 euros devrait être pris en considération comme référence pour les prochaines discussions.

Sur le point soulevé par le représentant de Singapour concernant le règlement des frais de voyage, les montants des indemnités journalières, etc., le BHI poursuit toujours le développement des procédures appropriées. En attendant, il utilise le système standard en place dans d'autres agences des Nations Unies. Si les pays hôtes peuvent prévoir d'organiser des cours de manière à minimiser les coûts, ceci sera pris en compte.

En ce qui concerne la question soulevée par le représentant du Suriname, mesurer le succès est une priorité dans le domaine du renforcement des capacités et au-delà. Une attention particulière doit être accordée au fait de savoir si les postulants au cours cherchent véritablement à suivre une formation pour jouer un rôle concret dans la production d'ENC, par exemple, ou s'ils souhaitent uniquement des vacances offertes dans un lieu dépayssant. Ceci est la responsabilité non seulement de ceux qui sélectionnent les étudiants mais également des autorités qui les proposent. La question n'est pas simple mais les CHR semblent aller dans la bonne direction pour ce qui est d'identifier les besoins réels.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION DU BHI, approuvant pleinement les commentaires du directeur du BHI, dit qu'il est temps d'examiner les manières d'améliorer la planification et la mise en œuvre des cours de formation, qui n'ont pas changé au cours des 10 ans écoulés depuis la création du CBSC. Des mécanismes de contrôle sont nécessaires pour que le CBSC et les Etats membres puissent déterminer s'ils ont réussi à fournir des moyens de renforcement des capacités. Lors de discussions avec des directeurs de SH, il a appris que les étudiants avaient pris des cours sans s'engager à travailler pour leurs services hydrographiques nationaux, une fois leur diplôme obtenu. Un grand nombre de personnes, parmi les 760 formées à ce jour, soit suffisamment pour composer six SH, ont quitté le secteur. Beaucoup sont retournées dans leurs pays d'origine pas suffisamment équipés pour mettre à leur disposition une vedette hydrographique ou les sondeurs à faisceau vertical ou multifaisceaux qu'ils ont appris à utiliser. Ceci est un gaspillage d'argent pour l'Organisation et conduit à se poser la question de savoir pourquoi ils ont suivi cette formation en premier lieu. Il a entendu que la politique de renforcement des capacités de l'OHI ne s'étend pas à l'apport d'un financement pour les équipements, mais ceci est insensé. Cette politique devrait être révisée.

Sur la question du financement et des raisons de la réduction de 50% proposée dans la dotation budgétaire, il souligne le surplus de 400 000 euros restant dans le fonds RC fin 2011. La raison est que certains cours et certaines activités de renforcement des capacités ont été menés avec d'autres organisations, telle l'OMI, et que les Etats membres aussi bien que les Etats non membres peuvent demander un financement à ces organisations, conformément à la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS. Un financement supplémentaire a également été fourni par le Japon et par la République de Corée. L'OHI n'a jamais manqué de répondre à une demande de financement et n'a jamais dépassé son budget en matière de renforcement des capacités. Il partage le point de vue du représentant de Singapour selon lequel l'OHI doit apporter des réponses aux situations d'urgence après un tsunami, mais elle dispose d'un fonds de réserve d'urgence bien garni et il y a toujours des fonds disponibles, notamment pour les pays en développement. Il est important de mieux tirer parti des fonds et des opportunités qui se présentent.

CONF.18/P/SR.7

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMPTE RENDU DE LA SEPTIEME SEANCE PLENIERE**

**26 avril 2012
09h10-12h35**

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)

Vice-président: Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)

Rapporteur : M. Nigel SUTTON (Royaume-Uni)

SOMMAIRE

- Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
 - Programme de travail N° 1 Affaires générales (suite)
 - Programme de travail N° 3 Coordination et soutien inter-régional
-

EXAMEN DES RAPPORTS (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

PROGRAMME DE TRAVAIL N°.1: AFFAIRES GENERALES (suite)

Rapport sur la révision de la publication S-23 de l'OHI – « Limites des océans et des mers » (CONF.18/WP/1/Add.1) (suite)

Le PRESIDENT dit qu'étant donné qu'aucune proposition n'est actuellement soumise à la Conférence et que le groupe de travail sur la S-23 n'a enregistré aucun résultat positif, la Conférence ne peut prendre aucune décision sur la question, si ce n'est de prendre bonne note du rapport sur la révision de la publication S-23 de l'OHI.

Le commodore NAIRN (Australie) propose une clarification de ses précédents commentaires concernant la S-23 et dit que l'Australie a continué à œuvrer en vue d'aboutir à un consensus pour faire progresser la S-23. Il est devenu évident qu'il n'y aura pas de consensus en vue de son retrait ; dans ces conditions, l'Australie ne soutiendra pas le retrait de la S-23.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) soutient le commentaire de l'Australie.

Mme PAIK (République de Corée) fait référence à une erreur au paragraphe 5 du rapport du groupe de travail sur la S-23.

Le PRESIDENT suggère que sa délégation soumette une réserve concernant ce paragraphe.

Mme PAIK (République de Corée) fait savoir qu'une réserve ne serait pas appropriée, étant donné que le paragraphe contient une erreur factuelle.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que toute correction nécessaire d'ordre éditorial sera apportée au rapport. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit qu'aucun des travaux réalisés par le groupe de travail sur la S-23, y compris les questions mentionnées au paragraphe 5, n'a encore été examiné par les Etats membres.

Le PRESIDENT invite la Conférence à prendre bonne note du rapport, sous réserve de toute correction éditoriale nécessaire.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre qu'à présent la Conférence ne souhaite prendre aucune décision supplémentaire sur la S-23.

Il en est ainsi décidé

Mme PAIK (République de Corée) dit que les discussions sur la manière de procéder eu égard à la publication de la nouvelle édition de la S-23 ont été à la fois sérieuses et utiles. Sa délégation apprécie grandement le soutien manifesté par de nombreuses délégations concernant l'inclusion du terme « mer de l'Est » dans la nouvelle édition de la S-23. L'usage de ce terme parallèlement à celui de « mer du Japon » représente la seule voie à suivre qui soit juste et réaliste. Son pays ne ménagera aucun effort pour obtenir un accord entre les parties concernées par le nom de la mer située entre la péninsule de Corée et l'archipel du Japon. Elle attend avec intérêt la publication prochaine d'une nouvelle édition de la S-23.

PROGRAMME DE TRAVAIL N°.3 : COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL (CONF.18/WP.3 et Add.1) (suite)

ELEMENT 3.3: GESTION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES (suite)

Rapport du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) (suite)

Le PRESIDENT invite la Conférence à émettre d'autres commentaires sur les rapports du CBSC et du fonds de renforcement des capacités (fonds RC).

Le Dr OEI (Singapour) dit qu'il partage l'avis selon lequel la fourniture d'équipements et de formations ne s'inscrit pas toujours dans la durée. Il peut donc être nécessaire de repenser la définition du renforcement des capacités pour y inclure la conduite de levés hydrographiques ou la production de cartes marines, jusqu'à ce que les pays concernés deviennent auto-suffisants en la matière.

M. DEHLING (président, CBSC) dit qu'une approche holistique du renforcement des capacités est essentielle, particulièrement du fait de la disponibilité limitée des ressources. Malgré l'importance de données de levés hydrographiques et d'informations nautiques à jour, mettre l'accent sur ce domaine particulier dans certains pays se ferait au détriment des pays qui ont besoin de renforcement des capacités dans d'autres domaines. Le renforcement des capacités doit être mené dans le souci de réaliser des bénéfices à long terme sur une échelle universelle.

Le PRESIDENT, en sa qualité de membre du CBSC, dit qu'une révision de la stratégie de renforcement des capacités est nécessaire afin d'envisager d'autres approches. Un soutien en faveur de tout changement proposé sera plus facile à obtenir si un plus grand nombre d'Etats membres prend part aux travaux du CBSC, et il les encourage à le faire.

Le commodore NAIRN (Australie) convient qu'il faut un changement de stratégie. Toutefois, les travaux requis pourraient se révéler être un véritable défi pour une instance qui doit traiter un ordre du jour volumineux lors de sa réunion annuelle de deux jours. En outre, toute réunion supplémentaire constituerait une charge supplémentaire sur ses membres bénévoles. Ces deux dernières années, les dates de réunions du sous-comité ont coïncidé avec celles du comité de coordination inter-régional et le nombre de participants a triplé. Toutefois, ceci n'est pas nécessairement un avantage lorsqu'il s'agit de prendre des décisions. En ce qui concerne le financement, même lorsqu'il est combiné avec une aide volontaire généreuse, l'allocation du budget suggérée pour le CBSC doit être considérée plutôt comme un financement initial en vue de développer les projets de renforcement des capacités. D'autres financements doivent donc être recherchés en provenance des grands organismes donateurs, dans le but d'améliorer les résultats du renforcement des capacités pour les pays en développement en particulier.

M. JOHNSTON (observateur, FIG, Commission 4 – Hydrographie) dit qu'il souhaite qu'il soit pris acte de la reconnaissance de la Fédération internationale des géomètres (FIG) pour le rôle de premier plan joué par l'OHI en matière de renforcement des capacités. Dans le cadre d'un protocole d'accord, la FIG s'est engagée efficacement dans les travaux de renforcement des capacités de l'OHI et elle est consciente des difficultés liées à la recherche et à la sécurisation des financements. La FIG connaît également bien les difficultés qu'il y a à évaluer le retour sur investissement de ces activités comme en témoigne la récente publication de la FIG sur les avantages économiques de l'hydrographie. Elle est déterminée à poursuivre et soutenir les efforts de renforcement des capacités.

Le vice-amiral (ret.) RAO (Inde) recommande le modèle indien de renforcement des capacités, selon lequel divers types de plans et d'ateliers de formation sont proposés aux étudiants des pays voisins, avec une aide bilatérale pour les activités telles que les levés hydrographiques. Non seulement les pays qui possèdent les capacités nécessaires doivent aider les plus petits pays, mais il est également logique de régionaliser le renforcement des capacités, ce qui pourrait être plus rentable et réduire la pression sur le financement de l'OHI.

Le capitaine de frégate TILLEY (Oman) dit que la fourniture de renforcement des capacités peut se révéler un processus arbitraire, dont certains pays bénéficient aux dépens des autres. Toutefois, le renforcement des capacités est une tâche qui doit être développée en permanence. Il peut également être assuré plus efficacement sur une base régionale, offrant ainsi l'occasion de plus amples échanges d'information parmi les pays d'une région donnée.

L'IGA FRACHON (France) dit qu'il partage les préoccupations relatives à la consolidation de la stratégie de renforcement des capacités et à l'amélioration de l'efficacité des réunions du CBSC. Une large participation est essentielle au regard du but final qui est la sécurité de la navigation. La priorité doit être que l'OHI s'acquitte de ses obligations dans ce domaine. Le CBSC doit être chargé d'examiner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités en gardant à l'esprit cet objectif. Il serait souhaitable que le sous-comité présente un rapport d'avancement à la prochaine Conférence extraordinaire.

M. CHEN (Singapour) appuie la suggestion d'utiliser les ressources disponibles en matière de renforcement des capacités en tant que financement initial à compléter par des fonds de donateurs. Cela représentera une méthode plus durable et plus efficace de répondre aux besoins.

M. DEHLING (président, CBSC) accueille favorablement les divers commentaires qui aideront le CBSC à améliorer sa stratégie de renforcement des capacités. L'appui des Etats membres en général, et en particulier celui de la Nippon Foundation (Japon) et de la République de Corée, est la clé de ces efforts et est très apprécié.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) approuve les remarques sur les progrès réalisés, l'approche holistique et la nécessité de ne plus se concentrer exclusivement sur la formation et l'éducation. Toutefois, une vision stratégique ne doit pas perdre de vue les trois phases clés du renforcement des capacités, à savoir : l'exigence fondamentale des renseignements de sécurité maritime, le volet concret des levés hydrographiques, et les prescriptions SOLAS en matière de cartographie. Il est important de garder à l'esprit qu'il vaut mieux offrir des cours onéreux lorsque les capacités sont suffisamment développées pour permettre aux pays concernés d'en retirer le plein bénéfice.

Le PRESIDENT exprime sa conviction que ces principes seront gardés à l'esprit. Etant entendu que la question de la dotation du budget au fonds de renforcement des capacités sera soulevée au cours de la discussion à venir du budget quinquennal de l'OHI pour 2013-2017, il invite la Conférence à prendre bonne note des rapports.

La Conférence prend bonne note des rapports, exprime sa satisfaction pour la contribution faite au programme de renforcement des activités de l'OHI par la Nippon Foundation (Japon) et par la République de Corée et demande au CBSC de revoir la stratégie de renforcement des capacités sur la base des discussions qui viennent d'avoir lieu, et d'en rendre compte à la prochaine Conférence.

Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC)

M. GREENLAND (FIG) présente le rapport à l'aide d'un diaporama et commente la tâche de l'IBSC (développer et mettre à jour les normes internationales de compétence pour les hydrographes (S-5) et les spécialistes en cartographie marine (S-8)), la composition de l'IBSC et l'état actuel des normes internationales. L'IBSC a homologué plus de 40 cours d'hydrographie et de cartographie à travers le monde, et 12 cours supplémentaires lui ont été présentés pour homologation en 2012. Les autres activités en cours de l'IBSC sont détaillées dans le rapport, en particulier celles liées au développement d'un nouveau cadre de normes, lequel demande de prévoir des réunions supplémentaires. Les divers aspects du travail de révision de l'IBSC vont se poursuivre et des travaux avec le BHI et le CBSC sont prévus dans le but de promouvoir le développement et l'enseignement de nouveaux programmes, y compris l'établissement de centres de formation en hydrographie dans les régions où les capacités dans ce domaine manquent.

M. RANDHAWA (Papouasie Nouvelle-Guinée) se félicite de la révision et de la mise à jour régulière de la S-5 et de la S-8 par l'IBSC, ainsi que de l'inclusion, dans la plus récente édition de la S-5, de directives d'ensemble en vue de maintenir les compétences des individus au-delà de leur formation et enseignement formels. Ceci est particulièrement important pour la promotion des hydrographes.

M. JOHNSTON (FIG, Commission 4 – Hydrographie) reconnaît l'importance des travaux de l'IBSC, et l'engagement de la FIG à cet égard. Il exprime sa reconnaissance pour l'appui permanent en matière de secrétariat fourni par le BHI.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport de l'IRCC sur le développement de la publication C-55 de l'OHI – Etat de l'hydrographie et de la cartographie marine dans le monde (CONF.18/WP.3/Add.1)

L'IGA BESSERO (France), en sa qualité de président de l'IRCC, présente le rapport qui fournit des informations sur les résultats des travaux préliminaires de l'IRCC, complétées par les éléments du Comité de direction du BHI, en vertu de la résolution de l'OHI 1/2010. Ce rapport propose des recommandations sur la marche à suivre qui sera examinée ultérieurement par la Conférence dans le cadre de la PRO 6, sur l'état global des levés hydrographiques, soumise par le BHI et du programme de travail de l'OHI pour 2013-2017. Suite à une contribution de la CHMB à la 3^{ème} réunion de l'IRCC, les travaux ont été menés par correspondance, avec des contributions supplémentaires du SH du RU, du CBSC et de la Finlande. Il est lié à la présentation faite précédemment dans la semaine aux délégués de la Conférence sur la base de données des métadonnées de l'OHI. Comme indiqué au paragraphe 2.1.4 du rapport, la troisième édition de la C-55 comporte un certain nombre d'insuffisances qui lui sont inhérentes. Les actions et les propositions relatives au développement ultérieur de la C-55 et des autres services de métadonnées sont exposées au paragraphe 2.2. Il est recommandé que la prochaine étape porte sur le développement d'un cadre pour le service de métadonnées de l'OHI, lequel offrira des avantages évidents à l'OHI et aux Etats membres. Bien que la technologie appropriée soit disponible, le recueil et la tenue à jour d'informations appropriées et fiables couvrant le monde entier restent problématiques. La section 3 du rapport propose une marche à suivre. Si la Conférence en décide ainsi, l'IRCC examinera les avancées dans le cadre du programme de travail 3.

M. VARONEN (Finlande) soutient les propositions exposées dans le rapport et remercie le BHI pour sa contribution aux travaux sur la publication C-55. En sa qualité actuelle de président du groupe de travail de la CHMB chargé de piloter la mise en œuvre du plan harmonisé relatif aux nouveaux levés hydrographiques et du groupe de travail sur la coordination des cartes internationales de la mer Baltique, la Finlande approuve la proposition des groupes de travail d'utiliser la mer Baltique pour des essais pilote des nouveaux développements. Il appuie les tâches 1.2.2 et 1.2.3 du programme de travail de l'OHI proposé pour 2013 et la tâche 3.4.3 du programme de travail quinquennal pour la période 2013-2017. Il demande instamment au BHI de promouvoir le développement d'un cadre pour un service de métadonnées de l'OHI.

L'IGA FRACHON (France) soutient les propositions de l'IRCC et se réjouit de participer aux efforts de développement. Il rappelle que le groupe de travail du HSSC sur les infrastructures de données spatiales maritimes a également fait part de son soutien aux propositions relatives à la C-55.

La Conférence prend bonne note du rapport.

ELEMENT 3.6 - COORDINATION DE L'HYDROGRAPHIE ET DE LA CARTOGRAPHIE MONDIALE

Rapport du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les ENC

Le capitaine de vaisseau McMICHAEL-PHILLIPS (Royaume-Uni), en sa qualité de président du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les ENC (GT WEND), présente le rapport du groupe de travail (CONF.18/WP.3). Il attire l'attention sur un amendement à la section 5 – Conclusions du rapport. La phrase suivante devrait être insérée après la troisième phrase en conclusion a: « Le processus proposé ci-dessous est généralement accepté mais il reste quelques participants qui n'ont pas approuvé le processus dans son ensemble et conviennent qu'il sera possible d'avancer sur ces questions au cours des discussions de la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale. »

Le groupe de travail s'est réuni trois fois depuis la Conférence précédente, et en 2011, est devenu un groupe de travail de l'IRCC. La section 4 du rapport expose les items à son ordre du jour. A sa troisième réunion en 2011 (section 5), le groupe de travail a approuvé la nécessité de réviser et de mettre à jour les principes du WEND et les directives associées sur les propositions concernant les RENC, et l'établissement d'un groupe d'étude en vue de procéder à des travaux détaillés sur la politique. Des progrès significatifs relatifs à l'expansion de la couverture mondiale en ENC ont été enregistrés, bien qu'il soit nécessaire d'améliorer la qualité et la cohérence des ENC. Il a été noté un petit accroissement dans les adhésions aux RENC et également des discussions intenses de RENC à RENC.

Il attire l'attention sur les propositions soumises à la Conférence. La proposition PRO WENDWG-1 – Réaffirmation de l'engagement de l'OHI à assurer une couverture complète en ENC, devrait prendre en compte les besoins liés aux modifications des schémas de circulation et à la disponibilité en données source et en ressources adaptées. La mise à jour proposée des principes et des directives du WEND exposée dans la PRO WENDWG-2 – Application des principes du WEND, devrait prendre en compte l'emport obligatoire d'ECDIS de l'OMI. Elle inclurait des développements des processus de traitement des lacunes et des chevauchements dans la couverture ENC, et l'obligation de faire part à l'OMI et aux navigateurs des problèmes non résolus à cet égard. Ceci en retour demanderait une plus grande participation des CHR.

Le commodore NAIRN (Australie), en sa qualité de président du comité directeur de l'IC-ENC, et Mme KINDERBERG (Suède), en sa qualité de président du comité consultatif de PRIMAR, expliquent qu'ils sont co-présidents du sous-groupe d'harmonisation des RENC du WEND sur la coopération RENC-RENC. Ils font une présentation conjointe exhaustive sur le statut, la gouvernance, le financement et les travaux des organisations régionales pour les ENC (RENC), les avantages d'une adhésion à un RENC et le programme de coopération RENC-RENC, qui comprend un stand conjoint à la présente Conférence. Le but général est de fournir une base de données ENC continue et harmonisée, conforme aux normes de l'OHI et aux prescriptions d'emport de cartes de SOLAS, et disponible via des services intégrés mondiaux. Les membres des RENC comprennent à présent 36 Etats membres de l'OHI, qui représentent plus de la moitié des pays producteurs d'ENC au sein de l'OHI. Il est demandé instamment aux autres Etats membres d'envisager d'adhérer à un RENC et de diffuser les ENC via les RENC.

Le PRESIDENT invite la Conférence à prendre note du rapport du groupe de travail du WEND, avec l'amendement proposé.

La Conférence prend note du rapport, tel que modifié.

Le capitaine de vaisseau SHEMETOV (Fédération de Russie) fait part de sa reconnaissance pour les travaux entrepris par les RENC. Il souhaiterait voir une carte indiquant les régions qui ne sont pas encore couvertes par les activités des RENC.

M. HARTMANN (Danemark), approuve le groupe de travail du WEND, et suggère que les directives pour la mise en œuvre des principes du WEND devraient stipuler explicitement que l'Etat côtier concerné possède le contrôle de la production des ENC pour couvrir les lacunes dans les eaux sous sa juridiction. Le Groenland, par exemple, est une vaste zone située dans un endroit éloigné de l'Arctique, avec une faible densité de trafic maritime, et aucun levé hydrographique systématique de ses eaux côtières n'est disponible. Les conditions de profondeurs et les données source sont souvent manquantes ou de faible qualité, et, il y a quelques inexactitudes importantes. Peu d'ENC sont à présent disponibles, et l'usage de la navigation électronique peut en effet compromettre la sécurité. La qualité des données sur les cartes papier existantes est telle que des radars doivent être utilisés comme instrument de positionnement principal. Son pays ne souhaite pas que d'autres pays produisent des ENC à partir des données source existantes. En outre, le chapitre V de la Convention SOLAS stipule que les cartes marines et les ENC doivent être publiées par ou sous l'autorité d'un service hydrographique habilité par un gouvernement ou par une autre institution gouvernementale compétente. Les ENC concernant les eaux côtières du Groenland devraient donc être autorisées par le gouvernement danois, et une telle autorisation est peu probable dans les circonstances actuelles. Il note que tous les Etats membres n'ont pas ratifié la Convention SOLAS. Il demande si les directives sont en contradiction avec le chapitre V de la Convention SOLAS et si elles doivent être amendées.

Le vice-amiral MIRANDA (Brésil) rappelle que la coopération RENC fait l'objet de discussions depuis quelque temps. Il demande si des progrès ont été réalisés afin d'encourager l'établissement de nouveaux RENC.

En réponse au capitaine de vaisseau SHEMETOV, Mme KINDERBERG (Suède), en sa qualité de présidente du comité consultatif PRIMAR et co-présidente du sous-groupe d'harmonisation des RENC du WEND sur la coopération RENC-RENC, dit qu'une carte est disponible dans le catalogue PRIMAR et peut être consultée au stand conjoint des RENC.

En réponse au vice-amiral Miranda, le commodore NAIRN (Australie), en sa qualité de président du comité directeur IC-ENC et co-président du sous-groupe d'harmonisation des RENC du WEND sur la coopération RENC-RENC, dit qu'il n'y a pas eu de demande de création de nouveaux RENC. Toutefois, la question pourra être soulevée lors des réunions du comité directeur IC-ENC ou du comité consultatif PRIMAR. On pourrait envisager de créer des succursales régionales des RENC s'il y a suffisamment de demandes de la part des Etats membres.

Le capitaine de vaisseau McMICHAEL-PHILLIPS (Royaume-Uni), en sa qualité de président du GT WEND, dit que les principes et directives actuels du WEND répondent aux préoccupations du Danemark, depuis que l'annexe à la Résolution 1/1997 de l'OHI telle qu'amendée (anciennement Résolution K2.19) stipule, en son paragraphe 2, qu'un pays est en principe le pays producteur d'ENC pour les eaux situées sous sa juridiction nationale et, au paragraphe 3, que la responsabilité de la production d'ENC peut être déléguée en tout ou partie par un pays à un autre pays. Ces provisions impliquent qu'un pays a le droit soit de produire soit de déléguer la production d'ENC pour les eaux situées sous sa juridiction nationale. Il laisse le soin aux directeurs du BHI de faire des observations complémentaires s'ils le souhaitent.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur du BHI) dit qu'il croit comprendre que le Danemark souhaite que les directives soient aussi explicites que les principes du WEND eux-mêmes en stipulant que l'Etat côtier a la primauté de décider comment et par qui les ENC de ses propres eaux doivent être produites. Il suggère que la Conférence pourrait souhaiter incorporer une clarification dans les directives.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) est favorable à la clarification des directives afin de faire en sorte que les pays producteurs d'ENC ne puissent pas décider de la production des ENC en ce qui concerne les eaux côtières d'un autre Etat. L'Etat côtier doit garder la responsabilité d'une telle décision. Les CHR et le BHI peuvent faciliter les liaisons entre les pays producteurs et les Etats côtiers.

M. HARTMANN (Danemark) soutient la suggestion du directeur du BHI qui répond aux préoccupations de son pays.

Le PRESIDENT invite la Conférence à prendre note du rapport du groupe de travail du WEND contenu dans le document CONF.18/WP.3.

La Conférence prend bonne note du rapport.

PRO WENDWG-1 – Réaffirmation de l'engagement de l'OHI à assurer la couverture complète en ENC

Le capitaine de vaisseau Mc MICHAEL-PHILLIPS (Royaume-Uni), en sa qualité de président du groupe de travail du WEND, dit que plusieurs années ont passé depuis que la question a été discutée dans son ensemble par l'OHI. La proposition est simplement destinée à réaffirmer l'engagement de l'Organisation à assurer la couverture complète en ENC et à évaluer les progrès réalisés jusque-là, à la fois conformément à la définition approuvée à la 54^{ème} réunion du sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI et à la règle 9, du chapitre V de la Convention SOLAS, et eu égard au soutien des programmes de renforcement des capacités respectifs de l'OHI et de l'OMI.

Le Dr NARAYANAN (Canada) dit qu'elle approuve entièrement la proposition. Ce serait la meilleure manière pour les Etats membres d'améliorer la couverture et la qualité des ENC dans les eaux sous leur juridiction.

Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il croit comprendre que la Conférence approuve la proposition.

Il en est ainsi décidé.

PRO WENDWG-2 – Mise en œuvre des principes du WEND

Le capitaine de vaisseau Mc MICHAEL-PHILLIPS (Royaume-Uni), en sa qualité de président du groupe de travail du WEND, dit que le groupe de travail a décidé de proposer des mises à jour mineures au texte principal de la Résolution 1/1997, telle qu'amendée (les principes du WEND), pour refléter la situation actuelle. Un projet de texte est contenu dans l'annexe à la proposition ainsi que des amendements mineurs aux directives sur les principes du WEND, y compris une annexe aux directives amplifiant la mise en œuvre des principes du WEND, particulièrement en ce qui concerne le traitement des lacunes et des chevauchements dans la couverture ENC.

Le capitaine de vaisseau CAVALHEIRO (Brésil) approuve les remarques par les représentants du Canada et du Danemark. La question des amendements aux principes et directives du WEND doit être renvoyée au groupe de travail, parce qu'ils ne sont pas conformes à la Convention relative à l'OHI ni à la Convention SOLAS.

Mme RIES (Etats-Unis) félicite le groupe de travail sur ses travaux. Les commissions hydrographiques régionales doivent jouer un rôle proactif pour permettre aux Etats membres de résoudre la question. Néanmoins, tandis qu'elle soutient les principales révisions aux principes, certains changements sont nécessaires à l'annexe C, qui dans sa forme actuelle donne un pouvoir de décision aux Commissions hydrographiques régionales plutôt qu'aux Etats membres. Conformément à la règle 45 des Règles de procédure, elle recommande que la seconde proposition soit divisée en deux sections. L'annexe A doit être examinée pour approbation par la Conférence, et les annexes B et C doivent être renvoyées au groupe de travail pour y être encore affinées avant examen ultérieure par les Etats membres.

M. NG (Chine) rappelle que, suite à la réunion inaugurale du groupe de travail du WEND, qui s'est tenue à Wollongong, Australie, les membres de la Commission hydrographique régionale ont indiqué que le libellé de l'annexe C donnait trop de pouvoir aux Commissions hydrographiques régionales, particulièrement en l'absence d'un cadre juridique. Il convient avec le représentant des Etats-Unis qu'il faut poursuivre les discussions.

Le Dr NARAYANAN (Canada) félicite le groupe de travail pour avoir s'être attelé à une question complexe et sensible. Bien qu'elle soutienne entièrement les changements proposés aux principes du WEND contenus dans l'annexe A, elle convient avec le représentant des Etats-Unis que les annexes B et C doivent être renvoyées au groupe de travail pour examen ultérieur.

L'IGA FRACHON (France) partage le point de vue du représentant des Etats-Unis. Les Etats membres qui ont des réserves concernant le libellé des annexes B et C doivent les soumettre par écrit au groupe de travail pour examen lors de sa prochaine réunion.

M. HARTMANN (Danemark) et le capitaine de vaisseau SHEMETOV (Fédération de Russie) appuie la suggestion du représentant des Etats-Unis.

M. PRINCE (Australie), en tant que membre du groupe de rédaction, estime qu'il y a eu un malentendu sur le libellé. Répondant spécifiquement aux préoccupations exprimées par le représentant du Danemark sur la suppression des lacunes à partir de la couverture existante en cartes papier, il explique qu'aucune Commission hydrographique régionale ne donnera instruction à un pays de réaliser des ENC dans cette zone, ni que cela est écrit dans le projet de texte. Une lecture attentive de la suggestion que les Commissions hydrographiques régionales peuvent donner ordre à un pays de produire des ENC, montre clairement que cela s'applique seulement lorsque deux nations produisent déjà des cartes papier dans le cadre d'un accord de coopération avec l'Etat côtier. Le texte cherche seulement à faire en sorte que les deux producteurs de cartes papier ne produisent pas une ENC en même temps, créant ainsi accidentellement un autre chevauchement.

L'IGA FRACHON (France) suggère que la Conférence demande aux Etats membres de fournir des contributions écrites au groupe de travail du WEND.

Le capitaine de vaisseau Mc MICHAEL-PHILLIPS (Royaume-Uni), en sa qualité de président du groupe de travail du WEND, remercie les représentants des Etats membres pour leurs commentaires sur les propositions visant à modifier les principes du WEND. Il attend de recevoir, par écrit, leurs commentaires, que le groupe de travail examinera lors de ses futures réunions.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) dit que le Canada soumettra ses commentaires par écrit.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) dit que si la Conférence approuve la suggestion du représentant des Etats-Unis, et que le groupe de travail du WEND produit ultérieurement un projet modifié, la question se pose de savoir si le groupe de travail le soumettra ensuite à l'IRCC et, par la suite, au Comité de direction pour adoption, par lettre circulaire.

Le PRESIDENT dit que c'est ce qu'il croit comprendre. Il invite la Conférence à approuver l'annexe A à la deuxième proposition et à convenir que les annexes B et C soient renvoyées au groupe de travail pour plus ample examen.

Il en est ainsi décidé.

ELEMENT 3.7 RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME

Rapport du sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)

M. DOHERTY (Etats-Unis) rappelle que le sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation a été créé le 1^{er} janvier 2009, comme suite à une restructuration des comités au sein de l'Organisation. Il remplace la Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN) qui remplissait la même fonction. Il résume les travaux entrepris par le sous-comité, exposés dans son rapport (p. 74 du document CONF.18/WP.3), concernant la révision des documents, l'expansion du SMAN dans les eaux arctiques, et le renforcement des capacités.

Le sous-comité SMAN a récemment reconnu le 100^{ème} anniversaire du naufrage du RMS Titanic par un message commémoratif, diffusé simultanément par l'ensemble des NAVAREA, le dimanche 15 avril 2012.

L'IGA FRACHON (France) félicite le sous-comité pour ses travaux et pour la qualité du rapport.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis) dit que le service mondial d'avertissements de navigation donne une image positive des travaux de l'OHI en prévenant les accidents maritimes et en sauvant des vies. Il remercie les Etats membres pour leur soutien à la coordination NAVAREA et la fourniture de renseignements d'avertissements de navigation.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION s'associe aux commentaires des représentants de la France et des Etats-Unis. Il remercie particulièrement M. Steve Shipman, qui va bientôt quitter le BHI, pour sa remarquable contribution aux travaux du sous-comité.

Applaudissements.

La Conférence prend bonne note du rapport.

ELEMENT 3.8 PROGRAMME DE CARTOGRAPHIE OCEANIQUE

Rapport du Comité directeur de la GEBCO (GGC)

Le capitaine de frégate LUSIANI, parlant au nom du président du Comité directeur de la GEBCO, dit que conformément aux décisions 8 et 9 de la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale, qui ont restructuré les comités de l'Organisation, la GEBCO a été placée sous l'égide du comité de coordination inter-régional (IRCC) à qui il est rendu compte. La GEBCO rend également compte au Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI). Il résume les travaux entrepris par le Comité directeur, tels qu'exposés à partir de la page 78 du document CONF.18/WP.3, dans les domaines des jeux de données et produits, des cartes électroniques de navigation (ENC), du site web de la GEBCO, de la Nippon Foundation, de l'index des noms des formes du relief sous-marin, de l'amélioration de la technologie de cartographie océanique, de la relance de la cartographie régionale et de la diffusion des jeux de données bathymétriques et des produits de la GEBCO.

La Conférence prend bonne note du rapport.

CONF.18/P/SR.8

XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMPTE RENDU DE LA HUITIEME SÉANCE PLENIERE

26 avril 2012
14h20 – 18h00

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)
Vice-président : Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)
Rapporteur : Capitaine de frégate Fernando FREITAS ARTILHEIRO (Portugal)

SOMMAIRE

- Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)
- PRO 1 - Révision de la Résolution sur la réponse de l'OHI en cas de catastrophe
- PRO 6 - Etat global des levés hydrographiques
- PRO 4 - Amendement de l'article 40 du Règlement général de l'OHI aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration du candidat précisant sa position
- PRO 5 - Amendement de l'article 20 du Règlement général de l'OHI (qui a été amendé à la Conférence de 2007 et entrera en vigueur une fois que le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI sera approuvé) aux fins de demander l'inclusion d'une déclaration du candidat précisant sa position.
- PRO 6 - Etat global des levés hydrographiques (reprise)
- Approbation du programme de travail de l'OHI proposé pour 2013-2017
- Rapport de la Commission des finances (Point 6 de l'ordre du jour)
 - o Présentation rapport de la Commission des finances
 - o Approbation du rapport financier 2007-2011 de l'OHI

EXAMEN DES PROPOSITIONS (CONF.18/G/02/Rev1) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

PRO 1 - REVISION DE LA RESOLUTION SUR LA REPOSE DE L'OHI EN CAS DE CATASTROPHE

Le Dr FUJITA (Japon) introduit la proposition par une présentation détaillée des actions menées par le service hydrographique japonais à la suite du tremblement de terre et du tsunami de mars 2011. Elles incluent la réalisation d'activités de levés hydrographiques pour assister les autorités portuaires dans le déblaiement d'itinéraires permettant aux navires d'aide humanitaire d'atteindre les ports, et éventuellement de publier des cartes nautiques mises à jour. L'objectif principal de la proposition est

d'amender la Résolution de l'OHI 1/2005 pour aider les Etats membres et les CHR à se préparer et à réagir aux situations d'urgence plus efficacement et en temps voulu. Les deux amendements principaux soulignent le rôle essentiel des services hydrographiques dans le redressement de l'économie locale en garantissant la sécurité de la navigation pour les navires, et donnent des exemples et des éléments clés des plans d'urgence, pour aider les Etats membres à développer leurs propres plans d'urgence.

Le contre-amiral GAVIOLA (Pérou) demande si le service hydrographique japonais participe à la cartographie des inondations dans les zones côtières. Si cela est le cas, il serait utile de prendre connaissance de l'expérience japonaise dans ce domaine.

Le Dr SENGOKU (Japon) répond que le service hydrographique de son pays n'est pas chargé d'établir les cartes des inondations.

Le capitaine de vaisseau CHARTIER (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition. Le rapport reconnaît le rôle de la communauté hydrographique dans la compréhension des environnements marins et côtiers. Le développement de plans de continuité, la diffusion des avertissements et des activités de lutte et de relèvement sont essentielles pour construire une résistance de l'économie et de la communauté locale aux événements maritimes extrêmes. En particulier, la diffusion rapide d'avertissements de changements dans les renseignements nautiques et de sécurité maritime peut également aider à prévenir les pertes supplémentaires en vies humaines qui suivent souvent des événements de ce type.

M. IM (République de Corée), en faisant part de son soutien à la proposition, dit que l'IRCC et le HSSC doivent continuer à examiner les questions en discussion.

M. WORMGOOR (Pays-Bas) soutient la proposition. Elle donne des directives claires aux niveaux national, régional et international. Il attire l'attention sur les commentaires que son pays a émis eu égard à la proposition, et qui sont contenus dans le document CONF.18/G/02/Rev1. Les directives et les procédures doivent également prendre en compte les capacités hydrographiques des Etats non membres, et donc il serait préférable d'utiliser le terme « Etat côtier » plutôt que celui d'« Etat membre ». Il est également préoccupé par le fait que le paragraphe 2(v) puisse créer une fausse perception du rôle du BHI. La proposition doit être portée à l'attention de l'ensemble des CHR via l'IRCC, étant donné qu'elles peuvent jouer un rôle de coordination important au niveau régional. Elle peut également être soumise à l'OMI pour servir de référence dans le cadre du programme facultatif d'audit des Etats membres de l'OMI.

M. AL KIYUMI (Oman), exprime sa reconnaissance pour les efforts du Japon en vue de partager ses expériences et les leçons qui en ont été tirées, et dit que son pays appuie entièrement la proposition. Ces dernières années, Oman a de même été victime d'un événement climatique extrême. Il est important de souligner le rôle des services hydrographiques dans les activités de levés suite à de tels événements.

Mohammed HAMED AL HARBI (Arabie saoudite) soutient la proposition.

M. CHEN (Singapour) dit que la région de l'Asie du sud-est a subi deux importants événements climatiques extrêmes ces dix dernières années. Il soutient la proposition.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni), accueille favorablement la proposition, et dit qu'afin de faire avancer le développement des plans d'urgence, il faut une situation opérationnelle commune, avec des communications efficaces et des points de contact focaux clairement définis. Toutefois, la capacité du BHI à coordonner les actions dans ce domaine devra être examinée soigneusement. Il est d'accord avec le représentant des Pays-Bas sur le rôle de coordination des CHR. Il est important que les points de contact soient connus, parce que, dans l'éventualité d'une urgence, ils pourraient produire rapidement une liste des soutiens que chaque pays est en mesure d'offrir. Dans des situations

d'urgence, les outils et les équipements de levés les plus simples sont souvent les plus utiles. Chaque Etat membre peut soumettre une liste de ses capacités à la CHR appropriée.

Il attire l'attention sur le succès de la « Fleet Survey Team » aux Etats-Unis d'Amérique, et suggère que les expériences et les leçons que cette équipe a apprises au cours des catastrophes provoquées par l'ouragan Katrina et le tremblement de terre en Haïti puissent être documentées et partagées par les Etats membres. En outre, la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional a dirigé un exercice réunissant des bâtiments hydrographiques de différents pays dans la région aux fins de mener à bien des activités de levés conjointes, et ceci également pourrait être un modèle de réponse aux situations d'urgence. Finalement, suite à la question posée par le représentant du Pérou, il informe la Conférence que des travaux ont été entrepris au Royaume-Uni en matière de modélisation des inondations.

Le Dr NARAYANAN (Canada) soutient la proposition dans son ensemble. Toutefois, dans de nombreux pays, le service hydrographique ne joue pas nécessairement un rôle primordial en matière d'interventions d'urgence. La proposition ne tient pas compte de la gamme des différentes agences impliquées dans les interventions d'urgence. Elle ne prend pas en compte non plus le fait que les questions liées à l'hydrographie passent souvent en second lorsqu'il s'agit de demandes d'aide. Les services hydrographiques doivent jouer un rôle majeur en matière de réponse aux catastrophes naturelles.

Le capitaine de frégate NADA (Egypte) et le contre-amiral (ret.) IPTES (Turquie) font part de leur soutien à la proposition.

Le PRESIDENT suggère que la Conférence adopte la proposition, à condition que le BHI y insère les changements éditoriaux et les amendements suggérés par les Etats membres au cours de la réunion. Il diffusera ensuite la version modifiée par le biais d'une lettre circulaire. La Conférence peut également, comme suggéré par le représentant des Pays-Bas, demander au BHI de soumettre la proposition à l'OMI.

L'IGA FRACHON (France) demande des clarifications sur la question de savoir si le Japon a l'intention de supprimer de la présente version de la proposition le texte qui comprend originalement les paragraphes 2 (b) et 2 (c) de la résolution.

Le Dr SENGOKU (Japon) confirme que les paragraphes 2 (b) et (c) de la résolution originale demeureront dans la version modifiée.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION rappelle à la Conférence que la résolution originale a été adoptée en 2005, en réponse au tsunami qui a frappé l'océan Indien en 2004. Il est important de noter que tous les pays touchés par des situations d'urgence n'ont pas nécessairement la capacité de répondre aux exigences cartographiques et hydrographiques. Certains d'entre eux dépendent de l'assistance d'autres Etats membres. En réponse aux événements de 2004, le BHI a contacté ces pays pour évaluer leurs besoins, et une réunion d'urgence s'est tenue avec l'OMI, l'OMM et les autres organes concernés pour examiner les besoins et décider des mesures à prendre. La CHR de la région a également informé les pays touchés de l'appui qui pouvait être fourni dans le cadre de la coopération avec les Etats membres, les autres organisations et le secteur privé. Le rôle de coordination d'ensemble du BHI a été reflété dans la résolution originale et ne doit pas être sous-estimé.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) demande des clarifications aux Etats membres sur la manière dont ils souhaitent procéder pour l'approbation de la proposition. Ils peuvent suivre la procédure indiquée par le Président de la Conférence, ou, sinon, la proposition peut être modifiée avant son approbation et les Etats membres voter par écrit lorsqu'ils recevront le texte modifié par lettre circulaire.

L'IGA FRACHON (France) dit qu'au vu des efforts importants du Japon pour intégrer dans la résolution les leçons tirées de ses expériences, il serait sage d'adopter la proposition durant la

Conférence, sous réserve des modifications nécessaires. L'OHI démontrerait ainsi qu'elle a tiré les leçons de l'expérience du Japon et qu'elle introduit de nouvelles procédures sans délai.

M. ZELTINS (Lettonie) et M. PRINCE (Australie) partagent ce point de vue.

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) demande quelles sont les implications pratiques de la décision, particulièrement au niveau régional. Il suppose que le Comité de direction demandera à l'IRCC d'examiner la question sur une base régionale, dans le but de développer des procédures opérationnelles standard.

Le PRESIDENT dit que, tenant compte de la suggestion faite précédemment par le représentant du Royaume-Uni de recueillir des informations sur les autres expériences et leçons et de développer une base de données pour rassembler ces informations, il anticipe que le BHI demandera aux CHR de traiter la question.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) dit qu'une fois la proposition adoptée, le Comité de direction rappellera aux Etats membres la nécessité de prendre des mesures, conformément à ses dispositions.

L'IGA FRACHON (France) dit qu'une option pourrait consister à amender la proposition pour spécifier que les CHR devront recueillir des informations de la part des Etats membres sur les leçons tirées et les meilleures pratiques des Etats membres. On pourrait également ajouter quelques mots pour rappeler que la réponse aux catastrophes est un point permanent de l'ordre du jour pour l'ensemble des CHR. L'IRCC pourrait être chargé de produire un résumé des expériences recueillies par les CHR.

Le Dr NARAYANAN (Canada) en convient. Elle se demande s'il serait possible de préciser la répartition des responsabilités entre les Etats membres, le BHI et les CHR.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (directeur, BHI) dit que la version originale de la résolution, adoptée en 2005, définit clairement les différentes responsabilités attribuées à chaque groupe. Les mêmes responsabilités s'appliqueront une fois que les amendements auront été incorporés. Par exemple, les CHR ont inscrit la réponse aux situations d'urgence comme point permanent de leur ordre du jour, de façon à pouvoir surveiller la capacité des Etats membres à répondre aux situations d'urgence.

La proposition est adoptée, sous réserve des amendements nécessaires qui seront apportés par le BHI.

PRO 6 – ETAT GLOBAL DES LEVES HYDROGRAPHIQUES

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI), qui présente la proposition, dit que parvenir à une couverture et à une disponibilité globales de données et d'informations hydrographiques de haute qualité à l'appui de la sûreté de la navigation en mer et pour d'autres usages non liés à la navigation est un objectif stratégique de l'OHI. L'Organisation poursuit ses efforts pour assurer une couverture globale en ENC, mais il existe un besoin sous-jacent et peut être plus urgent d'améliorer la couverture et la précision des données source. La capacité globale de collecter des données hydrographiques à jour semble diminuer tandis que peu ou pas de progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la quantité de zones maritimes hydrographiées dans la plupart des Etats côtiers. De ce fait, la quantité de données hydrographiques nouvelles ou mises à jour disponibles pour réaliser ou tenir à jour les cartes n'a pas augmenté de façon significative.

Il n'y a pas de solution unique au problème, mais la sensibilisation est vitale pour améliorer la collecte, la disponibilité et la diffusion d'informations hydrographiques fiables qui fassent autorité. Tous les secteurs de la société doivent être conscients qu'en différentes parties du monde, les cartes sont à peine suffisantes pour satisfaire les exigences de l'époque moderne. Les échelons supérieurs du gouvernement, particulièrement au niveau international et intergouvernemental, doivent être ciblés

avec des arguments environnementaux et économiques. Compte tenu de son rôle reconnu, l'OHI, en étroite coopération avec d'autres organes, particulièrement l'OMI, doit coordonner l'action aux fins d'améliorer la couverture globale ainsi que la précision et la disponibilité des données hydrographiques et doit identifier les manières d'aider les pays en développement à remplir leurs obligations en matière de levés hydrographiques.

La proposition présentée à la Conférence est destinée à exprimer une reconnaissance formelle de la situation courante, qui est inacceptable, dans le but de développer plus avant les programmes et les initiatives appropriées et de fournir au Comité de direction, au nom de l'OHI, une plate-forme à partir de laquelle stimuler la prise de conscience nationale et internationale à chaque occasion.

Le capitaine de vaisseau NAIL (Royaume-Uni) fait part de son ferme soutien à la proposition. Il est toutefois préoccupé par le fait que l'OHI encourage une plus grande utilisation des ENC, d'un côté, tandis que, simultanément elle publie un avertissement sur la mauvaise qualité des données sous-jacentes. Les termes du paragraphe (c) doivent être atténués. La proposition doit également inclure les voies et moyens d'amélioration de la situation.

Le Dr ESTIRI (République islamique d'Iran) exprime son soutien à la proposition, mais suggère de modifier le paragraphe (g) pour demander à l'IRCC de prendre des mesures additionnelles en ce qui concerne le suivi des activités des Etats membres.

M. BIANCO (observateur pour Malte) dit que bien que son pays ne soit pas un Etat membre, il est conscient de ses obligations eu égard à la Convention SOLAS et il maintient les cartes de ses ports et havres à jour, en dépit de ressources limitées.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI), en réponse aux points soulevés par les orateurs, dit que l'intention de la proposition n'est pas de créer du travail supplémentaire pour l'IRCC ou le HSSC, mais de faire en sorte que la question soit débattue et formellement reconnue par la Conférence. Ceci permet au Comité de direction et aux Etats membres de justifier le rôle de l'OHI et de préconiser des mesures pour améliorer la situation.

L'IGA FRACHON (France) suggère de supprimer le paragraphe (c), ce qui répondrait aux préoccupations soulevées par le représentant du Royaume-Uni, sans fondamentalement changer la nature de la proposition.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) reconnaît que le paragraphe (c) est énoncé de façon plutôt énergique. Il pourrait être remplacé par une déclaration selon laquelle les données hydrographiques de par le monde demandent à être urgemment améliorées. La phrase vise particulièrement à attirer l'attention sur les insuffisances des données sous-jacentes sur lesquelles sont basées un nombre significatif de cartes dans le monde.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que la question de la qualité des données est fréquemment soulevée au sein d'autres organes, particulièrement de l'OMI. Toutefois, le paragraphe (c) pourrait être atténué en modifiant la phrase « à travers le monde, sont en général non satisfaisantes » pour lire « doivent être améliorées dans certaines parties du monde ».

Le contre-amiral LAMBERT (Royaume-Uni) accueille avec satisfaction les diverses suggestions visant à modifier le paragraphe (c). Obtenir de nouvelles données fiables demandera un certain temps. Les navigateurs devront donc être informés des zones où la qualité des données est médiocre, de manière à ce qu'ils puissent naviguer.

Le PRESIDENT attire l'attention sur les deux options proposées : soit supprimer le paragraphe (c), ou le modifier pour lire « le fait que la quantité et la couverture de données hydrographiques de bonne qualité doivent être améliorées dans certaines parties du monde ».

L'IGA FRACHON (France) exprime son soutien à la dernière option ainsi qu'aux commentaires du représentant du Royaume-Uni concernant les voies et moyens.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que le paragraphe (g) répond aux préoccupations exprimées par les représentants de la France et du Royaume-Uni.

Le commodore NAIRN (Australie) en convient. Il suggère un autre amendement au paragraphe (c). La phrase « à travers le monde, sont en général non satisfaisantes » pourrait être modifiée en « sont non satisfaisantes dans de nombreuses zones ».

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) soutient cette suggestion. La Conférence a le devoir moral de mettre en évidence la question de la qualité non satisfaisante des données. Il demande, toutefois, si le paragraphe (g) donne assez de liberté et d'autorité à l'IRCC et au HSSC pour résoudre le problème dans les cinq prochaines années. Il convient avec le contre-amiral Lambert qu'il faudra du temps pour améliorer la situation et que les navigateurs doivent être informés pendant ce temps des zones où ils devront faire preuve de prudence.

L'IGA FRACHON (France) attire l'attention sur les commentaires de son pays en ce qui concerne la proposition, exposés dans le document CONF.18/G/02/Rev1. Ces commentaires pourraient être utilisés pour modifier la proposition afin de refléter les préoccupations exprimées par la délégation du Royaume-Uni concernant les voies et moyens.

Le PRESIDENT suggère qu'il soit demandé au BHI et aux comités permanents de soumettre à la prochaine session de la Conférence un plan de travail permettant de développer des indicateurs de performance aux fins d'en contrôler la mise en œuvre.

Le Dr OEI (Singapour) dit que la question de la qualité et de la couverture des données n'est pas nouvelle, mais qu'elle a été mise en évidence avec l'introduction de l'ECDIS et des ENC. Le paragraphe (g) de la proposition est important, parce qu'il étaye l'argument de ne pas réduire les ressources disponibles pour le renforcement des capacités.

Le capitaine de vaisseau KORTENOEVEN (Pays-Bas) dit que la tâche d'améliorer la situation ne repose pas sur le BHI seulement. Elle est partagée par les Etats membres, particulièrement ceux qui ont des liens forts avec les régions où le problème est particulièrement sérieux. Les Etats membres doivent faire plus pour mettre en évidence la question et pour l'intégrer dans leur politique extérieure. Il propose de préparer un ajout à la proposition pour discussion ultérieure au cours de la réunion.

Le PRESIDENT accepte cette offre.

Le Dr JONAS (Allemagne) dit que la proposition telle qu'elle est rédigée reflète la situation actuelle, et il recommande de ne pas la toucher, exception faite pour l'amendement proposé par le représentant de l'Australie.

Le PRESIDENT dit que la Conférence reprendra la discussion de la proposition 6 lorsque la délégation des Pays-Bas aura préparé son ajout au texte.

PRO 4 - AMENDEMENT DE L'ARTICLE 40 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI EN VUE DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION DU CANDIDAT PRECISANT SA POSITION (CONF.18/G/02/Rev1/PRO4-REV1) (suite)

PRO 5 - AMENDEMENT DE L'ARTICLE 20 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI (QUI A ETE MODIFIE A LA CONFERENCE DE 2007 ET ENTRERA EN VIGUEUR UNE FOIS QUE LE PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI SERA APPROUVE) EN VUE DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION DU CANDIDAT PRECISANT SA POSITION (CONF.18/G/02/Rev1) (suite)

Le PRESIDENT attire l'attention sur une version révisée de la PRO 4, préparée par le groupe de rédaction créé plus tôt au cours de la session, et qui se lit comme suit :

PRO 4 REVISEE:

AMENDEMENT DE L'ARTICLE 40 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI EN VUE DE DEMANDER L'INCLUSION D'UNE DECLARATION DU CANDIDAT PRECISANT SA POSITION

Considérant l'approbation unanime de la PRO 4 avec les amendements proposés par la France, la XVIII^{ème} Conférence approuve le nouveau texte suivant des articles 38, 40, 41 du Règlement général de l'OHI.

ARTICLE 38

Chaque gouvernement membre pourra présenter un candidat devant être de la nationalité du pays qui le propose. **Les candidatures devront parvenir au Bureau au moins 90 jours avant le premier jour de la Conférence.**

ARTICLE 40

Toute candidature devra être accompagnée d'un document donnant les qualifications du candidat au poste considéré. Pour faciliter la comparaison des qualifications des différents candidats, leurs états de service sont uniformément présentés sur le modèle suivant :

Généralités

1. Nom.
2. Nationalité.
3. Date de naissance.
4. Titres et décorations.

Etudes et Promotions

5. Etudes (durée, y compris les qualifications de spécialisation ou les qualifications spéciales).
6. Langues (parole et lecture).
7. Promotions.

Services

8. Services dans l'hydrographie
 - (a) Services à la mer (durée et postes).
 - (b) Services à terre (durée et postes).
9. Services autres qu'hydrographiques
 - (a) Services à la mer (durée et postes).
 - (b) Services à terre (durée et postes).

Activités scientifiques

10. Publications.
11. Travaux de recherche et récompenses obtenues.
12. Sociétés savantes (dont il est ou a été membre).

Renseignements complémentaires

13. La position du candidat pourrait, sans s'y limiter, inclure sa vision sur l'importance de l'hydrographie et de la cartographie, sur le rôle de l'OHI et sur les objectifs et méthodes envisagés pour faire progresser au mieux les priorités de l'Organisation telles qu'établies par les Etats membres.

ARTICLE 41

- a) Les noms des candidats, avec leurs états de services (**exception faite des renseignements inclus dans l'item « 13. Position du candidat »**), sont publiés aussitôt qu'ils sont reçus par le Comité de direction.
- b) **Les renseignements inclus dans l'item « 13. Position du candidat » concernant chaque candidat sont publiés par le Comité de direction peu après la date de clôture du dépôt des candidatures. Lorsque le candidat occupe un poste au Bureau, ce dernier prend les mesures appropriées pour protéger les renseignements des autres candidats.**
- c) Le Bureau collationne les listes de noms proposés et les remet à chaque délégation, accompagnées des états de service, à l'ouverture de la Conférence.
- d) **Au cours de la Conférence, chaque candidat est invité à faire un exposé verbal devant la Conférence d'une durée n'excédant pas cinq minutes. Les candidats s'expriment immédiatement l'un après l'autre. Les questions ne sont pas autorisées. L'ordre des orateurs est tiré au sort par le président de la Commission d'éligibilité dès qu'il est nommé.**

M. KEATING (Etats-Unis d'Amérique) présente la version révisée de la proposition. Un changement additionnel est convenu après que le texte ait été diffusé à la Conférence : dans l'article 41(b), les mots "lorsque le candidat occupe un poste au Bureau" doivent être changé en « lorsqu'un candidat occupe un poste au Bureau ».

M. HOOTON (Royaume-Uni) demande si le groupe de rédaction a pris en compte le fait que, selon le texte proposé de l'article 41, bien que le Bureau ait le devoir d'assurer la confidentialité de certaines informations sur les candidats, aucune exigence de ce type n'est spécifiée quant aux candidats eux-mêmes qui seront donc libres de les divulguer.

M. KEATING (Etats-Unis d'Amérique) dit que le groupe de rédaction a pris cela en compte. Le but de la suggestion de la délégation australienne d'amender l'article 41(a), de façon à ce que les renseignements sur les positions des candidats ne soient pas publiés aussitôt qu'ils sont reçus, est de faire en sorte qu'aucun candidat ne soit désavantagé en soumettant une demande de candidature avant la date limite. Les candidats pourront rendre publiques leurs positions s'ils le souhaitent.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) dit que la petite taille du Bureau, et le fait que les directeurs en fonction peuvent se présenter à nouveau aux élections, rendent difficile le maintien de la confidentialité des renseignements.

M. KEATING (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il y aura toujours au moins un directeur qui ne se représentera pas aux élections. Tout problème administratif peut être résolu de façon à ce qu'un membre du personnel qui se présente aux élections ne soit pas mis en difficulté.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'il ne sera pas nécessaire et peu pratique pour le Bureau d'assurer la confidentialité des renseignements sur les positions des candidats. Les renseignements seront diffusés probablement largement via d'autres canaux même avant l'échéance de la date limite de dépôt des candidatures. Toutefois, la décision doit incomber aux Etats membres. Il se demande si les candidats, lorsqu'ils s'adresseront à la Conférence, devront se borner à répéter les

renseignements fournis avec leur demande de candidature. Il suggère de supprimer l'article 41(b) proposé.

Le commodore NAIRN (Australie) dit qu'il a rédigé l'article 41(b) proposé afin de décourager les candidatures tardives en faisant en sorte que les candidatures précoces ne soient pas désavantagées. Si cela n'est pas jugé important, le libellé proposé peut être supprimé, mais il ne doit pas être retiré simplement pour des raisons administratives.

Le capitaine de frégate (ret.) FLIER (Norvège) approuve la visée de l'article 41(b) proposé. Il pense que le Bureau peut certainement prendre les dispositions administratives nécessaires

Le commandant PURCELL (Irlande) suggère que les renseignements sur les positions des candidats ne soient pas présentés avant que la date limite de dépôt des candidatures n'ait expiré, de façon à ce qu'ils ne puissent pas être utilisés par les autres candidats dans leurs demandes de candidature. A la section 13 de l'article 40 proposé, les mots « sa vision » doivent être remplacés par « leur vision ». Il note que ni la signature du candidat, ni la signature de l'autorité émettrice ne sont mentionnées dans le nouveau texte proposé de la section 13.

Le capitaine de vaisseau CABELLO (Equateur) met l'accent sur le besoin de simplicité et d'efficacité. Les candidats sont susceptibles d'avoir des points de vue similaires sur la nécessité d'assurer les meilleurs résultats pour l'OHI. Il n'est pas nécessaire d'introduire de la confidentialité dans le processus d'élection. Il n'approuve pas l'article 41(b) proposé.

M. ZELTINS (Lettonie) suggère que le Bureau incorpore l'amendement proposé par le représentant de l'Irlande dans le texte et le diffuse aux Etats membres après la présente session de la Conférence, puis qu'un certain laps de temps doit s'écouler avant que la nouvelle procédure d'élection ne soit appliquée.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) dit que la discussion s'éloigne de la proposition révisée approuvée par le groupe de rédaction. La proposition originale a été approuvée en principe par la Conférence, et il a été demandé au groupe de rédaction d'incorporer les commentaires qui ont déjà été faits.

Le PRESIDENT suggère que les versions révisées des propositions 4 et 5 qui sont liées ne soient pas discutées plus avant à la présente session de la Conférence. Elles pourront être soumises à nouveau à la prochaine Conférence extraordinaire.

Le commodore NAIRN (Australie) convient de retirer les versions révisées de la proposition de sa délégation et de retourner au texte approuvé précédemment au cours de la session.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION demande si les amendements proposés portant sur le nouveau Règlement général de l'OHI seront susceptibles de s'appliquer aux élections de 2017.

M. KEATING (Etats-Unis d'Amérique) dit que la PRO 5 visait à refléter l'objectif de la PRO 4, et à incorporer le même type de changements dans le nouveau Règlement. Les deux propositions devront donc être adoptées ensemble, afin d'éviter de réexaminer la question dans le futur.

Le capitaine de vaisseau MOREU MUNÁIZ (Espagne) appuie le texte proposé par la délégation d'Australie.

Le capitaine de frégate TILLEY (Oman) dit que la visée initiale de ce texte, de donner aux candidats l'occasion de montrer leur habilité à parler en public, risquait d'être submergée par les questions administratives, créant ainsi un fardeau supplémentaire pour l'OHI, le Comité de direction et le Bureau. Il suggère qu'il soit donné aux candidats l'occasion de s'adresser à la Conférence pendant cinq minutes maximum, mais qu'il ne leur soit pas demandé de soumettre en avance des éléments sur le contenu de leur discours.

Le PRESIDENT dit que la question sera abordée à nouveau à la prochaine session de la Conférence. Il reste seulement à la Conférence de convenir que la PRO5 sera traitée de la même façon que la PRO 4.

L'IGA FRACHON (France) demande confirmation que la PRO 4, telle qu'approuvée en principe, intègre l'amendement proposé par sa délégation, comme indiqué dans le document CONF.18/G/02/Rev1.

M. KEATING (Etats-Unis d'Amérique) dit que l'amendement de la délégation de la France a été accepté par la Conférence avant que le groupe de rédaction ne se réunisse.

Le PRESIDENT croit comprendre que la Conférence approuve l'adoption de la PRO 4, telle qu'amendée par la délégation de la France, ainsi que la PRO 5, et invite la délégation de l'Australie à soumettre les versions révisées à la prochaine session de la Conférence.

Il en est ainsi décidé.

La PRO 4, telle qu'amendée, et la PRO 5 sont approuvées.

PRO 6 – ETAT GLOBAL DES LEVES HYDROGRAPHIQUES (CONF.18/G/02/Rev1) (reprise)

Le capitaine de vaisseau KORTENOEVEN (Pays-Bas) suggère d'ajouter au paragraphe (f) de la proposition les mots « Les Etats membres sont fermement encouragés à pallier ces insuffisances liées à la sécurité maritime dans le monde, à la fois dans le cadre de l'OMI et *via* les canaux nationaux ».

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) suggère de remplacer le mot « *advocate* » (faire connaître) par « *address* » (traiter).

M. HOOTON (Royaume-Uni) en convient. Il suggère également que la phrase soit ajoutée non pas au paragraphe (f), mais au paragraphe (g).

M. THOMPSON (Jamaïque) suggère de remplacer les mots « *insufficiencias* » (insuffisances) par « *deficiencias* » (lacunes).

Le capitaine de vaisseau KORTENOEVEN (Pays-Bas) accepte toutes les modifications suggérées.

Le PRESIDENT croit comprendre que la Conférence accepte d'adopter la proposition, avec les amendements aux paragraphes (c) et (g) suggérés au cours de la réunion.

La proposition, telle qu'amendée, est approuvée.

Approbation du projet de programme de travail de l'OHI pour 2013-2017

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (directeur, BHI) rappelle que, conformément à l'article 23 (c) du Règlement général de l'OHI, il est demandé au Comité de direction, prenant en compte les travaux des comités et des groupes de travail, de présenter à chaque Conférence hydrographique internationale le programme de travail à réaliser au cours de la période suivante, y compris ses implications financières.

En ce qui concerne la préparation du programme de travail proposé pour 2013-2017, le Comité de direction a demandé aux présidents de l'ensemble des organes de l'OHI de contribuer à ce processus en fournissant des contributions qui assurent que le programme de travail de l'OHI soit aussi complet que possible eu égard aux activités que l'Organisation prévoit d'entreprendre dans les cinq prochaines années.

Chacun des trois programmes de travail se décline en divers éléments, ayant chacun un objectif clairement formulé, suivis par des tâches (actions). Pour identifier les actions, les contributions des présidents des organes de l'OHI concernés ainsi que les autres informations détenues par le BHI ont été prises en compte.

Le document CONF.18/REP/01, présenté pour examen par la Conférence, suit la structure des trois programmes de travail de l'OHI, avec des renseignements détaillés en annexes : annexe A - programme de renforcement des capacités pour la période 2013-2017 ; annexe B – référence croisée entre les chapitres du budget de l'OHI proposé pour 2013-2017 et le programme de travail ; annexe C - liste de l'ensemble des tâches avec les indications du délai dans lequel il est prévu d'effectuer chaque tâche. Cette présentation est également destinée à servir de base et de guide pour la préparation des programmes de travail annuels au cours de la période. Un ensemble de graphiques est également fourni, qui illustre pour chaque programme les ressources allouées à partir des différents chapitres du budget.

Le programme de travail pour 2013-2017 est adopté, sans commentaire.

Rapport de la Commission des finances (CONF.18/F/REP) (Point 6 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION informe la Conférence que, bien que la réunion de la Commission des finances n'ait pas atteint le quorum, il a été décidé, le jour suivant à la réunion des chefs de délégation, qu'il délivrerait le rapport préliminaire pour 2007-2011 en séance plénière pour permettre aux délégations d'émettre leurs commentaires.

Le rapport établit que le total des recettes a excédé le total des dépenses pour chacune des cinq années couvertes et les efforts du BHI pour maintenir les coûts au minimum lui ont permis de maintenir en excédent les divers fonds de l'Organisation et d'augmenter la réserve de trésorerie opérationnelle. En outre, pour l'ensemble des huit dernières années, il n'a pas été nécessaire d'accroître la valeur de la part. Le règlement des contributions a généralement été satisfaisant tout au long de la période ; 50% des Etats membres ont réglé 60% du montant de leurs contributions avant la fin avril de chaque année, et les sommes perçues dépassent en moyenne 91% du montant estimé. Les revenus provenant des ventes des publications ont chuté suite à la décision de les mettre gracieusement à disposition sur le site web de l'OHI, et les intérêts bancaires ont décliné suite au déclin général des taux d'intérêt. Dans l'ensemble, cependant, l'OHI est dans une situation financière satisfaisante, en dépit de la crise financière globale.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) exprime sa reconnaissance pour le rapport détaillé et instructif, et il félicite le BHI pour sa gestion responsable et prudente des ressources de l'Organisation. Ayant dépensé moins qu'il n'avait été approuvé par la Conférence, à sa précédente session, l'Organisation est dans un bon état de santé financière et est capable de poursuivre sa mission. En règle générale, les Etats-Unis demandent à ce que les réserves importantes soient retournées aux Etats membres. Dans le cas de l'OHI, toutefois, ils devraient être utilisés pour un projet ponctuel qui mettra en valeur la mission de l'Organisation.

Le contre-amiral (ret.) IPTES (Turquie) se joint à l'orateur précédent pour exprimer sa reconnaissance au BHI pour son traitement prudent et méticuleux du budget de l'OHI durant les cinq années précédentes. Il est particulièrement digne d'éloges dans le contexte des conditions économiques mondiales négatives, lesquelles ont eu un impact défavorable sur les autres organisations internationales. Sa délégation approuve le rapport.

Le Dr NARAYANAN (Canada), tout en exprimant ses remerciements pour la présentation claire des finances de l'Organisation, dit qu'elle ne voit pas comment le budget de l'OHI est relié au rapport de 10 pages sur le programme de travail. Il serait plus utile de dépenser les excédents du budget pour des activités prioritaires que de les laisser en banque. Cela demanderait un processus de priorisation

approprié et dans le futur la Commission des finances devra identifier systématiquement les activités les plus prioritaires de façon à ce qu'elles soient réalisées plus rapidement.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que presque chaque année il y a eu des excédents. Des propositions de financement d'activités relatives aux différents chapitres du budget ont été présentées aux Etats membres tout en faisant en sorte que l'Organisation ait suffisamment de réserves pour faire face à toute difficulté financière. Les propositions de projets doivent bien sûr subir une procédure d'évaluation adéquate avant d'être approuvées par les Etats membres et le financement approprié est ensuite mis à disposition.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) est également favorable à l'utilisation des fonds excédentaires plutôt qu'à accumuler d'importantes réserves. A son avis, le rapport ne présente pas une vue d'ensemble du budget de l'OHI, mais des coûts de fonctionnement du Bureau. Le coût réel du programme de travail est considérablement plus élevé qu'il n'apparaît dans le rapport, et est largement couvert par les organisations qui participent effectivement au programme. Evaluer et formuler ces coûts peut représenter un défi, mais s'il s'agissait d'un plan d'entreprise commerciale les décideurs s'attendraient à ce qu'il y ait des ressources pour l'étayer. L'hypothèse est que les Etats membres, en approuvant le programme de travail, sauront le mener à bien grâce à leurs propres ressources et contributions.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'il est exact que le rapport présente les dépenses budgétaires correspondant aux coûts de fonctionnement du Bureau. Toutefois, il couvre également les besoins de l'Organisation lorsqu'elle fait face à des demandes particulières de la part des différents comités et sous-comités. La réserve relatives aux dépenses de consultants, par exemple, n'a pas été touchée parce qu'ils n'ont pas demandé de fonds dans ce but, et l'appui aux activités de la GEBCO ou du Comité international FIG-OHI-ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) a été fourni à partir des fonds du BHI. Si le budget actuel de l'OHI se révèle insuffisant pour répondre aux besoins, le Comité de direction demandera aux Etats membres d'approuver un transfert de la réserve ou, dans les cas exceptionnels, d'envisager l'augmentation de la valeur de la part. D'une manière ou d'une autre, les fonds nécessaires seront trouvés.

Le PRESIDENT approuve les commentaires du Président du Comité de direction. Il entérine en outre ceux du représentant du Royaume-Uni à propos des contributions des Etats membres, en plus des fonds fournis par l'OHI et dit qu'il est convaincu que la Conférence saura reconnaître le temps et les ressources investies par l'ensemble des Etats membres engagés dans les activités de l'Organisation.

En l'absence d'objection, il croit comprendre que la Conférence souhaite approuver le rapport de la Commission des finances.

Il en est ainsi décidé.

CONF.18/P/SR.9

**XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
COMPTE RENDU DE LA NEUVIEME SESSION PLENIERE**

**27 avril 2012
8h40 – 15h10**

Président : M. Janis KRASTINS (Lettonie)
Vice-président : Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO (Chili)
Rapporteur : M. Michel GOGUEN (Canada)

SOMMAIRE

- Rapport de la Commission des finances (suite) (Point 6 de l'ordre du jour)
 - c) Approbation du budget quinquennal de l'OHI 2013-2017
Approbation du tableau des tonnages
 - d) Nomination du commissaire aux comptes externe
- Rapport de la Commission d'éligibilité (Point 7 de l'ordre du jour)
- Election des directeurs (Point 8 de l'ordre du jour)
- Cérémonie de clôture (Point 10 de l'ordre du jour)
 - Date de la prochaine Conférence
 - Places attribuées aux délégués à la prochaine Conférence
 - Remise du prix de l'exposition cartographique de l'OHI
 - Résolution exprimant la gratitude de la Conférence au pays hôte
 - Déclarations des directeurs sortants et des nouveaux directeurs

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (Point 6 de l'ordre du jour) (suite)

c) Approbation du budget quinquennal de l'OHI pour la période 2013-2017 (CONF.18/F/02/Rev1)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION présente le budget proposé pour la période 2013-2017 (CONF.18/F/02/Rev1), qui a été calculé sur la base d'un total de 694 parts, 11 de plus que pour la période précédente. Aucun accroissement de la valeur de la part n'est proposé pour les trois premières années (2012-2015); une faible augmentation est proposée pour les deux dernières années, 1% en 2016 et 2% en 2017, afin de faire face aux éventuelles augmentations du coût de la vie.

Comme il avait réussi à le faire pour la précédente période, le Comité de direction s'efforcera par des gains d'efficacité et des économies d'éviter d'appliquer ces hausses. Comme suggéré par les Etats membres plus tôt pendant la Conférence, le budget proposé devrait être amendé en réduisant l'allocation du fonds des Conférences, de 200 000 euros à 100 000 euros, afin que la dotation au fonds de renforcement des capacités puisse être augmentée de 20 000 euros par an. Le Comité de direction continuera à préparer les budgets annuels de la période quinquennale pour approbation par les Etats membres.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) dit que la politique des Etats-Unis eu égard aux budgets des organisations internationales est de prôner une croissance nominale zéro. Bien qu'il y ait eu une baisse des dotations budgétaires des Etats-Unis en faveur de ces organisations au cours des deux dernières années, il approuve le budget de l'OHI proposé pour la période 2013-2017, étant donné qu'il y aura une possibilité de revoir la situation chaque année et qu'il est supposé que si des ajustements devaient être effectués, le budget global approuvé ne serait pas dépassé. Par ailleurs, grâce aux efforts du Comité de direction et du personnel du BHI pour contenir les coûts, il n'a pas été nécessaire d'appliquer les augmentations conservatoires de la valeur de la part approuvées pour les années quatre et cinq de la période précédente, et l'adhésion de nouveaux Etats membres a abouti à un léger accroissement des recettes. Il rend hommage au Gouvernement monégasque pour son généreux soutien permanent envers l'Organisation.

Le Dr NARAYANAN (Canada) demande de quelle façon les propositions approuvées par la Conférence, y compris celles visant à améliorer les capacités techniques au sein du BHI, seront incorporées dans le budget et le programme de travail proposés et comment tous les fonds excédentaires accumulés chaque année pourraient être affectés. Les Etats membres devraient recevoir l'assurance au début de chaque période quinquennale que les projets sont pertinents et techniquement réalisables et que le financement nécessaire est disponible.

M. DEHLING (Allemagne), s'exprimant en sa qualité de président du sous-comité sur le renforcement des capacités, approuve l'amendement proposé qui entraîneront une augmentation de la dotation pour le renforcement des capacités.

Le Dr OEI (Singapour) demande des éclaircissements sur l'accroissement des fonds affectés à la formation du personnel du BHI. Tandis que seulement 2k€ ont été dépensés au cours des 3 dernières années, une dotation de 10k€ est prévue pour 2012 puis 11k€ pour 2013.

Le capitaine de vaisseau LA PIRA (Italie) approuve les commentaires des Etats-Unis et souligne la nécessité de faire encore plus attention aux dépenses compte tenu des contraintes subies par chaque Etat membre en raison de la crise financière globale actuelle.

En réponse au représentant du Canada, le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que le Comité de direction et le personnel du BHI, en consultation avec les comités, examineront toutes les propositions techniques présentées à la Conférence afin de déterminer comment mettre à disposition au mieux les ressources requises. Tous les efforts seront faits pour absorber les coûts plutôt que de proposer un accroissement de la valeur de la part. En outre, lorsque du nouveau personnel est embauché, on s'assure qu'il ait les connaissances techniques suffisantes pour permettre à l'Organisation de tirer parti des derniers progrès. L'approbation des Etats membres sera recherchée pour toute proposition visant à modifier le budget. Conformément aux procédures pertinentes, le Comité de direction, conjointement avec le président et le vice-président de la Commission des finances, présentent des propositions à la Commission des finances et aux Etats membres pour la réaffectation annuelle de l'excédent. Dans le passé, des transferts ont été faits vers le fonds de retraite interne, en faveur du programme de renforcement des capacités et pour assurer le soutien technique demandé par les comités. Il suggère que la Conférence pourrait souhaiter approuver l'amendement qu'il a proposé précédemment à propos de la réaffectation de crédits au le fonds de renforcement des capacités qui a été approuvée par le président du sous-comité sur le renforcement des capacités. En réponse au représentant de Singapour, il explique que les fonds proposés pour la formation du

personnel sont similaires à ceux approuvés lors de la période précédente, mais que ces fonds n'ont pas toujours été dépensés en totalité. Une attention particulière a été accordée à la formation dans l'utilisation de nouveaux logiciels, pour améliorer les capacités comptables et informatiques. Il conclut en assurant à la Conférence que le Comité de direction et le BHI feront tous les efforts possibles pour satisfaire les demandes additionnelles sans dépasser le budget approuvé.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) approuve les commentaires du représentant des Etats-Unis et demande des éclaircissements sur l'utilisation des excédents accumulés. Il n'est pas certain que le transfert vers le fonds de retraite interne soit une utilisation appropriée de ces fonds. Le Royaume-Uni estime que l'augmentation des provisions pour retraite devrait être couverte par une augmentation des contributions des employés plutôt que par une dotation budgétaire.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION explique qu'un rapport actuariel est préparé chaque année par un consultant externe afin de déterminer les obligations en ce qui concerne les pensions du personnel du BHI pour le personnel retraité et en activité. Le Règlement financier précise que le BHI doit disposer de suffisamment de fonds disponibles pour remplir ses obligations en la matière. Si le fonds de retraite interne ne suffit pas pour répondre à ces obligations, des dotations supplémentaires doivent être apportées avec l'approbation des Etats membres. Des dotations prélevées sur les excédents accumulés ont été allouées à cet effet uniquement. Fin 2011, le niveau du fonds a, pour la première fois, dépassé la somme requise indiquée par le rapport actuariel.

Le budget quinquennal de l'OHI pour la période 2013-2017 est approuvé, tel qu'amendé.

Approbation du tableau des tonnages (CONF.18/G/03/Rev1)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION attire l'attention sur le tableau des tonnages présenté dans le document CONF.18/G/03/Rev1 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et indique que 21 Etats membres n'ont toujours pas fourni les informations demandées. On espère que ces derniers répondront dès que possible, étant donné qu'il est difficile pour le BHI de calculer les tonnages à partir de sources externes. Il suggère que le Comité de direction et le BHI continuent à faire des efforts pour obtenir des informations, dans l'espoir que la question puisse être résolue comme requis, avant juillet 2012. Les Etats membres seront tenus informés.

Le PRESIDENT invite la Conférence à approuver la procédure proposée par le Président du Comité de direction.

Il en est ainsi convenu.

d) Désignation du commissaire aux comptes

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION présente ce point de l'ordre du jour et dit que le BHI est satisfait des services du commissaire aux comptes et qu'il estime que les honoraires sont raisonnables. Le cabinet d'expertise comptable a proposé de poursuivre avec une faible augmentation des honoraires. Le PRESIDENT demande s'il y a une quelconque objection au renouvellement du Cabinet Morel en tant que commissaire aux comptes, étant entendu que d'autres cabinets pourront être pris en considération pour la période quinquennale suivante.

En l'absence de commentaires, la proposition est approuvée.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION annonce qu'une lettre circulaire sera envoyée après la Conférence afin de solliciter des nominations à la Commission des finances. Il invite les Etats membres à nommer des candidats ayant le profil requis.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE (CONF.18/E/REP) (Point 7 de l'ordre du jour)

Le Dr JONAS (Allemagne), président de la Commission d'éligibilité, dit que la Commission, après avoir examiné les états de service des candidats à l'élection du Comité de direction du BHI, a conclu à l'unanimité que l'ensemble des huit candidats étaient éligibles. La Commission recommande donc à la Conférence de confirmer qu'ils répondent aux conditions requises pour se présenter à l'élection du Comité de direction pour la période 2012–2017.

Le rapport de la Commission d'éligibilité (CONF.18/E/REP) est approuvé.

**ELECTION DU COMITE DE DIRECTION 2012-2017
(Réf. Doc. M-1 de l'OHI) (Point 8 de l'ordre du jour)**

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) annonce que le Qatar a dû se retirer du groupe de scrutateurs établi pour examiner les votes de l'élection du nouveau Comité de direction. Oman a accepté de remplacer le Qatar.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence approuvé le changement.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT explique la procédure à suivre pour l'élection du Comité de direction, laquelle repose sur les dispositions pertinentes de la Convention, du Règlement général et des Règles de procédure. Il envisage que les trois scrutins pour les directeurs, et le scrutin pour le Président aient lieu à huis clos, et que la séance soit ensuite ré-ouverte afin d'informer la Conférence des noms de ceux qui ont été élus. Tous les délégués qui n'ont pas le droit de vote et les observateurs sont invités à quitter la salle.

Le PRESIDENT dit que 73 délégations votent, avec un total de 293 voix

Un premier vote a lieu au scrutin secret.

<u>Le résultat du vote est le suivant:</u>	293 votes reçus
	6 votes nuls
	287 votes valides

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

IGA Gilles BESSERO (France)	49 voix
Capitaine de vaisseau Wesley CAVALHEIRO (Brésil)	41 voix
Capitaine de vaisseau Floor DE HAAN (Pays-Bas)	17 voix
Capitaine de vaisseau Rachid ESSOUSSI (Tunisie)	24 voix
Contre-amiral (ret.) Mustafa IPTES (Turquie)	31 voix
Capitaine de vaisseau Vaughan NAIL (Royaume-Uni)	38 voix
Vice-amiral (ret.) B. R. RAO (Inde)	36 voix

Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie) 51 voix

Le capitaine de vaisseau Robert Ward est donc élu membre du nouveau Comité de direction.

Le PRESIDENT dit que 73 délégations votent avec un total de 293 voix pour le second scrutin.

Un second vote a lieu au scrutin secret.

Le PRESIDENT annonce qu'en raison d'une irrégularité dans le vote, il convient de recommencer le second vote. Au total, 73 délégations avec 293 voix votent pour le nouveau second scrutin.

Le second vote a de nouveau lieu au scrutin secret.

Les résultats du vote sont les suivants : 293 votes valides

Nombre de voix reçues par chaque candidat :

IGA Gilles BESSERO (France)	70 voix
Capitaine de vaisseau Wesley CAVALHEIRO (Brésil)	50 voix
Capitaine de vaisseau P. J. Floor DE HAAN (Pays-Bas)	22 voix
Capitaine de vaisseau Rachid ESSOUSSI (Tunisie)	16 voix
Contre-amiral (ret.) Mustafa IPTES (Turquie)	51 voix
Capitaine de vaisseau Vaughan NAIL (Royaume-Uni)	40 voix
Vice-amiral (ret.) B. R. RAO (Inde)	44 voix

L'IGA Gilles Bessero est donc élu membre du nouveau Comité de direction.

Le PRESIDENT dit que 73 délégations votent avec un total de 293 voix pour le troisième scrutin.

Un troisième vote a lieu au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de voix reçues par chaque candidat :

Capitaine de vaisseau Wesley CAVALHEIRO (Brésil)	74 voix
Capitaine de vaisseau P. J. Floor DE HAAN (Pays-Bas)	9 voix
Capitaine de vaisseau Rachid ESSOUSSI (Tunisie)	6 voix
Contre-amiral (ret.) Mustafa IPTES (Turquie)	100 voix
Capitaine de vaisseau Vaughan NAIL (Royaume-Uni)	41 voix
Vice-amiral (ret.) B. R. RAO (Inde)	63 voix

Le contre-amiral (ret.) Mustafa Iptes est donc élu membre du nouveau Comité de direction.

Le PRESIDENT invite les chefs de délégation à élire le président du nouveau Comité de direction. La Belgique n'est pas présente. Il reste donc 72 délégations et 288 voix.

Un vote pour élire le président du Comité de direction a lieu à scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant : 288 votes valides

Nombre de voix reçu par chaque candidat

IGA Gilles BESSERO (France)	81 voix
Contre-amiral (ret.) Mustafa IPTES (Turquie)	82 voix
Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie)	125 voix

Le capitaine de vaisseau Robert Ward est donc élu président du nouveau Comité de direction.

Les délégués et les observateurs regagnent leurs sièges dans la salle.

Le PRESIDENT annonce la composition du nouveau Comité de direction et félicite, au nom de la Conférence, la nouvelle équipe en lui souhaitant tous ses vœux de réussite dans ses tâches.

CEREMONIE DE CLOTURE (Point 10 de l'ordre du jour)

DATE DE LA PROCHAINE CONFERENCE

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) énumère quelques sujets dont la Conférence pourrait juger utile de discuter lors d'une Conférence hydrographique internationale extraordinaire en 2014.

L'IGA FRACHON (France) est favorable à l'initiative consistant à organiser une Conférence extraordinaire et fait la déclaration suivante :

« Cette XVIIIème Conférence a mis en évidence les efforts qui restaient à accomplir dans de nombreux domaines au sein de notre communauté hydrographique et la nécessité qu'il y avait de poursuivre les actions prioritaires lancées au cours de ces 5 dernières années.

En conséquence, la France propose qu'une CHIE soit organisée en 2014 pour traiter des thèmes suivants :

- *Présentation ou point d'avancement de la révision de la stratégie de renforcement des capacités et évaluation des moyens nécessaires (pour le budget de l'OHI tel qu'approuvé, consolidé avec les contributions des Etats membres afin de mieux représenter le coût global de cet axe spécifique).*
- *Le point précédent sera utilement éclairé par un rapport sur l'évolution de la C-55, se focalisant prioritairement sur la situation de l'hydrographie et de la cartographie marine dans le monde ; le dispositif de mise en œuvre de la nouvelle C-55 sera également examiné, notamment sous l'angle de la faisabilité.*
- *Enfin, il semble absolument nécessaire à la France qu'un point d'avancement en matière de cartographie électronique soit présenté, comprenant notamment un bilan de l'étude d'impact de la mise en œuvre de la S-100 et de la soutenabilité par les Etats membres du lancement de la production des ENC en S-101 et de leur diffusion via les RENC. »*

Le commodore NAIRN (Australie) approuve vivement la proposition de la France visant à organiser une 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire au début de l'automne 2014.

Le capitaine de vaisseau WARD (directeur, BHI) dit que le BHI recherchera une date appropriée à l'automne 2014 dans l'hémisphère Nord et en informera les Etats membres en conséquence.

Il en est ainsi convenu.

PLACES ATTRIBUEES AUX DELEGUES A LA PROCHAINE CONFERENCE

La lettre « O » est tirée au sort et le PRESIDENT note que le premier pays listé sous la lettre « O » dans l'ordre alphabétique français de la liste des noms de pays se verra attribuer la première place (premier rang à gauche) en 2014.

REMISE DU PRIX DE L'EXPOSITION CARTOGRAPHIQUE

Le PRESIDENT annonce les lauréats :

Premier prix : République de Corée

Second prix : Japon

Troisième prix : France

Le PRESIDENT invite la Conférence à adopter la résolution suivante :

« La Conférence :

Reconnaissant la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le prince ALBERT II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui offrent l'hospitalité à l'Organisation hydrographique internationale,

Appréciant la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco pour la mise à disposition de locaux pour y héberger l'Organisation, particulièrement les splendides nouveaux bureaux achevés en septembre 1996,

Appréciant, en outre, la mise à disposition de l'Auditorium RAINIER III à Monaco pour la XVIIIème Conférence hydrographique internationale et ses expositions associées,

Appréciant en outre, la mise à disposition des équipements du Port de Monaco pour les cinq bâtiments y faisant escale à l'occasion de la XVIIIème Conférence hydrographique internationale,

Exprime sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur précieux concours et pour leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et

Demande à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude exprimés ci-dessus. »

Il en est ainsi décidé.

DECLARATIONS DES DIRECTEURS SORTANTS ET DES NOUVEAUX DIRECTEURS

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA dit que depuis le début de sa carrière dans l'hydrographie, en 1975, au service hydrographique chilien, il a entretenu d'étroites relations avec la communauté hydrographique et qu'il continuera de le faire. Il est convaincu que la force de l'Organisation réside dans l'engagement des Etats membres et de leurs services hydrographiques nationaux à mettre en œuvre les objectifs de l'OHI. Dans ce contexte, il a eu la chance de pouvoir poursuivre son propre intérêt spécifique pour le renforcement des capacités. Il remercie les membres du Comité de direction et le personnel du Bureau pour leur patience ainsi que son épouse pour le soutien qu'elle lui a apporté, tout au long de ces 10 dernières années.

Le vice-amiral MARATOS rappelle que lors de sa première Conférence en 1972, l'hydrographie était une science très différente qui traitait essentiellement des symboles et abréviations ainsi que de la façon de mesurer les courants et les marées. Depuis lors l'OHI est devenue une Organisation dynamique et respectée dans le monde entier pour sa contribution à la communauté maritime et au-delà. Les principaux défis auxquels elle est à présent confrontée sont liés aux nouvelles technologies et à l'amélioration de son potentiel en matière de renforcement des capacités en vue de répondre aux besoins des pays en développement afin que ceux-ci puissent devenir membres à part entière de l'Organisation. Il remercie ses collègues du Comité de direction, le personnel du Bureau et les Etats membres pour leur soutien et leur encouragement. Il exprime également sa gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II pour l'intérêt qu'il porte à l'OHI et au Gouvernement de Monaco pour son soutien continu. Il termine sur une note plus personnelle en remerciant également sa femme pour son soutien tout au long de ses années à l'OHI.

Le capitaine de vaisseau WARD (Directeur du BHI) dit qu'il est comblé par la confiance qui lui est témoignée; l'opportunité qui lui est donnée de servir l'Organisation pour un autre mandat de cinq ans est un grand honneur et un immense privilège. Il est plus qu'heureux d'accepter la responsabilité de cette charge et continuera à faire tout son possible pour assumer ses fonctions au mieux de ses capacités. Son premier mandat de cinq ans a été une expérience extrêmement satisfaisante et enrichissante, essentiellement grâce aux membres de l'Organisation et à ses collègues directeurs avec lesquels il a travaillé en formant une équipe harmonieuse. Il exprime notamment sa gratitude au personnel du BHI avec lequel il se réjouit de travailler encore pendant les cinq années à venir. Il félicite le Président de la Conférence pour sa présidence exceptionnelle et, enfin il remercie son épouse pour son appui pendant tout son mandat.

Le contre-amiral (ret.) IPTES (Turquie) dit qu'il est très honoré de la possibilité qui lui est donnée de servir l'Organisation et remercie la Conférence de lui en avoir donné l'opportunité ; il fera son maximum pour être à la hauteur de la responsabilité qui lui est confiée et fera tout son possible pour mener à bien la mission de l'OHI. Le succès de cette mission dépend des Etats membres et il compte donc sur leur soutien pour les cinq prochaines années. Il se réjouit également de travailler avec le capitaine de vaisseau WARD et l'IGA BESSERO, et remercie les membres sortants du BHI pour leur service mémorable à l'Organisation au cours des cinq dernières années. De même, il remercie le président de la Conférence pour sa conduite excellente et réussie de la Conférence, ainsi que son épouse, sa fille et les membres de sa délégation pour leur appui extraordinaire tout au long de sa campagne pour les élections.

L'IGA BESSERO (France) adresse également ses remerciements à la Conférence pour son élection. Son objectif principal sera celui de servir l'Organisation en vue d'atteindre ses objectifs, notamment en améliorant son efficacité. Il salue l'importante contribution des membres du Comité de direction sortants pour faire progresser les travaux de l'Organisation, y compris le Protocole récemment adopté qui doit beaucoup à leurs efforts, efforts qui seront tout-à-fait récompensés si toutes les ratifications nécessaires pour le Protocole étaient obtenues avant septembre 2012. Il fera de son mieux pour parvenir à ce résultat.

CLOTURE DE LA CONFERENCE

Le Dr ESTIRI (République islamique d'Iran), le capitaine de vaisseau MOHASIB (Egypte) et M. AMAFO (Suriname) remettent des cadeaux au BHI.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** remet des cadeaux au président et au vice-président de la Conférence et remet au président le marteau honorifique.

A la suite du traditionnel échange de politesse, le **PRESIDENT** déclare close la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale.